

REPUBLIQUE TUNISIENNE  
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT  
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

# ETUDE DE LA CARTE NATIONALE D'INFRASTRUCTURE ET DES GRANDS EQUIPEMENTS COLLECTIFS A L'HORIZON 2030



# ATLAS CARTOGRAPHIQUE

Février 2019



REPUBLIQUE TUNISIENNE  
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT  
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

# ETUDE DE LA CARTE NATIONALE D'INFRASTRUCTURE ET DES GRANDS EQUIPEMENTS COLLECTIFS A L'HORIZON 2030



# ATLAS CARTOGRAPHIQUE

Février 2019

**Dirasset International**  
Groupe de bureaux d'études pluridisciplinaires  
Dirasset International, Dirasset Conseil, Dirasset

# Sommaire

<b>Partie 1: Bilan territorial.....</b>	<b>5</b>
<b>Partie 2: Bilan sectoriel.....</b>	<b>25</b>
<b>Partie 3: Stratégie nationale de planification.....</b>	<b>63</b>
<b>Partie 4: Besoins, mesures et actions à l'horizon 2030.....</b>	<b>65</b>
<b>Partie 5: Mise en oeuvre.....</b>	<b>77</b>
<b>Partie 6: Carte nationale et cartes régionales.....</b>	<b>81</b>

## Equipe du travail et du suivi

Le Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire a initié l'étude de la carte nationale d'infrastructure et des grands équipements collectifs à l'horizon 2030 sous la direction de la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, avec le suivi de :

• Mr Kamel Doukh    Directeur Général de l'Aménagement du Territoire

• Mm Ilhem Laabidi    Sous directeur - Architecte générale

Equipe de travail chargé de la réalisation :

- Mohamed Taïeb HOUIDI : Géographe, Chef de projet
- Eya KADDOUR            Economiste
- Adel SAIDI                Géographe
- Narjess GAISS            Architecte
- Ali FERCHICHI            Spécialiste environnement et milieux
- Seifeddine JRAD        Cartographe, spécialiste SIG
- Kamel Yahyaoui        Géographe - Cartographe
- Hamza Jelassi            Informaticien, spécialiste SIG

## Présentation de l'Atlas

L'atlas de la Carte Nationale des Infrastructures et des Grands Equipements Collectifs (CNIGEC) est un document qui fait partie intégrante de la Phase 3 de l'étude.

Il est accompagné par les documents suivants:

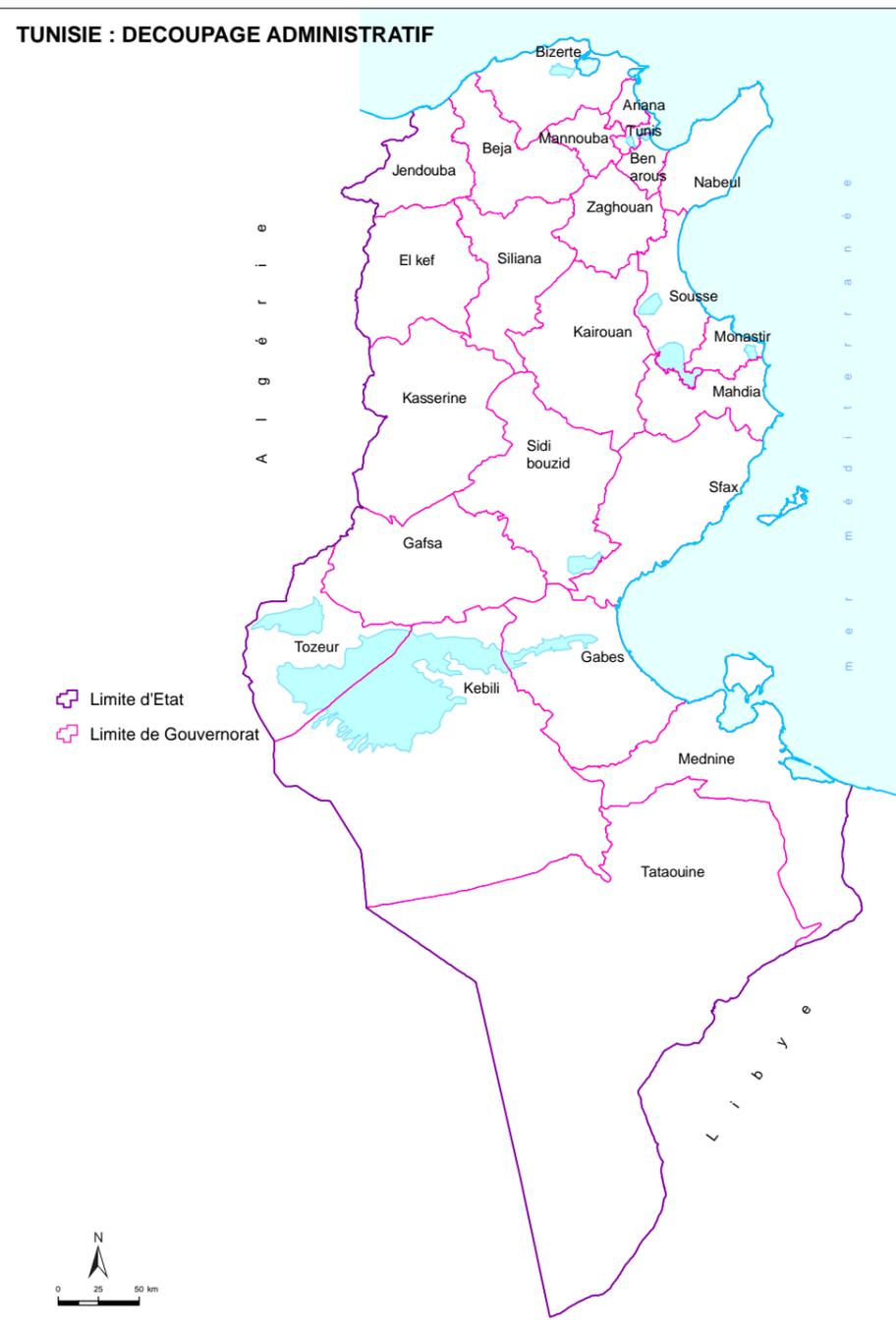
- (i) - Le rapport principal qui pose les axes stratégiques pour le développement du territoire national, les enjeux spécifiques des secteurs structurants et définit les besoins du pays jusqu'à 2030
- (ii) - Un résumé (Arabe et Français)
- (iii) - L'Atlas interactif : c'est la version numérique du document en question. Construit sur la base d'une application informatique, il permet une lecture interactive des documents cartographiques et des textes les accompagnant.
- (iv) - Présentation Power Point (Arabe et Français).

L'ATLAS de la CNIGEC concerne la synthèse des travaux entamés en première et en deuxième phase. Il a nécessité un travail de reprise et d'ajustement à la suite de plusieurs réunions de restitution et de validation. Le dernier atelier (15 Février 2018), tenu au siège de la DGAT avec les représentations de l'administration régionale (gouvernorats) et du Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire et une large concertation avec les différents services centraux et régionaux des Ministères et services publics (durant la période entre les mois de janvier et Mai 2018) ont permis de collecter une série de recommandations qui ont remis les préoccupations et les propositions régionales au cœur de la problématique de la CNIGEC.

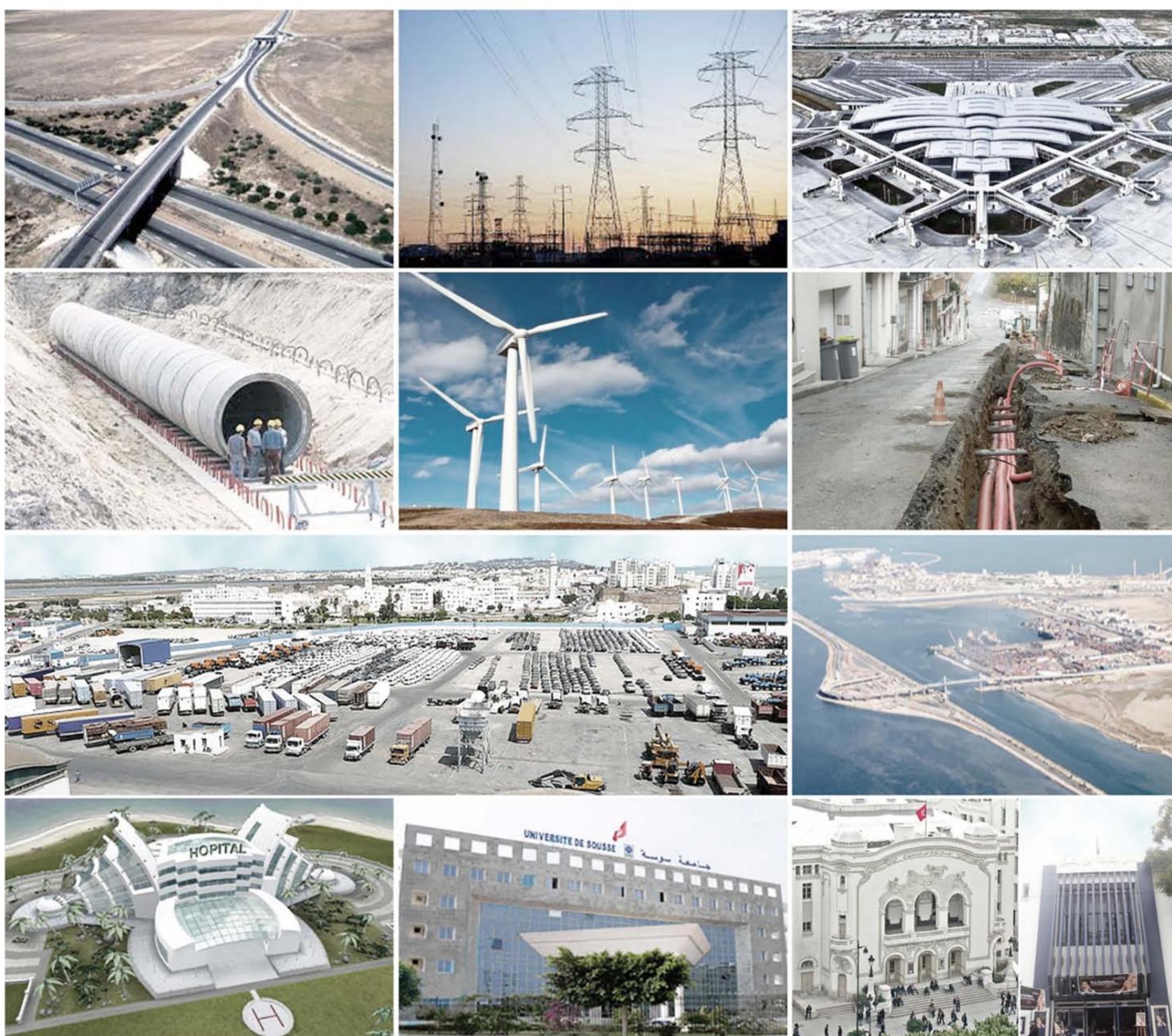
L'atlas n'est pas seulement un recueil de cartes mais propose plutôt une lecture cartographique du territoire à travers le prisme des infrastructures et des équipements.

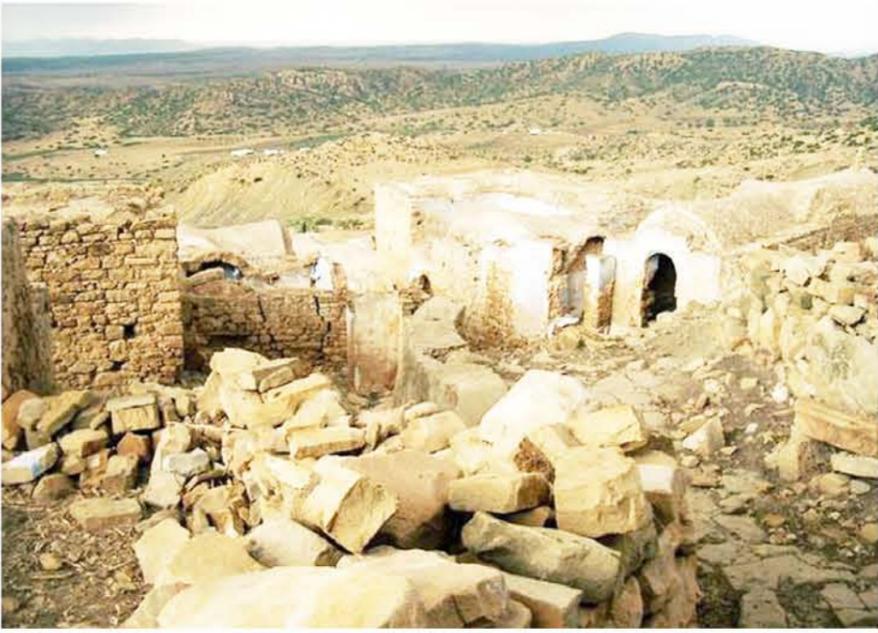
Le document est organisé autour de 6 parties :

- 1- Bilan territorial
- 2- Bilan sectoriel
- 3- Stratégie nationale de planification
- 4- Besoins, mesures et actions à l'horizon 2030
- 5- Mise en oeuvre
- 6- Cartes nationale et régionales



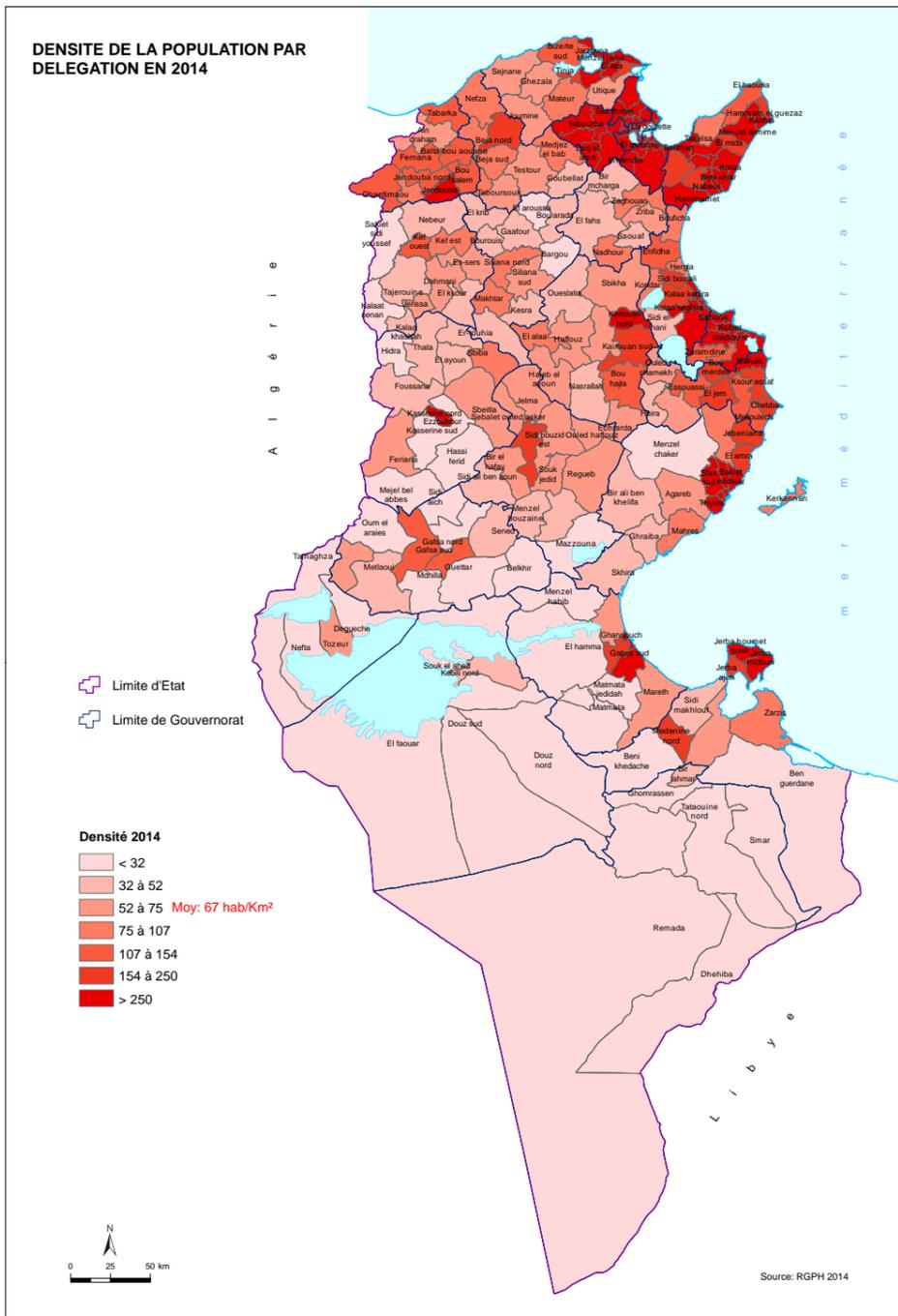
# BILAN TERRITORIAL





# BILAN DEMOGRAPHIQUE

## I-POPULATION ET REPARTITION



## LA FECONDITE

Elle fait apparaître des ensembles régionaux distincts : une zone de faible fécondité centré sur le Grand Tunis et se prolongeant vers l'ouest jusqu'à Jendouba et le Kef, s'oppose à un grand bloc de forte fécondité (indice supérieur à 2) qui englobe Monastir et Sousse et s'étale de Nabeul à Kébili et au Sud. Les deux gouvernorats de Sfax et Gabès se situent à la moyenne nationale. La reprise de la fécondité dans les gouvernorats ruraux est, dans une certaine mesure inquiétant. Quels sont les facteurs d'explication ? S'agit-il seulement d'une stabilisation après une longue phase de baisse ? Ou d'une inflexion momentanée dans les comportements ? Les chiffres des bénéficiaires du planning familial montrent une baisse des consultations dans les grandes villes, mais une hausse considérable dans les gouvernorats ruraux qui semblent indiquer un volontarisme renforcé de la part des femmes (exclusivement) pour contrôler les naissances.

Bizerte



## LES DENSITES DE POPULATION

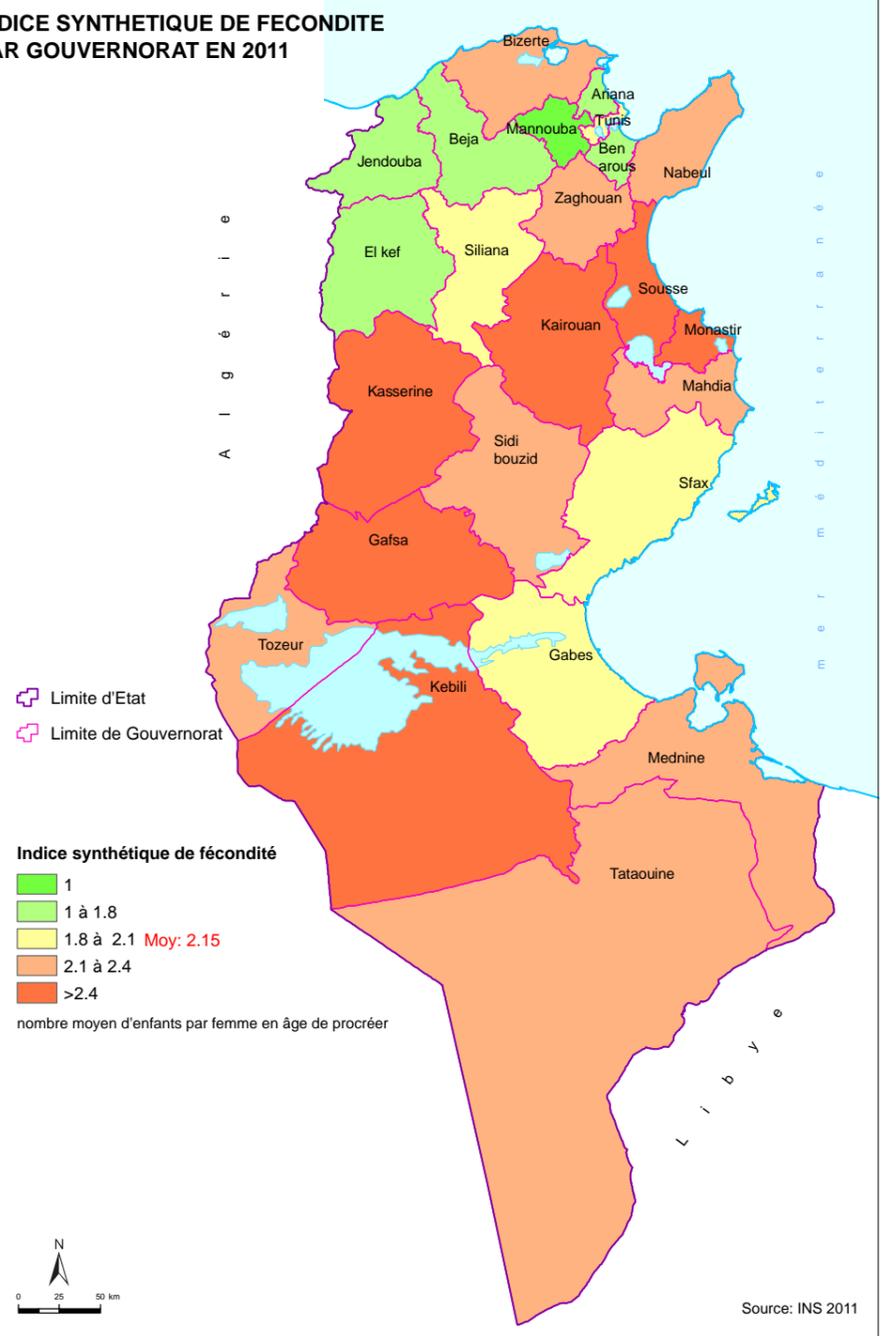
La densité moyenne qui était 57 hab/km<sup>2</sup> en 2004 est passée à 71 hab/km<sup>2</sup> en 2014. La carte des densités a peu changé entre les deux dates. Le gradient de répartition oppose toujours le nord au sud peu peuplé et le littoral aux fortes densité et l'intérieur. Toutefois, La bande des densités de plus de 200 h/km<sup>2</sup> est devenue continue de Monastir jusqu'à Ariana et Manouba. Celle des densités de plus de 100 h/km<sup>2</sup> couvre l'ensemble du littoral à l'exception de Gabès. A l'intérieur, les steppes centrales qui étaient déjà des zones de hautes densités, ont vu leur densité s'élever davantage, dans le gouvernorat de Kasserine par exemple. Depuis 2004, néanmoins, les densités diminuent légèrement dans les gouvernorats du Kef et de Siliana, tout en restant à de niveaux très élevés pour des régions rurales.

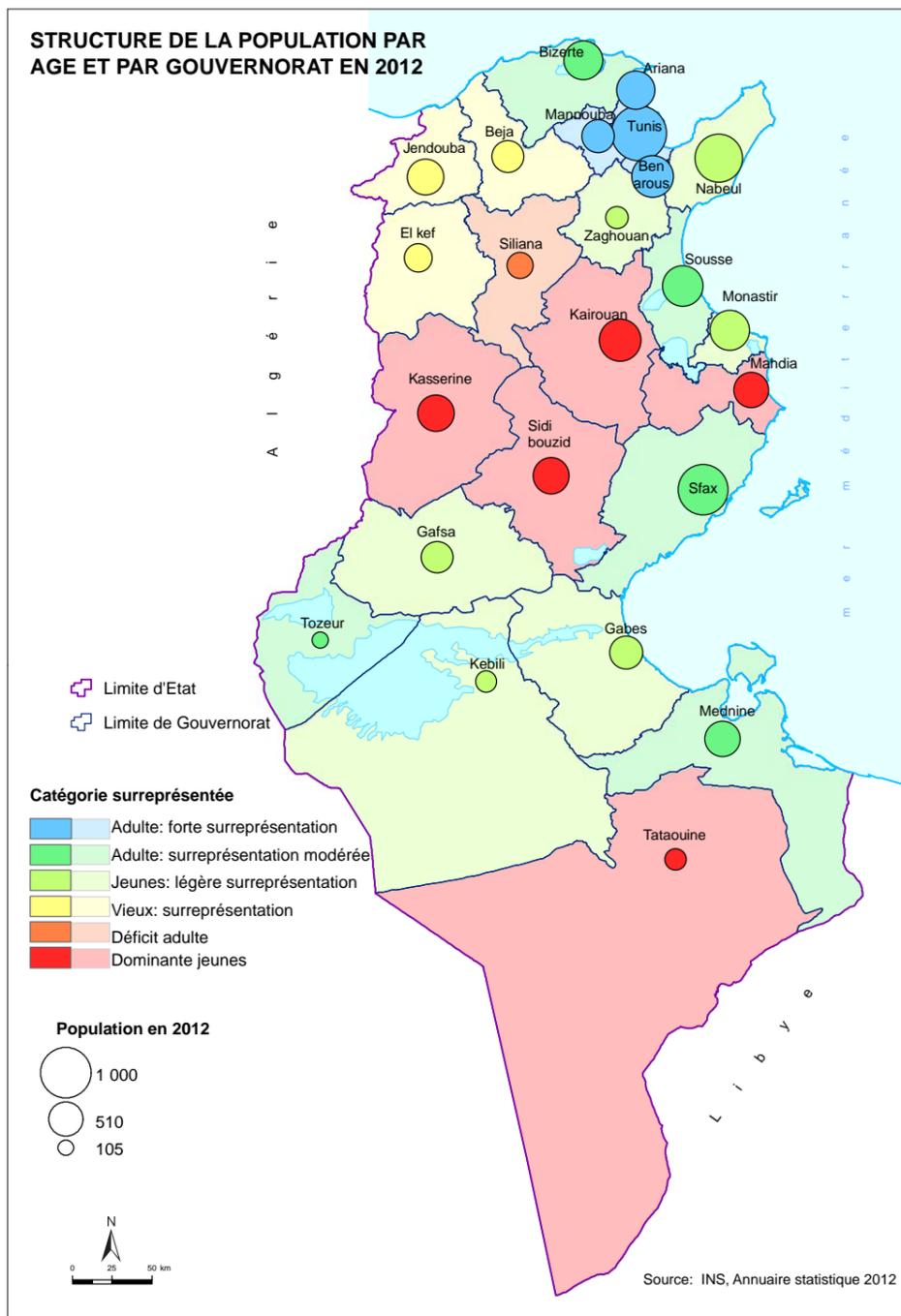
Densité de la population entre 2004 et 2014 par gouvernorat

Gouvernorat	Population 2004	Population 2014	Densité 2004	Densité 2014
Tunis	983861	1056247	3369	3617
Ariana	422246	576088	916	1250
Ben arous	505773	631842	734	917
Monastir	455590	548828	441	532
Mannouba	335912	379518	297	336
Nabeul	693890	787920	246	279
Sousse	544413	674971	205	254
Bizerte	524128	568219	146	159
Mahdia	377853	410812	131	143
Sfax	855256	955421	122	136
Jendouba	416608	401477	135	130
Kairouan	546209	570559	82	86
Beja	304501	303032	83	82
Zaghouan	160963	176945	56	62
Sidi bouzid	395506	429912	54	59
Kasserine	412278	439243	50	53
Mednine	432503	479520	46	51
Gabes	342630	374300	46	50
Siliana	233985	223087	51	48
El kef	258790	243156	51	48
Gafsa	323709	337331	43	44
Tozeur	97526	107912	16	18
Kebili	143218	156961	6	7
Tataouine	143524	149453	4	4

Source : INS 2004-2014

INDICE SYNTHETIQUE DE FECONDITE PAR GOUVERNORAT EN 2011





## LA STRUCTURE PAR AGE

La carte de la structure par âge de la population des gouvernorats donne l'éclairage nécessaire pour une première interprétation. A l'exception de Mahdia, tous les gouvernorats du littoral connaissent une surreprésentation des adultes, plus accentuée dans le Grand Tunis. Malgré une fécondité faible, la relative jeunesse de la population, les conditions de vie et l'accès aux soins médicaux se conjuguent pour expliquer la faible mortalité de la région capitale. En plus atténué, ces conditions sont aussi celles des gouvernorats du littoral, à l'exception de Mahdia.

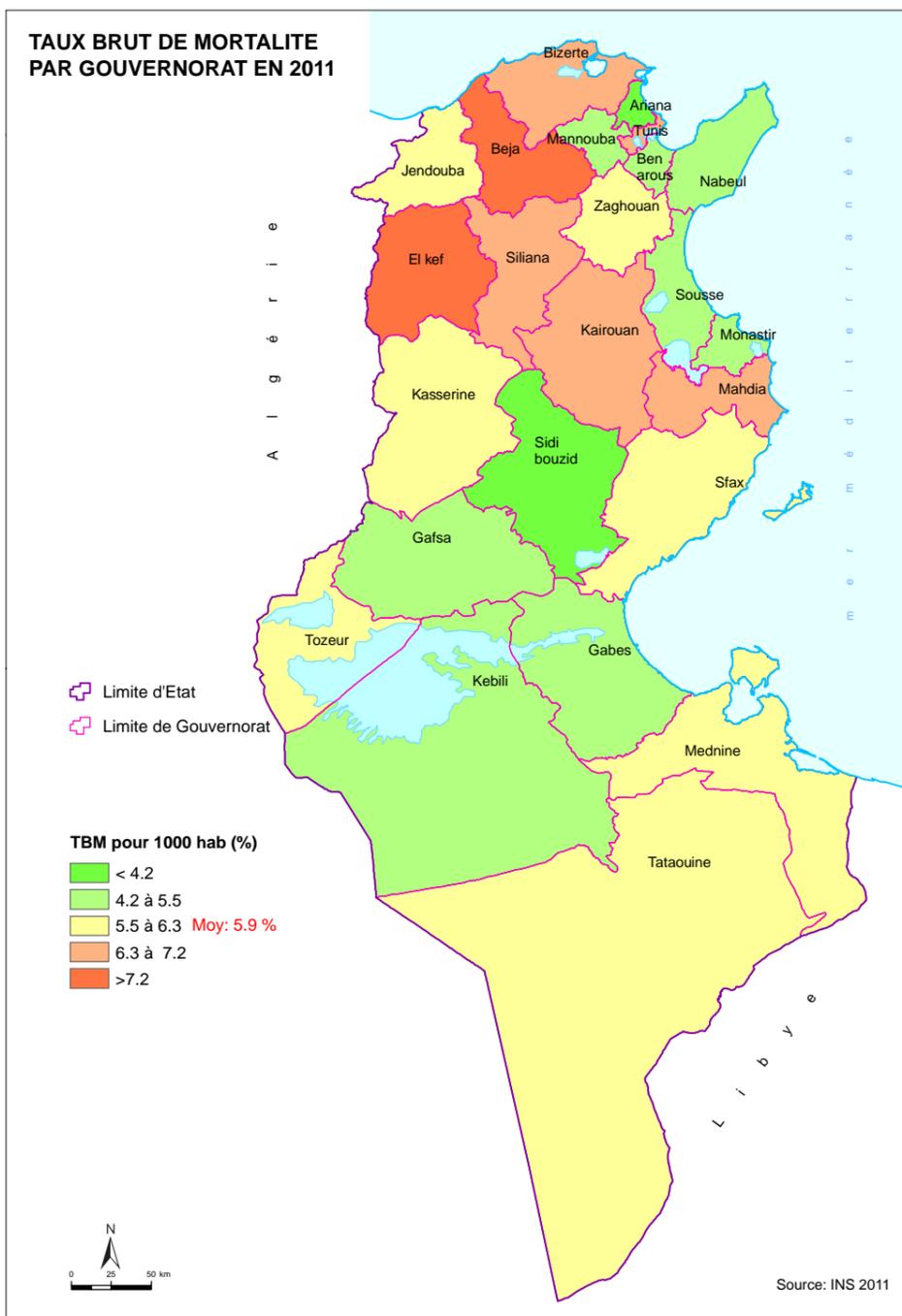
Les gouvernorats de Kasserine, Kairouan, Mahdia et Sidi Bouzid, forment un bloc de population jeune. Ce sont aussi de régions de forte fécondité. La jeunesse de la population est le facteur premier de la faible mortalité et sans doute aussi de la reprise de la fécondité.

Au Nord-Ouest, un vieillissement relatif se fait sentir, lié à une faiblesse de la fécondité et dans doute à une émigration ce qui explique les taux de mortalité élevés.

### Les Jeunes



### Les Séniors



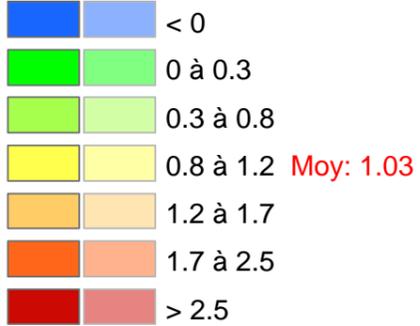
### Tunis, Ave Bourguiba



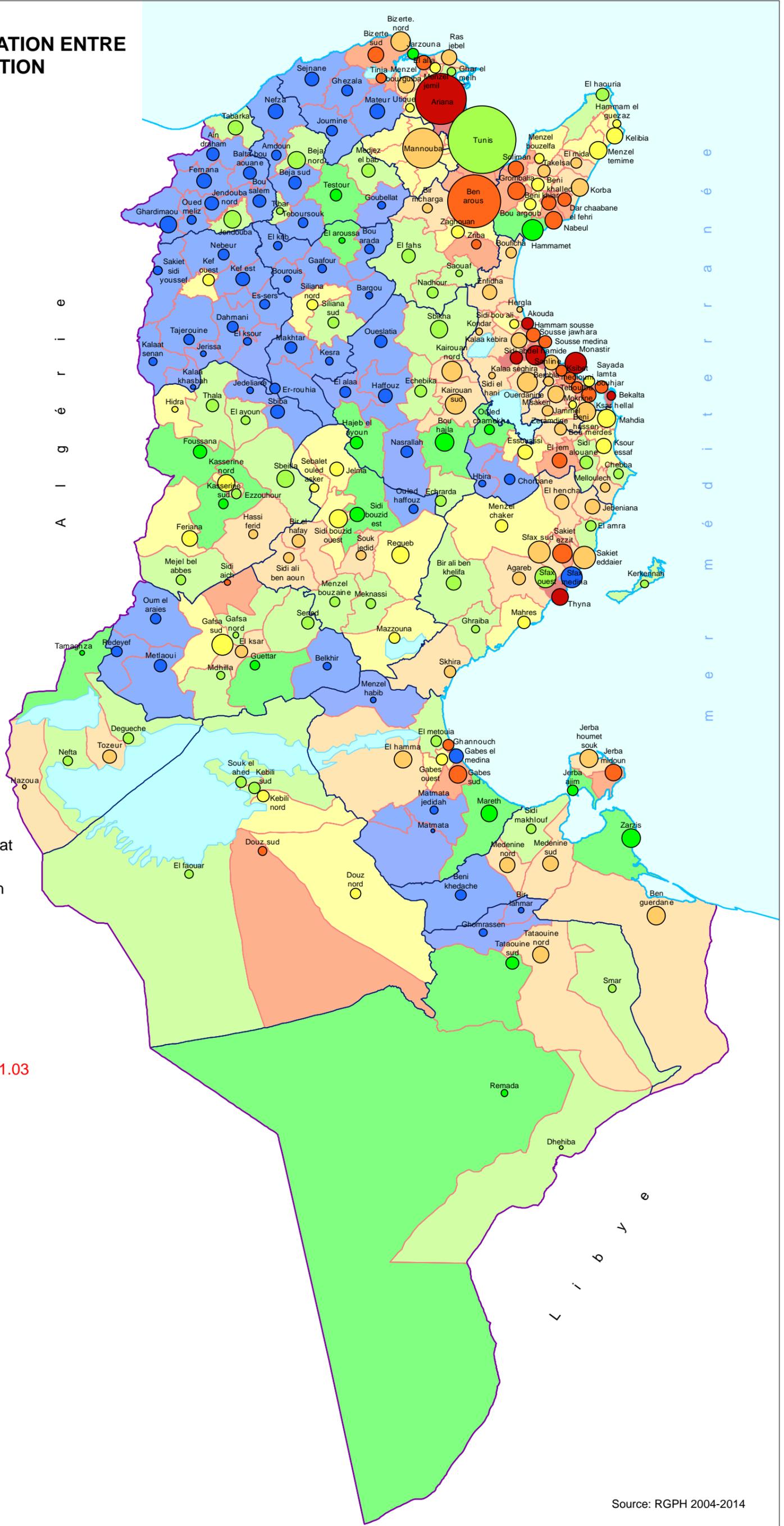
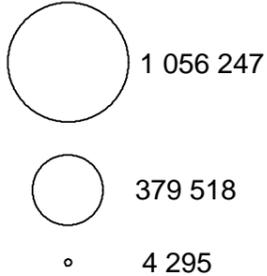
# EVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 2004 ET 2014 PAR DELEGATION

-  Limite d'Etat
-  Limite de Gouvernorat
-  Limite de Délégation

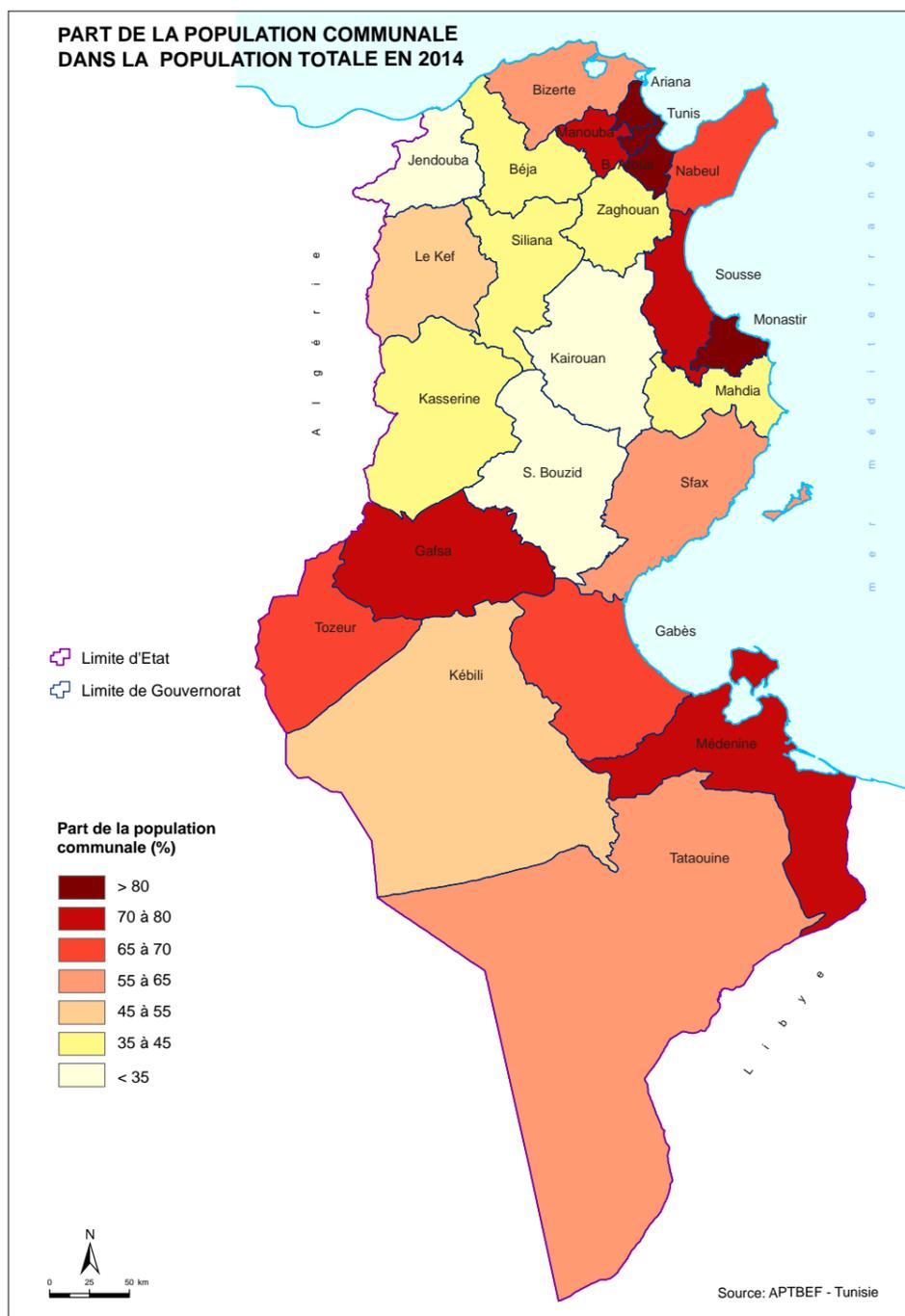
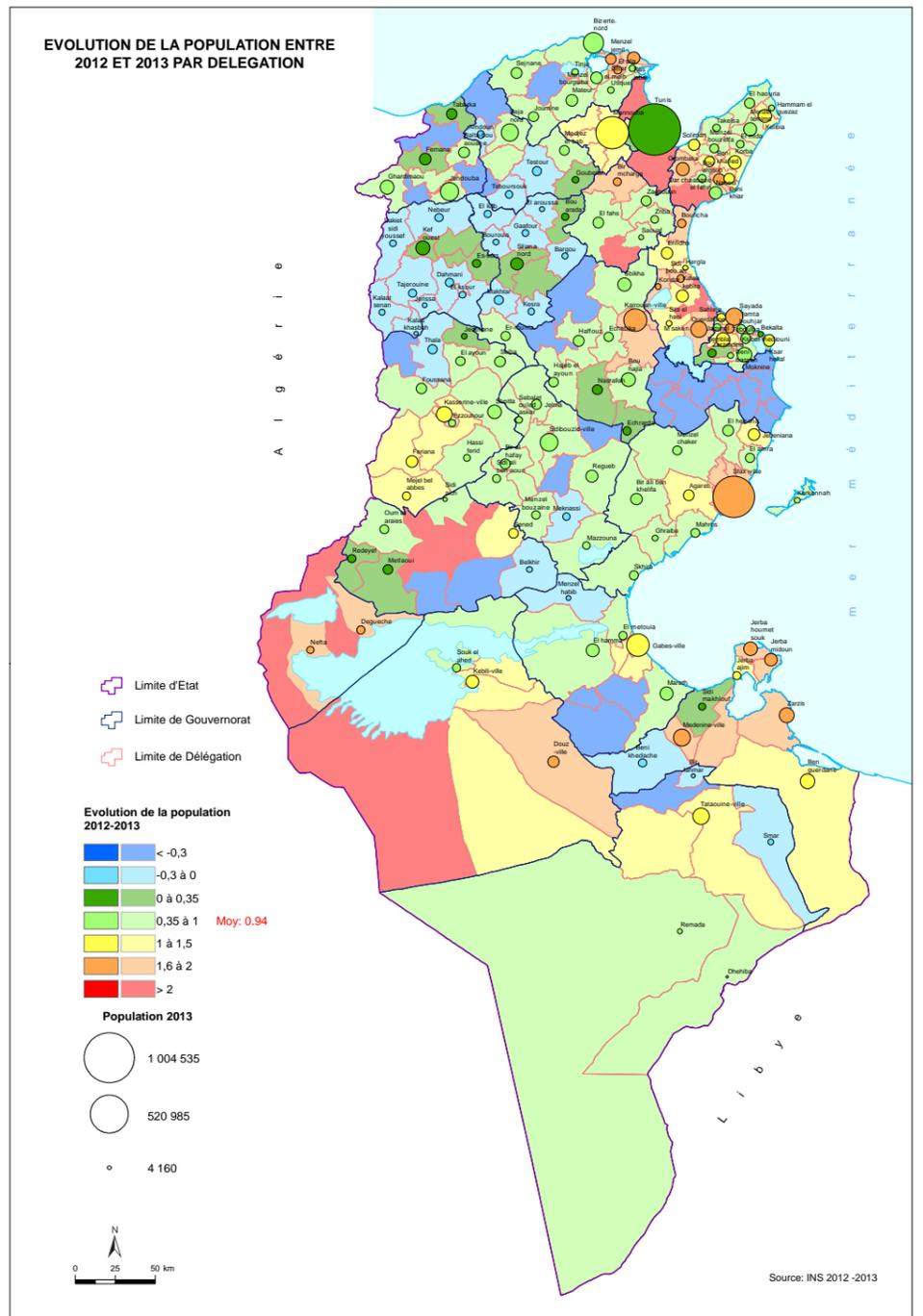
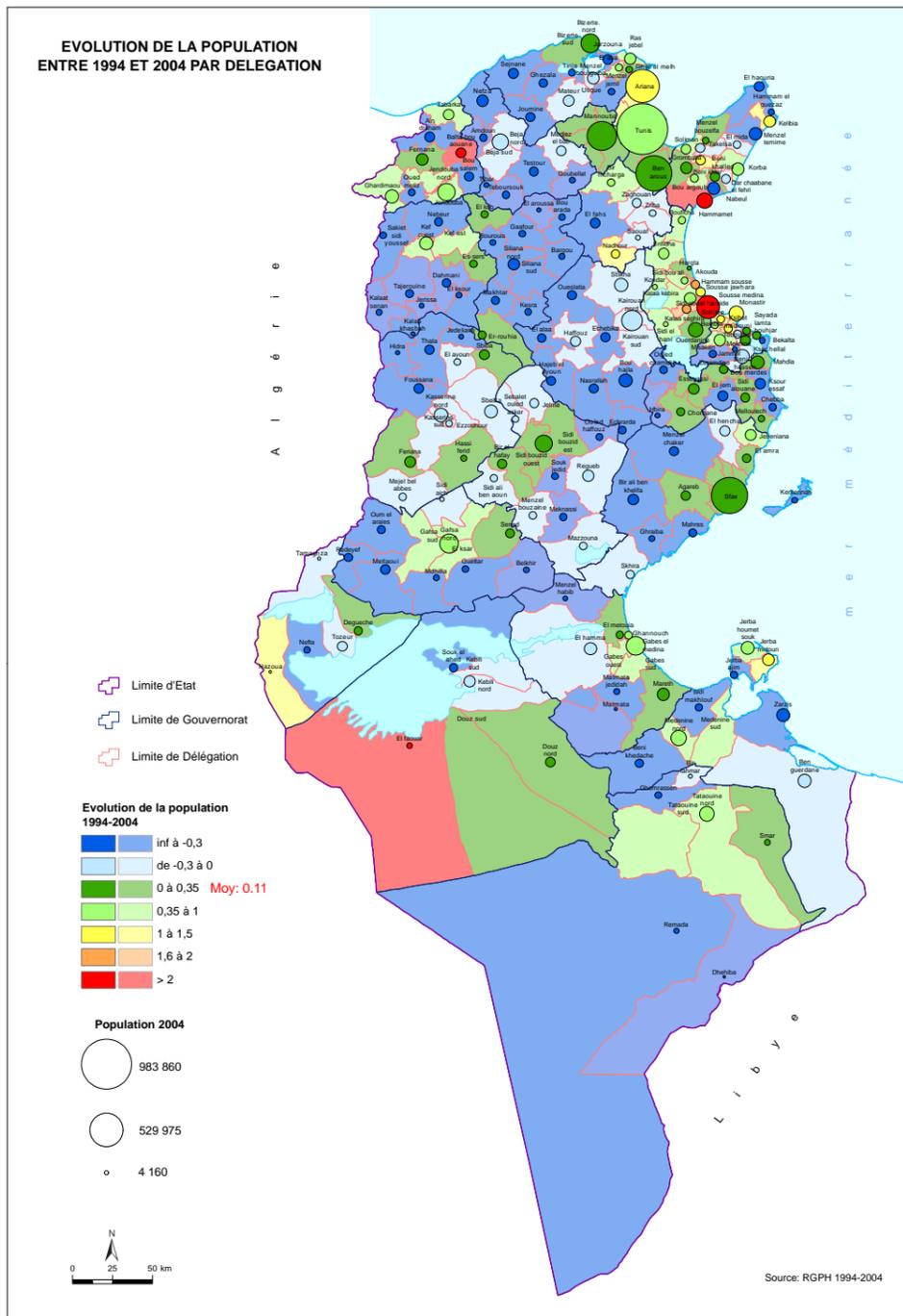
## Evolution de la population 2004-2014



## Population 2014



Source: RGPH 2004-2014



### CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE ET SA REPARTITION REGIONALE

Les taux annuels de croissance les plus forts (>2%) concernent la banlieue de Tunis (Ariana et Ben Arous) alors que Tunis est à un niveau très faible, ainsi que Sousse ou Monastir. Les gouvernorats du littoral, avec une moyenne de 1,30 se situent nettement au-dessus de la moyenne nationale (1%). L'intérieur avec un taux moyen de 0,46% est nettement au-dessous, mais les situations sont cependant variées. Le Kef et Siliana ont des taux de croissance négatifs et Béja et Jendouba stagnent. Sidi Bouzid, Kasserine et Gafsa croissent plus vite que Mahdia et Tozeur dépasse la moyenne nationale.

Taux de croissance de la population par gouvernorats et par grands ensembles régionaux

Année	Unité : Millier				1993/03		2003/13	
	1993	2003	2009	2013	tamv	Tamv	Tamv	Tamv
Tunis	876,8	983,2	996,4	1004,5	1,15	0,21		
Ariana	545	412,2	483,5	540,4	-2,75	2,75		
Ben Arous	356,4	495,6	565,5	616	3,35	2,20		
Manouba	-	331,9	363	379,9	1,32	1,36		
Nabeul	566,2	687,1	744,2	784,5	1,95	1,33		
Zaghouan	140,2	159,9	169,4	176	1,32	0,96		
Bizerte	473,9	520,8	543,2	561,7	0,95	0,76		
Béja	301,9	305,6	304,7	306,3	0,12	0,02		
Jendouba	398,6	416	422,3	425,6	0,43	0,23		
Le Kef	269,4	259,2	257	255,6	-0,39	-0,14		
Siliana	243	234,4	234,1	234,1	-0,36	-0,01		
Kairouan	518,1	546,1	558,2	571,3	0,53	0,45		
Kasserine	376,8	410,5	427,7	442,3	0,86	0,75		
Sidi Bouzid	367,6	394,4	408,8	419,2	0,71	0,61		
Sousse	421,8	536,3	600,4	655,9	2,43	2,03		
Monastir	353,5	448,4	505,2	542,1	2,41	1,92		
Mahdia	326,7	375,2	394,1	392,8	1,39	0,46		
Sfax	714,9	846,5	918,5	969,8	1,70	1,37		
Gafsa	299,3	322,7	335,1	349,7	0,76	0,81		
Tozeur	86,6	97	102,3	108,7	1,14	1,15		
Kébili	127,3	142,6	148,6	156,9	1,14	0,96		
Gabès	302,1	340,8	358,3	370,8	1,21	0,85		
Médenine	375,1	430,1	453,3	474,2	1,38	0,98		
Tataouine	131,1	143,4	145,8	148,2	0,90	0,33		
<b>Ensemble</b>	<b>8572,2</b>	<b>9839,8</b>	<b>10439,6</b>	<b>10886,5</b>	<b>1,39</b>	<b>1,02</b>		
grand Tunis	1 778	2 223	2 408	2 541	2,26	1,35		
LITTORAL	5 312	6 408	6 926	7 293	1,89	1,30		
INTERIEUR	3 260	3 432	3 514	3 594	0,52	0,46		
% LITTORAL	62,0	65,1	66,3	67,0				
<b>GRAND TUNIS</b>	<b>20,7</b>	<b>22,6</b>	<b>23,1</b>	<b>23,3</b>				

Source : INS, Elaboration Dirasset Intl.

## EVOLUTION PAR DÉLÉGATION

La carte de l'évolution de la population de 2004 à 2014 par délégation montre que l'accroissement est négatif pour les zones littorales dans de nombreuses délégations: dans la région de Bizerte, dans celle de Nabeul et du Cap Bon, ou dans le Golfe de Gabès. A l'intérieur, si les plus grandes villes voient leur population augmenter, la quasi totalité des localités connaissent une régression. C'est vrai en particulier dans le Nord-Ouest, dans le centre, selon une écharpe allant du Kef à Mahdia et c'est vrai aussi dans le sud.

En effet, l'extension des zones déprimées de l'intérieur s'amenuise, dans le Nord-Ouest par exemple et dans le Centre-Ouest, y compris dans le gouvernorat de Sidi Bouzid ou de Kasserine. Cette inflexion se remarque également sur le littoral (hors du gouvernorat de Mahdia) où toutes les délégation sont en croissance positive, et parfois fortement. En revanche, toutes les délégations du gouvernorat de Mahdia affichent une croissance négative.

Cette inflexion s'explique par le retournement démographique du début des années 2000, marqué par une reprise de la natalité et de l'accroissement naturel. Par ailleurs, faut-il y voir aussi une conséquence de la période révolutionnaire qui se traduirait par une accélération des migrations vers les villes ? Ce n'est pas évident.

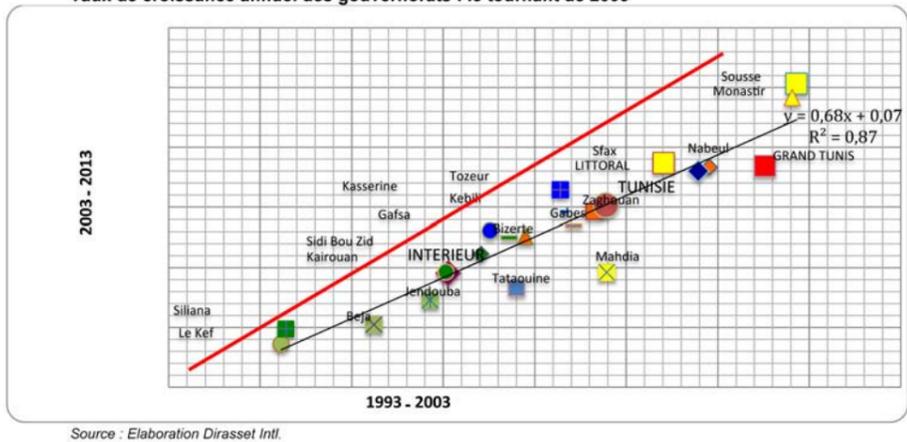
Le graphique ci contre est construit en fonction des taux de croissance des deux périodes : 2003-2013 en abscisses et 1993-2003 en ordonnées. La droite rouge est celle de l'égale croissance entre les deux dates ? Les gouvernorats qui ont le même taux de croissance se situent sur cette ligne. La droite de corrélation est décalée vers le bas, ce qui signifie que, entre les deux dates, la croissance des gouvernorats a diminué. Le chiffre de la population totale tunisienne se situe par définition sur cette ligne et au centre du graphique.

### Evolution de la population par grands ensembles régionaux

Région	Pop 1994 (en milliers)	Pop 2013 (en milliers)	TAMV 1994-2004	TAMV 2004-2009	TAMV 2009-2013	TAMV 1994-2013
District Tunis	1 857	2 559	2,03	1,35	1,32	1,70
Nord-Est	1 221	1 532	1,31	1,01	1,18	1,20
Nord-Ouest	1 237	1 223	-0,18	0,08	0,08	-0,06
Centre-Est	1 890	2 578	1,80	1,50	1,45	1,65
Centre-Ouest	1 311	1 439	0,35	0,62	0,68	0,49
Sud-Est	841	999	0,94	0,75	1,04	0,91
Sud-Ouest	535	620	0,59	0,78	1,28	0,79
<b>Total</b>	<b>8 890</b>	<b>10 949</b>	<b>1,16</b>	<b>1,00</b>	<b>1,08</b>	<b>1,10</b>

Source : Données INS, Calculs Dirasset Intl.

### Taux de croissance annuel des gouvernorats : le tournant de 2003



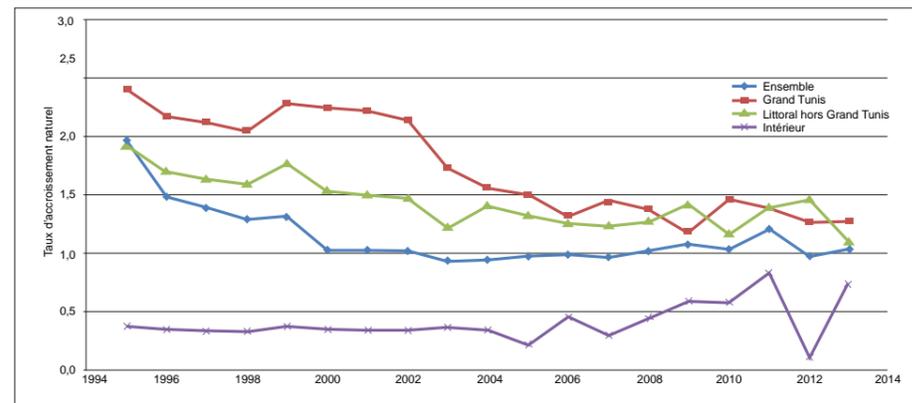
Source : Elaboration Dirasset Intl.

Tamezret, ouest de Matmata : Le Sud - Est , une stabilisation de la population (0,91)



## Taux d'accroissement naturel par grands ensembles régionaux

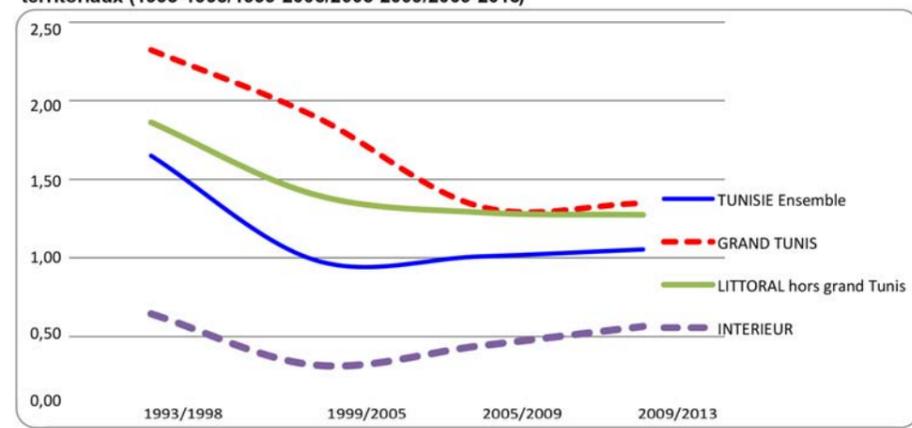
### Taux d'accroissement naturel par grands ensembles régionaux



Source : Elaboration Dirasset Intl

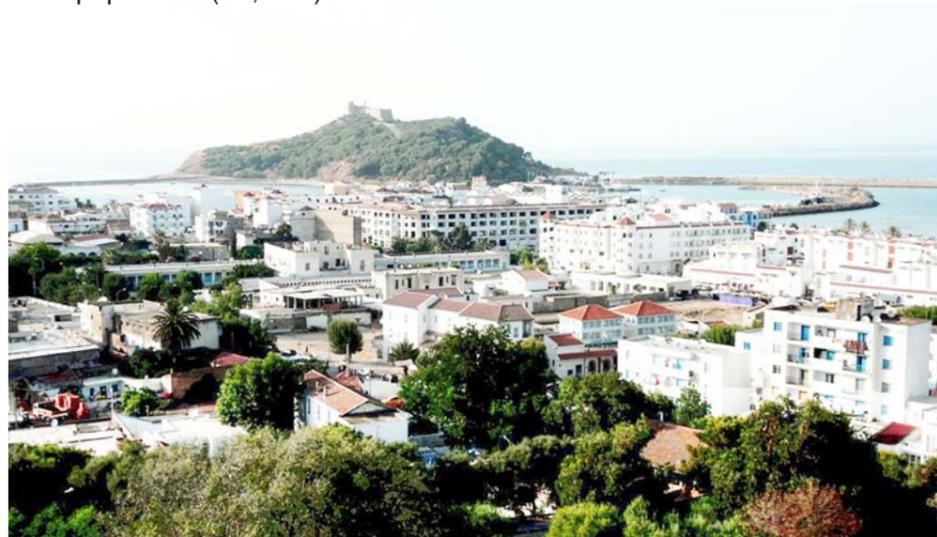
Le graphique suivant montre la même évolution pour les trois grands ensembles tunisiens : Le Grand Tunis, le Littoral sans le Grand Tunis et l'intérieur. On voit en particulier que le taux de croissance du Littoral et du Grand Tunis se stabilise tandis que l'Intérieur progresse en partant d'un niveau faible

### Evolution du taux de croissance annuel moyen des grandes ensembles territoriaux (1993-1998/1999-2005/2005-2009/2009-2013)

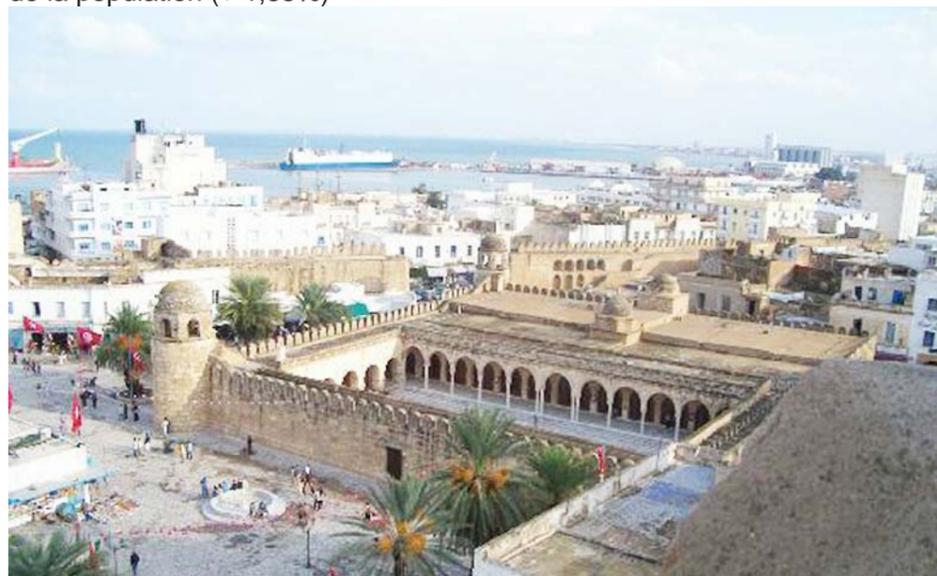


Source : Elaboration Dirasset Intl.

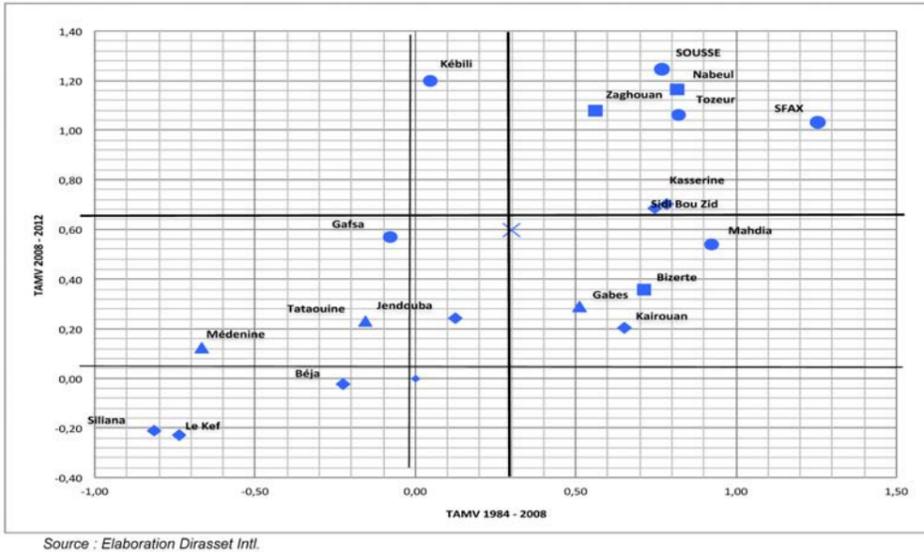
Tabarka : Le Nord Ouest , se caractérise par une régression de la population (- 0,06%)



Sousse : Le Centre - Est , enregistre une augmentation de la population (+ 1,65%)



Taux de croissance annuel moyen de la population rurale des gouvernorats entre 1984-2008 et 2008-2012



Source : Elaboration Dirasset Intl.

Solde migratoire selon les grands ensembles régionaux

	Pop 2011	Pop 2012	Taux de croissance naturelle 2011 (%)	Croît total	Croît naturel	Solde migratoire
District de Tunis	2 460 752	2 491 411	9,7	30 659	23 771	6 888
Nord - Est	1 478 524	1 495 783	13,2	17 259	19 456	-2 197
Nord - Ouest	1 219 397	1 219 358	7,7	-39	9 389	-9 428
Centre - Est	2 474 961	2 514 692	15,4	39 731	38 055	1 676
Centre - Ouest	1 409 489	1 417 999	15,5	8 510	21 839	-13 329
Sud-Est	967 881	976 859	15,1	8 978	14 620	-5 642
Sud - Ouest	595 710	601 791	16,6	6 081	9 867	-3 786
<b>Tunisie entière</b>	<b>10 606 714</b>	<b>10 717 892</b>	<b>12,9</b>	<b>111 178</b>	<b>136 996</b>	<b>-25 817</b>

Source : Données INS 2011-2012, Calculs Dirasset Intl

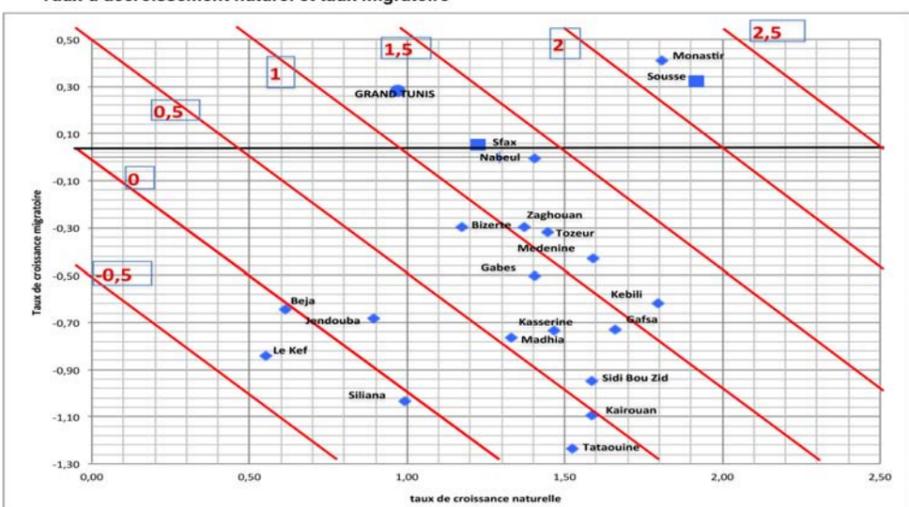
La différence entre la population aux deux années 2011 et 2012 donne la croissance annuelle de la population : pour la Tunisie, le croît total est de 111 178. Apartir du taux de la croissance naturelle, on peut calculer ce qui est dû à la croissance naturelle, soit 136 996. La différence entre le croît total et le croît réel est égale au solde migratoire de l'unité géographique considérée. Pour la Tunisie, le solde migratoire est négatif ce qui signifie que les émigrants sont plus nombreux que les immigrants. En 2012, ce solde migratoire est de - 25 817.

La situation des grands ensembles régionaux oppose les régions dont le solde est positif aux ensembles dont le solde est négatif. En 2012, deux ensembles seulement ont des soldes positifs : le District de Tunis avec un solde de 6 888 et le Centre-Est avec un solde de 1676. Il s'agit des deux plus grands ensembles urbains qui se trouvent sur le littoral. Tous les autres ensembles régionaux ont des soldes négatifs, le Centre Ouest et le Nord-Ouest, mais aussi le Sud-Est.

Le graphique ci-dessous apporte un éclairage plus précis sur ce phénomène migratoire puisqu'il concerne tous les gouvernorats. Il croise l'accroissement naturel et la croissance due aux migrations.

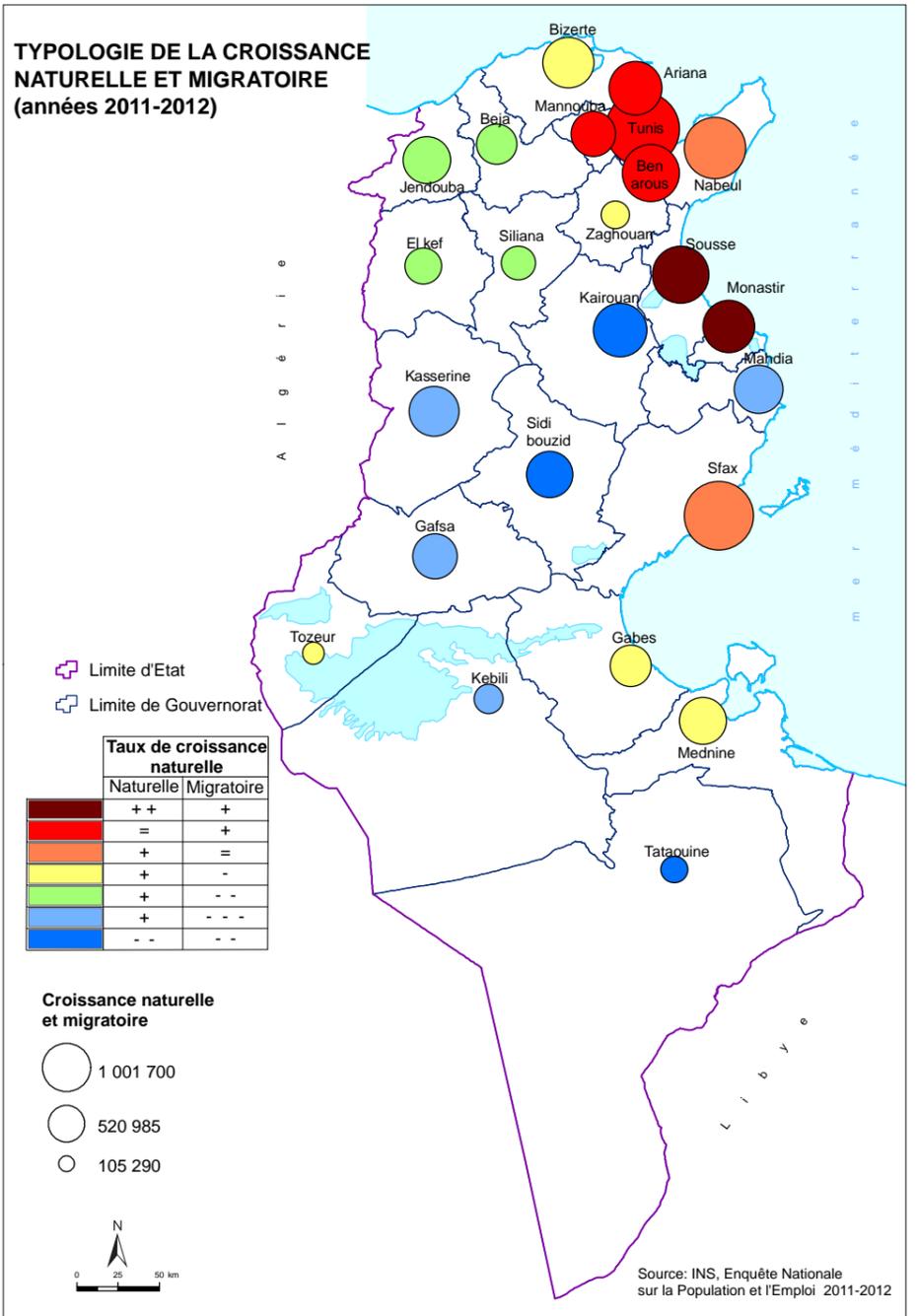
Les taux de croissance naturelle varie, selon les régions entre 0,6% pour Béja et 1,9% pour Sousse. Les taux migratoires varient de -1% pour Siliana (pour Tunis, il s'agit seulement du desserrement de la population vers la banlieue), à 1,6 pour Ariana.

Taux d'accroissement naturel et taux migratoire



Source : Données INS 2012, Elaboration Dirasset Intl

TYPOLOGIE DE LA CROISSANCE NATURELLE ET MIGRATOIRE (années 2011-2012)



Mednine : Le Sud - Est , un solde migratoire négatif (- 5642)



Gafsa : Le Sud - Ouest , un solde mégratoire négatif (- 3786)



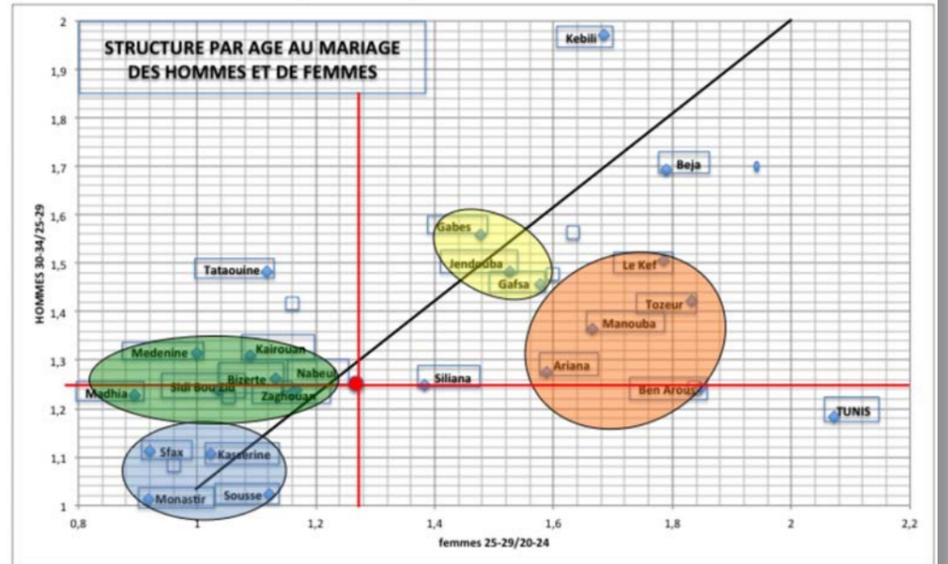
# 1. DISPARITES SOCIETALES ET SOCIALES

On peut aborder ces disparités à travers l'âge au premier mariage. En effet l'âge du mariage est traditionnellement plus précoce chez les femmes que chez les hommes. Deux évolutions notables sont en cours pour des raisons économiques et sociétales : l'âge du mariage pour les hommes et pour les femmes est de plus en plus tardif, mais le décalage selon le genre se maintient ; il varie selon les milieux. Ainsi, dans les régions urbaines, l'âge du mariage des femmes est plus tardif que dans les régions rurales.

La carte qui suit est construite à partir du taux des femmes de plus de 25 ans par rapport au total des mariages. Plus ce taux est élevé, plus les femmes se marient tard et inversement, plus le taux est bas, plus les femmes se marient jeunes. C'est un indicateur qui oppose les régions urbaines où les femmes travaillent davantage dans des emplois salariés et où elles résistent à la pression sociale ou familiale du mariage précoce, et les régions rurales où ces types de pression sont encore vivaces.

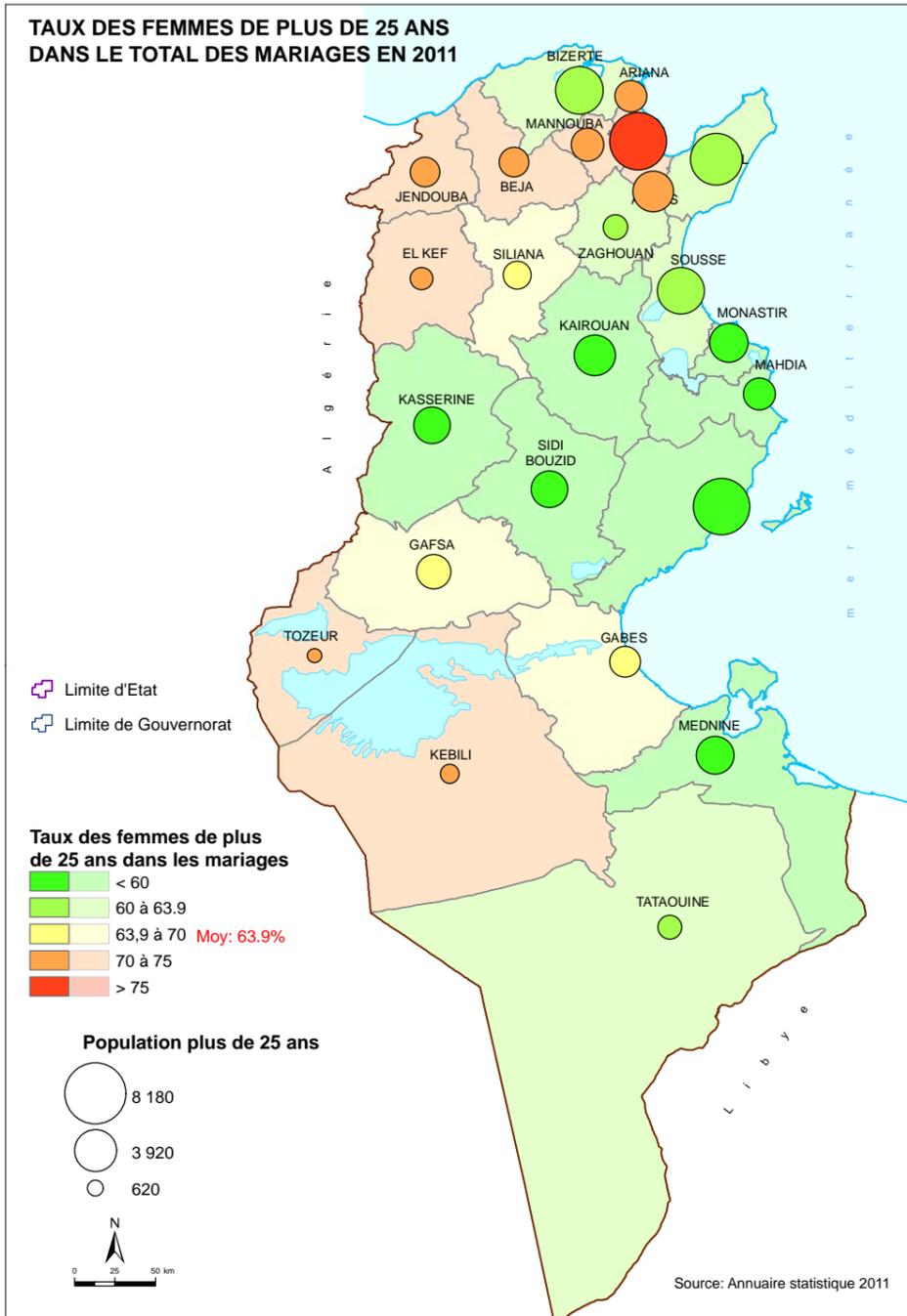
La carte illustre cette opposition, avec, cependant, des manquements importants à la règle qui tiennent principalement à la force des traditions dans certaines régions urbaines du littoral et, inversement, à la contagion des effets urbains dans certaines régions de l'intérieur, comme à Sfax, à Sidi Bouzid, à Kairouan ou encore Mahdia qu'à Tozeur ou Béja.

Structure par âge au mariage des hommes et des femmes

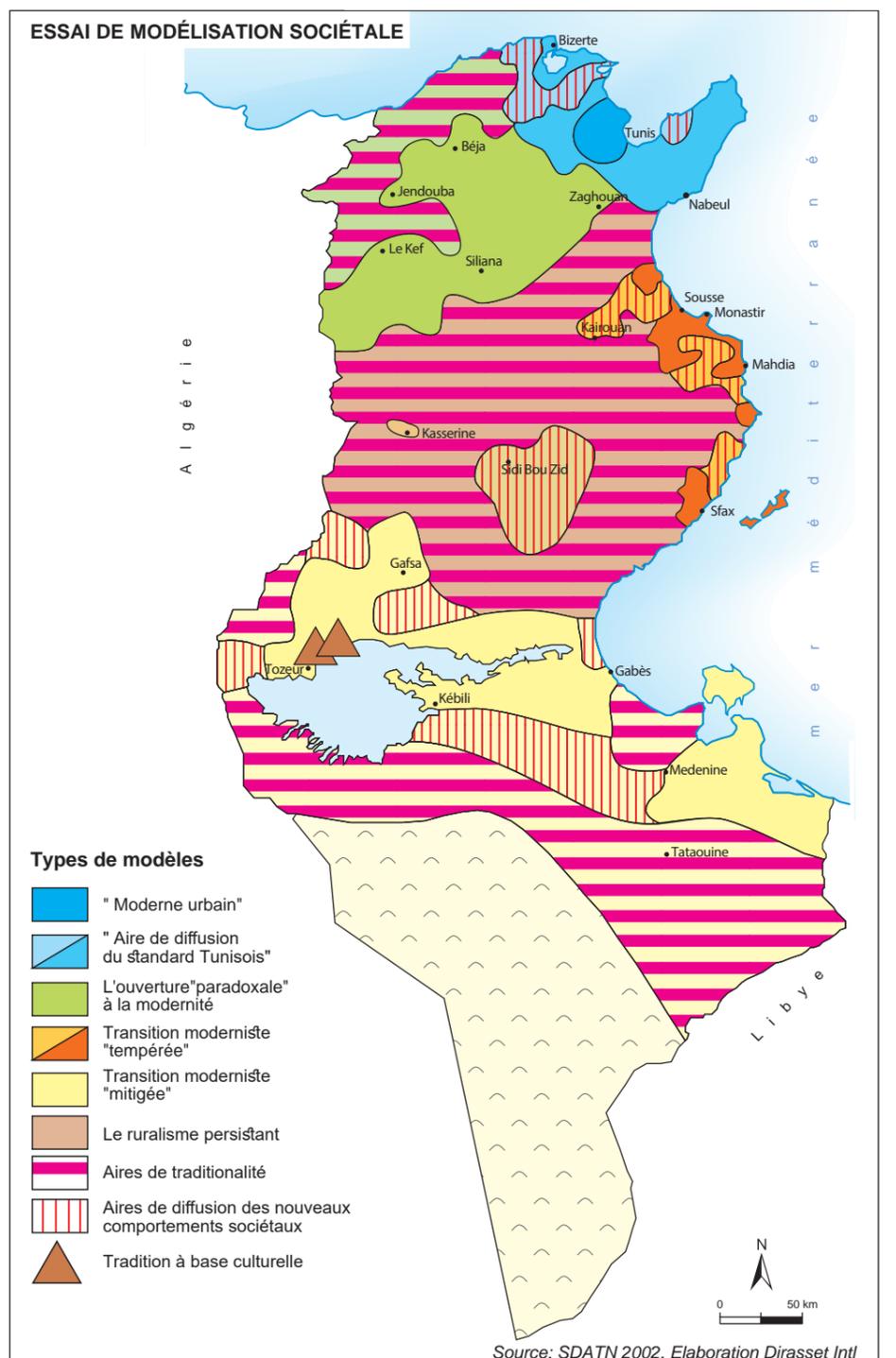


Source : Données INS, Elaboration Dirasset Intl.

Jeunes femmes tunisiennes



La comparaison de la carte de l'âge des mariages avec la carte du SDATN n°92 (1994) «Essai de modélisation sociale» montre des similitudes remarquables. La zone «d'ouverture paradoxale à la modernité» coïncide bien avec celle du Nord-Ouest. «L'aire de traditionnalité du Centre-Est ou Centre-Ouest» correspond à celle des taux les plus forts de mariage féminin précoce. La «zone de transition moderniste mitigée» se retrouve dans celle qui relie Gabès à Tozeur.



Source: SDATN 2002, Elaboration Dirasset Intl

## 2-CAPACITE D'ABSORPTION DE L'ACCROISSEMENT NATUREL

Le flux des jeunes arrivant sur le marché du travail dépend du croît démographique alimentant les tranches d'âge des jeunes actifs. A un moment T, ce flux correspond aux classes d'âge de 15 à 25 ans.

Pour approcher cette capacité d'absorption, et en l'absence de données statistiques adaptées, nous mettons en rapport le croît naturel et les flux migratoires.

La carte révèle une forte disparité entre les régions qui ne peuvent pas absorber leur accroissement démographique (le Kef, Siliana, Béja) suivies par Jendouba et le bloc compact de Kasserine à Mahdia en passant par Kairouan, Sidi Bouzid et, au Sud, Tataouine, et les rares régions urbaines du littoral qui absorbent plus que leur accroissement et qui sont des régions d'accueil, le Grand Tunis, Sousse et Monastir.

Absorption de l'accroissement naturel dans le gouvernorat en %

Gouv	% absorption	Pop 2012	
1 Grand Tunis	129	2 491 411	3 658 380
32 Monastir	123	533 155	
31 Sousse	117	633 813	5 375 581
34 Sfax	104	948 705	
15 Nabeul	100	768 497	1 717 201
16 Zaghuan	78	173 150	
62 Tozeur	78	105 293	1 296 602
17 Bizerte	75	554 137	
52 Médenine	73	464 022	2 159 332
63 Kébili	66	153 548	
51 Gabes	64	366 232	862 731
61 Gafsa	56	342 951	
42 Kasserine	50	436 767	2 388 036
33 Mahdia	42	399 018	
43 Sidi Bouzid	40	416 317	2 388 036
41 Kairouan	31	564 914	
22 Jendouba	24	424 414	3 182 979
53 Tataouine	19	146 604	
24 Siliana	-4	233 872	794 944
21 Béja	-5	305 618	
23 Le Kef	-53	255 454	
<b>Total général</b>	<b>100</b>	<b>10 717 892</b>	

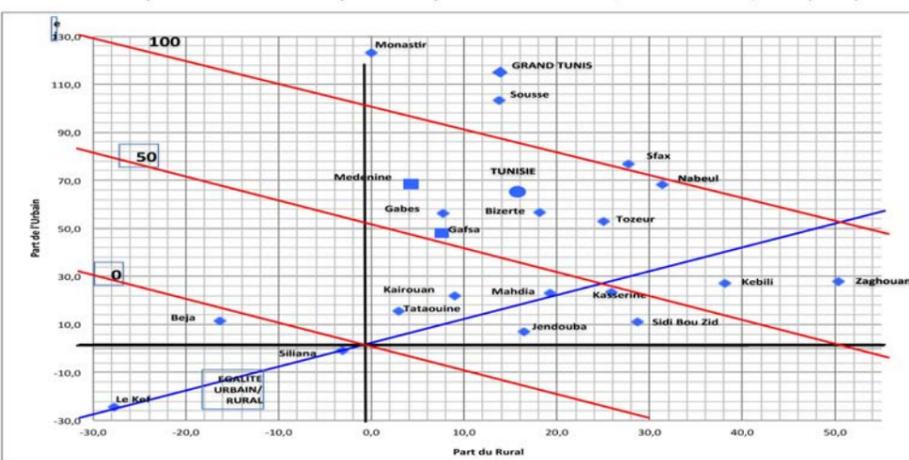
Source : Données INS et calculs Dirasset Intl.

Le graphique suivant croise la part du rural et de l'urbain dans le mécanisme de l'absorption. La ligne bleue est celle de l'égalité entre le rural et l'urbain. Les lignes rouges relient les valeurs identiques du rural et de l'urbain. Au-dessus de la ligne de 130% d'absorption par l'urbain, on trouve logiquement les gouvernorats les plus urbanisés : Monastir, le Grand Tunis, Sousse, Sfax. Entre les deux lignes 90 et 130, viennent les gouvernorats variés de seconde catégorie : Zaghuan et Bizerte dans l'orbite de Tunis, Gabès et Sfax, mais aussi Tozeur et Kébili.

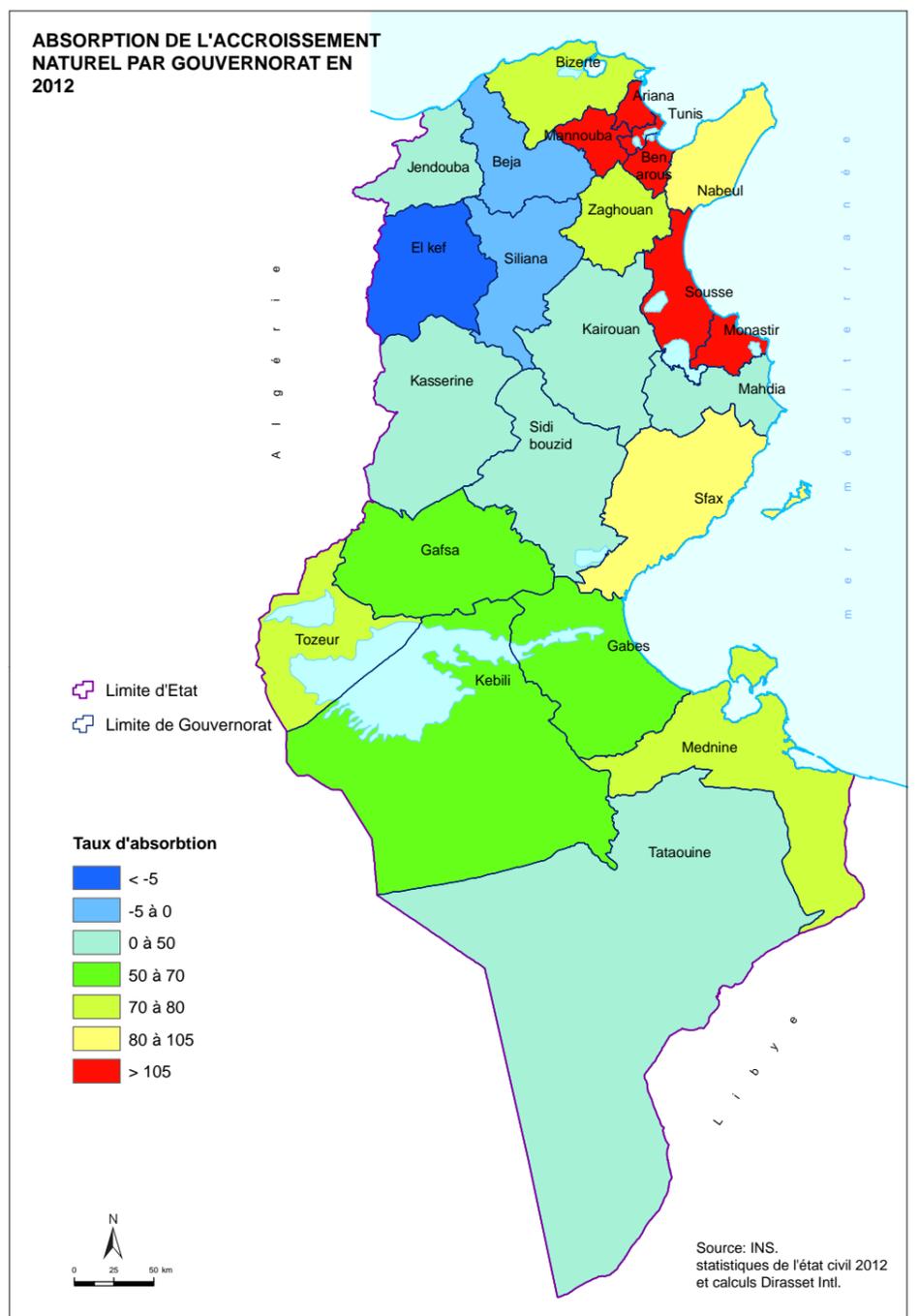
Dans la troisième catégorie entre les lignes 30 et 90, les gouvernorats de l'intérieur et Mahdia.

Enfin, en position négative, les trois gouvernorats de Siliana, Béja et le Kef. La carte correspondante fait apparaître l'organisation des gouvernorats en grands ensembles selon leur capacité d'absorption. Les deux ensembles de forte capacité forment un ensemble presque continu de Tunis à Monastir.

Absorption du croît naturel provincial par les deux milieux, urbain et rural, en %(2012)



Source : Elaboration Dirasset Intl.



Cité Ennasr Tunis



El Mourouj Ben Arous



## II- EMPLOI

### L'EVOLUTION DE L'EMPLOI

En 1994, le nombre total des emplois est de 2,320 millions. En 2012, il est de 3,231 millions. Les créations nettes d'emploi atteignent 911 000, soit 40% en plus, ce qui est considérable. Par grand secteur d'activité, la répartition s'établit comme suit :

#### Répartition des emplois par grands secteurs d'activité

1994	Agriculture, forêt	Industries	Bâtiments	Services	Educ, Santé, Admin	Total
TOT.TUNISIE	500 989	529 244	305 761	600 515	385 344	2 320 610
%	22	23	13	26	17	100
2012	Agriculture, forêt	Industries	Bâtiments	Services	Educ, Santé, Admin	Total
TOT.TUNISIE	550 011	635 022	432 412	992 443	611 491	3 231 598
%	17	20	13	31	19	100

Source : Données INS

Entre les deux dates, l'agriculture perd 7 points, les industries, 3 points, le bâtiment reste stable à 13 points. L'administration en gagne 2 et les services sont les grands gagnants avec un gain de 5 points, ce qui montre une tertiarisation croissante de l'économie tunisienne. Malgré la perte en pourcentage, l'agriculture a créé 50 000 emplois supplémentaires, l'industrie, plus de 100 000, le bâtiment, près de 130 000. Les deux secteurs productifs représentent encore la moitié des emplois en 2012.

#### Répartition régionale des créations d'emplois (taux de croissance)(1994 - 2012)

TAMV	Agriculture, forêt	Industries	Bâtiments	Services	Educ, Santé, Admin.	Total
District de Tunis	1,14	0,90	0,98	1,05	0,93	0,99
Nord Est	0,99	1,51	1,23	1,04	0,96	1,14
Nord Ouest	1,17	0,62	0,60	0,80	1,03	0,90
Centre Est	0,76	1,21	1,46	1,08	1,04	1,10
Centre Ouest	1,07	0,44	0,66	0,96	1,02	0,87
Sud Est	0,62	0,65	1,13	0,90	1,00	0,87
Sud Ouest	1,47	0,51	1,17	0,81	1,23	1,01
<b>Total</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>

Source : Données INS, Calculs Dirasset Intl.

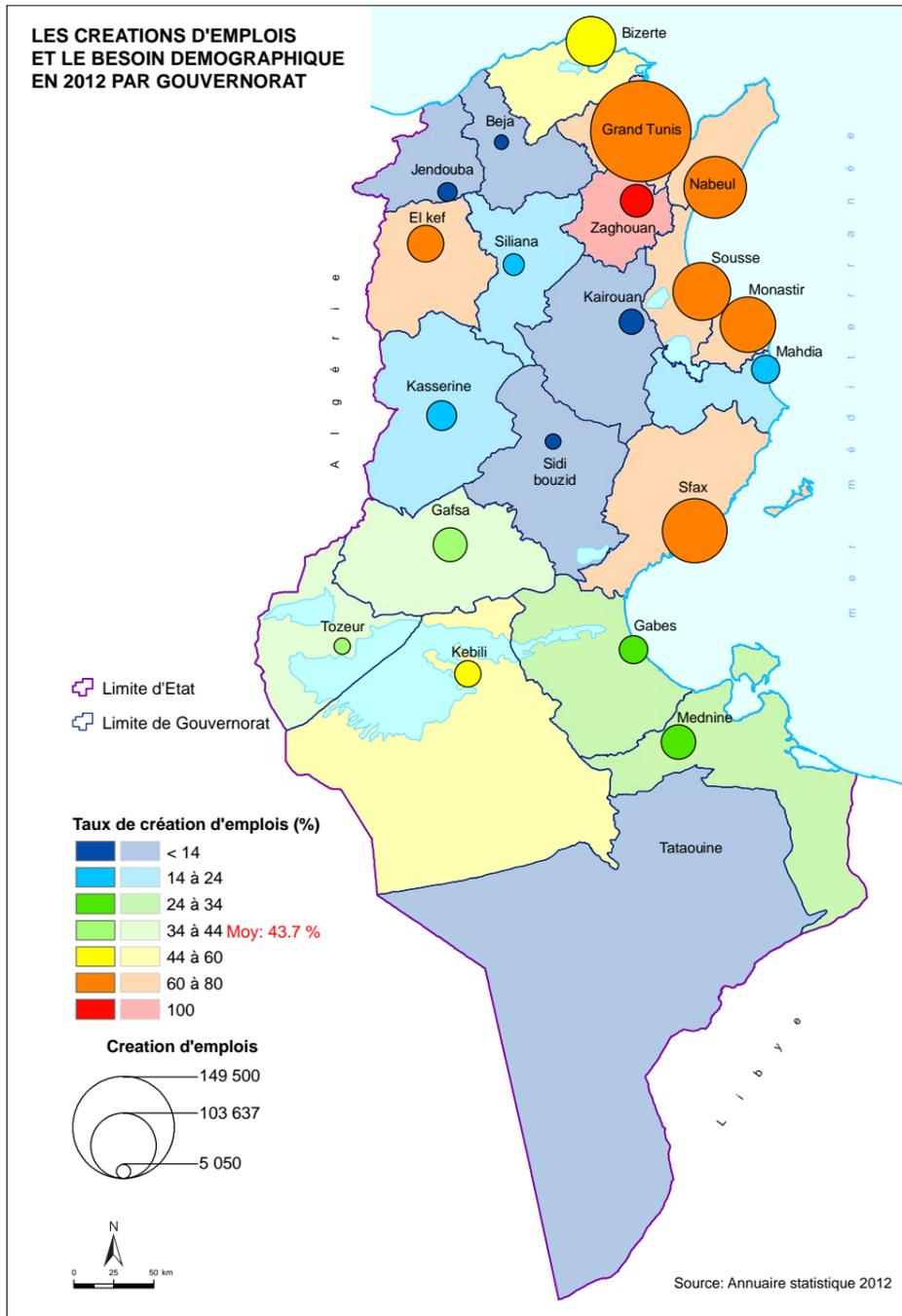
### Evolution des taux de croissance des secteurs d'activité par gouvernorat entre 1994 et 2012

	Tamv théorique	Tamv réel	Composante régionale
Tunis	2,3	0,7	-1,6
Ariana-Manouba	1,9	3,3	1,4
Ben Arous	2,0	3,0	1,0
Nabeul	1,6	2,3	0,7
Zaghouan	1,7	3,9	2,2
Bizerte	1,6	2,0	0,4
Béja	1,5	0,3	-1,22
Jendouba	1,6	0,5	-1,1
Le Kef	1,8	2,4	0,6
Siliana	1,7	1,1	-0,6
Kairouan	1,6	0,6	-0,92
Kasserine	1,7	1,5	-0,23
Sidi Bouzid	1,5	0,4	-1,16
Sousse	2,0	2,8	0,82
Monastir	1,8	2,9	1,06
Mahdia	1,5	1,1	-0,41
Sfax	1,8	2,3	0,48
Gafsa	2,5	2,3	-0,24
Tozeur	1,9	1,7	-0,29
Kébili	1,8	2,8	0,99
Gabès	1,9	1,3	-0,56
Médenine	2,0	1,5	-0,49
Tataouine	2,0	-0,8	-2,84
Total	1,8	1,9	0,1
District de Tunis	2,1	2,1	0
Nord Est	1,6	2,4	0,7
Nord Ouest	1,6	1,0	-0,6
Centre Est	1,8	2,4	0,6
Centre Ouest	1,6	0,8	-0,8
Sud Est	2,0	1,2	-0,8
Sud Ouest	2,2	2,3	0,1
Total	1,8	1,8	0

Source : INS , Calculs Dirasset Intl - 1994 - 2012

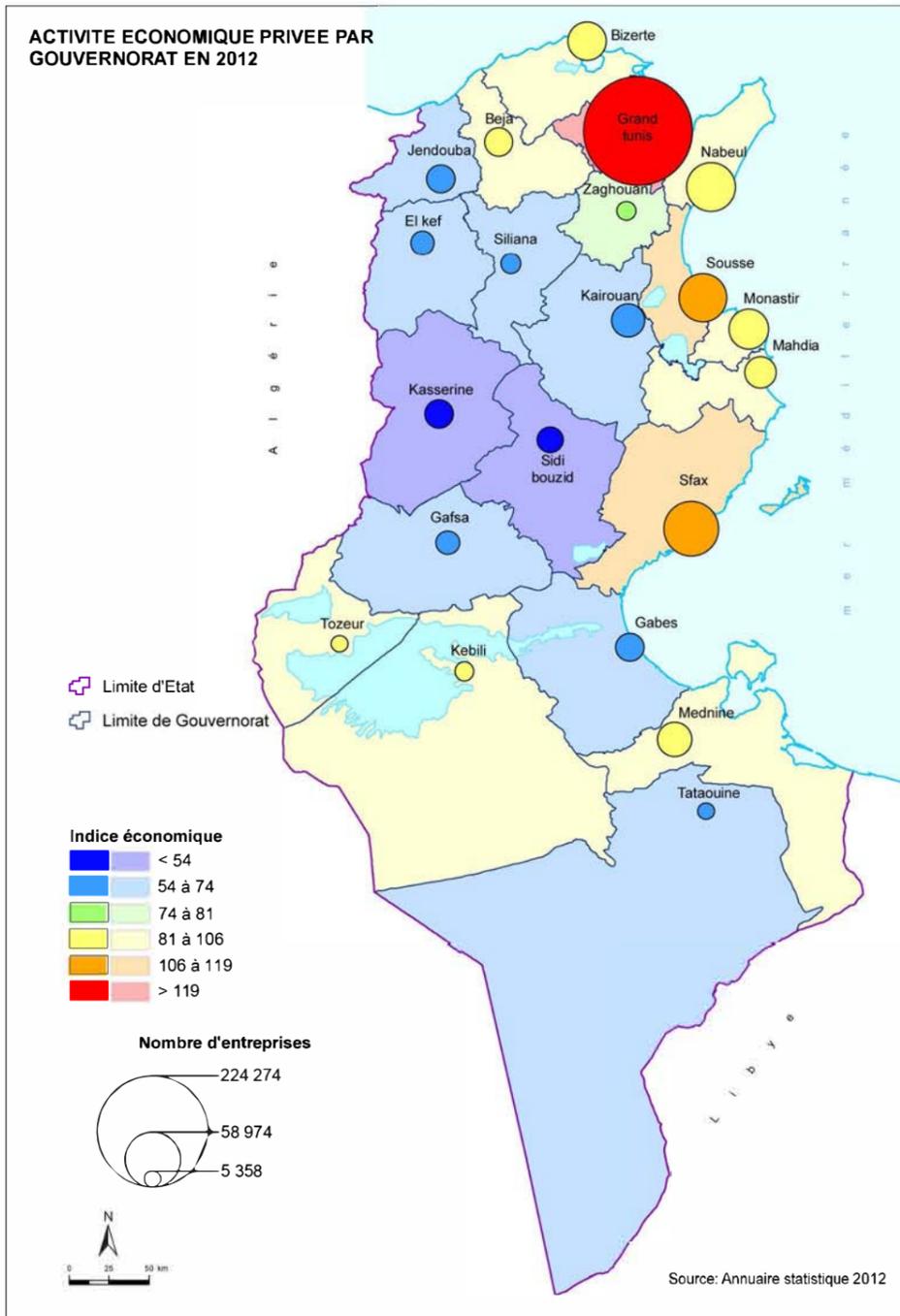
TAMV	Agriculture	Industries mines	B. T. P.	Services privés	Educ. Sant.Admin	Total
Tunis	1,46	0,63	0,70	0,85	0,68	0,76
Ariana Manouba	1,06	1,13	1,13	1,41	1,33	1,27
Ben Arous	1,18	1,15	1,23	1,17	1,22	1,19
Nabeul	0,80	1,57	1,34	1,08	1,00	1,13
Zaghouan	1,53	2,63	1,40	0,98	1,02	1,47
Bizerte	1,15	1,23	1,02	0,98	0,92	1,07
Béja	0,89	0,75	0,76	0,69	0,83	0,80
Jendouba	0,91	0,57	0,61	0,85	1,05	0,83
Le Kef	2,25	0,46	0,53	0,94	1,04	1,12
Siliana	1,19	0,70	0,49	0,72	1,31	0,90
Kairouan	1,08	0,42	0,71	0,88	1,04	0,85
Kasserine	1,25	0,58	0,60	1,17	1,10	0,96
Sidi Bouzid	0,97	0,37	0,65	0,89	0,91	0,81
Sousse	0,96	1,29	1,25	1,07	1,10	1,15
Monastir	0,86	1,33	1,47	1,17	1,00	1,21
Mahdia	0,64	1,08	1,47	0,96	0,93	0,93
Sfax	0,79	1,10	1,62	1,07	1,05	1,09
Gafsa	1,47	0,49	1,30	0,72	1,38	0,96
Tozeur	1,02	0,60	0,78	1,01	1,04	0,95
Kébili	1,72	0,60	1,23	0,86	1,07	1,19
Gabes	0,89	0,66	1,36	0,82	0,96	0,91
Médenine	0,50	0,64	1,13	1,01	1,06	0,92
Tataouine	0,22	0,62	0,53	0,56	0,96	0,60

Source : INS , Calculs Dirasset Intl - 2012



### L'emploi dans le secteur de textile





### L'importance de la main d'oeuvre féminine



### Une forte demande d'emploi



### Demandes et offres d'emploi rapportées à la population d'âge actif

Demandes - offres	Manque % 1995	Manque % 2010	Manque % 2012	Ecart %	Ecart Déficit
Tunis	6	7	9	5,3	10 627
Ariana-Manouba	1,8	4,2	7,1	5,3	6 948
Ben Arous	1,9	4,8	7,4	5,5	4 902
Nabeul	0,9	3,7	6,3	5,4	3 484
Zaghouan	3,2	8,0	9,5	6,3	2 997
Bizerte	2,0	5,3	7,5	5,5	6 560
Béja	2,1	7,0	9,2	7,2	4 418
Jendouba	2,7	6,8	11,8	9,2	7 123
Le Kef	1,3	6,8	11,9	10,6	2 374
Siliana	1,2	8,4	11,2	10,0	1 942
Kairouan	1,0	4,4	8,4	7,3	3 395
Kasserine	1,0	5,2	10,8	9,8	2 347
Sidi Bouzid	1,6	6,0	12,9	11,3	3 670
Sousse	0,7	3,0	5,8	5,1	2 043
Monastir	0,9	4,4	7,8	7,0	2 100
Mahdia	1,4	4,2	6,9	5,5	2 917
Sfax	0,5	4,6	7,0	6,5	2 587
Gafsa	2,9	12,1	18,9	16,0	5 624
Tozeur	2,2	9,3	22,0	19,8	1 296
Kébili	2,4	8,3	16,5	14,1	1 928
Gabès	1,4	7,2	13,7	12,3	2 807
Médenine	1,4	6,4	12,3	10,9	3 330
Tataouine	1,5	8,4	20,6	19,0	1 240
<b>Tunisie</b>	<b>1,5</b>	<b>5,3</b>	<b>9,2</b>	<b>7,7</b>	<b>86 659</b>

Source : Annuaire statistiques INS et calculs Dirasset Int'l

### L'emploi dans le secteur administratif



### L'emploi dans le secteur des travaux publics en tunisie



Le tableau compare les années 1995, 2010 et 2012. En pourcentage par rapport à la population d'âge actif, le taux de chômage ne cesse d'augmenter au plan national, avec une accélération brutale entre 2010 et 2012, puisqu'on passe de 1,5 en 1995 à 5,3 en 2010 et à 9,3 en 2012. La répartition régionale montre des différences considérables entre le Grand Tunis, mais aussi les autres gouvernorats du littoral, où l'on se situe entre 5% et 7% (à l'exception de Gabès) et Tozeur où ce taux atteint près de 20%. Parmi les régions de l'intérieur, certaines se situent légèrement au-dessous de la moyenne nationale (Kairouan, Béja, Jendouba), mais d'autres à 2 ou 3 points au-dessous, le Kef, Siliana, Kasserine, Sidi Bouzid, Médenine et Gabès. Les plus mal lotis sont Kébili, Tozeur, Gafsa et Tataouine.

### III- PAUVRETE

La connaissance de l'ampleur de la pauvreté et son évolution montre l'impact des politiques économiques et sociales sur le niveau de vie et la réduction de la pauvreté. Celle-ci reste concentrée dans le milieu rural, particulièrement le C.O. et le N.O. La mesure de la pauvreté à l'échelle régionale permet de mieux réajuster les programmes de développement régional et de définir les priorités. La dépense totale, utilisée comme indicateur de niveau de vie en Tunisie risque de ne plus refléter la situation de la pauvreté. En effet, depuis les années 80, le revenu médian a plus que doublé, et les habitudes de consommation se sont transformées. Il apparaissait donc opportun de réviser la méthodologie appliquée jusqu'alors en introduisant de nouvelles techniques de mesure de la pauvreté. Cette révision a été réalisée par l'INS à l'occasion de « l'enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages » effectuée en 2010-2011. L'enquête de 2010 a porté sur un échantillon de 13 322 ménages et a permis de préciser le niveau de vie des tunisiens en fonction de leurs caractéristiques géographiques, démographiques et socio-économiques et de suivre son évolution dans le temps.

Evolution de l'agrégat de consommation par quintile, par régions et par milieu

Région	Agrégat de consommation prix courant			Taux de croissance annuelle moyen (en %) 2000-2010	Agrégation de consommation (prix 2005)			Taux de croissance annuelle moyen (en %) 2000-2010
	2000	2005	2010		2000	2005	2010	
1 <sup>er</sup> quintile	420	546	794	6,6 %	483	546	646	3,0 %
2 <sup>ème</sup> quintile	728	947	1368	6,5 %	838	947	1112	2,9 %
3 <sup>ème</sup> quintile	1041	1327	1905	6,2 %	1198	1327	1549	2,6 %
4 <sup>ème</sup> quintile	1494	1873	2670	6,0 %	1720	1873	2171	2,4 %
5 <sup>ème</sup> quintile	2945	3790	5046	6,5 %	3390	3790	4117	2,0 %
<b>Région</b>								
Grand Tunis	1738	2331	3228	6,4 %	2000	2331	2624	2,8 %
Nord-Est	1147	1547	2113	6,3 %	1320	1547	1718	2,7 %
Nord-Ouest	979	1292	1613	5,1 %	1127	1292	1311	1,5 %
Centre-Est	1483	1902	2693	6,1 %	1707	1902	2189	2,5 %
Centre-Ouest	841	1034	1491	5,9 %	968	1034	1212	2,3 %
Sud-Est	978	1574	2198	8,4 %	1126	1574	1787	4,7 %
Sud-Ouest	428	1338	1853	7,2 %	1068	1338	1507	3,5 %
<b>Milieu</b>								
Communal	1726	2326	3095	6,0 %	1985	2326	2516	2,4 %
Grandes villes	1992	2640	3696	6,4 %	2291	2640	3005	2,8 %
Moy. communes	1518	2045	2612	5,6 %	1746	2045	2124	2,0 %
Non communal	911	1213	1644	6,1 %	1048	1213	1337	2,5 %
<b>Ensemble</b>	<b>1252</b>	<b>1696</b>	<b>2360</b>	<b>6,5 %</b>	<b>1441</b>	<b>1696</b>	<b>1919</b>	<b>2,9 %</b>

Source : INS, (ENBCNV)

### La mesure du seuil de pauvreté

Le seuil de pauvreté désigne « le niveau de consommation minimum au deçà duquel une personne est considérée comme pauvre, c'est-à-dire ne disposant pas d'un niveau de vie convenable ».

Pour 2010, le seuil de pauvreté s'élève à 1277 dinars par an et par tête dans les grandes villes, à 1158 dans les petites et moyennes communes et à 820 dinars dans les zones non communales.

Le seuil de pauvreté extrême est quant à lui fixé à 757 dinars par an et par habitant dans les grandes villes, à 733 dans les petites et moyennes communes et à 571 dinars en milieu rural.

Le taux de pauvreté est de 15,5 % en 2010 contre 23,3 % en 2005 et 32,4 % en 2000. Cette importante baisse peut s'expliquer par la forte croissance de la consommation entre 2000 et 2010. Ceci est également vrai pour l'indicateur de pauvreté extrême qui est passé de 12 % en 2000 à 4,6 % en 2010.

Malgré cette importante réduction à l'échelle nationale, les zones rurales continuent de présenter un taux de pauvreté presque deux fois plus élevé que les zones urbaines.

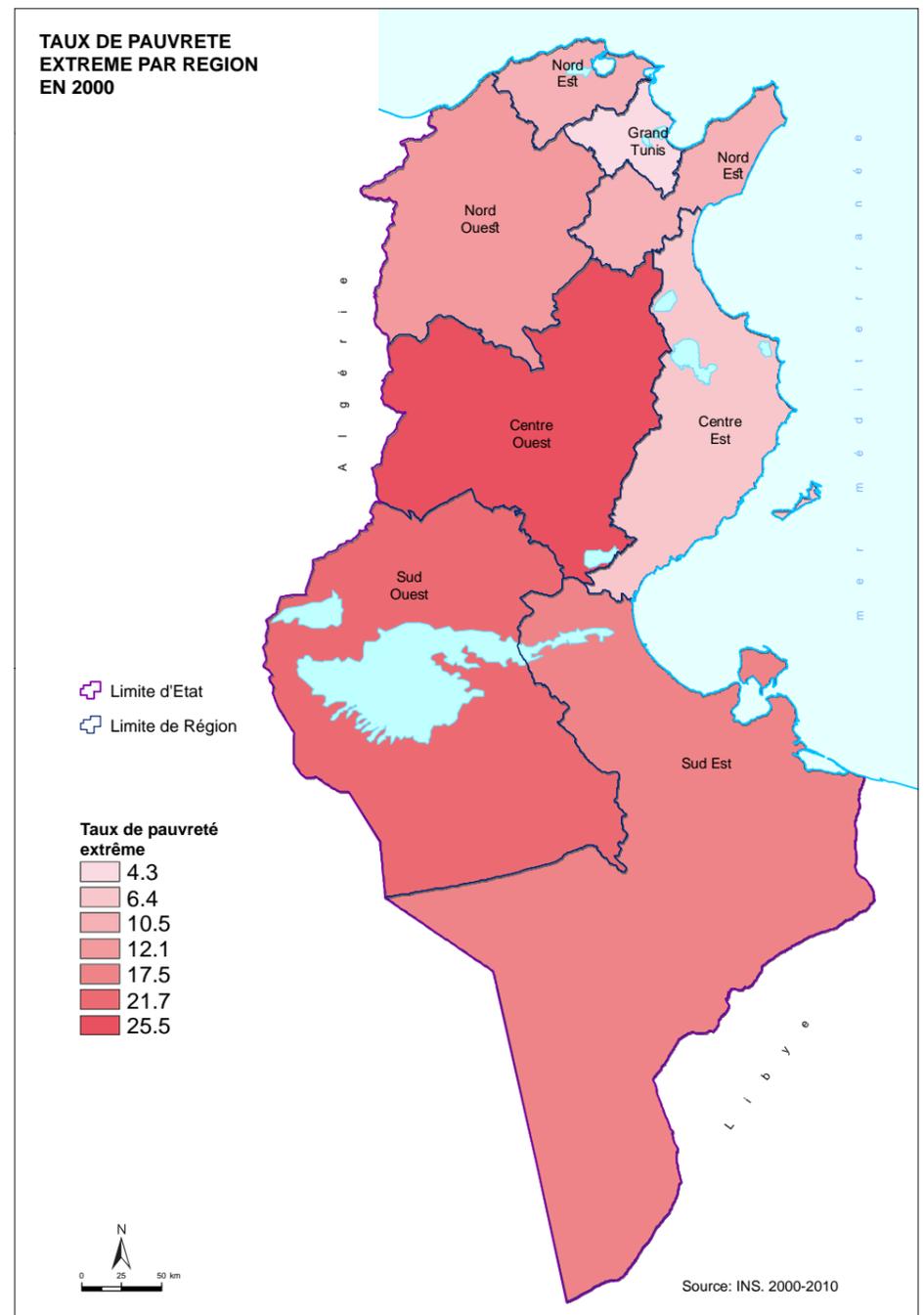
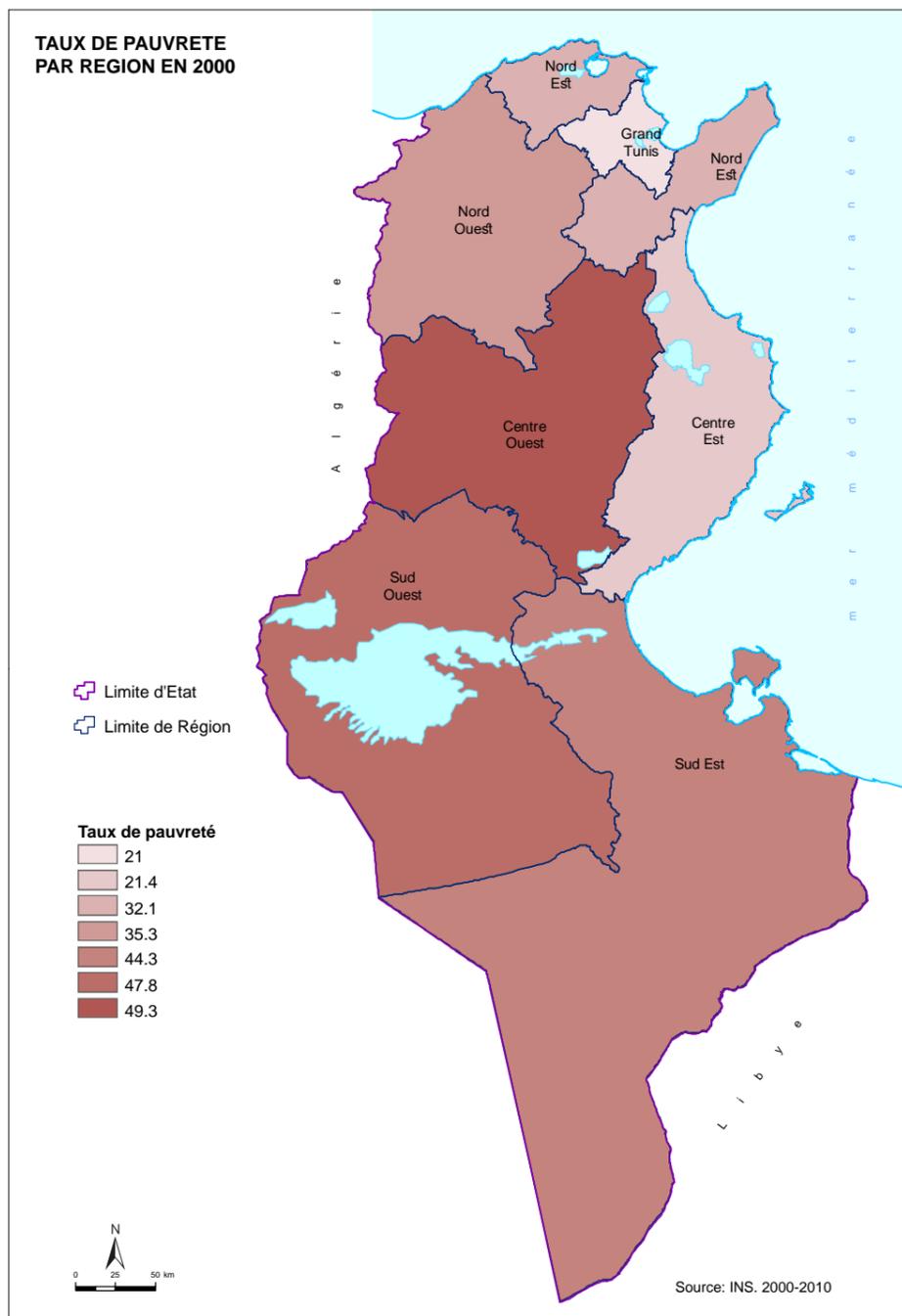
### Incidence de la pauvreté au niveau régional

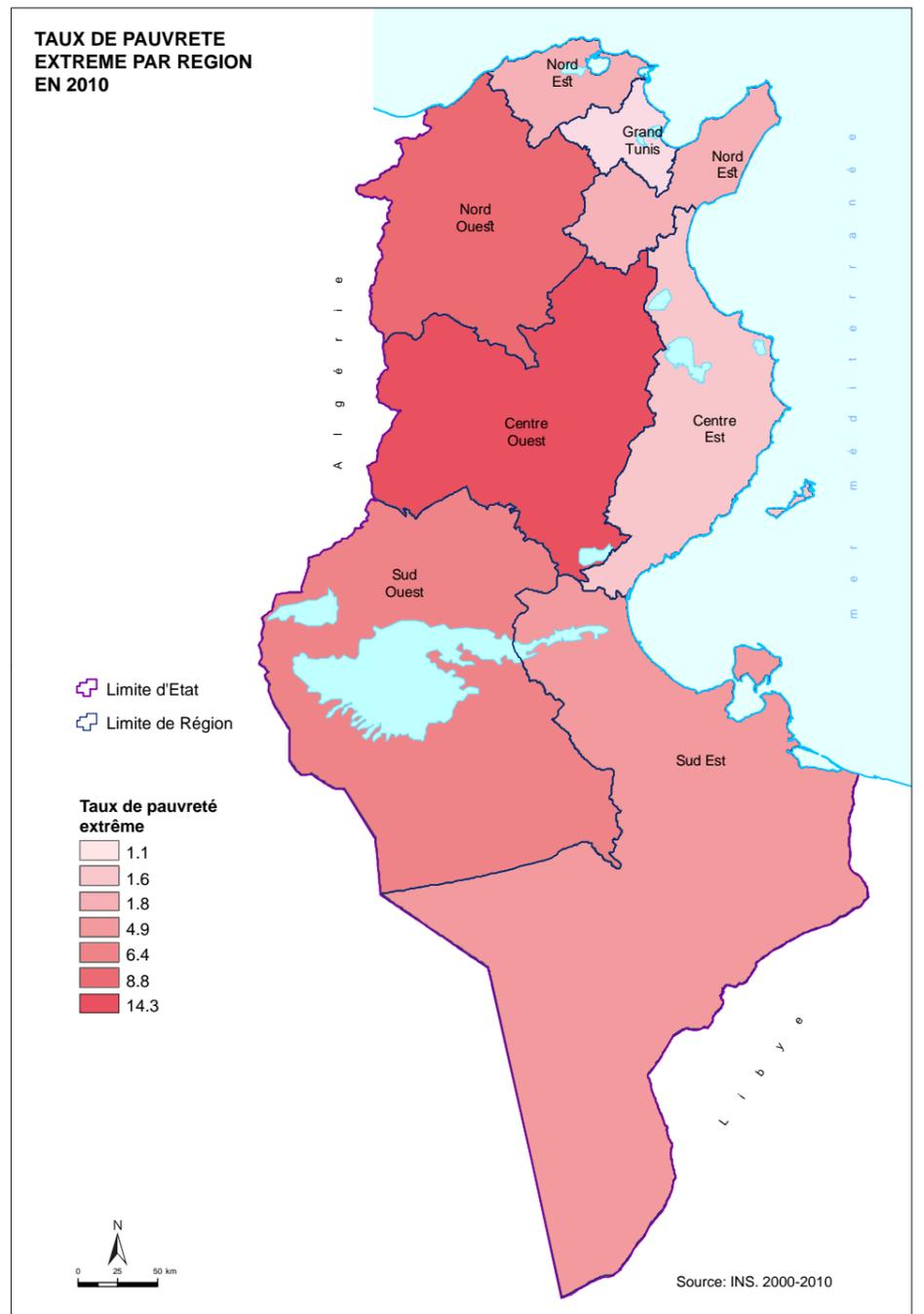
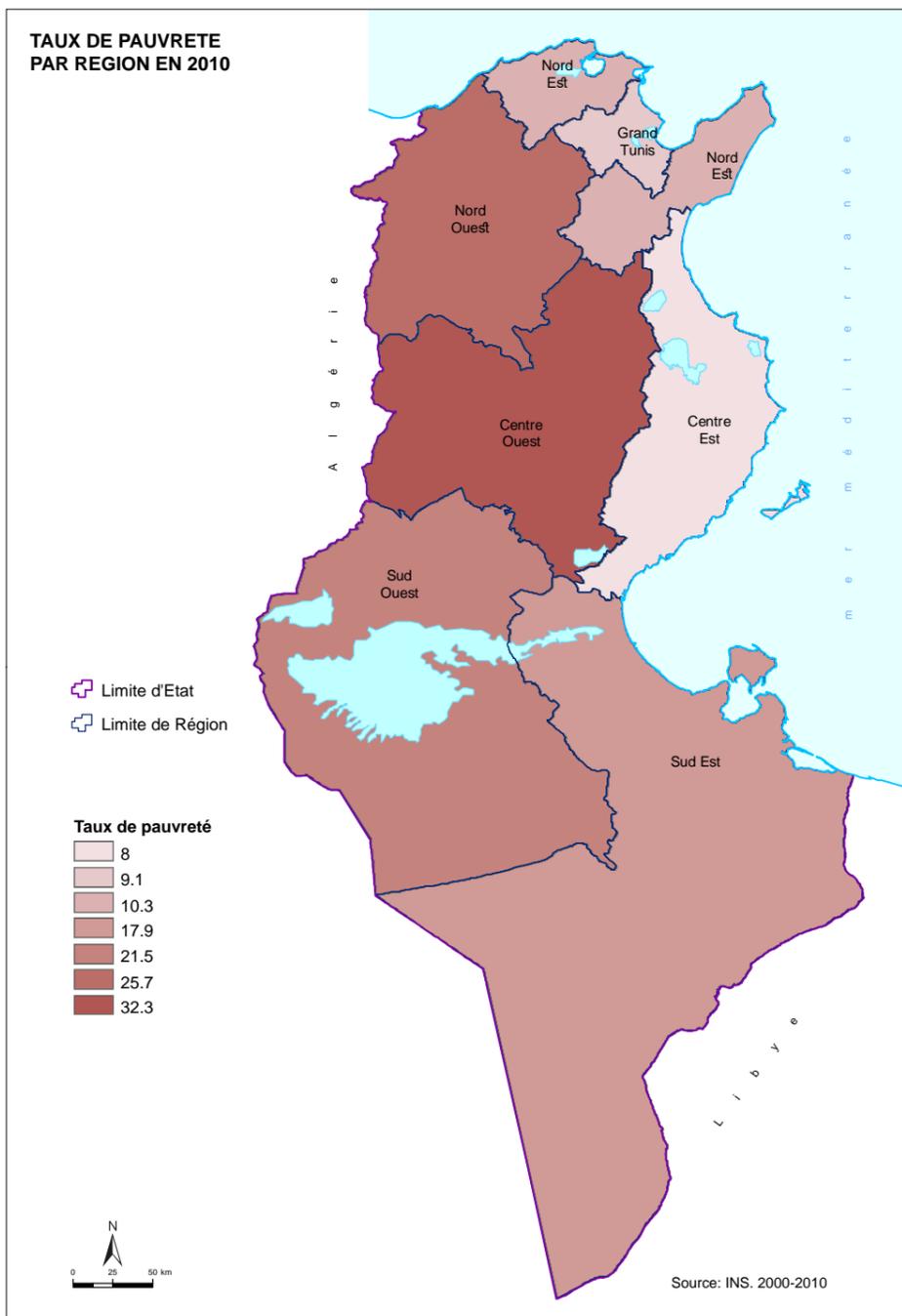
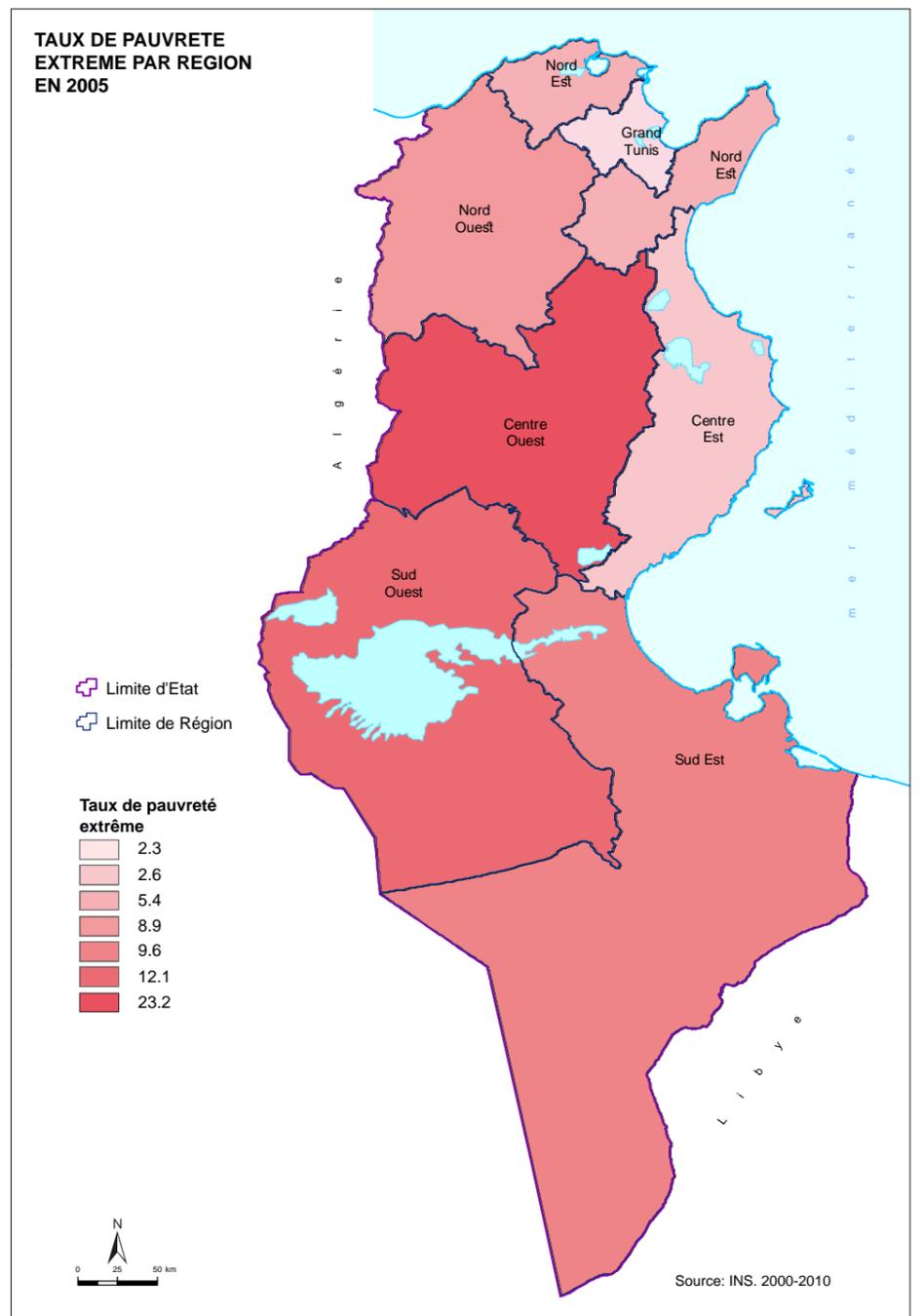
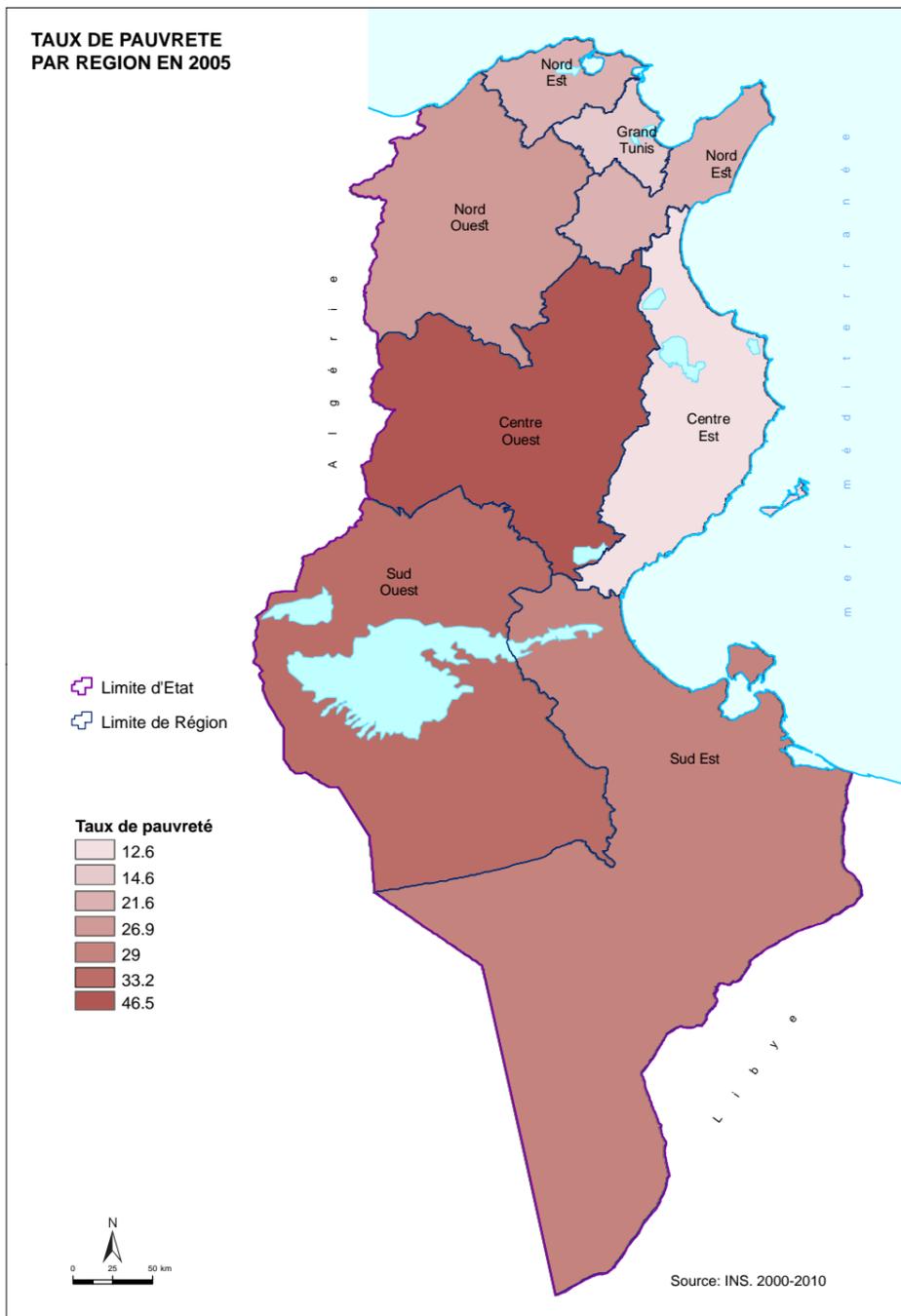
Le taux de pauvreté entre 2000 et 2010 a diminué dans toutes les régions à l'exception de la région du Nord-Ouest où la baisse n'est pas statistiquement significative. Son retard par rapport aux régions littorales s'est même aggravé. A titre d'exemple, son taux de pauvreté extrême était 6 fois plus élevé que celui du Grand Tunis en 2000 et il est devenu 13 fois en 2010. les programmes de lutte contre la pauvreté seraient plus efficaces si la nature de la pauvreté vécue par chaque type de ménage pouvait être distinguée.

Incidence de la pauvreté selon la strate (%)

	Seuil de pauvreté			Seuil de pauvreté extrême		
	2000	2005	2010	2000	2005	2010
Grandes villes	21,5	15,4	9,0	4,3	2,2	1,3
Moyennes communes	32,5	22,1	14,1	10,5	6,5	2,9
Zones rurales	40,4	31,5	22,6	19,1	13,4	9,2
<b>Région</b>						
Grand Tunis	21	14,6	9,1	4,3	2,3	1,1
Nord-Est	32,1	21,6	10,3	10,5	5,4	1,8
Nord-Ouest	35,3	26,9	25,7	12,1	8,9	8,8
Centre-Est	21,4	12,6	8,0	6,4	2,6	1,6
Centre-Ouest	49,3	46,5	32,3	25,5	23,2	14,3
Sud-Est	44,3	29	17,9	17,5	9,6	4,9
Sud-Ouest	47,8	33,2	21,5	22,7	12,1	6,4
Tunisie	32,4	23,3	15,5	12,0	7,6	4,6

Source : INS, (ENBCNV)





# BILAN ECONOMIQUE

## I- PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT REGIONAL

### LA POLITIQUE DE DECENTRALISATION INDUSTRIELLE

L'incitation à la décentralisation industrielle a démarré en 1975 avec la création du Fonds de promotion et de décentralisation industrielle et la définition des zones éligibles aux avantages de la décentralisation des industries manufacturières annoncées en 1974. Le décret de 1977 modifié ventile les 18 gouvernorats de l'époque en 3 zones d'avantages fiscaux et financiers, plus une zone sans avantages.

Plus tard, un nouveau zonage est opéré dans le cadre de la nouvelle loi «81-56» du 23 juin 1981, portant encouragement aux investissements dans les industries manufacturières et à la décentralisation industrielle.

L'année 1994 marquera le retour au zonage administratif suite à la promulgation en 1993 du troisième code d'incitation à l'investissement. L'innovation majeure de ce code consiste à élargir le régime d'avantages au développement régional, englobant à la fois les zones de décentralisation des activités manufacturières, de l'artisanat et de certains services, ainsi que les zones de développement touristique.

Mais toutes les dispositions antérieures ont été abrogées par le Décret n°387 de l'année 2008 sur la base d'un nouveau découpage administratif institué la même année. Le décret de 2008, aujourd'hui encore en vigueur, répartit les délégations, compte tenu de leur niveau de développement, en trois catégories de zones. Le nouveau décret gouvernemental n° 389 de 2017, répartit les délégations, compte tenu de leur niveau de développement, en deux catégories.

Enfin, les entreprises, choisissant de s'implanter dans les zones de développement régional peuvent bénéficier également d'une prise en charge des cotisations patronales au régime légal de sécurité sociale pour une période de 5 à 10 ans.

### EVALUATION DE LA POLITIQUE REGIONALE A TRAVERS LES FLUX D'INVESTISSEMENT

Sur les 94,56 milliards de Dinars d'investissements réalisés entre 1992 et 2010 dans tout le pays, 69,229 MMDT, soit 73,1% du total sont allés aux 14 gouvernorats côtiers de Bizerte à Médenine profitant à 70% de la population

tunisienne (RGPH, 2014). Les 26.9% restant ont profité à près de 30% de la population, ceux résidant dans les 10 gouvernorats intérieurs. La configuration géographique de l'investissement ainsi constatée est apparemment beaucoup moins disproportionnée que ne le laisserait imaginer l'extension spatiale de la Tunisie intérieure.

La ventilation de l'investissement par secteur (public/privé) permet de nuancer ces premières constatations globales. Les deux formes d'investissement sont allées à plus de 60% à la Tunisie littorale, l'investissement privé a négligé les 10 gouvernorats de l'intérieur dont s'élève à 23,3% du montant de ces investissements contre 76,7% pour les gouvernorats côtiers. Les préférences territoriales du secteur privé se justifient par la recherche de proximités utiles (marché fournisseur, marché client, sous-traitants, infrastructures, facteurs d'environnement, services aux particuliers...). Cette même tendance est confirmée par les données relatives à l'investissement rapporté à la population gouvernementale.

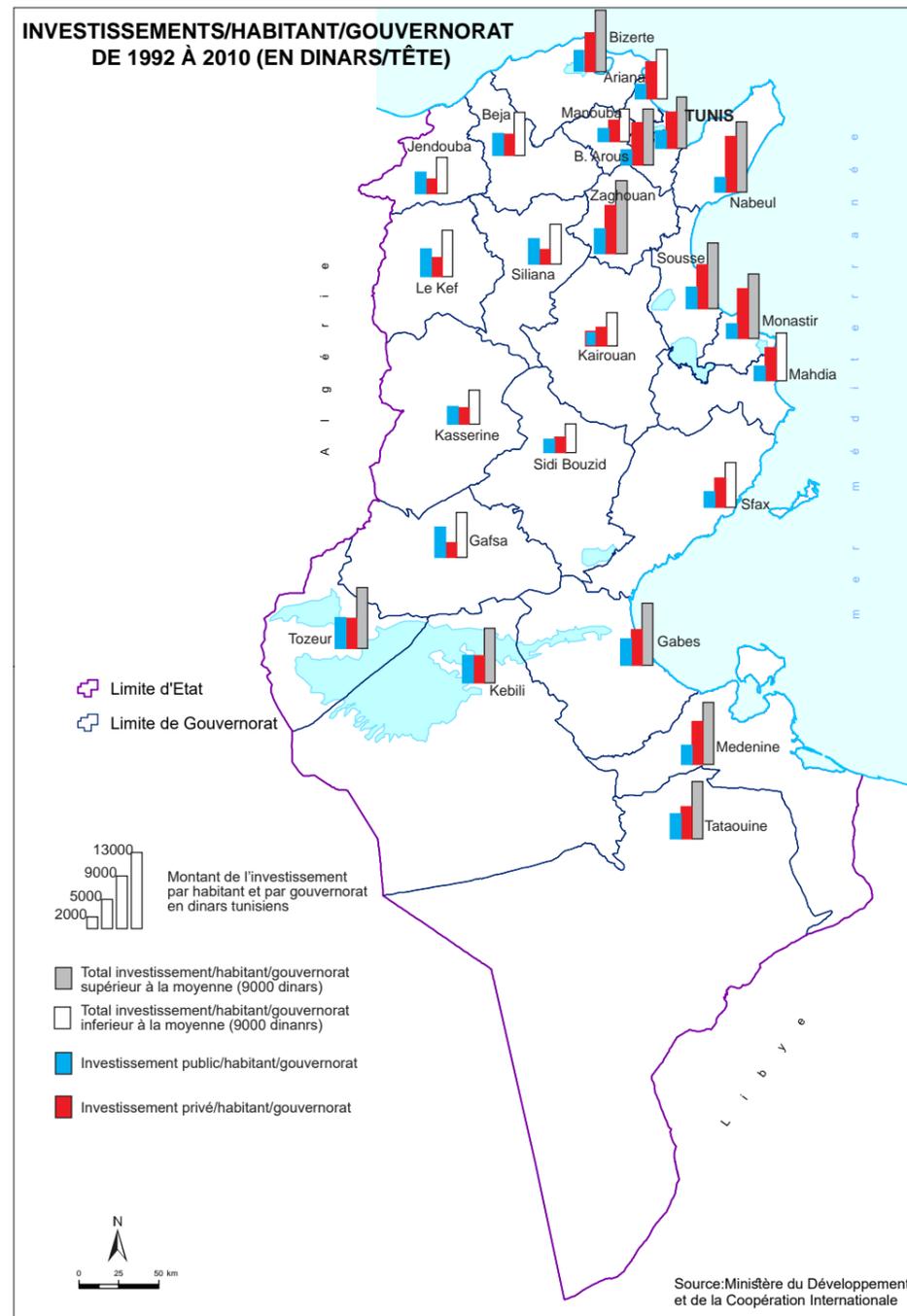
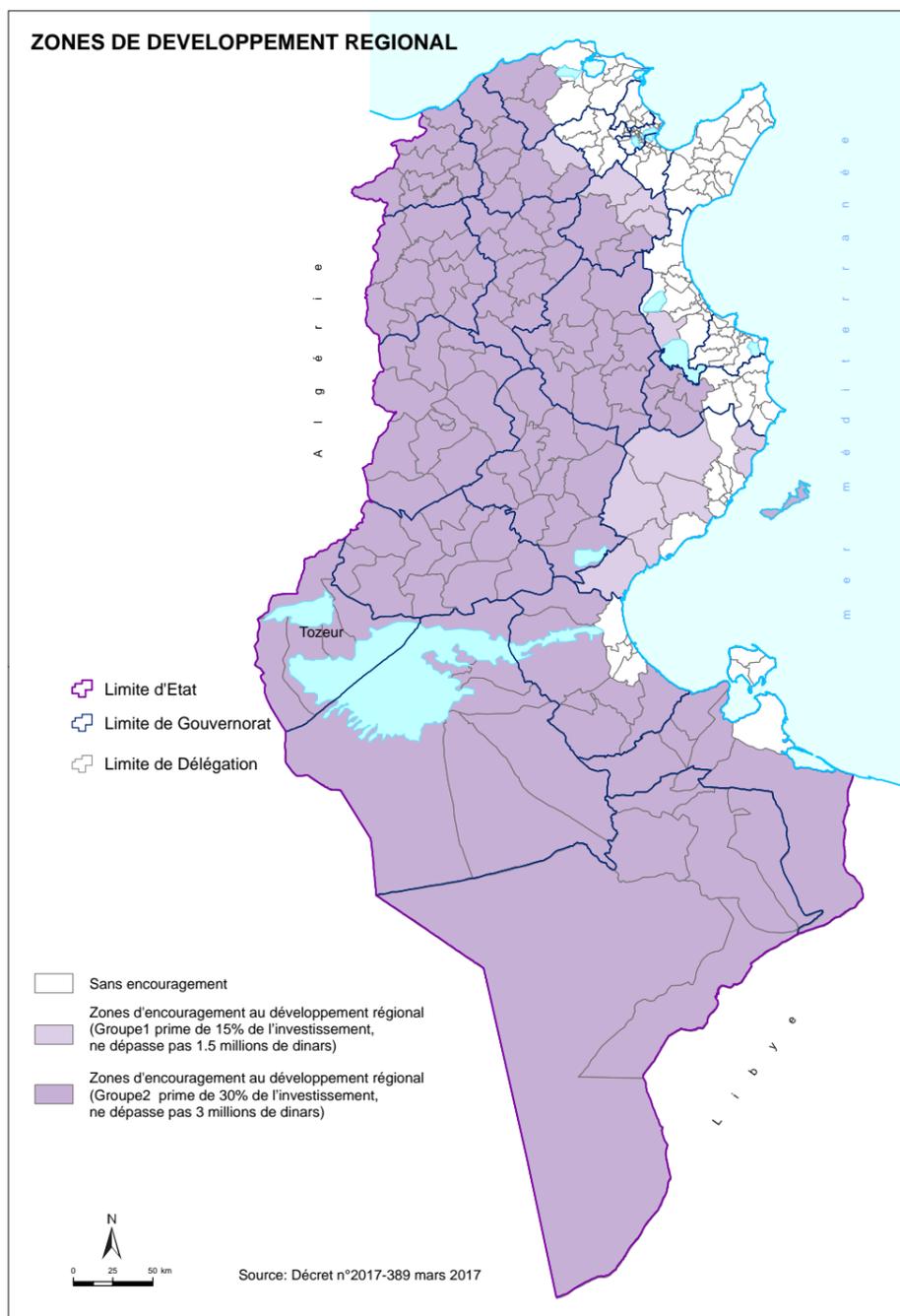
#### Répartition régionale de l'investissement public/privé 1992-2010

Désignation	Investissement public (en %)	Investissement privé (en %)	Population (en % arrondi)
14 gouvernorats côtiers	61,5	76,7	70,0
10 gouvernorats de l'intérieur	38,5	23,3	30,0
Total Tunisie	100	100	100

L'analyse de la répartition géographique des investissements au cours de la période 1992-2010 et celle allant de 2011 à 2015, permet donc de tirer trois enseignements majeurs :

1. Pendant plus de deux décennies successives, ces investissements, en particulier ceux réalisés par le secteur privé ont avantagé la zone métropolitaine de Tunis (gouvernorats du Nord-Est) élargie au Sahel de Sousse, bénéficiant des externalités nécessaires à la réduction des coûts (d'installation et de fonctionnement) et à la minimisation des risques. Dans le contexte spécifique de la mondialisation, cela correspond à une rangée de villes maritimes dotées de plusieurs fonctions d'interface permettant d'importantes possibilités d'intégration à l'économie-monde et de réussite.

2. Bien que parfois important, l'investissement public dans les gouvernorats de l'Ouest et du Sud n'a pas été à la mesure des défis régionaux. L'appui tant souhaité du secteur privé n'a pas eu lieu, car celui-ci n'a pas trouvé les proximités utiles fondamentales permettant la maîtrise des coûts et des risques



et pouvant générer une accumulation maîtrisée du capital. Le climat social qui agite parfois les régions déprimées et plus encore la menace sécuritaire aux frontières ne favorisent guère le déploiement du secteur privé dans les régions déprimées.

3. La redynamisation des régions favorisées est nécessaire à la survie de l'économie tunisienne et en même temps à la mise en œuvre d'une politique régionale positivement discriminatoire en faveur des zones intérieures. Le transfert de capitaux et des différentes dotations en dépendra. En effet, la carte ventilant par région les investissements publics et privés par habitant réalisés de 2011 à 2015 montre bien que lorsque les investissements (et les ratios par tête d'habitant) baissent dans les régions favorisées, ils baissent automatiquement dans les régions déshéritées.

### LA REALITE DES DISPARITES SOCIOECONOMIQUES ACTUELLES

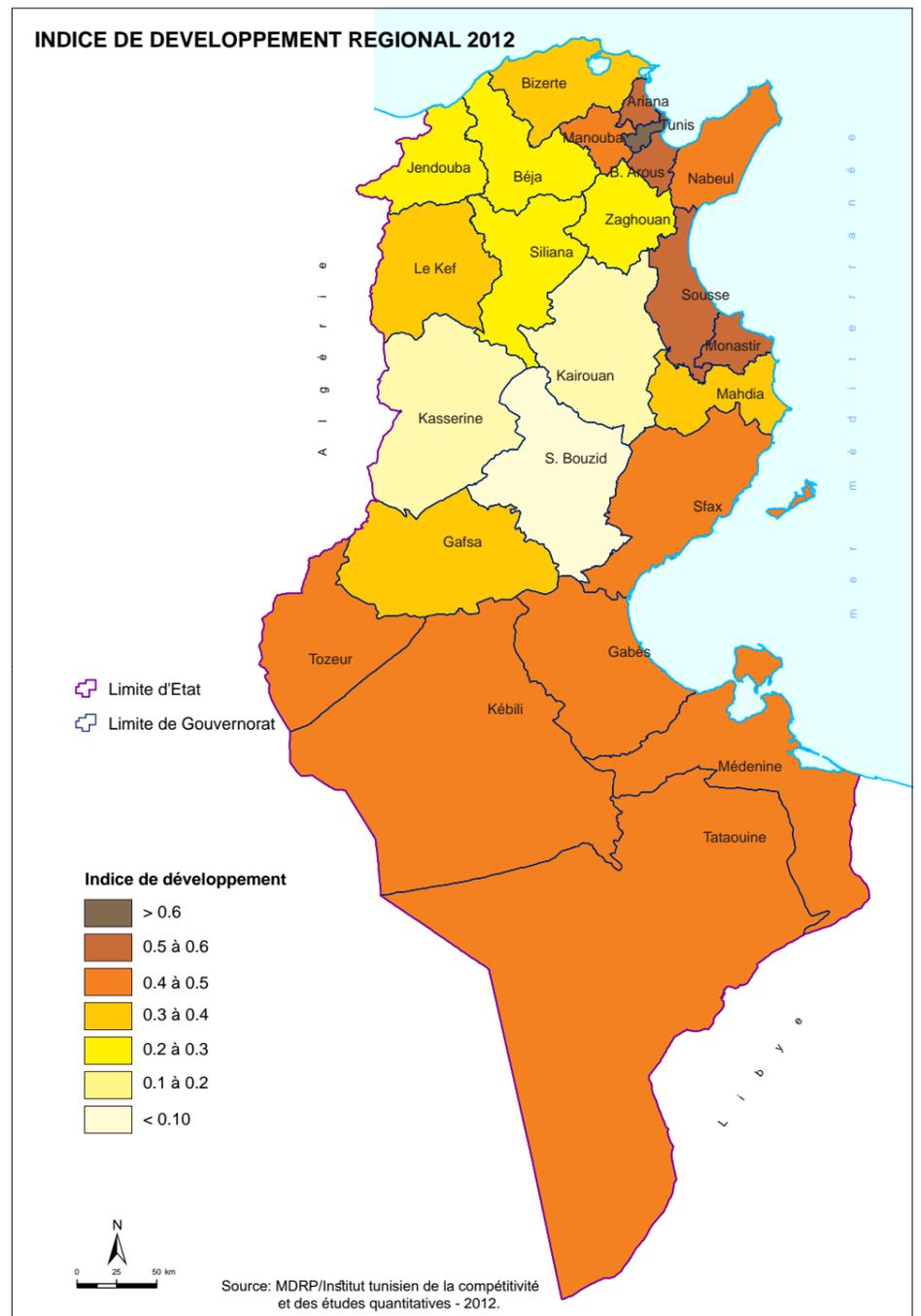
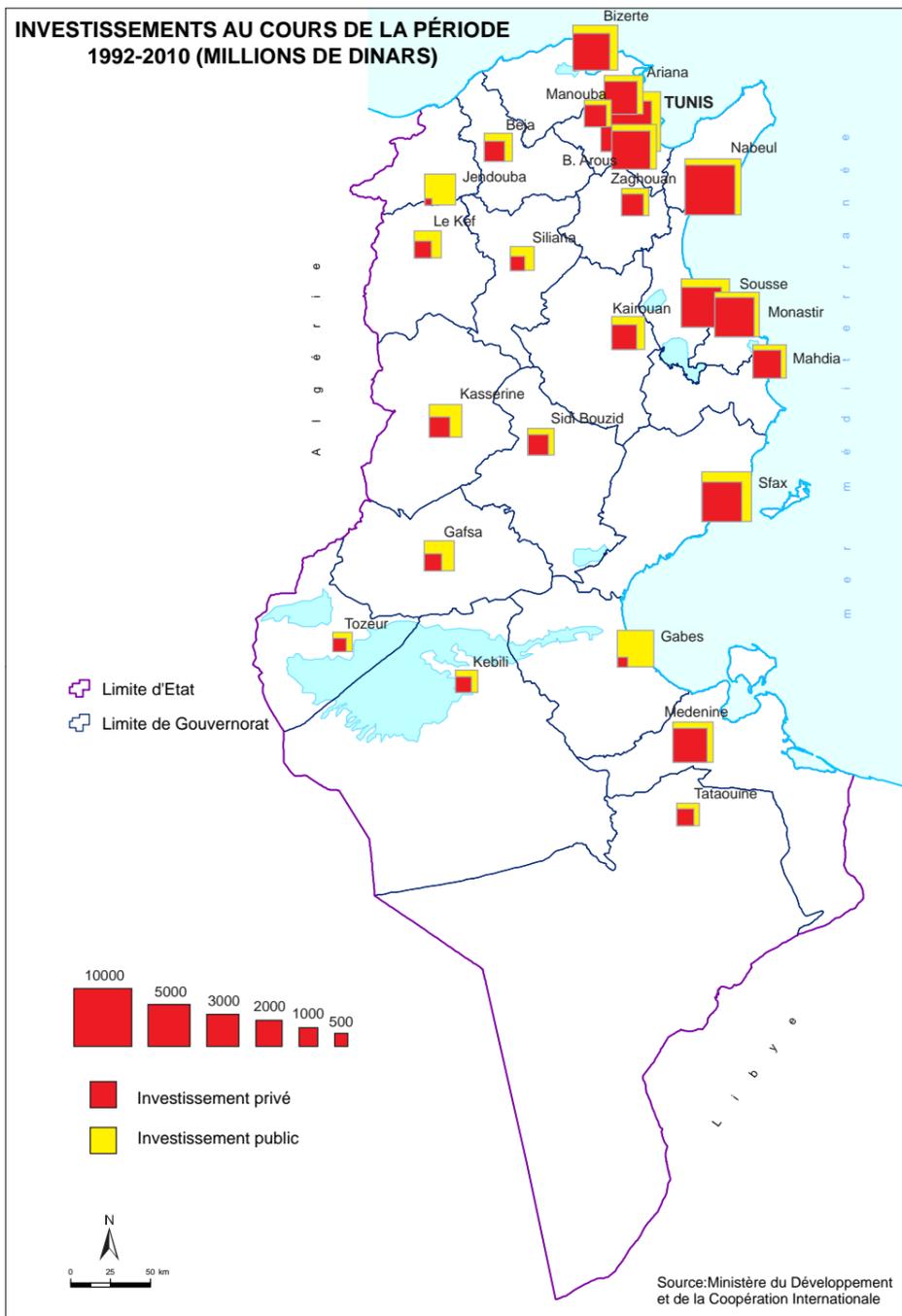
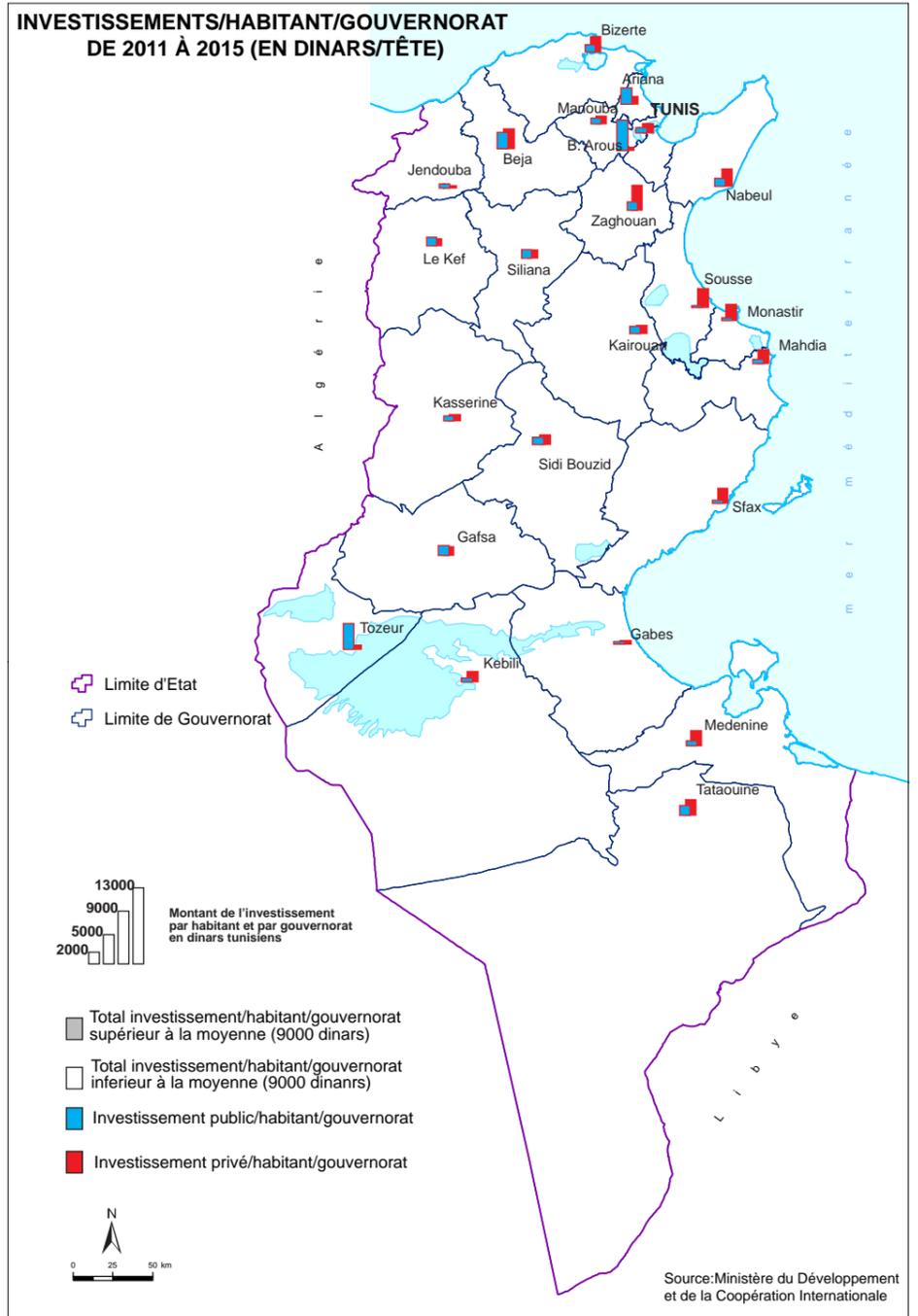
La mesure des disparités régionales renvoie à deux démarches :

1. Fondée sur le principe d'analyse multicritères, la première utilise des indices synthétiques de développement régional où le PIB régional par tête d'habitant devrait normalement occuper une place de choix. Cette méthode se réfère au concept d'espace homogène qui met dans des entités territoriales homogènes des composants spatiaux ressemblants sur des critères préalablement définis.

2. Fondée sur le principe d'attraction et d'interdépendance, la deuxième démarche cherche à appréhender les disparités territoriales à partir de la compréhension du fonctionnement du système spatial national et la généralisation cartographique de ses articulations régionales, nationales et supranationales.

### A. Les disparités socio-économiques régionales à travers « l'indice synthétique de développement régional » (ISDR)

Les disparités s'expriment à travers la cartographie de « l'Indice synthétique de développement régional » élaboré par l'ITC pour 2012. Cet indice combine à l'échelle des gouvernorats 17 variables dans quatre indices spécifiques se référant « au savoir », à « la santé et à la population », à « la richesse et à l'emploi », et à « la justice et à l'équité ». Peu sensible à la mesure du pouvoir économique et des processus d'accumulation à l'œuvre, l'ISDR tente d'identifier, à partir d'indicateurs socio-collectifs ou particuliers de type urbain, le « ventre mou de la Tunisie », qui n'est autre que le monde rural profond, par définition mal loti en équipements urbains.



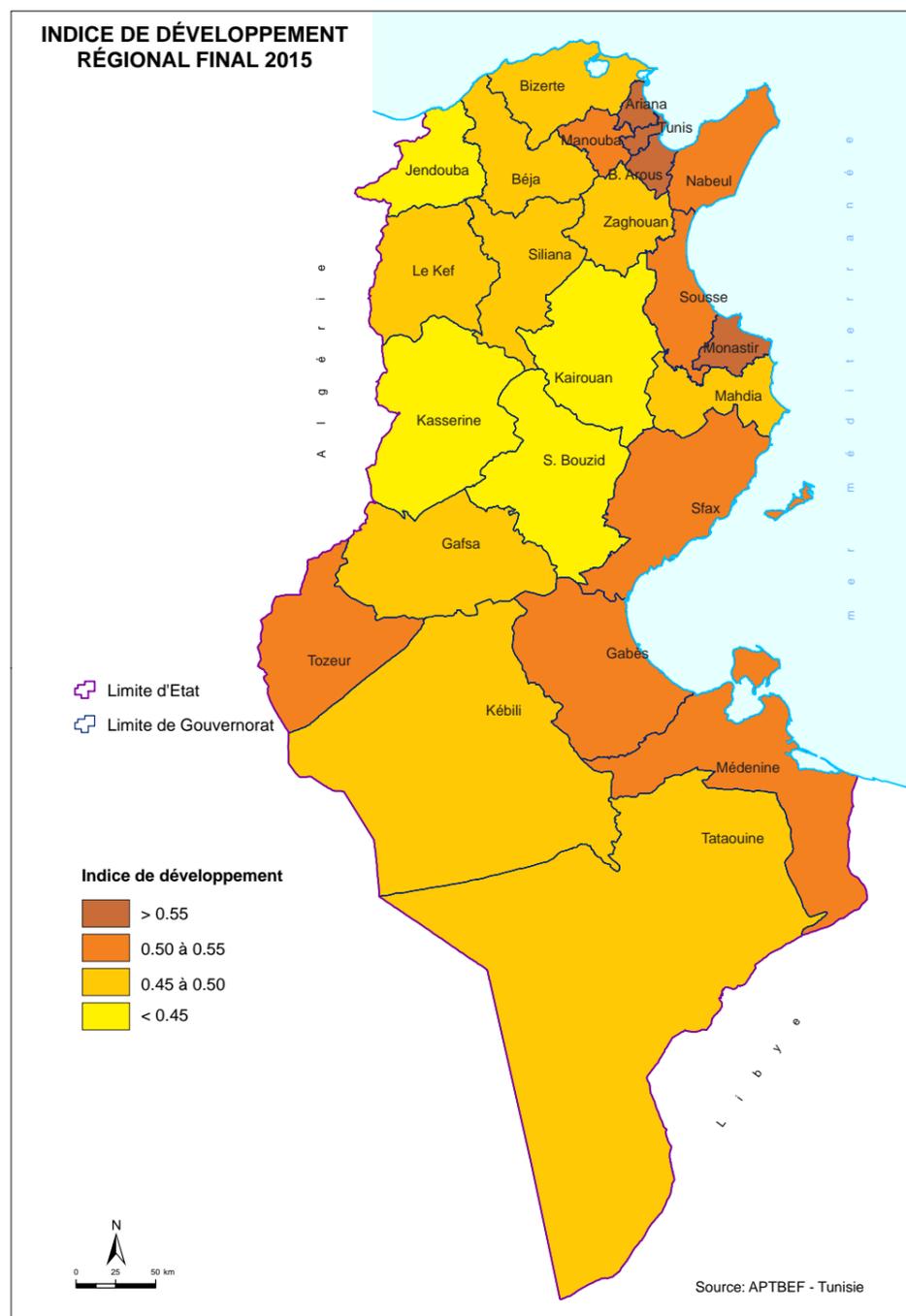
L'ISDR exprime la ruralité des lieux et de leur population. La carte de la population non-communale, traduit bien ce fait; dans les gouvernorats du Sud, où la population est concentrée dans les villes, l'IDR est supérieur à la moyenne des indices par gouvernorats (0.48) (et aux indices de Bizerte et de Mahdia). Les deux cartes de l'ISDR et de la ruralité se ressemblent pour ces deux indicateurs.

Quant à l'ISDR final 2015, il oppose de manière assez peu tranchée l'intérieur au littoral. Nul doute que la composition de l'indice en question le rend peu sensible aux faits contrastés qu'il finit par atténuer. Ainsi, les seuls écarts importants constatés opposent les gouvernorats de l'Ariana, de Tunis et de Ben Arous à celui de Jendouba dans le Nord-ouest et à trois gouvernorats du Centre-ouest. Ainsi, l'ISDR-2015 montre que les gouvernorats de Sidi Bouzid, Kasserine et Kairouan forment la principale zone dépressionnaire du pays.

Enfin, pour éviter les biais introduit par le choix des variables et les mauvaises interprétations qui en découlent, il est important d'intégrer des descripteurs globaux par unité territoriale pertinente (PIB, consommation d'énergie, taux d'activité, ...) et des descripteurs spécifiques selon le milieu géographique (densité rurale/urbaine, équipement urbain/rural, ..).

L'objectif est de bien faire ressortir les distances de développement qui séparent les unités à dominante rurale (entre elles), les unités à dominante rurale et les unités à dominante urbaine, et les unités à dominante urbaine (entre elles). Un système approprié de pondération permet de calculer l'indice synthétique de développement recherché).

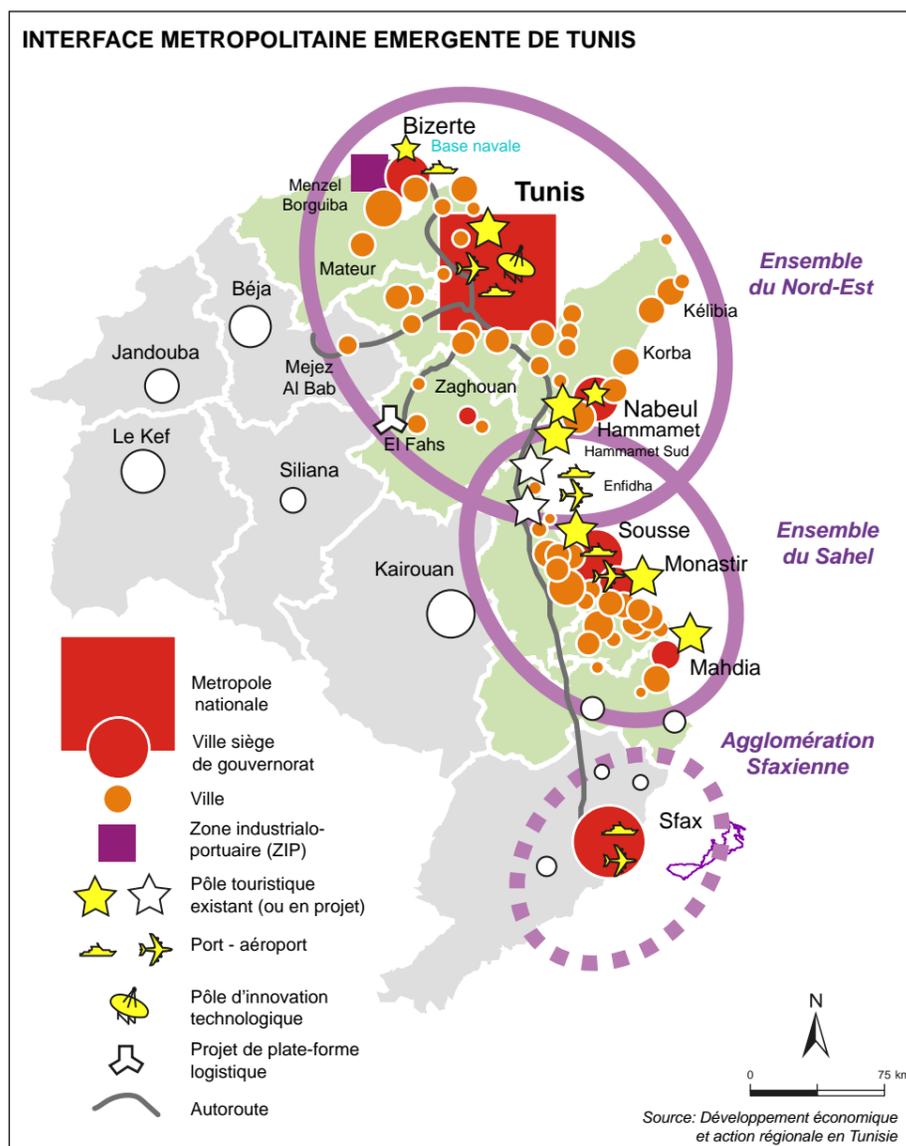
Sousse



## II- LE DUALISME FONCTIONNEL DU SYSTEME SPATIAL TUNISIEN

Les grands traits du système spatial tunisien se dessinent dès qu'on élabore une collection de cartes exprimant la répartition géographique de quelques secteurs, notamment ceux considérés comme étant les leviers de la croissance économique du pays depuis quelques décennies.

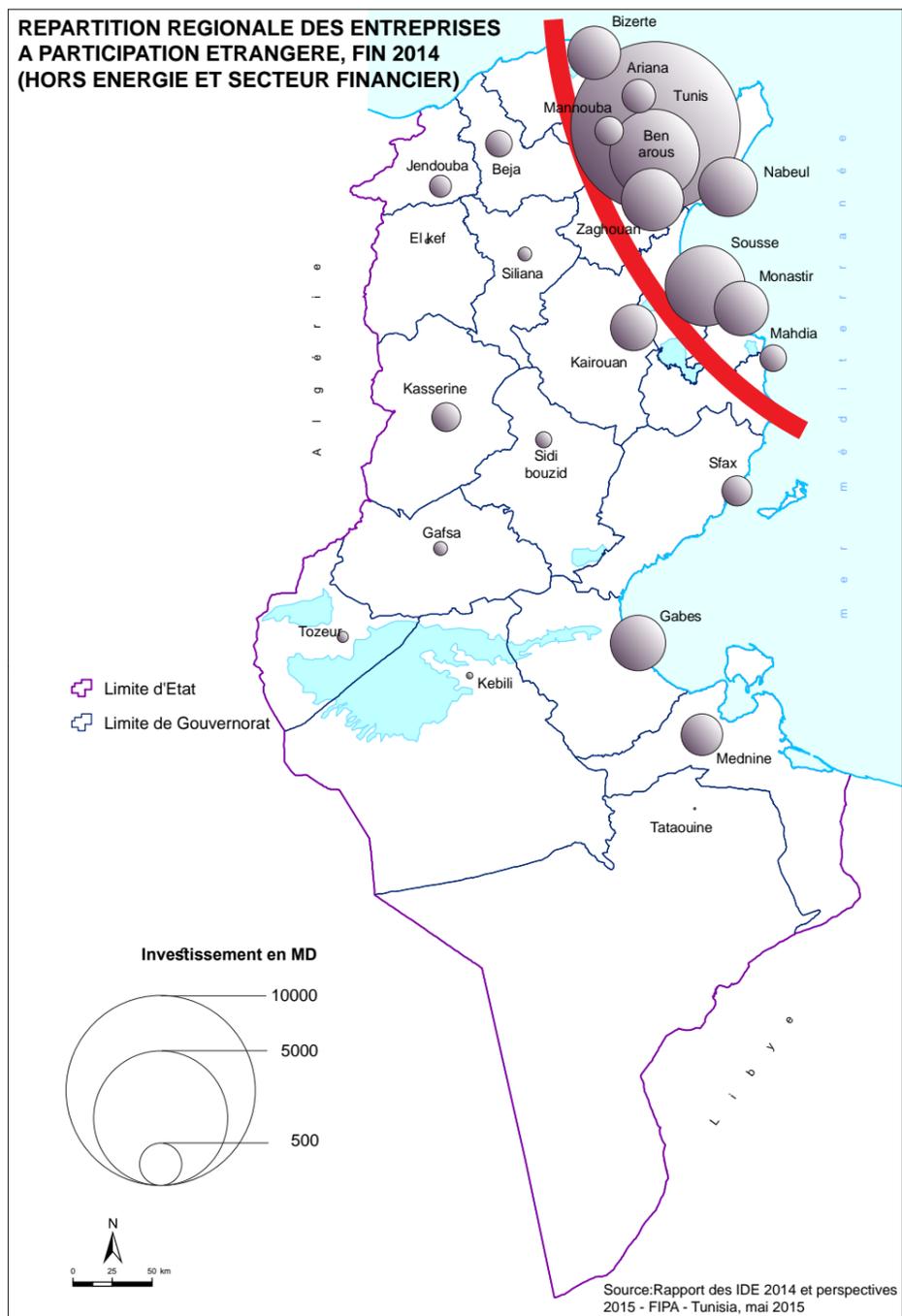
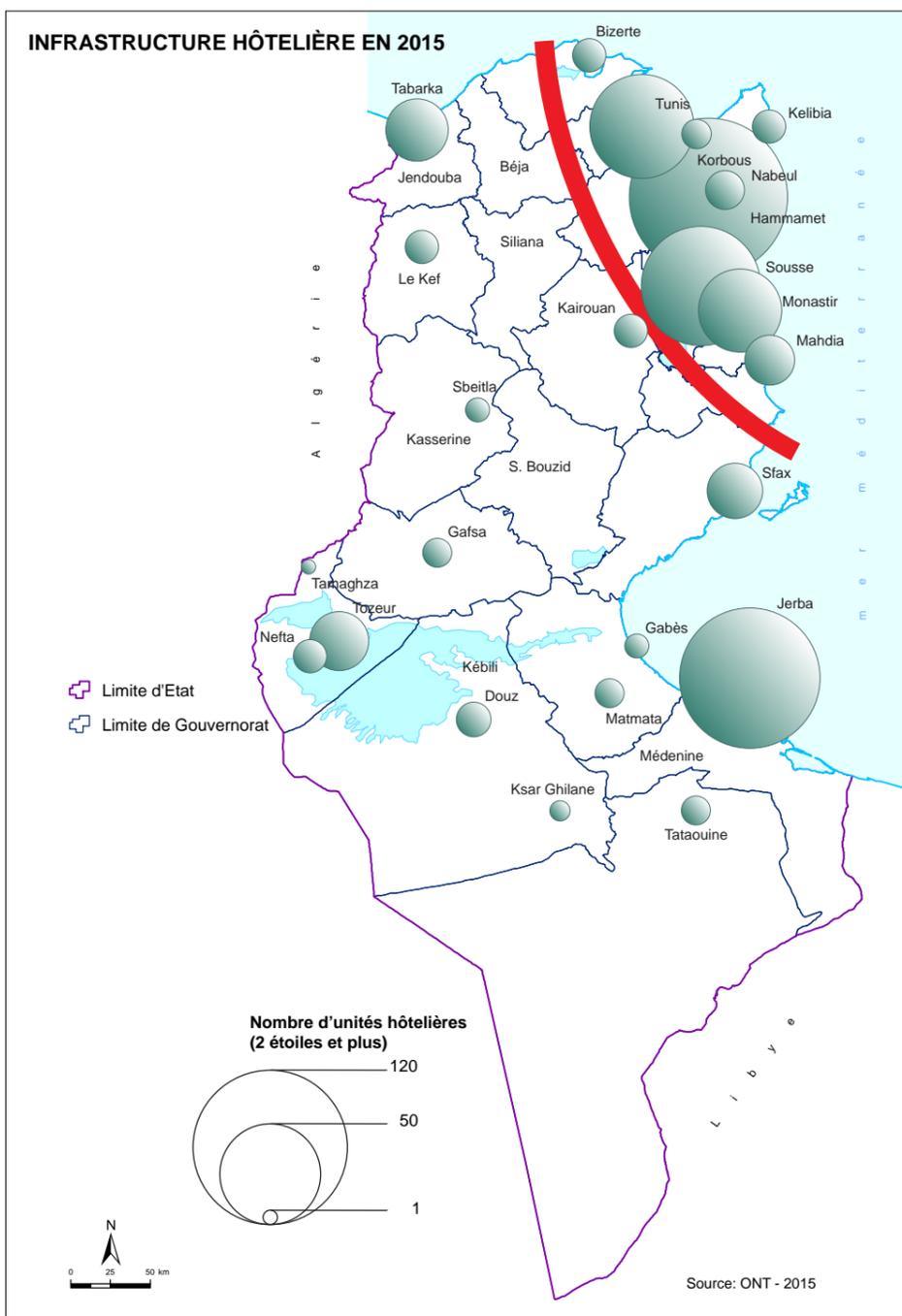
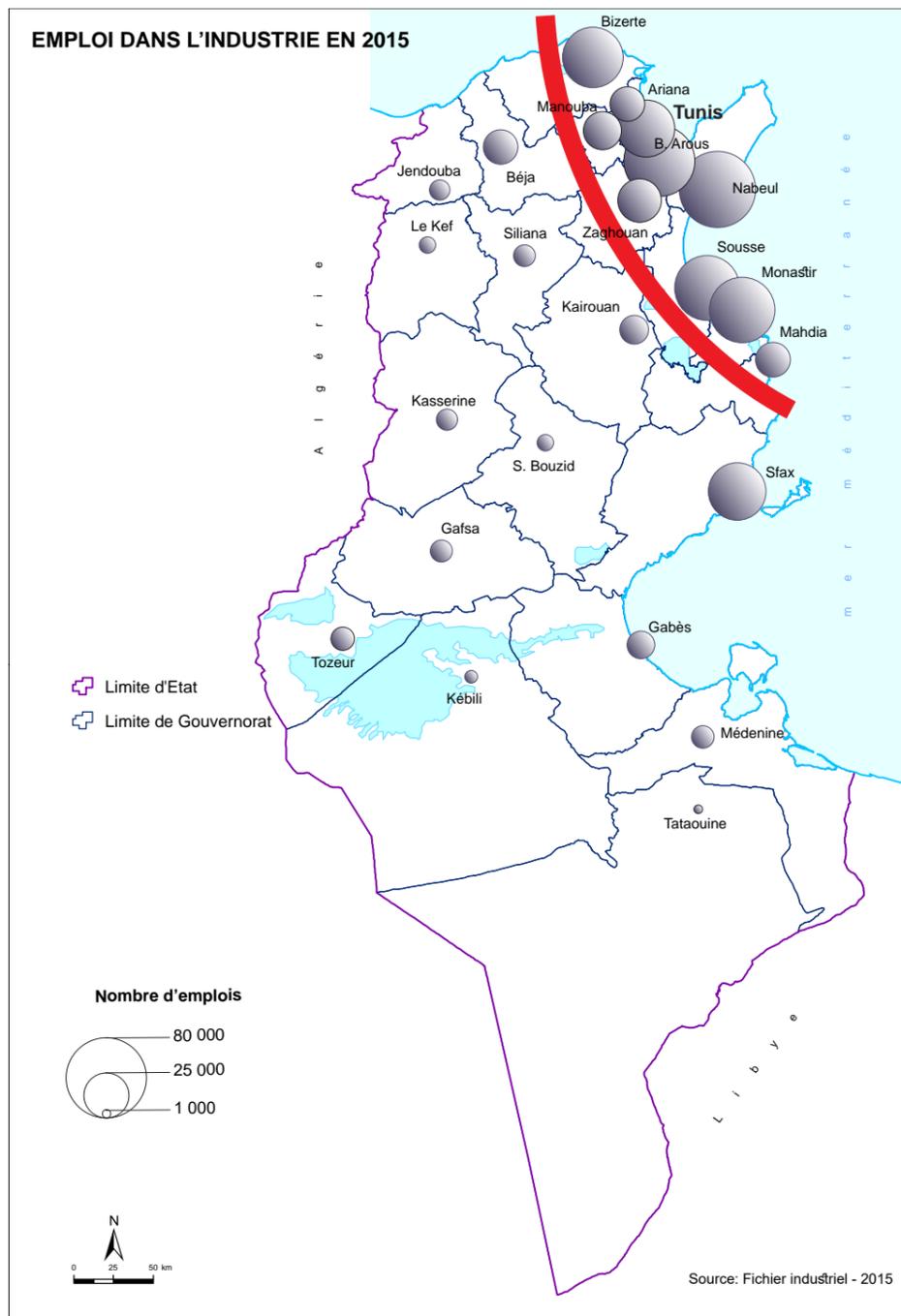
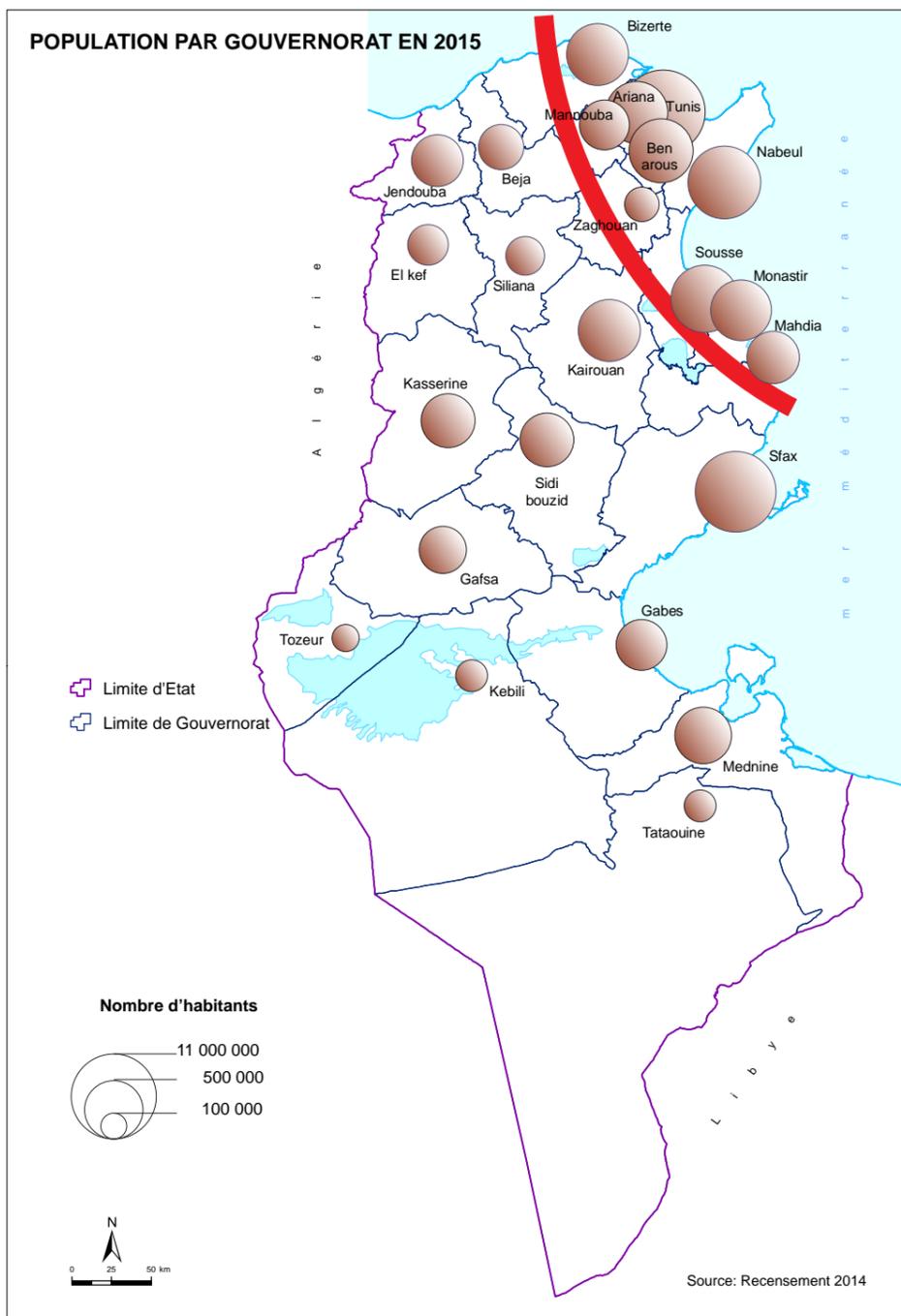
Une simple comparaison des cartes de l'emploi industriel (2015), de l'infrastructure hôtelière (2015), du stock des entreprises à participation étrangère à la fin de 2014 (hors énergie et secteur financier) ainsi que du réseau bancaire tunisien (2015), révèle la formation d'une « dorsale » économique et financière de Bizerte à Mahdia, regroupant les régions du Nord-est et du Sahel de Sousse. De forme triangulaire, cette « dorsale » dont le pivot métropolitain central reste Tunis, réunit dans un espace étriqué, contracté et ouvert sur le monde, les principales fonctions d'interface et toutes les proximités utiles à l'entreprise (voir carte de l' « interface métropolitaine émergente de Tunis »). Il est bien entendu qu'une interface métropolitaine maritime est un « entre-deux » évoluant entre d'une part, un arrière-pays « en retrait » par rapport à l'économie monde, et d'autre part, un avant pays ouvert à l'économie mondiale ;

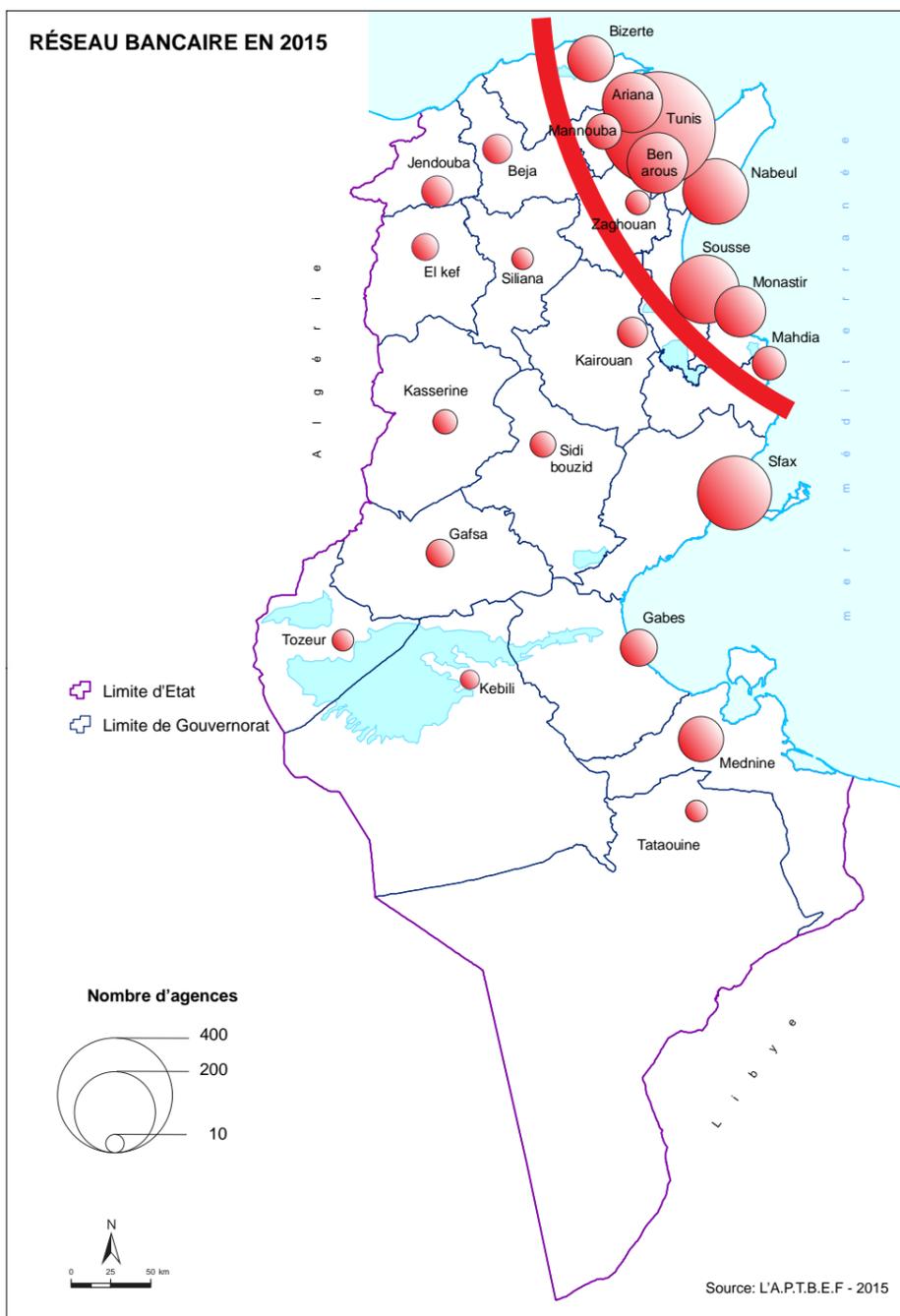


En dehors de ce triangle formé par le Nord-Est et le Sahel de Sousse (et de l'agglomération sfaxienne qui semble à ce jour moins inclinée que Sousse à intégrer les fonctions d'interface), apparaissent les « marges territoriales extra-métropolitaines » (ensemble des zones intérieures et du Sud) où les villes dépendent encore d'un système de relations hiérarchiques « traditionnel », malgré l'importance des infrastructures portuaires, aéroportuaires et touristiques qui s'y sont implantées.

Le dynamisme de ces marges reste encore lié, dans le cadre d'une plus grande dualisation du territoire, aux potentialités (primaires) locales et à l'aide compensatoire accordée aux régions les moins compétitives ainsi qu'à l'appui apporté par l'Etat aux petites et moyennes entreprises de ces régions. Le recours à l'interface frontalier terrestre avec le voisinage alimentant échanges et contrebande témoigne d'une grave désarticulation territoriale.

Quoi qu'il en soit, Le poids économique de ces « marges territoriales extra-métropolitaines » reste en-deçà de leur poids démographique. En témoigne la carte ventilant la population par gouvernorat au recensement de 2014, comparée au reste de la collection de cartes ci-après.





### III-UNE NOUVELLE VISION DU TERRITOIRE NATIONAL

La CNIGEC propose de lire le territoire de la Tunisie non plus comme un lamentable pour déplorer les contrastes entre l'intérieur et le littoral, (qui est considéré comme brutal et qui accapare les richesses), mais au contraire de traiter ce contraste comme une caractéristique physique et historique qu'il faut savoir gérer dans l'intérêt général et qui pourrait même être considérée comme une opportunité de développement.

Il est clair que les écarts en matière d'accès aux services publics doivent être résorbés, mais pour le reste, il faut poser en principe que gérer le territoire tunisien, c'est traiter les différences comme des complémentarités et non comme des oppositions.

Cette posture implique immédiatement une vision « transversale » du territoire, un découpage en bandes orientées Ouest-Est de façon à associer les différents types d'espaces compris entre la frontière algérienne et la mer.

1. La zone Nord (A) : Elle regroupe la grande région tunisoise, le bassin de la Medjerda et le

Cap Bon, soit au total 5.350.000 habitants et près de la moitié du total national (48,7%

exactement). Ce pourcentage est remarquablement stable.

2. La zone Centre (B) : Elle associe le Sahel de Souss-Monastir avec les steppes de l'intérieur,

Kairouan et Kasserine - au total 2.650.000 habitants ; la zone est passée de 23,4 à 24,1% du

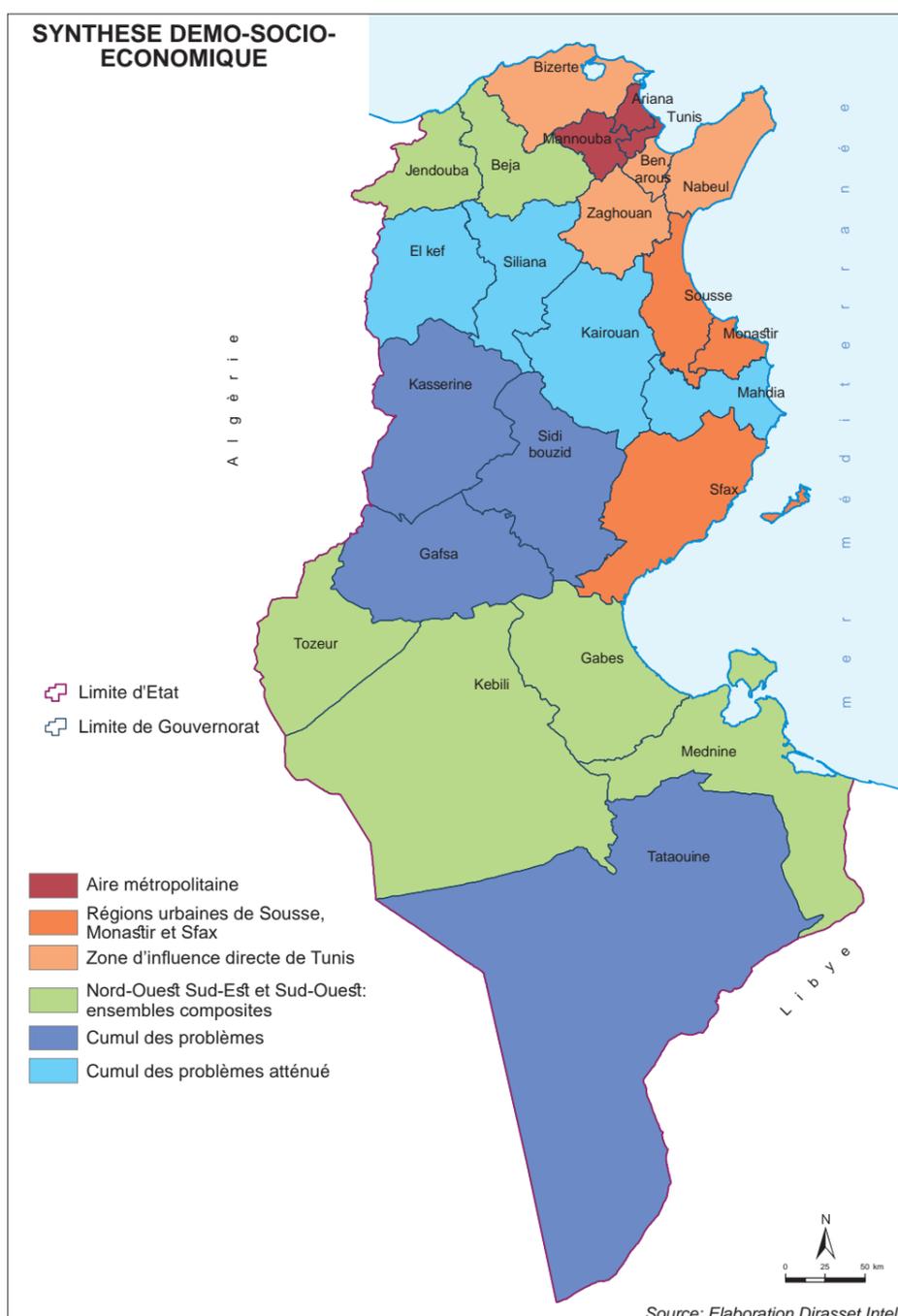
total national entre 1994 et 2014

3. La zone Sud (C) pourrait être appelée la Sfax-Gafsa, avec Sidi Bou Zid et Tozeur. Elle compte

1.830.000 habitants; son poids national est passé de 17,2 à 16,7, soit un recul d'un demi-point.

4. Le Grand Sud (D) regroupe le pôle de Gabès, avec Médenine et Tataouine. Il a atteint le

million d'habitants en 2014 ; son poids national est passé de 9,5 à 9,1% en vingt ans.



Borj El Khadhra



Pont Romain- Région Oueslatia

Dans le cadre de cette organisation territoriale, on propose de prolonger la rangée interfaciale littorale vers le Sud (où il y a déjà d'importants équipements et qui se termine par une interface frontalière avec la Libye) et de l'épaissir en y intégrant le Zaghouanais, le Kairouanais et Médenine-Tataouine et de veiller au développement des points d'appui le long de couloirs :

- Le « couloir Nord-ouest » (celui de Béja, Jendouba et Le Kef.

- Le couloir Centre-ouest (Gafsa, Kasserine, Sidi Bouzid et Kairouan ; Le point d'appui de l'Ouest formant un interface frontalier ouvert sur le commerce, adossé aux ressources locales et bien relié par des infrastructures de transport améliorées aux principaux ports du littoral Est.

Le plus remarquable en cette affaire est l'équilibre du système ; le partage entre les quatre entités n'a que très peu varié en vingt ans, la moitié au Nord, un quart au Centre et un quart pour les deux Suds. Cela tient à la complémentarité migratoire entre les régions à l'intérieur de chaque zone ; mais cette complémentarité est d'un niveau variable selon les zones.

Les zones A et B sont presque équilibrées. Au Nord, le Nord-Ouest affiche un solde migratoire négatif de 9.429, auxquels s'ajoutent les 2.195 du Nord-Est, soit au total -11.624 ; en face, le grand Tunis a un bilan positif de 6.872, soit 59% du déficit des deux autres.

En Zone Centrale, Sousse-Monastir ont absorbé 4.211 immigrants, face aux 9388 sortants de Kairouan et Kasserine, soit 45%. Autrement dit, dans les zones Nord et Centre, les pôles littoraux ont pu absorber environ la moitié de l'excédent démographique de l'Intérieur. C'est insuffisant mais le résultat n'est pas négligeable. Il en va tout autrement dans les Suds.

Face au flux de sortie de 6.780 personnes à partir des gouvernorats de Sidi-Bou-Zid, Gafsa et Tozeur, l'accueil à Sfax est de 500 personnes – ce qui est négligeable. Et pour ce qui concerne le Sud saharien, le bilan est encore plus négatif : alors que Medenine et Tataouine voient partir 3800 personnes,

Gabes qui est à la tête de la zone, affiche aussi un bilan négatif (1846). Pour les deux Suds réunis, le déficit dépasse 12.600 personnes.

Il y a une dégradation régulière de la situation selon un gradient du Nord au Sud :

- en zone A, le pôle tunisois absorbe 59 % de l'excédent de l'intérieur, essentiellement du Nord-Ouest

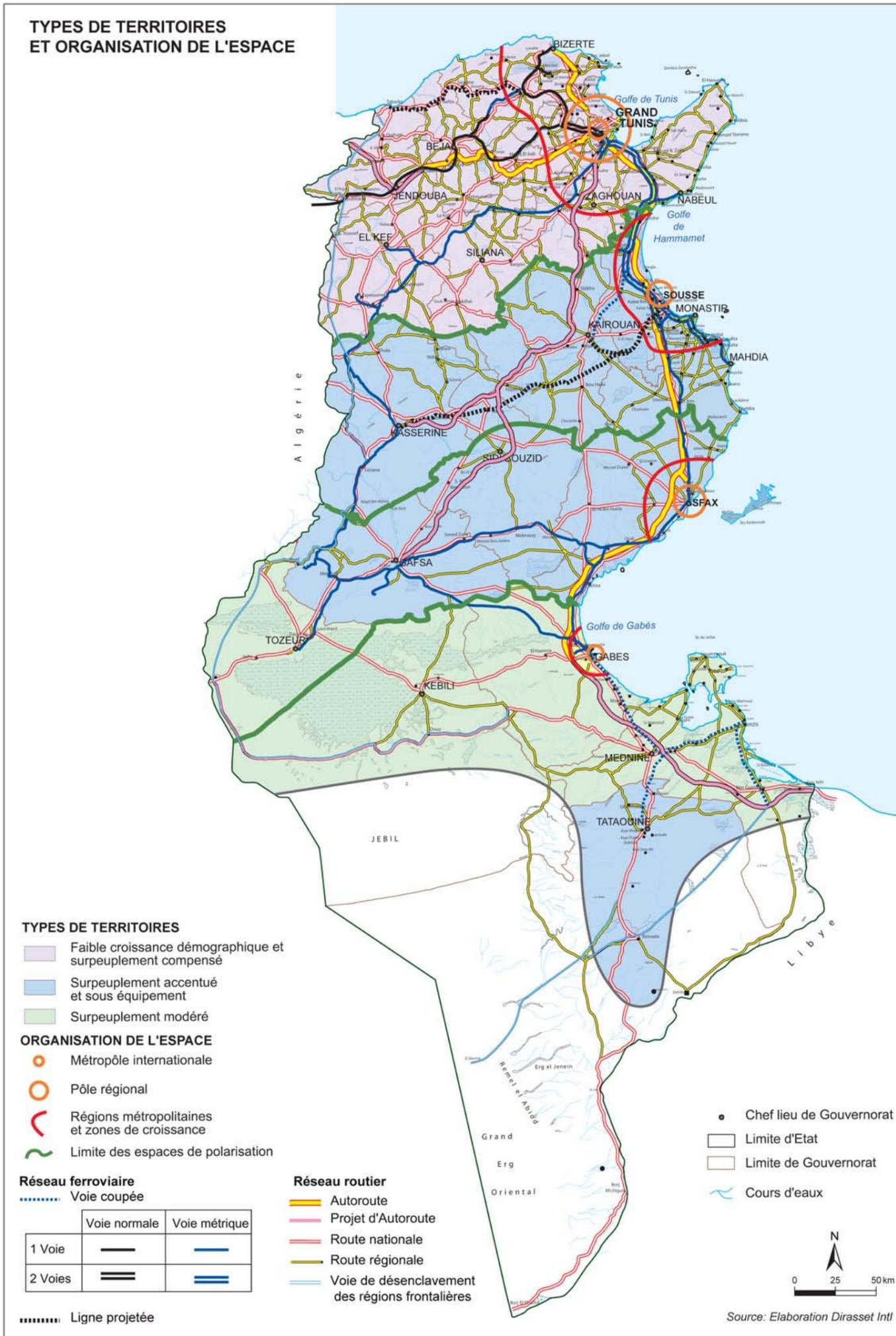
- en zone B, le Sahel absorbe 45 % de l'excédent intérieur, venu en premier lieu du gouvernorat de Kairouan, Sidi Bouzid et Kasserine

- en zone C, Sfax absorbe 7% de Sidi Bouzid

- en zone D, Gabes est en situation négative.

Cette vision transversale du territoire s'applique aussi bien au développement économique qu'à la desserte de la population par les grands équipements publics. On a vu que le Ministère de la Santé s'est d'ores et déjà inscrit dans cette démarche.

« ... De telles actions exigent la division du territoire en systèmes économiques régionaux fonctionnels articulés autour de centres moteurs de type urbains capables de jouer , à long terme du moins, le rôle de métropoles régionales. Cela nécessite aussi l'intervention d'une profonde réforme administrative car



l'activité économique et l'influence des villes débordent le cadre administratif des gouvernorats. Nous proposons que le territoire national soit divisé en « régions de planification économique et d'aménagement », coïncidant grossièrement avec les aires d'influence des villes exerçant des fonctions régionales comme Tunis au Nord, Sousse au centre, et Sfax au Sud, et qu'au sein de ces «R.P.E.A » soient retenues des « régions programmes » à l'Est et « des régions programmes prioritaires » à l'Ouest bénéficiant de gros avantages.

De telles orientations supposent sans doute la création d'organismes d'études de « RPEA », l'élaboration de matrices régionales et de schémas directeurs régionaux. La mise en place d'organismes de contrôle et de financement parfaitement décentralisés des actions prévues serait également nécessaire. »

# BILAN SECTORIEL



Port de Gabes



Autoroute Tunis - Hammamet



Aéroport Tunis Carthage



# POLE INFRASTRUCTURES

## I- TRANSPORT MARITIME

Le commerce maritime tunisien est assuré par 7 ports de commerce : Bizerte Menzel Bourguiba, Tunis Goulette Radès - qui est le complexe portuaire de la capitale -, Sousse, Sfax, Gabès, Zarzis et le port pétrolier de La Skhira. Tous les ports sont gérés par l'Office de la marine marchande et des ports (OMMP), sauf le port pétrolier de La Skhira, géré par une société pétrolière.

### Infrastructure portuaire

Ports	Radès	La Goulette	Bizerte	Sousse	Sfax	Skaneès	Gabès	Zarzis
Longueur en m	1930	1870	1586	795	2550	450	1725	875
Nombre de quais	11	10	12	7	15	3	8	5
Profondeur	9,75	9	10,67	8,5	10,5	15	11,88	8

Source : Ministère du Transport

La chaîne portuaire tunisienne s'étend sur une côte de 1300 Km. La diversité des activités de ces ports, leur complémentarité et leur localisation ne permettent pas encore d'accueillir tous les types de navires et de traiter tous les types de marchandises.

La contribution de la flotte nationale au commerce extérieur a atteint fin 2012, 12,8% contre 11,5% en 2011 sachant que cette amélioration est due aux nouvelles acquisitions (Tanit pour la CTN et Sahrig par GMT) et à la coordination entre les transporteurs et les acconiers tunisiens surtout dans le domaine du transport des hydrocarbures. Le nombre des entreprises tunisiennes actives dans ce domaine s'élève à 334 contre 150 en 1995.

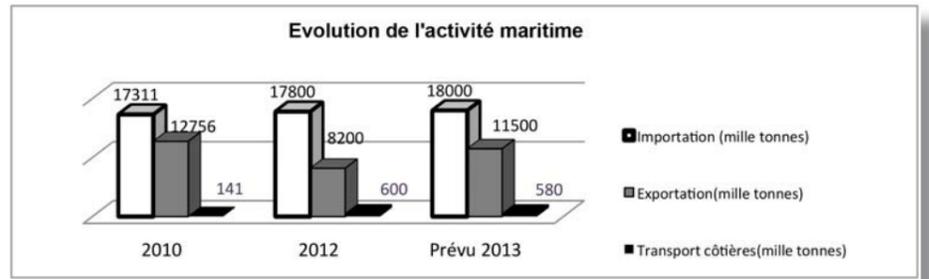
Sociétés	CTN						GMT	Africa Marine compagny	Mitel Stip
	Transport voyageurs et voitures		RORO						
Catégorie							Vrac liquide	Marchandises générales	Marchandises générales
Dipo 1/6/2013	Carthage	TANIT	Oulis	Sa-lambo	Alyssa	Amilcar	Lidy Fol	Iskander	Radès
Capacité	4100	6189	5372	5372	14200	14200	26707	3432	3331
Age au 1/6/2013	14 ans	Une année et 10 mois	16	15 ans et 8 mois	12 ans et 7 mois	12 ans et 9 mois	13 ans	7 ans	5 ans

Source : Ministère du Transport - 2013

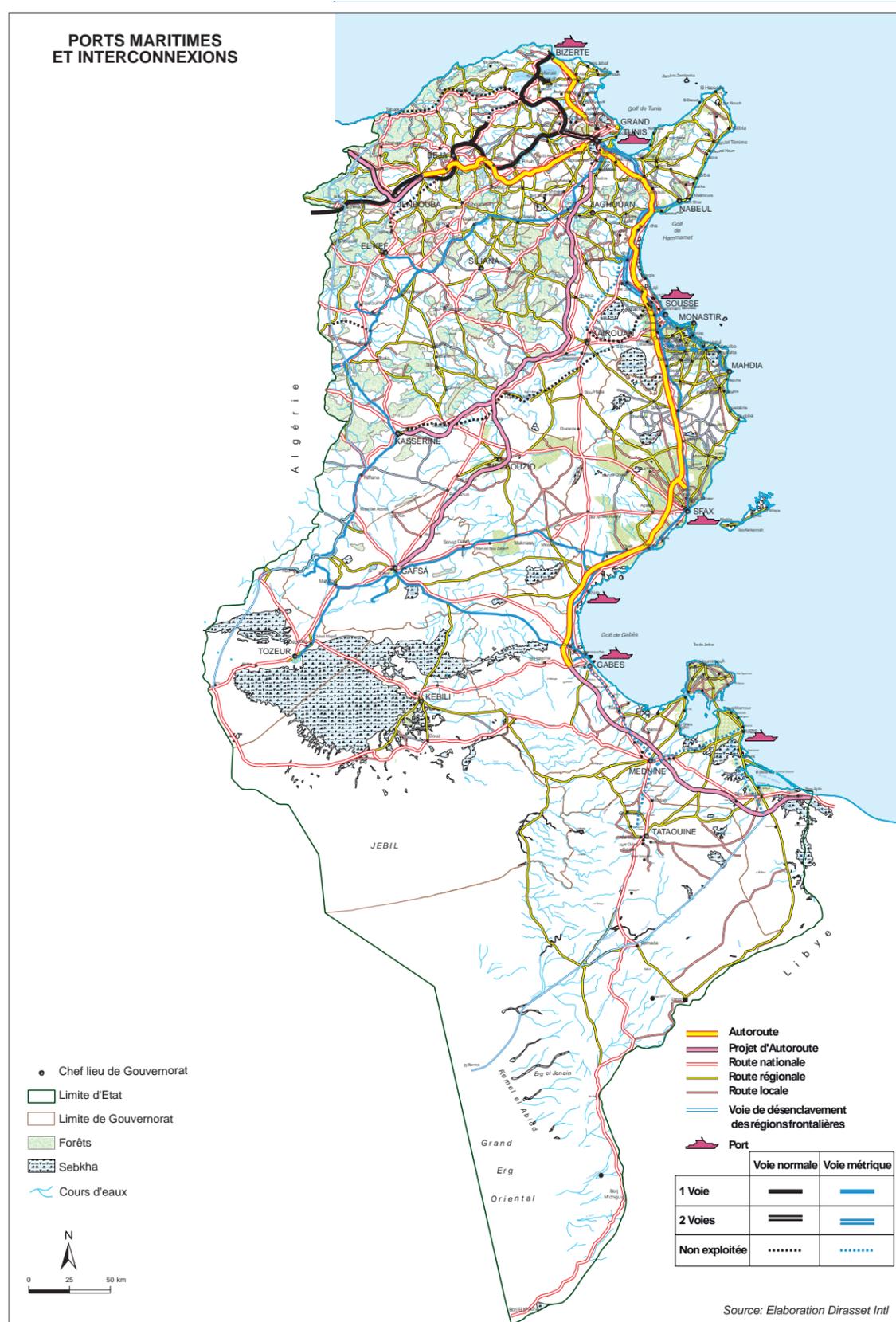
### Activité des transports maritimes durant la période 2010-2013 (milliers de tonnes)

	2010	2011	2012	2013
Importation	17 311	15 090	17 800	18 000
Exportation	12 756	9 307	8 200	11 500
Activité internationale Maritime	30 067	24 397	26 000	29 500
Transport côtiers	141	456	600	580
Activité maritime commerciale	30 209	24 853	26 600	30 080

Source : Ministère du Transport/OMMP



Source : Données OMMP, Elaboration Dirasset Intl.



Port de Laouata (Sfax)

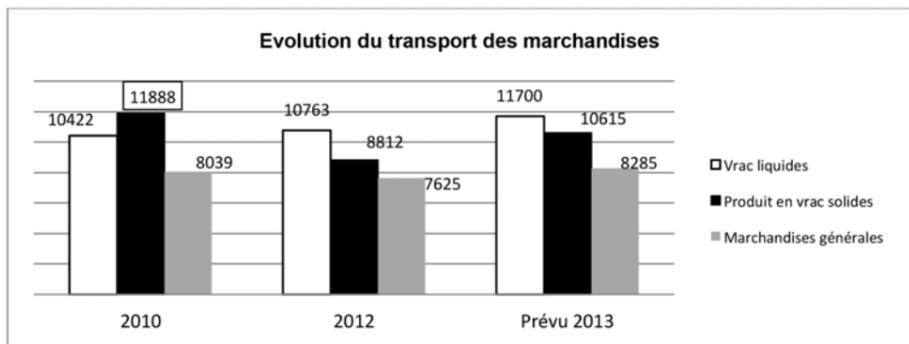


Port de Zarzis



Port de Bizerte





Source : Données Ministère du Transport, Elaboration Dirasset Intl.

On enregistre environ 31% des marchandises générales en conteneurs et 16,5% en unités roulantes. On note également l'accélération du rythme de l'évolution du trafic des conteneurs depuis 1996 (on est passé de 92.000 EVP en 1996 à 230.000 EVP aujourd'hui, soit une évolution de 150% en 5 ans). L'évolution des unités roulantes pour la même période est d'environ 50-52%.

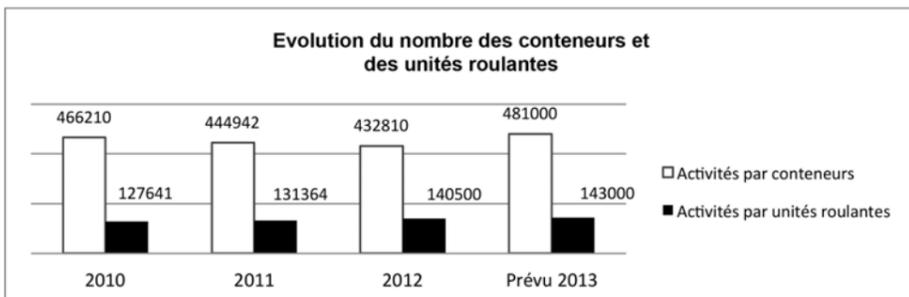
#### Evolution des marchandises générales par mode d'emballage

		2010	2011	2012	2013
Activités par conteneurs	Nombre	466210	444942	432810	481000
	Charge (1000)	3501	3515	3605	3953
Activités par unités	Nombre	127641	131364	140500	143000
	Charge (1000)	1623	1676	1795	1887
Marchandises groupées		5124	5191	5400	5840
Marchandises non groupées		2915	2654	2225	2445
<b>Total</b>		<b>8039</b>	<b>7845</b>	<b>7625</b>	<b>8285</b>

Source : Ministère du Transport 2010 - 2013

Il ressort de ce tableau que le nombre de conteneurs a baissé à 433 000 unités en 2012 contre 445 000 en 2011, soit une régression de 2,7% ; mais il était prévu d'atteindre 481 000 à la fin de 2013.

Par contre, le nombre des unités roulantes a connu une évolution de 7%, soit 140.000 unités en 2012 contre 131.000 en 2011 pour atteindre 143 000 à la fin de 2013.



Source : Ministère du Transport, Elaboration Dirasset Intl.

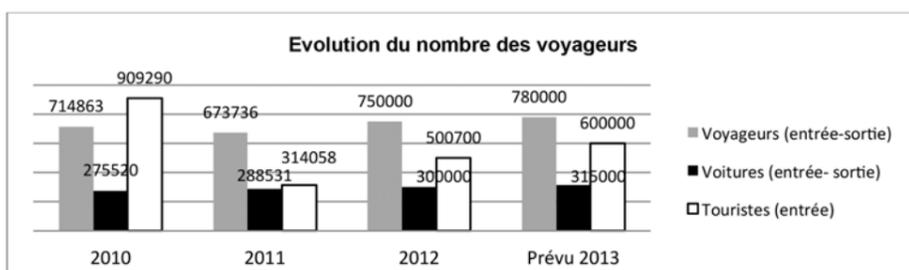
#### Evolution de l'activité des voyageurs et des touristes

	2010	2011	2012	2013
Voyageurs (entrée-sortie)	714 863	673 736	750 000	780 000
Voitures (entrée- sortie)	275 520	288 531	300 000	315 000
Touristes (entrée)	909 290	314 058	500 700	600 000

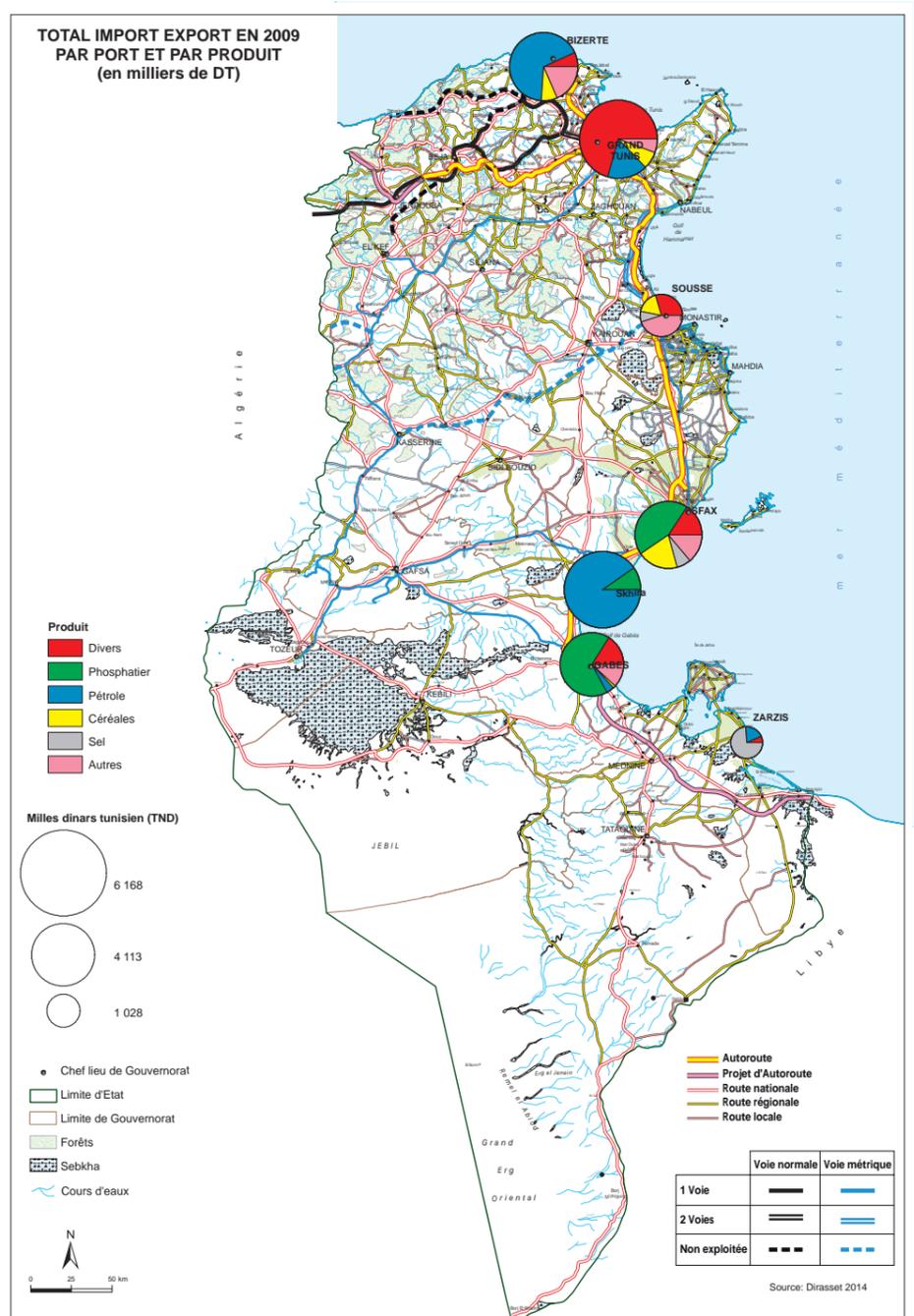
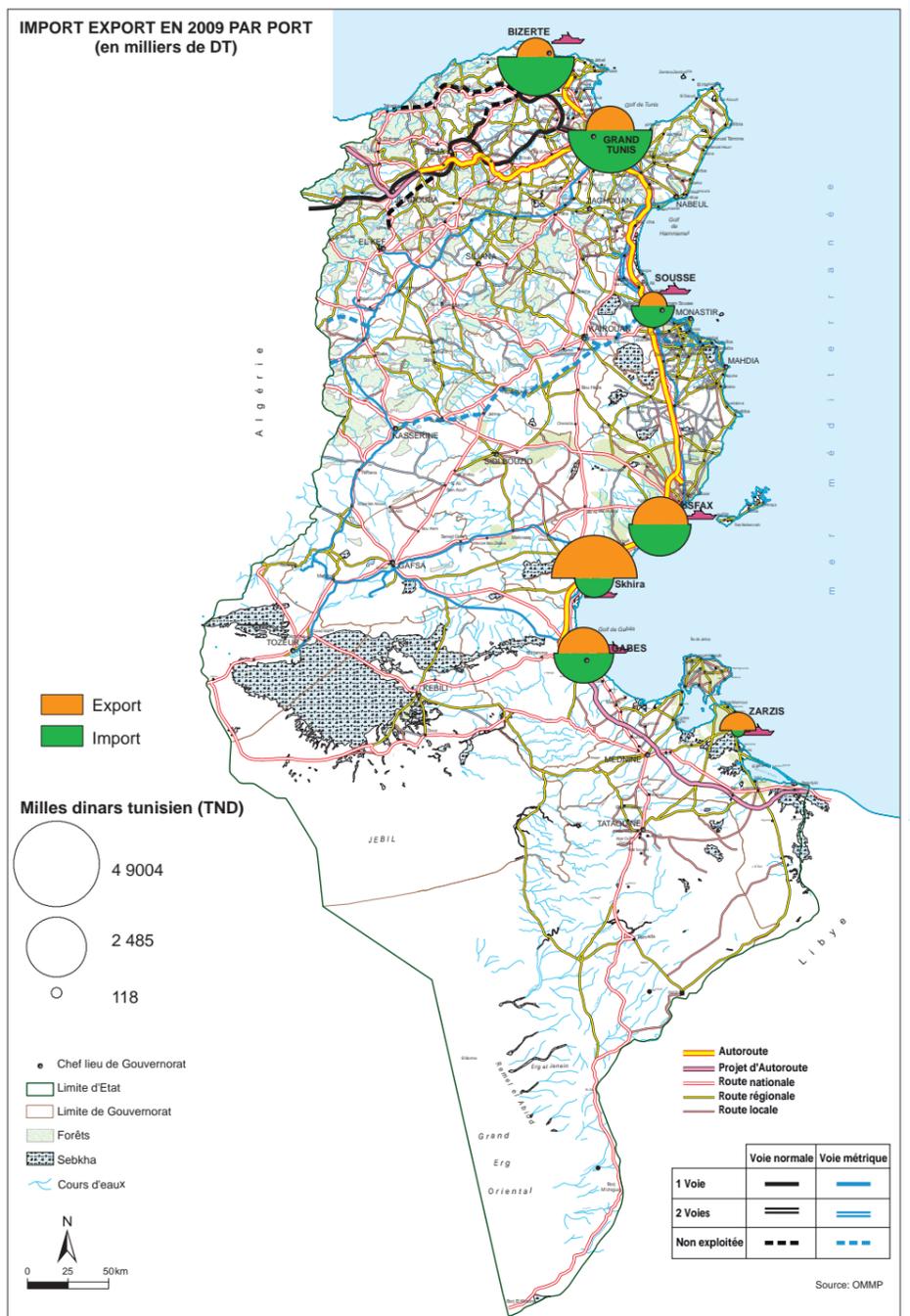
Source : Compilation données Ministère du Transport-OMMP-Ministère du Tourisme et de l'Artisanat 2010 - 2013

Ce tableau montre que :

- Le nombre des voyageurs a augmenté 11.2%, 674 000 voyageurs en 2011, 750.000 en 2012.
- Le nombre de voitures est passé de 288 000 en 2011 à 300 000 en 2012 (augmentation de 4%).
- Le nombre de touristes est passé de 314 000 en 2011 à 500 000 en 2012 (augmentation de 59%).

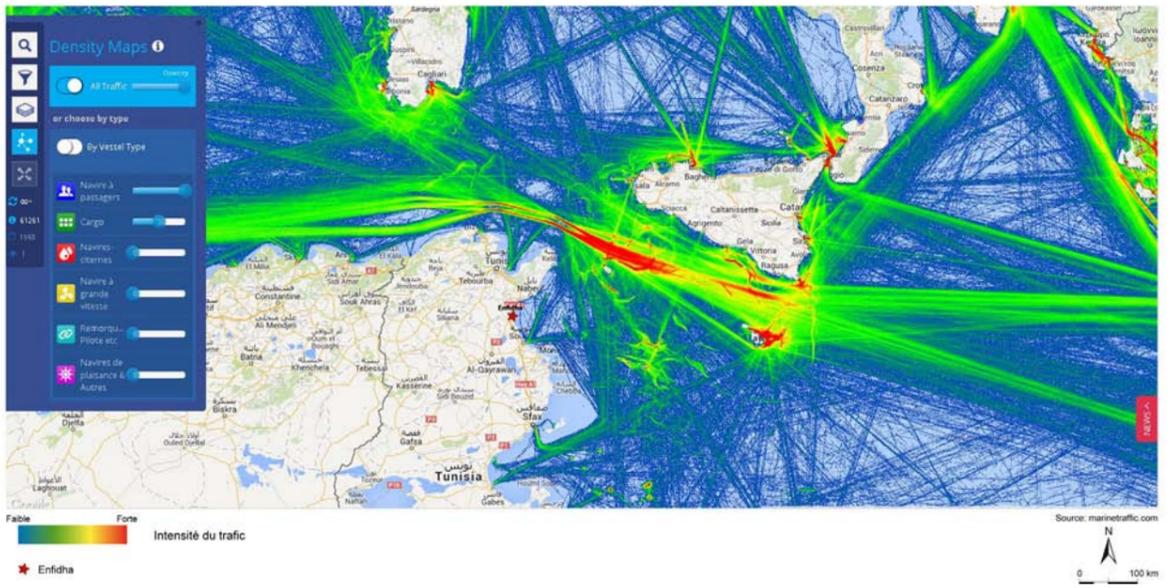


Source : Ministère du Transport

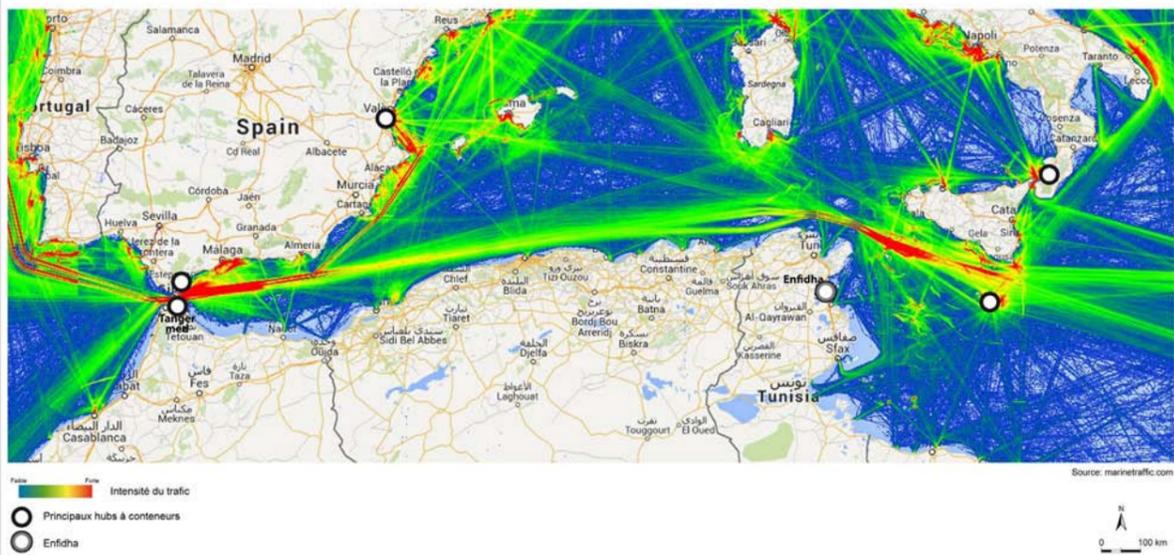


Le trafic global de marchandises de l'ensemble des ports nationaux s'est élevé 30165 mille tonnes en 2015 contre 30 349 en 2010. Le trafic «unitarisé» a atteint pour les conteneurs 481950 Evp et pour le transport RoRo 136000 unités roulantes en 2015, contre respectivement 466 210 Evp et 127 641 unités roulantes en 2010. Portant sur les cinq dernières années, ces chiffres révèlent un essoufflement flagrant de l'activité des ports tunisiens. Cet essoufflement concerne aussi le trafic de passagers et de voitures et plus encore celui des croisiéristes qui est passé de 909 290 en 2010 et 441 172 en 2014 à 70 000 seulement en 2015. Les événements d'ordre sécuritaire survenus depuis janvier 2011, particulièrement depuis 2013 et surtout 2015, sont responsables de la stagnation de l'activité portuaire en général et de la baisse vertigineuse du nombre de croisiéristes. Cette situation inédite intervient après une période de croissance relativement lente sinon modérée (entre 1990 et 2010), sauf pour le trafic conteneurisé qui a progressé à un rythme soutenu. Cette situation générale reflète celle que tous les ports tunisiens ont connue avant et après 2011. Les ports de Gabès et de Zarzis ont été les plus mal servis après cette date. Ceux qui ont le plus résisté sont les ports pétroliers de Bizerte et de la Skhira ainsi que le port de Radès spécialisé dans le transport unitarisé.

LE TRAFIC MARITIME EN MÉDITERRANÉE CENTRALE



LE TRAFIC MARITIME EN MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE ET CENTRALE



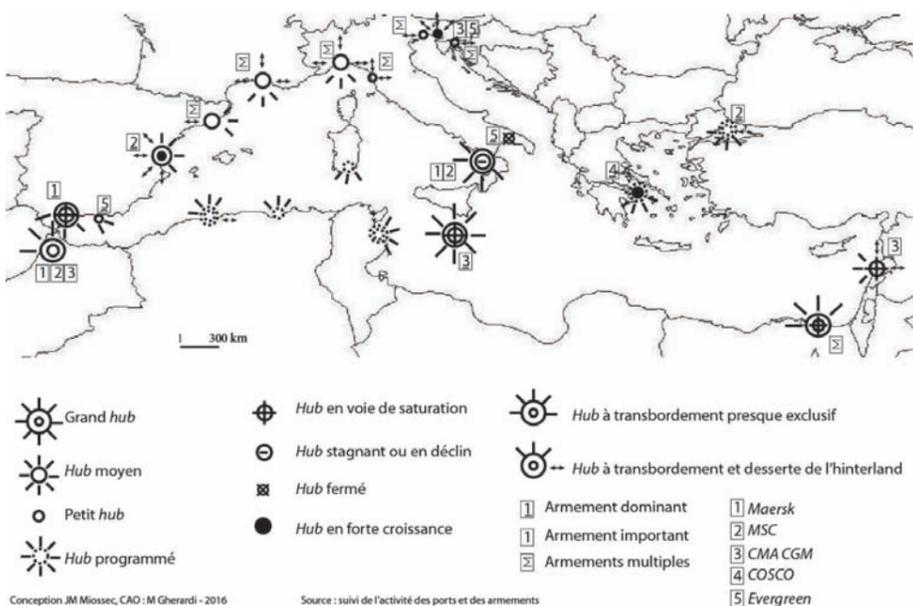
Port de Bizerte



Port de Radès



Port de Sousse



Conception JM Miossec, CAO : M Gherardi - 2016

Source : suivi de l'activité des ports et des armements

## II- LOGISTIQUE

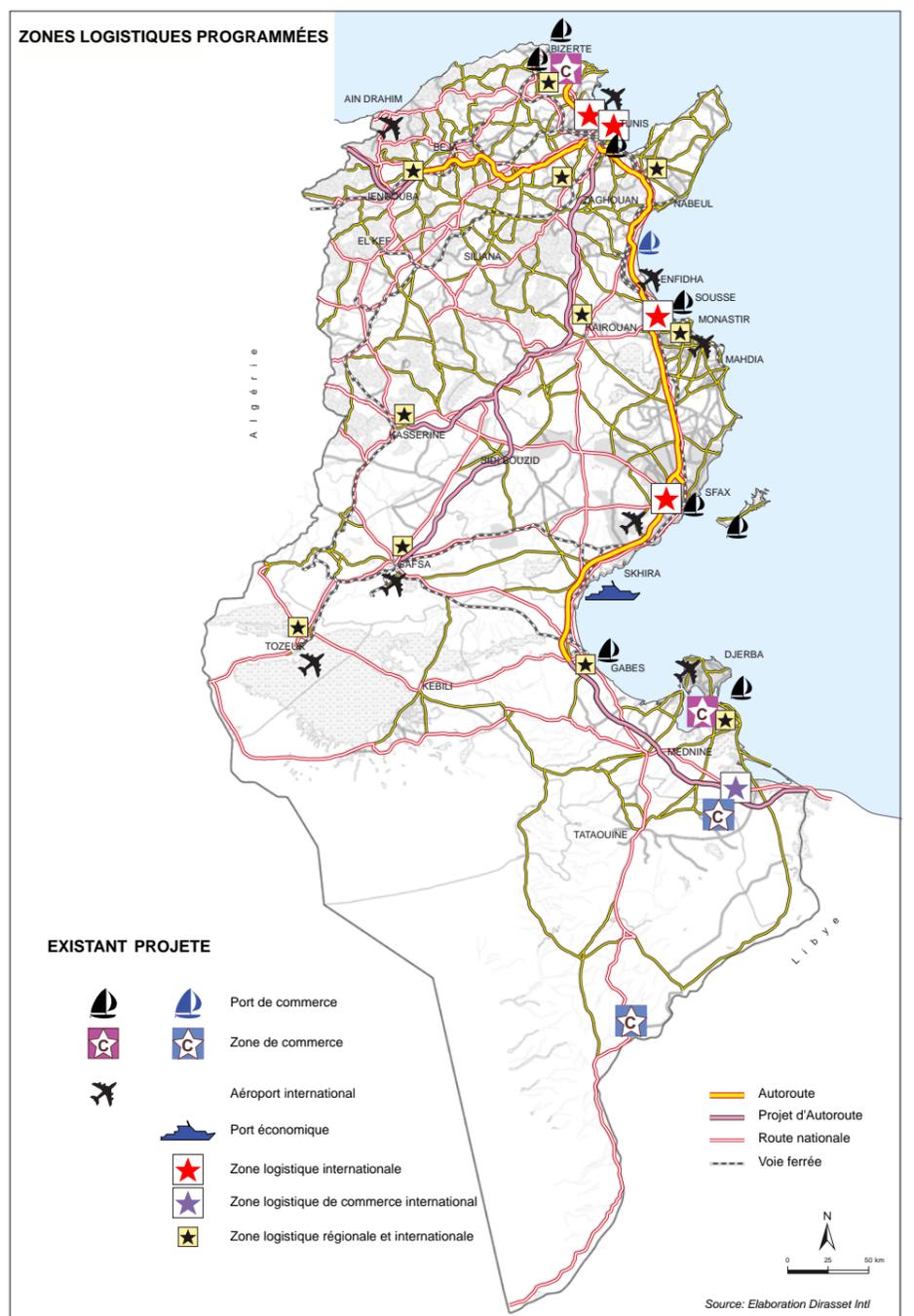
Une étude a été réalisée pour relier les villes situées aux alentours du futur port d'Enfidha à la zone logistique et industrielle, à travers le réseau ferroviaire. Ce projet vise à tirer le meilleur profit de l'aéroport international d'Enfidha et du nouveau port en eaux profondes qui sera aménagé dans la même zone pour la région.

Une zone logistique autour du port sera aménagée dans une première étape sur une superficie de 500 hectares et va permettre de créer 20 000 emplois. Le coût de ce projet est estimé à environ 400 millions de dinars tunisiens.

Le développement des alentours du port de Radès dont la capacité d'accueil est estimée à 14 000 conteneurs sera renforcé par l'aménagement d'une nouvelle zone logistique sur 50 hectares pour un coût de 180 millions de dinars tunisien.

Une étude a été engagée pour la réalisation d'une troisième zone dans la région de Aïn Boumerra (Bir Mcherga) ou El Fahs.

Le port de Radès



### DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES LOGISTIQUES

L'activité logistique qui a pour fonction la gestion des flux des matières et le traitement des marchandises a pris ces dernières décennies une importance capitale et connaît un intérêt croissant dans la stratégie des entreprises soucieuses de réceptionner et d'expédier les produits et les marchandises dans les meilleures conditions et dans les plus brefs délais. Elles considèrent l'activité logistique comme un moyen efficace pour améliorer leur compétitivité.

Notre pays enregistre un retard manifeste dans la logistique. Nos entreprises, en général, ne sont pas réellement conscientes de l'importance de cette fonction stratégique qui leur permet de mieux se positionner sur un marché mondialisé de plus en plus concurrentiel. C'est pour ces raisons que la CNIGEC propose de mettre en place un plan stratégique pour la promotion et le développement de l'activité logistique dans notre pays.

### LES INVESTISSEMENTS

En ce qui concerne les principales mesures concrètes 9 localisations destinés à accueillir des zones logistiques à vocation nationale et internationale ont été identifiés près des ports et des centres de production et de consommation et à la jonction des principaux axes de transport.

Les trois zones prioritaires sont situées à Radès (env. 50 ha), Bir Mcherga et Enfidha (près de 2 000 ha sont disponibles). La stratégie d'investissement envisagée est basée sur le partenariat public privé (PPP).

Plate-forme	Type vocation	Superficie (ha)
Bir Mcherga (Aïn Boumerra)	International	100
Radès	National/International	47
Sfax-Tyna	National/International	128
Sousse Ouest	National/International	289
Enfidha	National/International	500
Gafsa	Régional/International	85
Tozeur	Régional/International	80
Jendouba	Régional/International	54
Zarzis	Régional/International	202
<b>Total</b>		<b>1485</b>

Source : Ministère du Transport

Port de Zarzis



### III- ROUTES

#### 1- ETAT DES LIEUX

Le réseau routier comporte 4 types de voies : Autoroutes, routes nationales, routes régionales et routes locales. Le trafic journalier est souvent supérieur à 7000 véhicules dans le Nord et 2000-4000 véhicules dans le Centre et le Sud. Le réseau classé (dont les autoroutes) totalise 19 750 Km dont 16 105 Km revêtues (près de 81%) et équipées de près de 2100 ouvrages d'art et de drainage dont : 765 ponts de portée unitaire supérieure à 10m et 343 ponts de portée unitaire supérieure à 30m.

#### Répartition des voies revêtues classées

Catégorie	Longueur
Autoroutes	597 km
Routes Nationales	3938 km
Routes Régionales	5117 km
Routes Locales	2453 km
Routes en cours de classification	1242 km

Source : DGPC

#### 2- LES GRANDS PROJETS DE DEVELOPPEMENT ROUTIERS

Compte tenu de l'état d'avancement des études, il ressort que la prochaine période sera marquée par la réalisation des projets suivants :

#### Projet autoroutiers en cours

Désignation	Gouvernorats	Opportunités	Description des composants	Coût du projet	Investiss. 2016-2020	Maître d'ouvrage
Autoroute Gabès-Médénine	Gabès et Médénine	- Construction du réseau maghrébin d'autoroutes, vecteur de l'intégration maghrébine - Développer les échanges - Améliorer la compétitivité des villes métropoles et des maghrébines - Prolongement de l'axe autoroutier dans le Sud du Pays	- Réalisation de 84 km d'autoroute - 2 Espace de service et repos (un dans chaque sens)	550 MD	456 MD	Ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire
Autoroute Médénine-Ras Jedir	Médénine	- Construction du réseau maghrébin d'autoroutes, vecteur de l'intégration maghrébine - Développer les échanges - Améliorer la compétitivité des villes métropoles et des maghrébines - Prolongement de l'axe autoroutier dans le Sud du Pays	- Réalisation de 92 km d'autoroute - Doublement de la RN N°1 sur 12,2 km - 2 Espace de service et repos (un dans chaque sens)	450 MD	235 MD	Ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire
Autoroute Bou Salem-Jendouba	Jendouba	- Améliorer l'accessibilité des villes du Nord-Ouest et leur compétitivité	- Réalisation de 35 km d'autoroute de Boualem à Jendouba (1ère tranche) - Espaces de service et de repos	250 MD	60 MD	Ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire
Autoroute Tunis-Kairouan-Sidi Bouzid - Kasserine-Gafsa (1ère tranche jusqu'à Jelma) ECOSO	Tunis-Kairouan-Kasserine	- Désenclavement par la mise en œuvre de moyens de transport rapide et sécurisé - Développement régional par l'amélioration de l'accessibilité des lieux	- Réalisation de 188 km d'autoroute de Tunis à Jelma (1ère tranche) Reste : Jelma-Sidi Bouzid, Jelma-Kasserine et Jelma-Gafsa (2ème tranche 2020-2030)	1100 MD	200 MD	Ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire

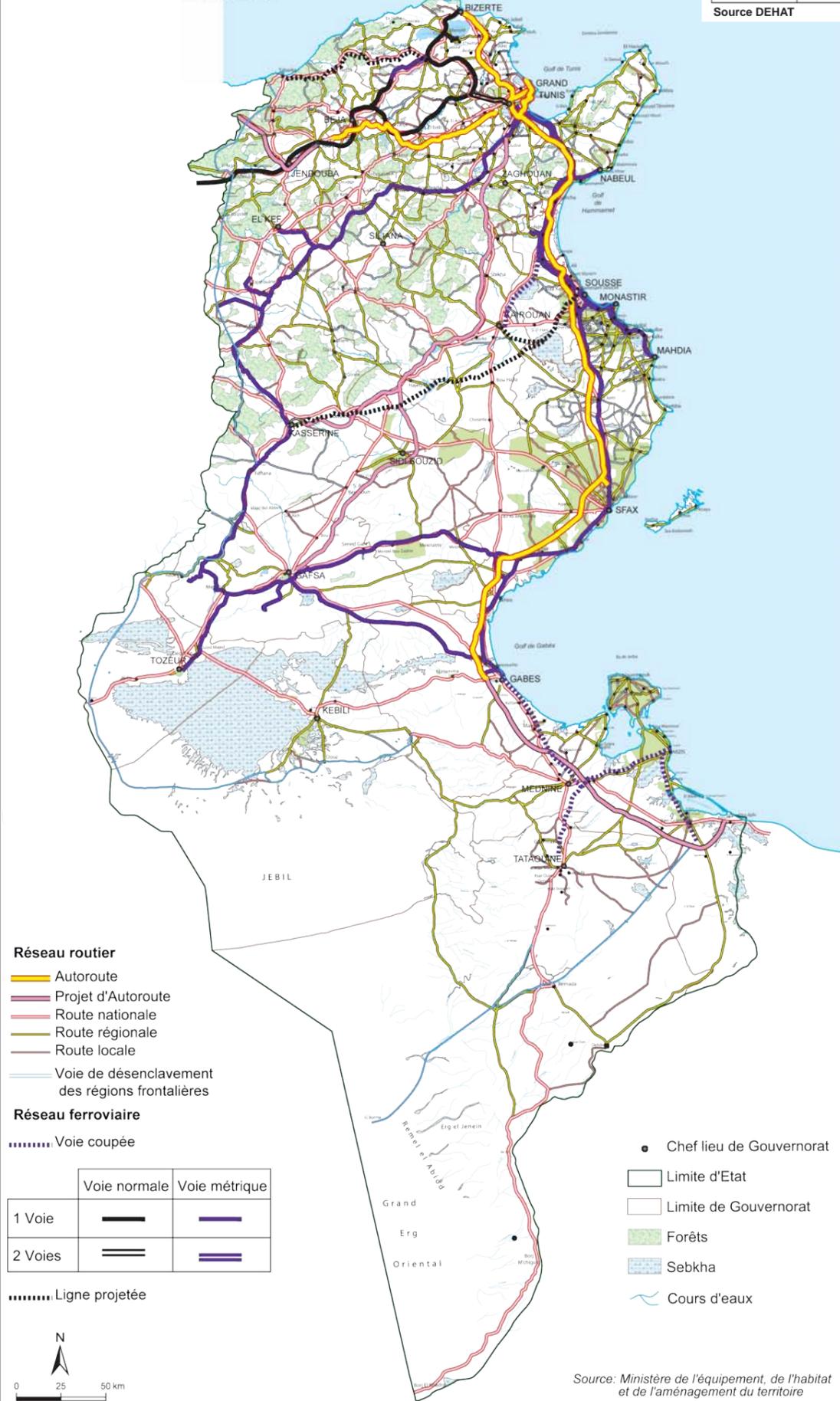
Source DEHAT

#### Nouveaux projets autoroutiers

Désignation	Lieu	Opportunités	Description des composants	Coût du projet	Investiss. 2016-2020	Maître d'ouvrage
Autoroute Jendouba-Fernana - Menzel Bourguiba	Jendouba-Fernana - Menzel Bourguiba	- Prolongement de l'A3 jusqu'aux frontières tuniso-algériennes pour le renforcement de l'intégration maghrébine Et le développement des échanges - Améliorer l'accessibilité des villes du Nord-Ouest et leur compétitivité	- Réalisation de 35 km d'autoroute de Boualem à Jendouba (1ère tranche) - Espaces de service et de repos Reste : Jendouba- frontières tuniso-algériennes (2ème tranche 2020-2030)	250 MD	60 MD	Ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire
Autoroute Gabès-Oued Souf « Elwadi »		- Passage par Kébill, Tozeur et Hazoua		*	*	Ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire
Prolongement de A3 le Kef Siliana	Testour -Krib- Kef - Siliana	Désenclavement de la ville de Siliana et du Kef		*	*	Ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire
X30	Ariana - Manouba- Ben Arous	Décongestionner la circulation dans et autour de la capitale	Réalisation de 80 km d'autoroute	800MD	Entre 2020-2022	Ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire

Source DEHAT

#### INFRASTRUCTURE ROUTIERE



#### Autoroute Tunis - Hammamet (A1)



#### Route Nationale (N9)



## IV- VOIES FERREES

Le réseau comprend quatre catégories de lignes :

- 1. L'axe Nord-sud de 414,2 km** de voies métriques allant de Tunis via Sousse et Sfax jusqu'à Gabès : Cet axe assure les relations entre Tunis et les zones fortement urbanisées du Sahel de Sousse et les pôles urbains et industriels de Sfax et Gabès. Sont raccordées à l'axe Nord-sud les villes de Nabeul et du Sahel de Sousse (ligne voyageurs Sousse/Mahdia dite «Métro du Sahel») ;
- 2. L'axe Tunis/Ghardimaou, long de 216,6 km** de voies normales, qui relie aux frontières, le réseau tunisien au réseau algérien. Cet axe comprend la desserte des zones de Bizerte et de Tabarka ;

### Principales lignes ferroviaires

Ligne	Longueur
Tunis-Frontière Algérienne	216,6 km
Jedeida-Bizerte	72,5 km
Mateur-Tabarka (non exploitée)	102,9 km
Mateur-Sidi M'himech(46,6 km non exploitée)	51 km
Tinja-Menzel Bourguiba	3,8 km
Sidi Smail-La Merdja (non exploitée)	55 km

Source : SNCFT

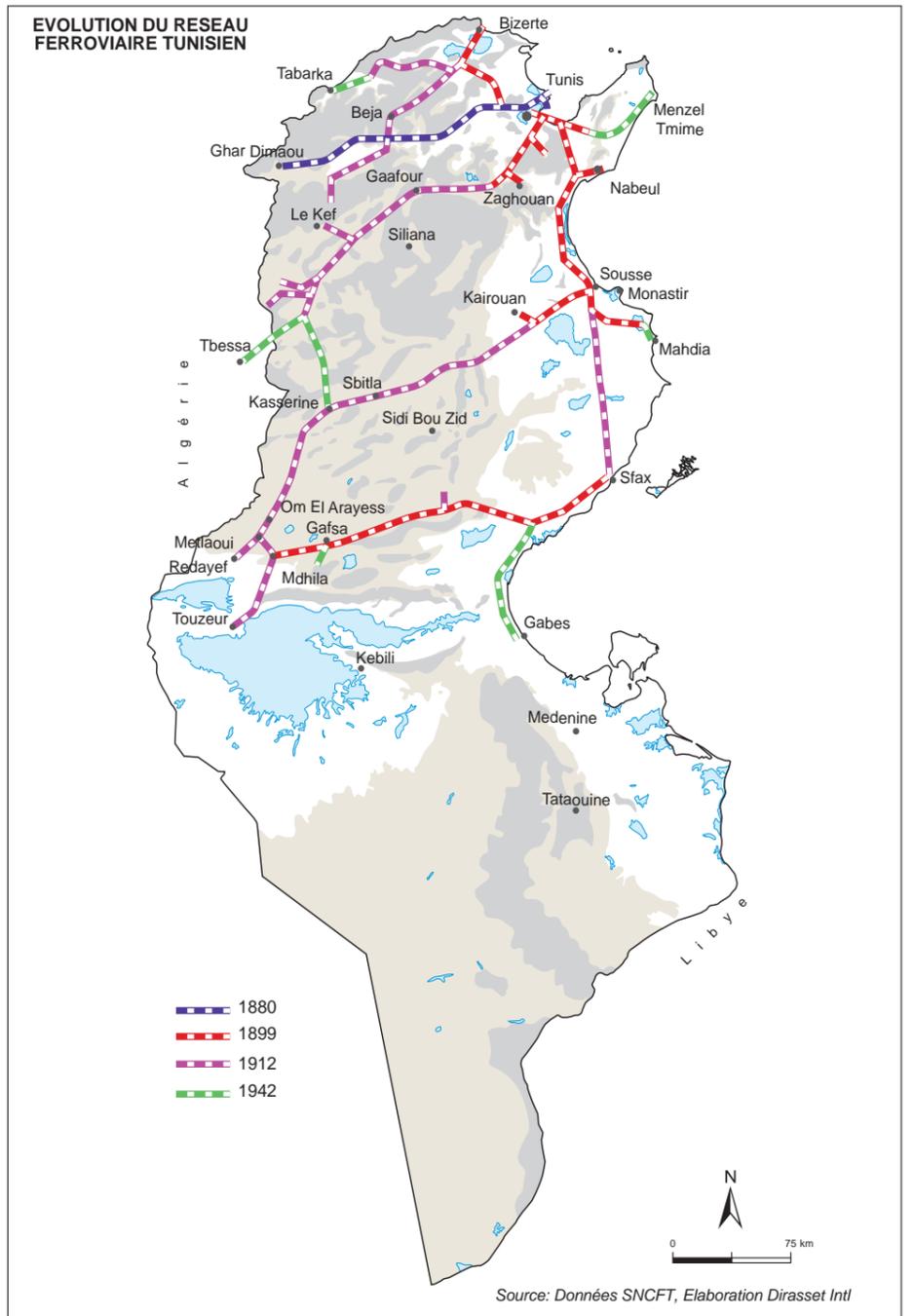
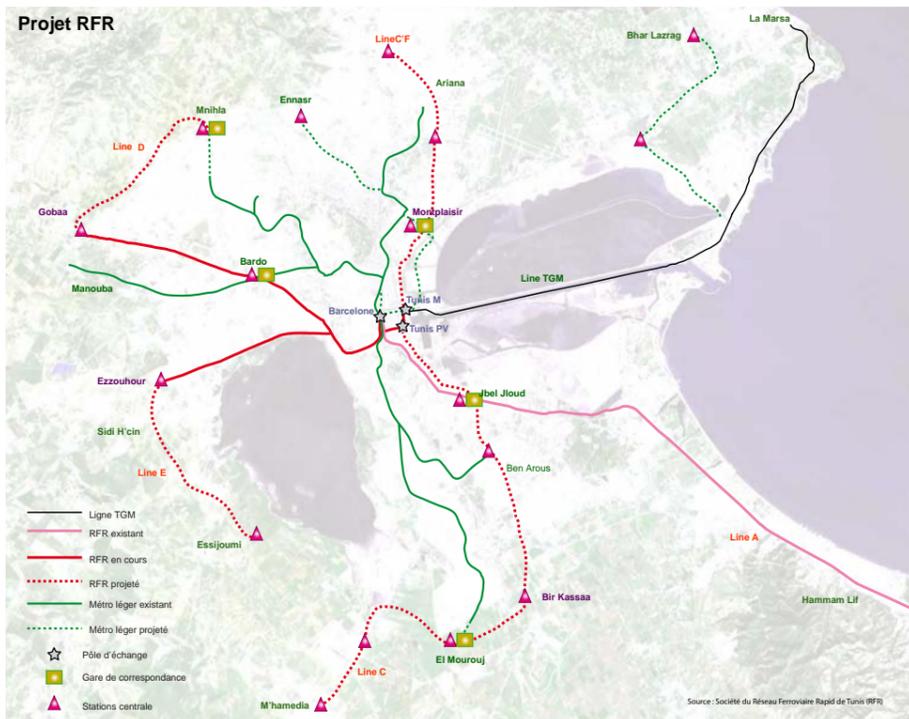
- 3. La ligne Tunis/KalaaKhasba**, qui dessert les hautes plaines du Nord-Ouest
- 4. Le réseau de «lignes minières»** qui relie dans le Sud les centres d'extraction de phosphates de chaux du bassin de Gafsa aux ports maritimes du littoral Sud-est et aux sites industriels de Sfax et de Gabès. Ce « réseau minier » du Sud, qui ne comportait pas la ligne Gafsa-Gabès, était géré jusqu'en 1967 directement par l'entreprise concessionnaire de l'exploitation minière des phosphates de la région de Gafsa, avant passer à la SNCFT, suite à l'expiration le 31 décembre 1966, de la convention de concession qui liait l'Etat Tunisien à l'entreprise concessionnaire.

### 5. Les projets en cours de réalisation et projetés

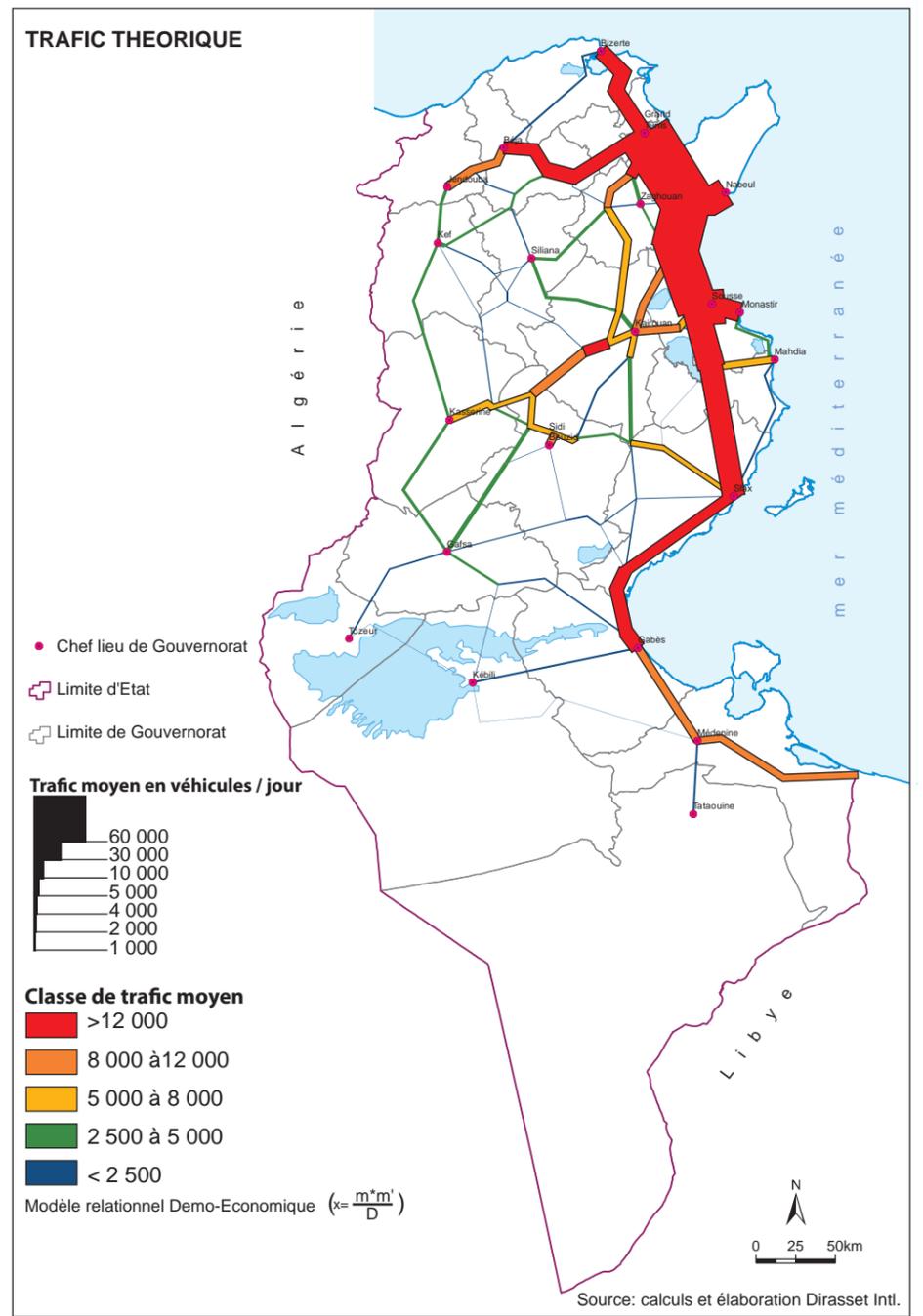
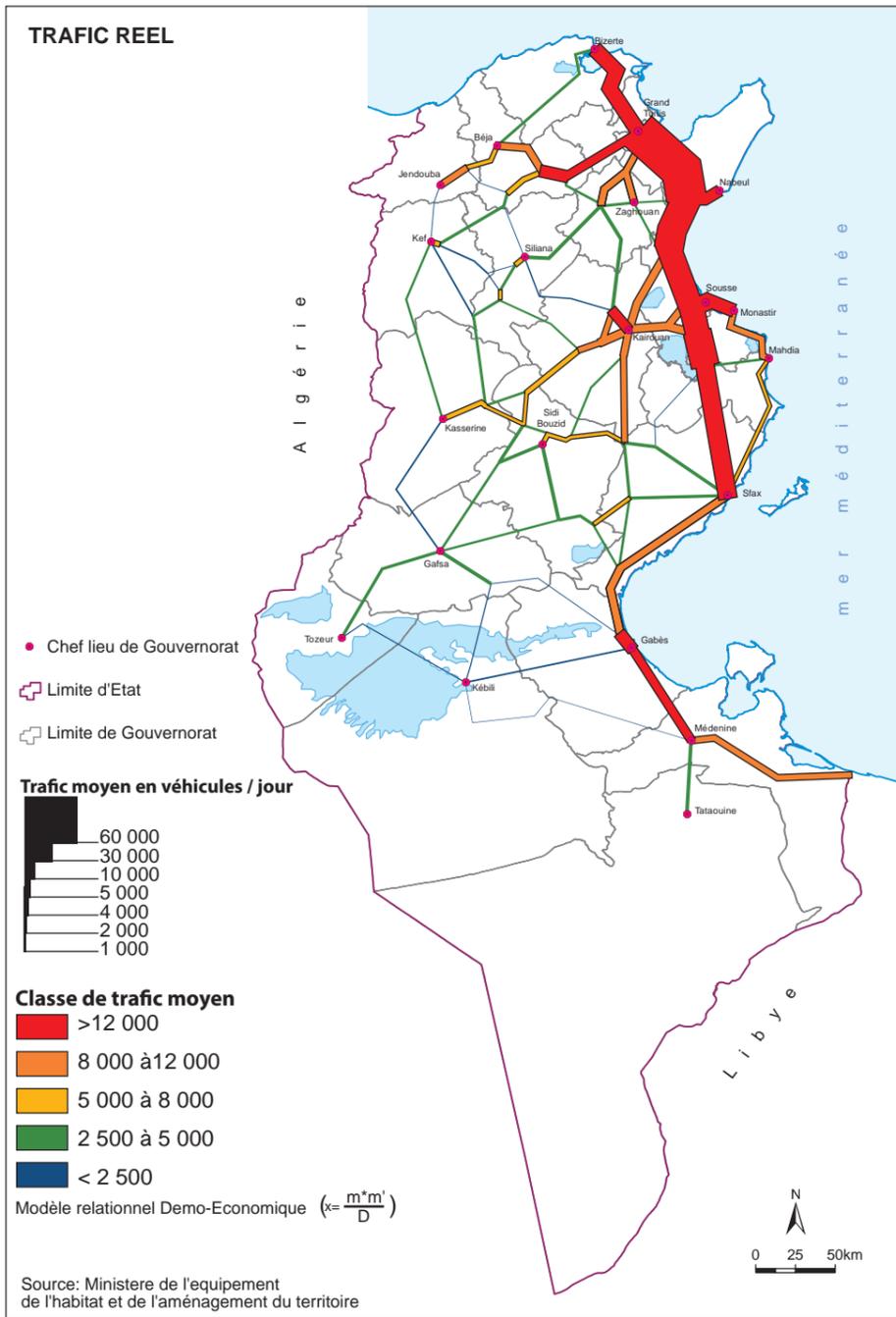
- Réseau ferré rapide du Grand Tunis RFR (en cours)
- Modernisation du réseau minier et acquisition de matériel pour le transport des phosphates (véhicules moteurs et véhicules porteurs)
- Projet de voie ferrée reliant Sousse à Kasserine via Kairouan et Sidi Bouzid (projeté)
- Création d'une liaison à simple voie Tataouine-Zarzis, pour le transport du gypse, du sulfate de sodium de Tataouine jusqu'au port de Zarzis (via Medenine) (projeté)
- Projet de réalisation du métro à Gabès
- Prolongement de la voie ferroviaire depuis Gabès jusqu'à Mednine puis Zarzis et Ben Guerdane
- Projet de réalisation d'une ligne ferroviaire Gaafour-Siliana-Makthar
- Programmation d'une voie ferroviaire entre Enfidha et Kairouan
- Programmation d'une voie LHP entre Tunis- Sfax-Gabes- Mednine-Lybie.
- Programmation d'une voie LHP entre Tunis et Algerie.



Train de la banlieue du Sahel



# V- TRAFIC ROUTIER



## Trafic routier :

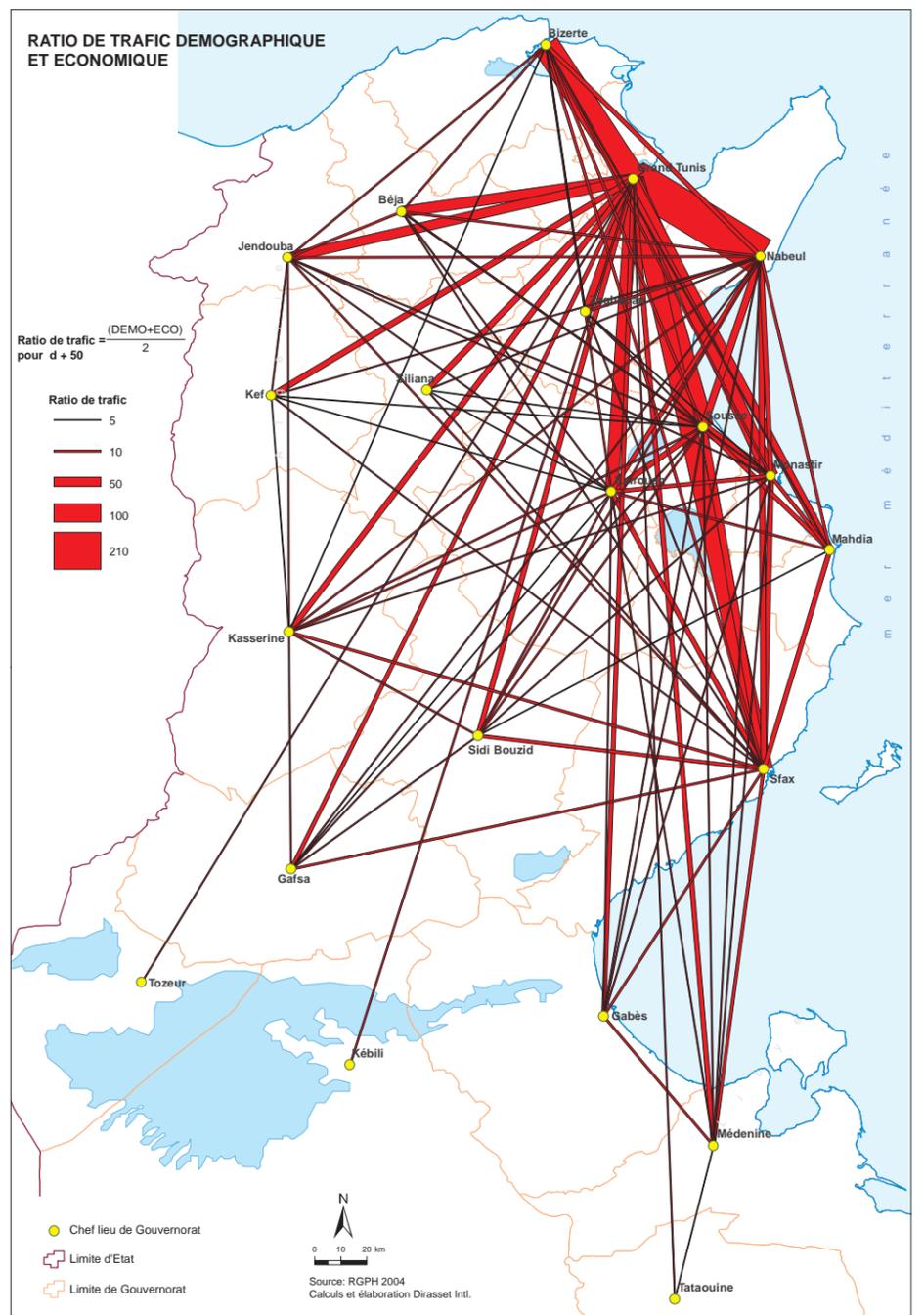
L'évolution du trafic routier a connu un grand changement entre la période (1977-92) et celle de (1992-2012). En première phase, les régions de Tunis, les deux Suds et le Centre-Ouest affichaient des taux très élevés alors que les deux Nords et le Centre-Est étaient nettement en retrait. A partir de 1992, la situation se simplifie et le contraste se résume à la différence considérable entre le district de Tunis (11,4 % par an) et tout le reste du territoire (autour de 6%). En fait les deux séries ne sont pas comparables puisque le trafic du district de Tunis est un trafic urbain alors que les autres sont pour une large part des trafics régionaux. L'écart est donc normal.

Avant 2010, les taux nationaux de croissance du trafic étaient supérieurs à 6 % par an. Puis une chute brutale du trafic de poids lourd a fait baisser le taux à 2,7 pour la quinquennie 2007-2012.

Sur cette base, on aboutit aux conclusions suivantes :

- Les trajets dont le trafic actuel est supérieur à 12.000 véhicules/jour ont vocation autoroutière au cours de la prochaine décennie.
- Les trajets dont le trafic actuel est compris entre 8.000 et 12.000 véhicules jour ont vocation à être traités en voie rapide au cours de la prochaine décennie.

## Trafic entrée de Tunis (A1)



## VI- GAZ - ELECTRICITE

**Le premier projet gazier** en Tunisie date des années 1960 et porte sur l'alimentation de la ville de Tunis par le gaz issu de djebel Abderrahmane au Cap Bon, acheminé par un gazoduc de 60 km.

L'exploitation du **gaz du Sud tunisien** a démarré durant les années 1970 par la réalisation des projets suivants :

- 1972 : alimentation des industriels et des centrales de production électrique de Gabès par le gaz associé d'EL Borma (gazoduc : 300 m)
- 1978 : Renforcement de l'infrastructure par des stations de compression à El Borma et à Kamour
- 1987 : construction d'un oléoduc (300km) pour le transport du condensat vers l'usine GPL de Gabès
- 1999 et 2000 : utilisation de cette infrastructure pour le transport des gaz des gisements de Chott Djérid (Franig, Baguel, Tarfa) et du Sud-Est Oued Zar, Hamouda).

**Gaz algérien** : La période 1983-1994 a été marquée par la réalisation de deux gazoducs trans-tunisiens pour le transit du gaz naturel vers l'Europe, ce qui a permis de développer le réseau national à partir de plusieurs points de prélèvement :

- Feriana : alimentation de la zone industrielle de Gafsa et la ville de Fériana.
- Kasserine : alimentation des zones industrielles de Kasserine, Thala et Tejroutine (90 km) - Zriba : alimentation du grand Tunis (55 km) et de la région du sahel (70 km)
- Korba : alimentation de la région du cap bon (10 km).
- Nabeul (1999) : secours du Grand Tunis (45 km).
- Kairouan (2011) : alimentation de la ville de Kairouan.

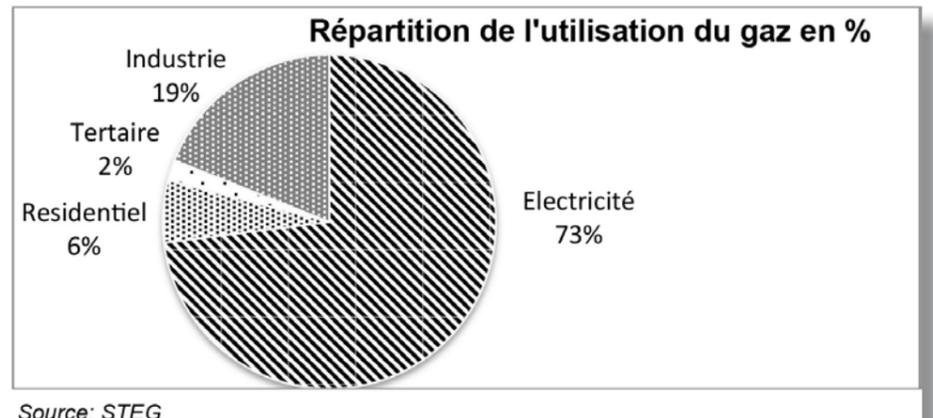
**Gaz du Golfe de Gabès** : l'exploitation s'est opérée progressivement :

- 1996 : interconnexion Msaken-Gabès et transport du gaz Miskar vers le Nord et le Sud (240 km)
- 2003 : renforcement du réseau par une station de compression à Gabès
- 2008 : transport du gaz du champ Chargui
- 2009 : transport gaz du champ Hasdrubal
- 2013 : station de compression à Msaken
- 2013 : alimentation de Djerba, Zarzis et Mednine

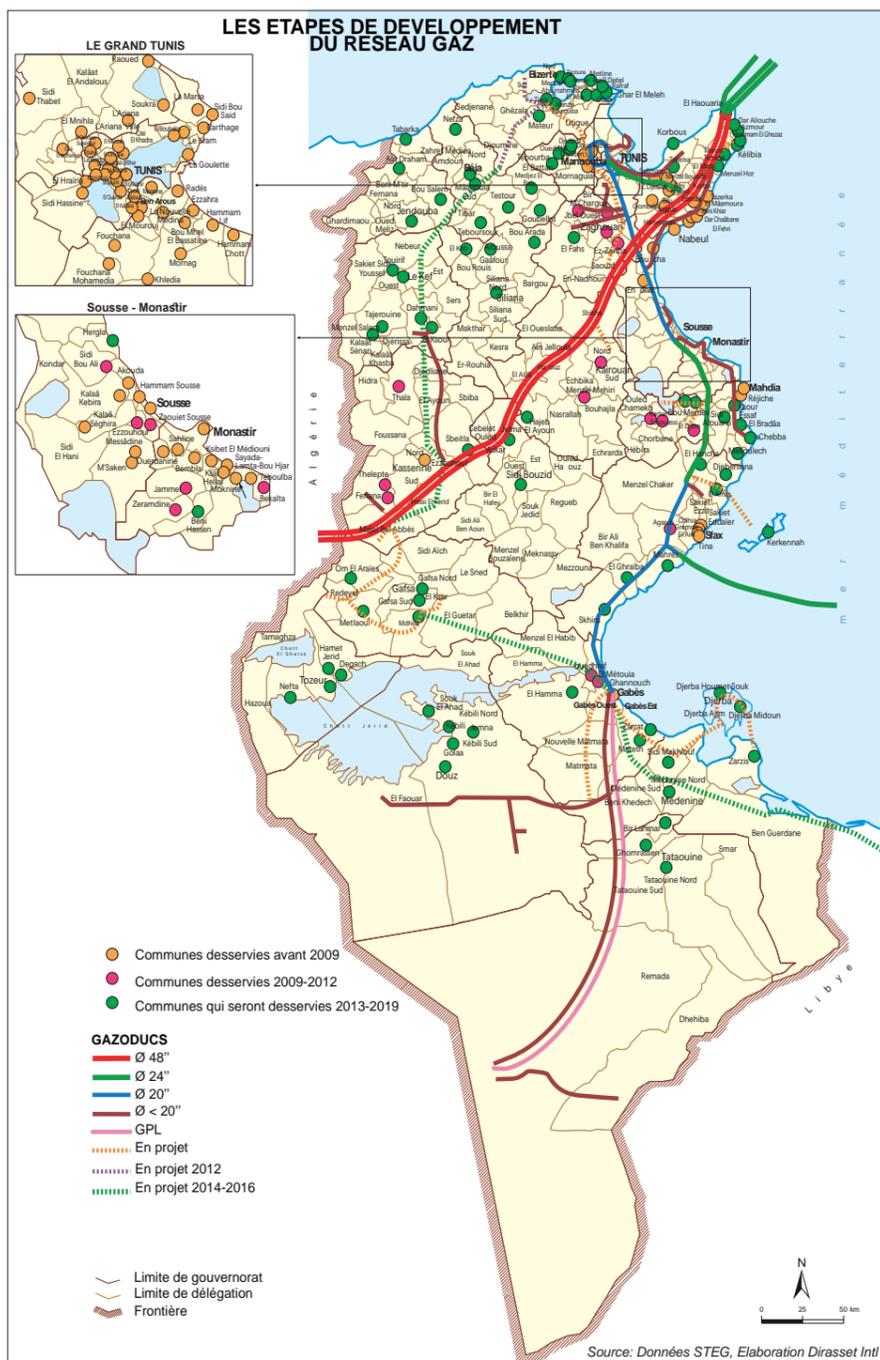
**Gaz du Golfe de Hammamet** : son exploitation a démarré sur le tard

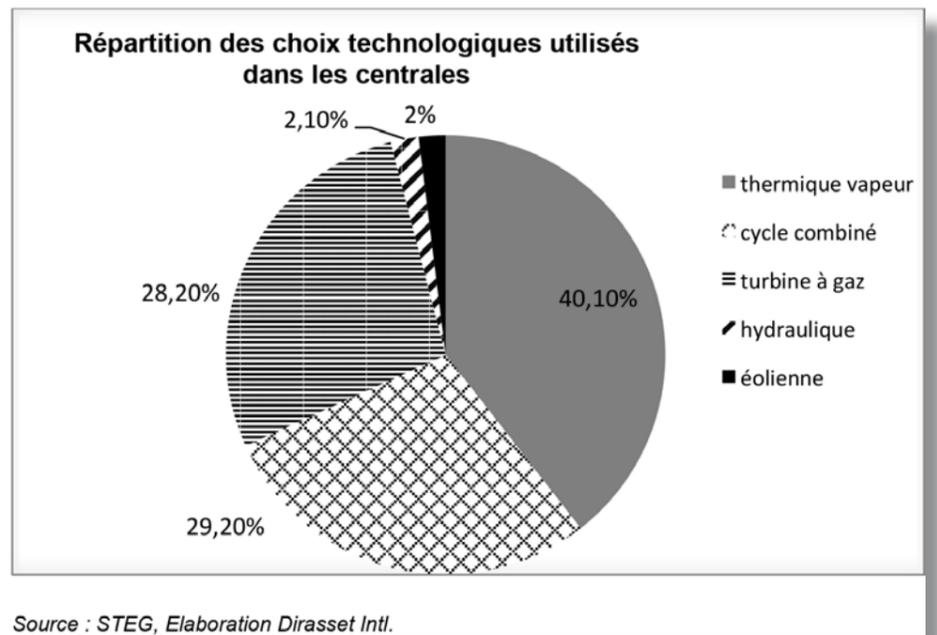
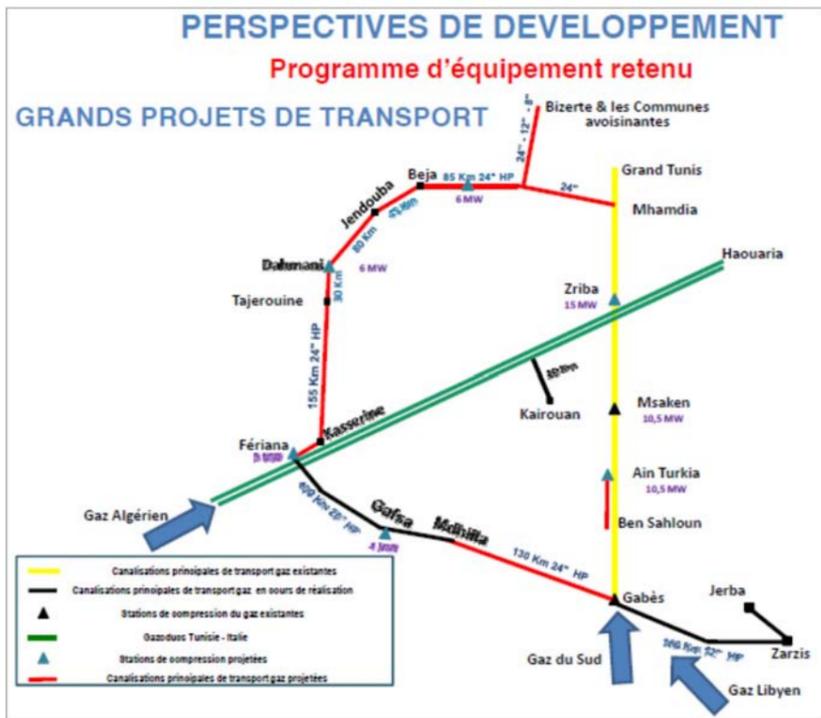
- 2010 : maillage des réseaux du Cap Bon et du Sahel pour acheminer le gaz Maamora

- 2013 : alimentation de la région de Kelibia (50km gaz Maamora).



La Centrale de Radès





### INFRASTRUCTURE ELECTRIQUE

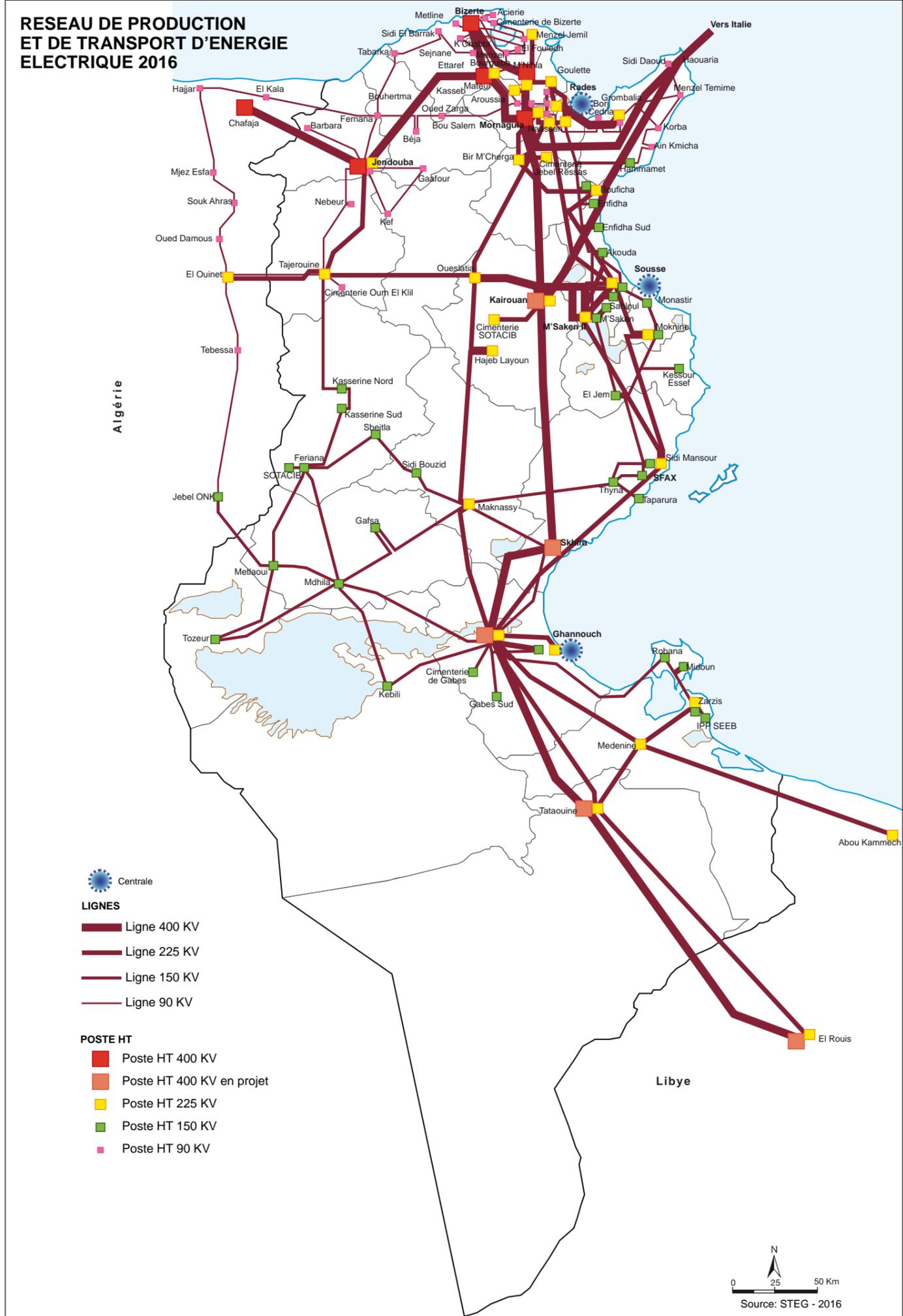
Le parc de production d'électricité a été renforcé par l'ajout d'une centrale à cycle combiné d'une nouvelle génération mono-arbre à Ghannouch, faisant passer la puissance nominale installée de 3 101 MW à 3 526 MW.

Le réseau de transport et de distribution a été consolidé pour atteindre, fin 2013, une longueur d'environ 6000km pour le transport et de 150 000 km pour la distribution, ce qui a permis de raccorder plus de 11 400 nouveaux clients, portant ainsi le nombre total des clients à 3.5 millions.

La puissance totale des centrales électriques actuellement installées en Tunisie est de 4 241MW, dont 675 MW proviennent de la région du Sud. La production d'électricité a fortement augmenté à partir de 1980 et atteint 16 144 GWh en 2011. Il faut noter que 98,8% de l'électricité est produite avec du gaz naturel.

La STEG dispose en 2013 d'un **parc de production composé de 24 unités d'une capacité totale de 4064 MW**, alimentées à 82 % par le gaz naturel.

Les choix technologiques utilisés dans les centrales sont repartis entre thermique vapeur (40,1%), cycle combiné (29,2%), turbine gaz (28,2%), hydraulique (2,1%) et éolienne (2%).



### CONSOMMATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

Le Grand Tunis est en tête pour la consommation par habitant, avec plus de 800 kwh. Sur le littoral, à l'exception de Mahdia et Gabès, les consommations par tête, sont égales ou supérieures à la moyenne nationale (plus de 500 kwh/habitant).

La situation se dégrade vers l'intérieur et vers le Sud. Zaghuan, Kairouan et Mahdia sont au même niveau de consommation que les gouvernorats du Sud: Tataouine, Gabès et Kébili. Tozeur fait exception, au même niveau que Bizerte, c'est-à-dire à la moyenne nationale.

Le groupe compact des régions du Centre Ouest et du Nord-Ouest est la zone de plus faible consommation avec moins de 400 kwh/tête.

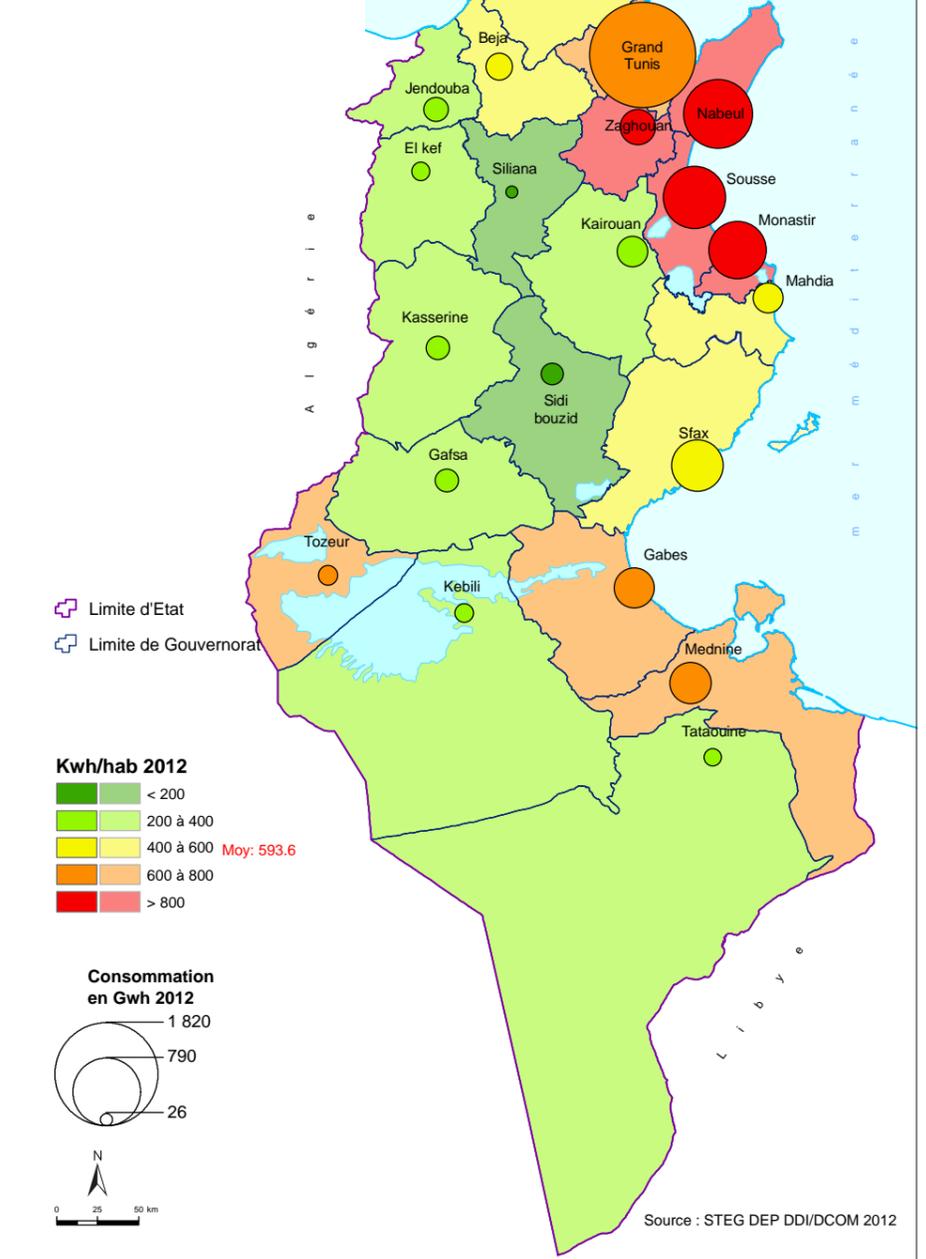
### CONSOMMATION MOYENNE TENSION

La consommation de moyenne tension traduit le niveau d'équipement des artisans et des petites entreprises. C'est un indicateur économique plus que social.

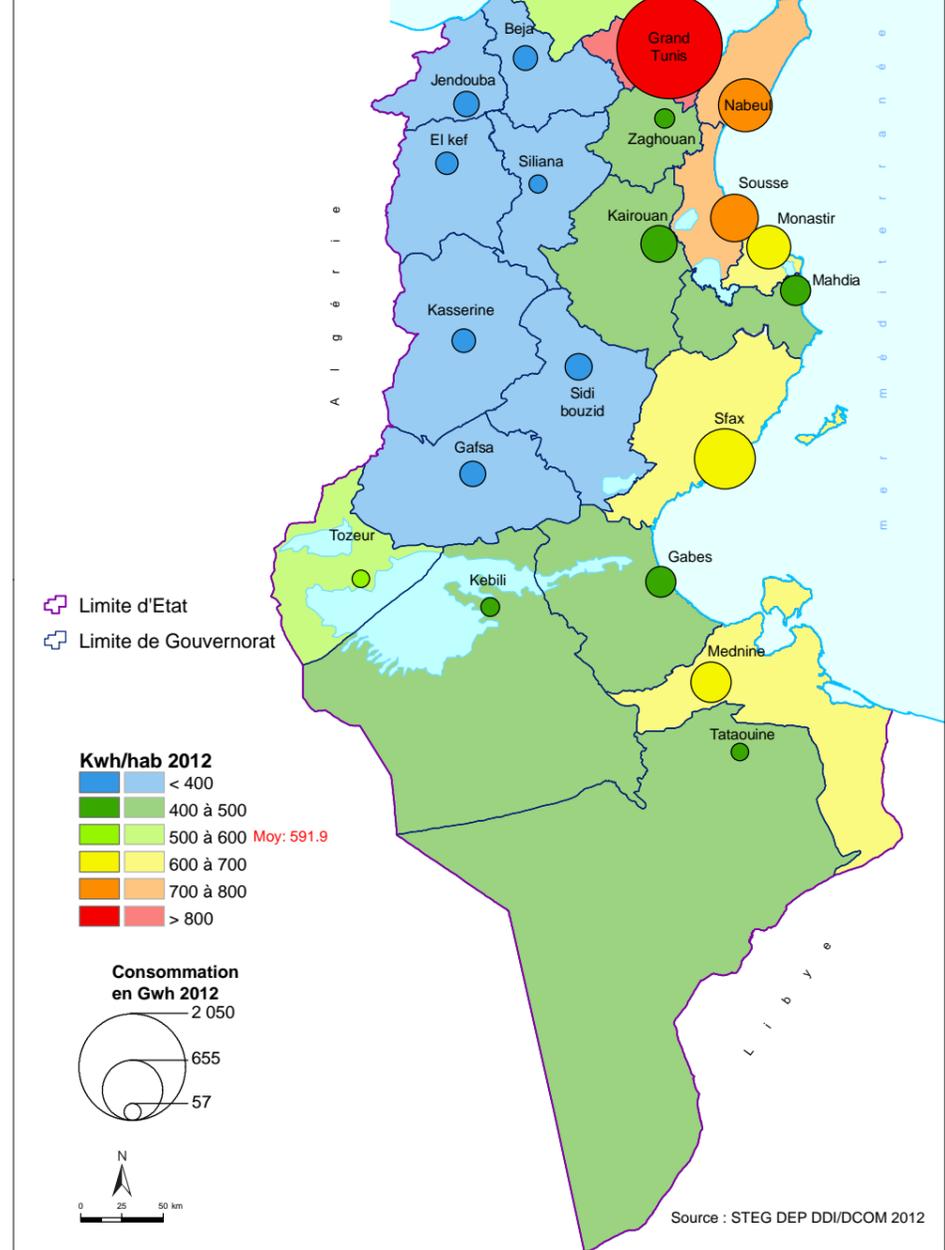
La carte de la consommation moyenne tension oppose plus nettement les gouvernorats du littoral et ceux de l'intérieur. Sur le littoral, la consommation est partout supérieure à la moyenne nationale. A l'intérieur, tous les gouvernorats (à part Béja et Tozeur) sont au dessous de la moyenne nationale. Cela signifie que l'intérieur présente une faiblesse économique certaine et une carence en emplois industriels et artisanaux. Globalement, il n'y a pas de rattrapage et même parfois une régression économique.

La carte de l'évolution de la consommation moyenne tension montre une augmentation modérée dans les gouvernorats du littoral et une croissance très forte dans les gouvernorats de Béja, Zaghuan, Gabès, Tataouine et Sidi Bouzid. Mais à Jendouba et Tozeur, l'augmentation est quasi nulle et il y a régression au Kef, ce qui est inquiétant.

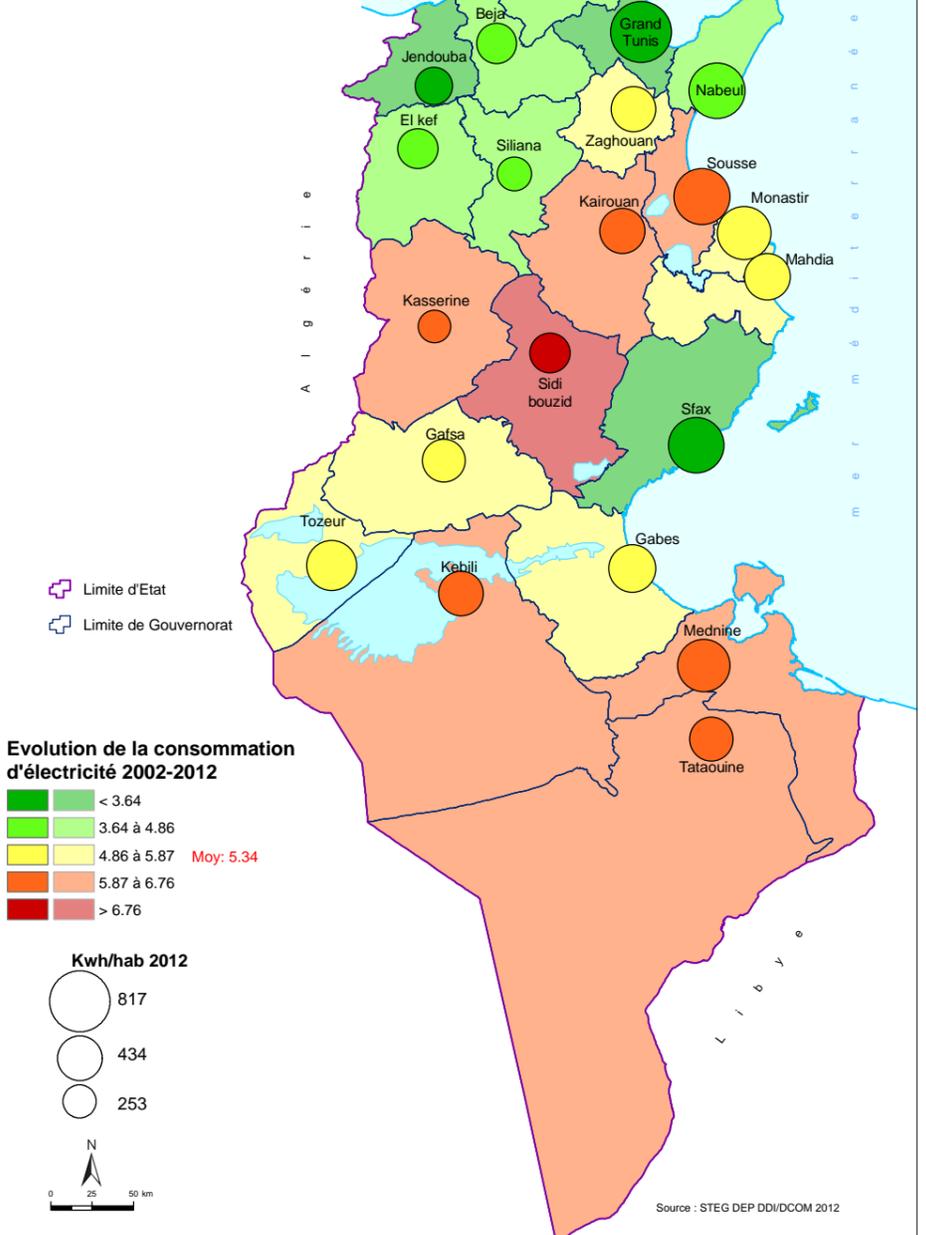
### CONSOMMATION D'ELECTRICITE MOYENNE TENSION EN GIGAWATT/HEURE ET RATIO KILOWATT/HEURE PAR HABITANT

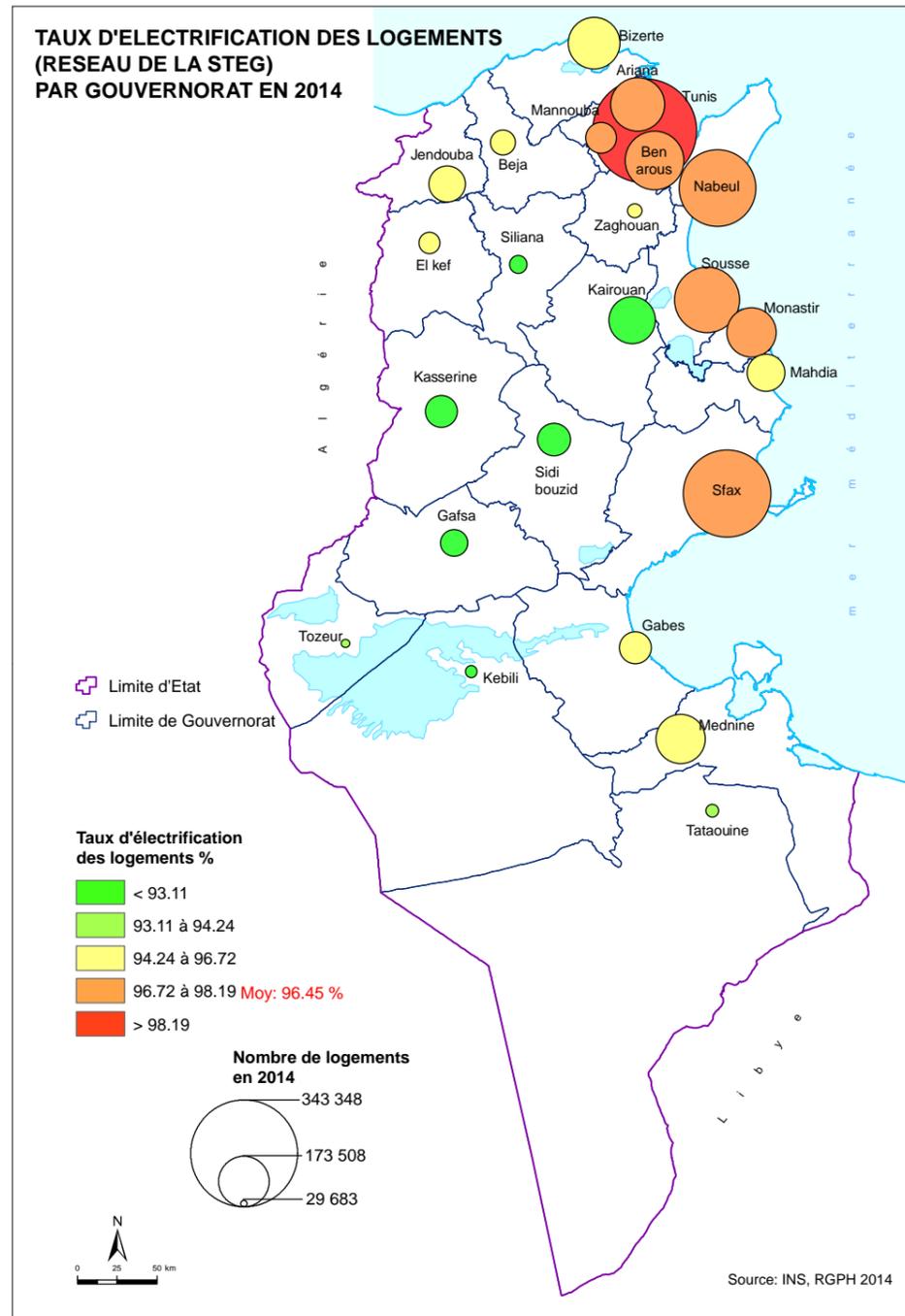
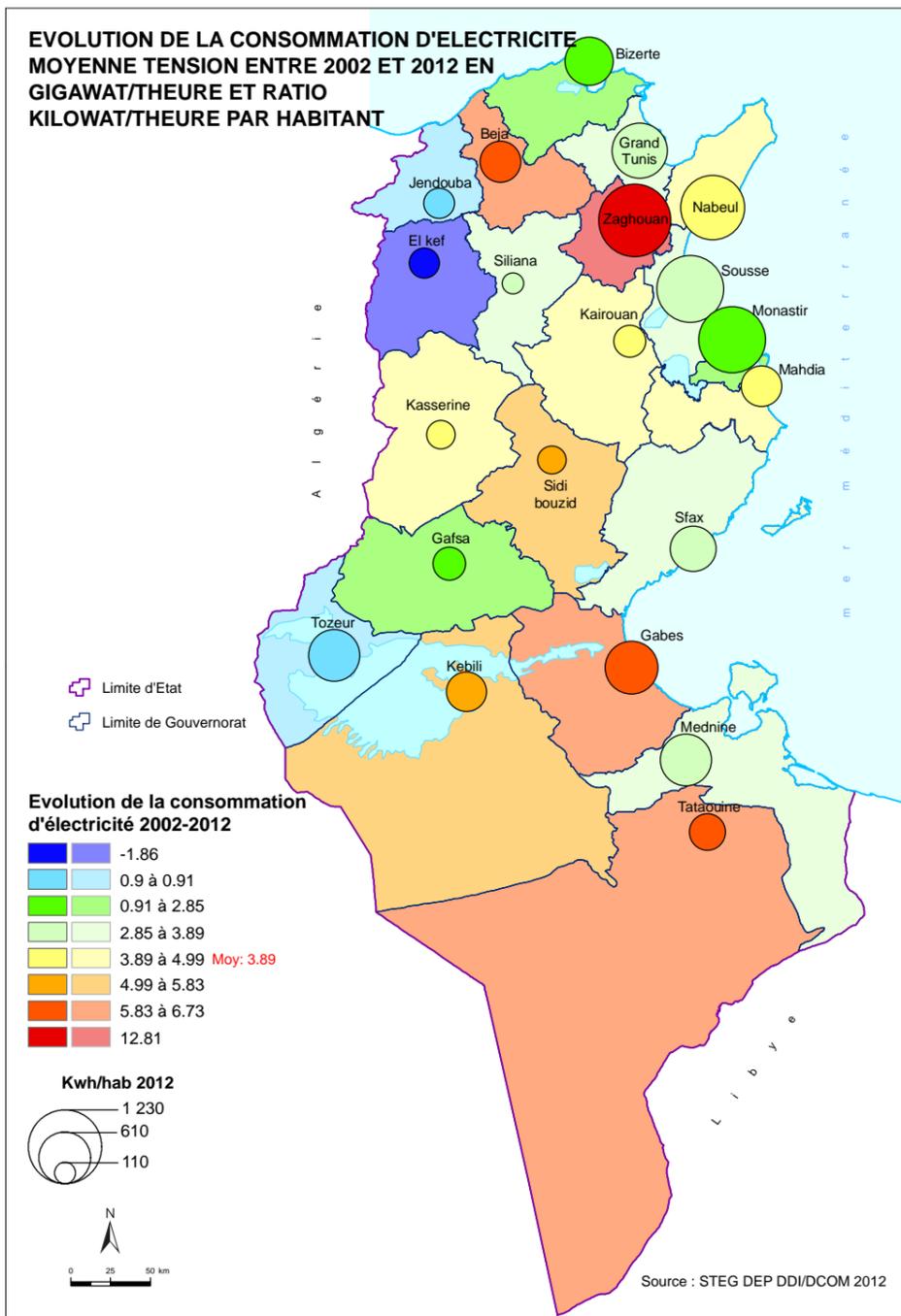


### CONSOMMATION D'ELECTRICITE BASSE TENSION EN GIGAWATT/HEURE ET RATIO KILOWATT/HEURE PAR HABITANT

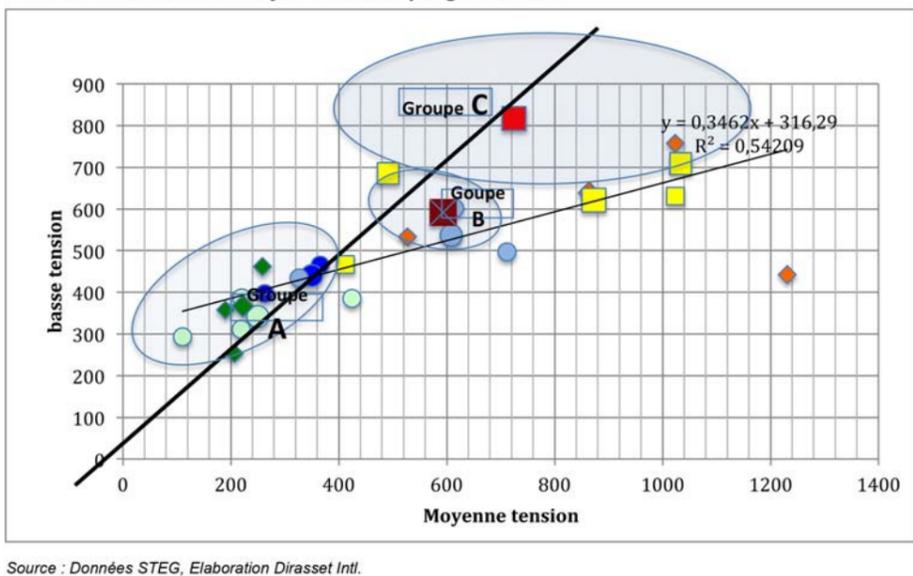


### EVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ELECTRICITE BASSE TENSION ENTRE 2002 ET 2012 EN GIGAWAT/HEURE ET RATIO KILOWAT/HEURE PAR HABITANT

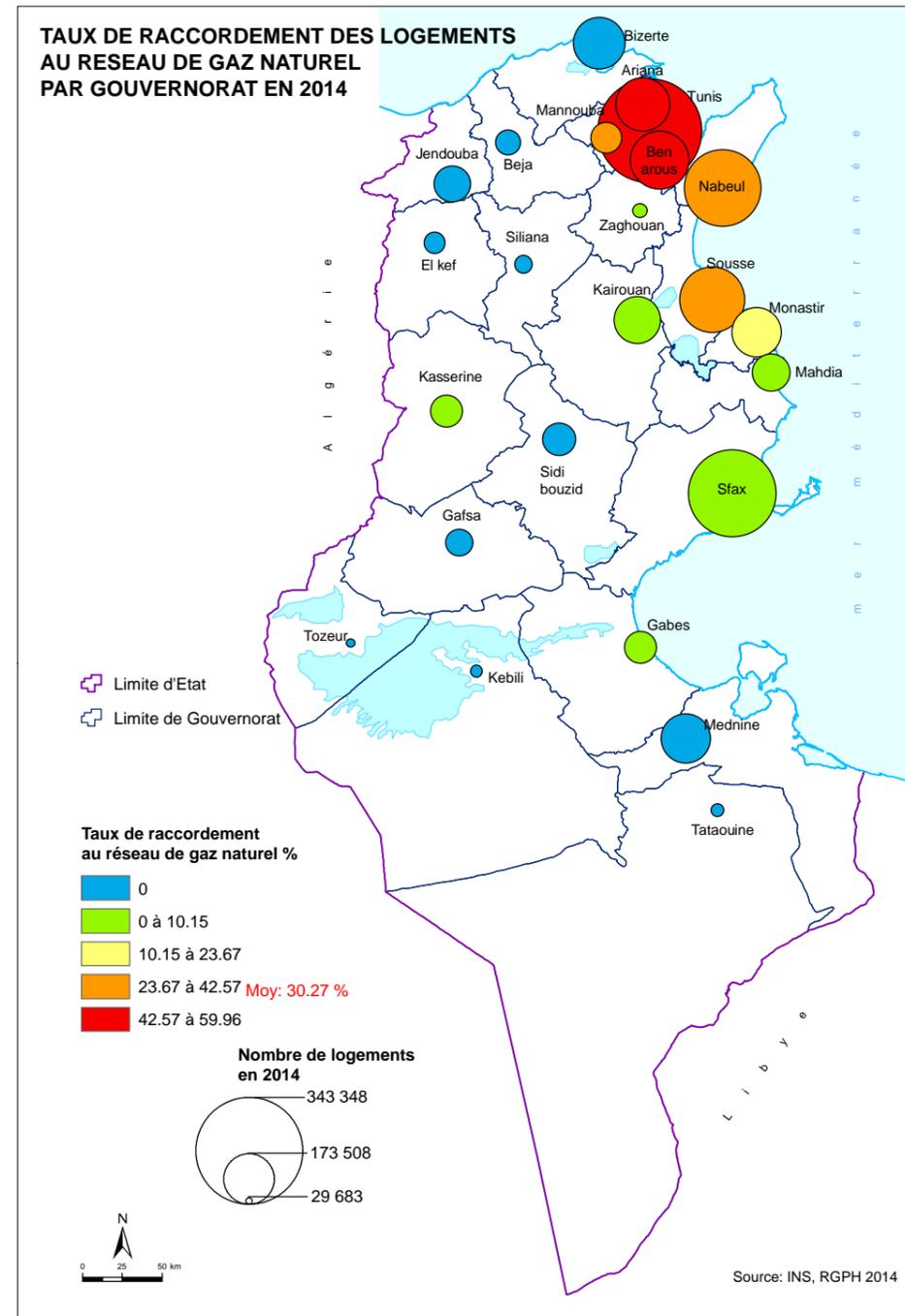




Consommation basse et moyenne tension par gouvernorat



La Centrale de Sousse



## VII- EAU POTABLE

Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche gère la politique relative à l'eau conformément au Code des Eaux. Il est chargé de la planification des politiques nationales. La SONEDE exploite un réseau de production et de transport d'eaux brute et potable qui permet de distribuer l'eau provenant à 85% du nord et du centre du pays.

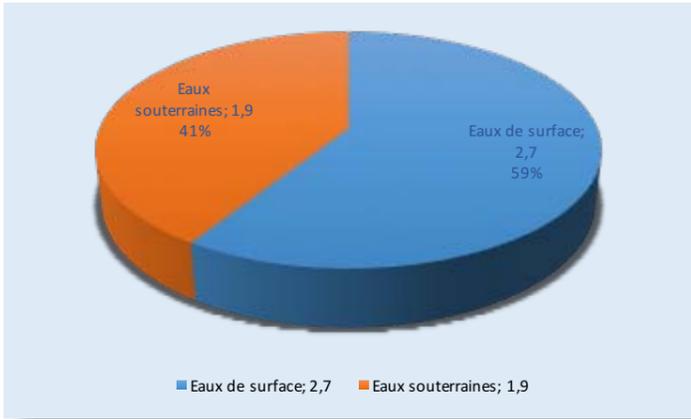
### Mobilisation des eaux conventionnelles

Elles sont de 4,6 109 m<sup>3</sup>/an, dont 2,7 109 m<sup>3</sup>/an proviennent des eaux de surface et 1,9 109 m<sup>3</sup>/an des eaux souterraines. 1,5 milliard de m<sup>3</sup>/an des eaux souterraines sont renouvelables et 0,4 milliard de m<sup>3</sup>/an sont non renouvelables. Ces ressources sont faibles, en raison de la taille modeste des bassins hydrologiques et des précipitations limitées. En effet, ces ressources n'offrent que 460 m<sup>3</sup>/an/habitant contre un seuil de pénurie estimé à 500 m<sup>3</sup>/an/hab et un seuil de stress hydrique de 1000 m<sup>3</sup>/an/hab

### La qualité des ressources en eau :

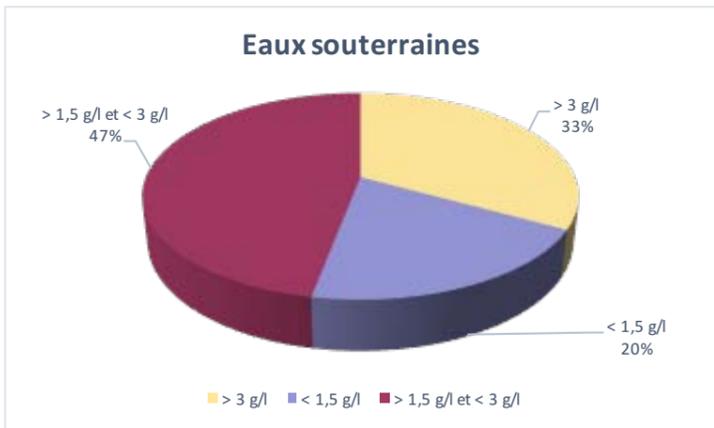
La salinité est relativement élevée. En effet 54% seulement des ressources en eau ont une salinité inférieure à 1,5g/l provenant à hauteur de 74% des eaux de surface et 26% des eaux souterraines.

Il faut signaler aussi que 33% des eaux souterraines ont une salinité supérieure à 3g/l et 47% ont une salinité de 1.5g/l à 3g /l.



	En millions de m <sup>3</sup>	Salinité > 1,5	Salinité < 1,5
Eaux de surface	2 700	1 998	702
Eaux souterraines	1 900	494	1 406
<b>Total</b>	<b>4 600</b>	<b>2 492</b>	<b>2 108</b>

Source : Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche - 2015



### Eaux de surface

L'infrastructure hydraulique actuelle permettant la mobilisation des eaux de surface du pays est constituée de 34 grands barrages, 253 barrages collinaires et 837 lacs collinaires. Elle permet la mobilisation des ressources suivantes (en Mm<sup>3</sup>/an).

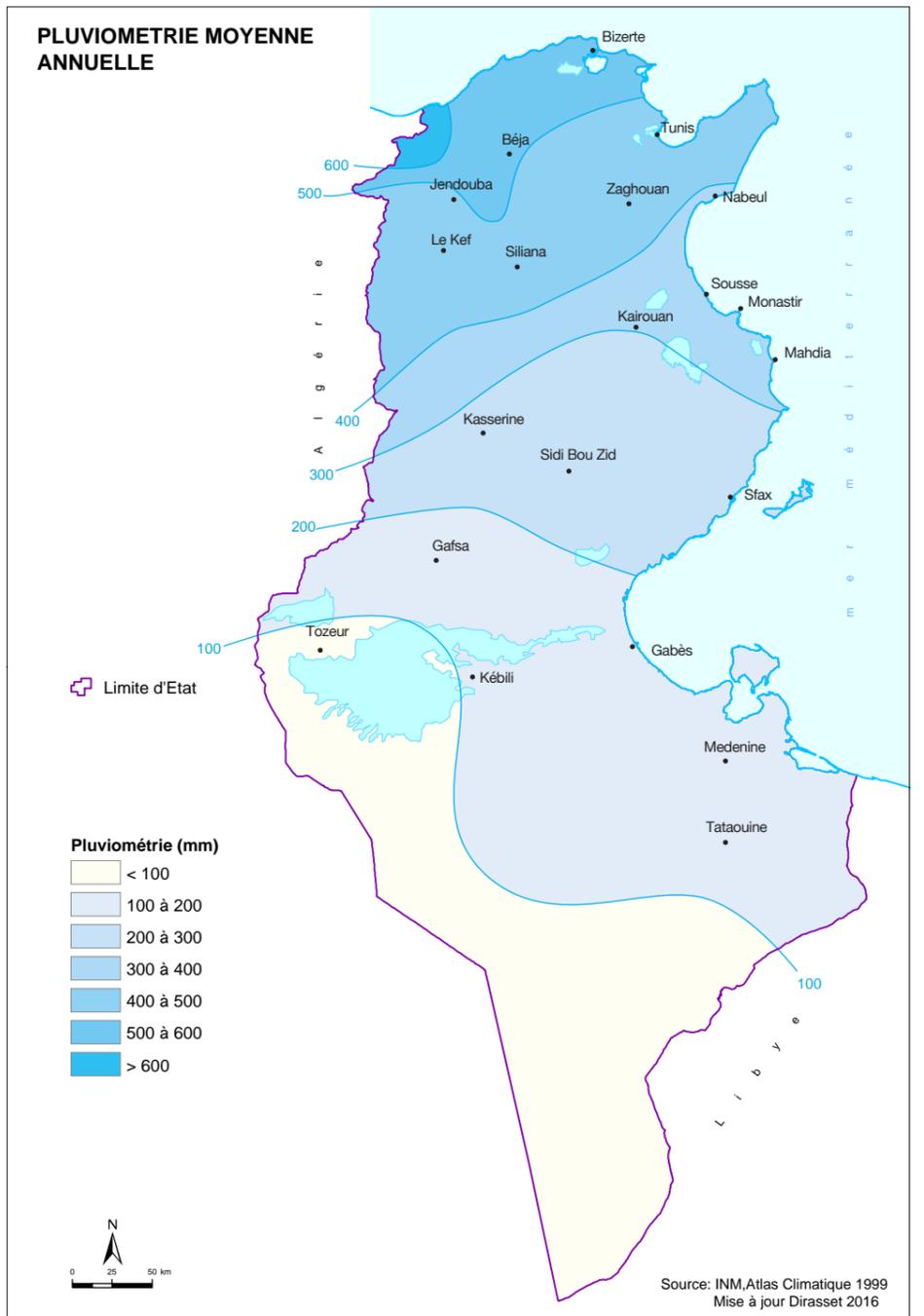
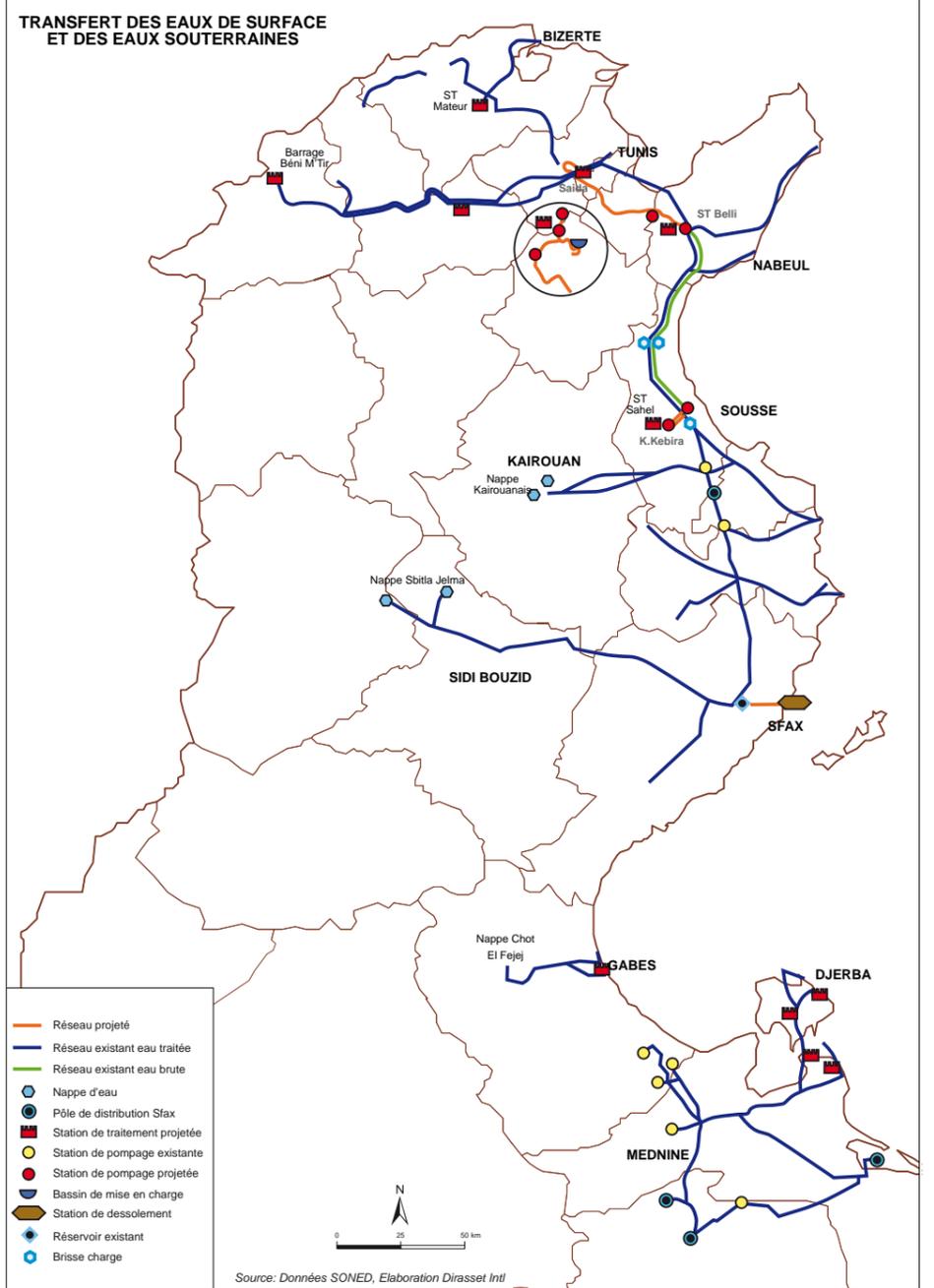
#### Eaux de surface

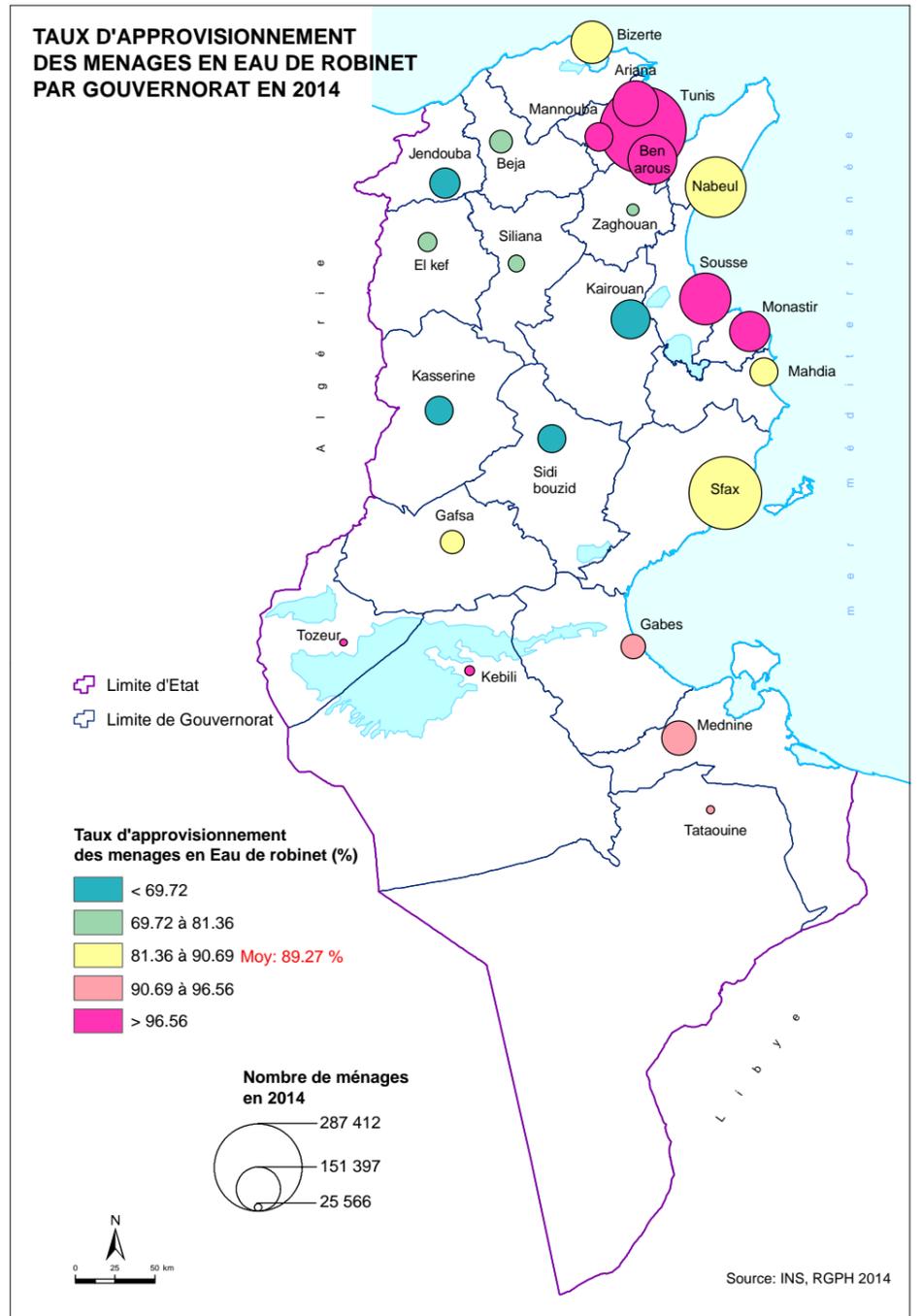
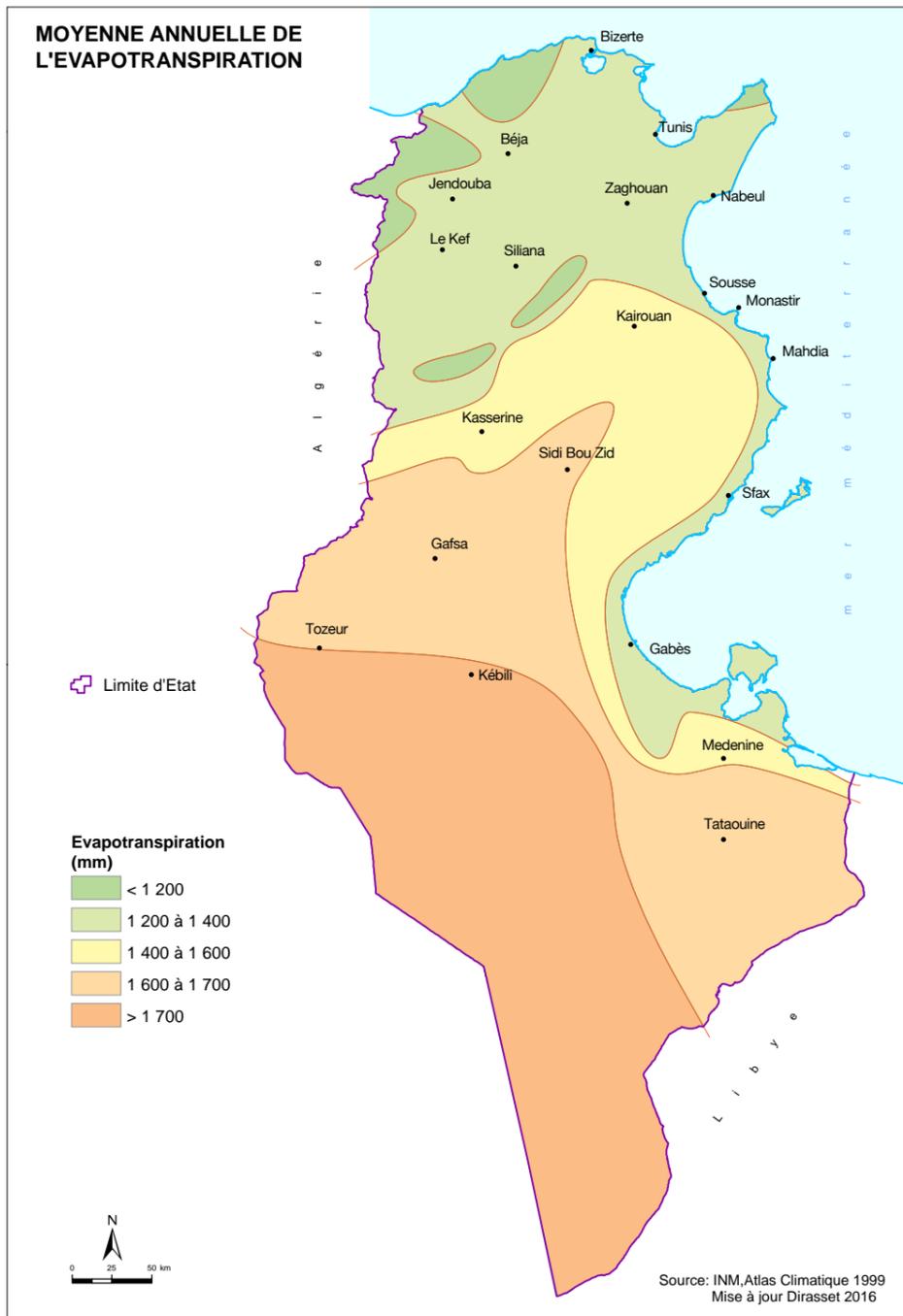
	Grands Barrages	Barrages /lacs collinaires	Total
Extrême Nord et Ichkeul	547	16	563
Haute vallée de Medjerda	601	82	683
Basse vallée de Medjerda	107	54	161
Tunisie centrale	390	59	349
<b>Total</b>	<b>1645</b>	<b>211</b>	<b>1856</b>

Source : Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche - 2015

La pluviométrie moyenne annuelle en Tunisie varie de moins 100 mm au Sud à près de 1500 mm au Nord.

Les pluies sont concentrées en un faible nombre de jours et de longs intervalles secs. Au cours de la saison assez longue où il peut pleuvoir (septembre à mai), les pluies se concentrent en fait en un faible nombre de jours. Plus des deux tiers du pays connaissent en moyenne moins de 50 jours de pluie par an. Dans l'extrême Sud, les chiffres sont inférieurs à 10 jours. Seules quelques stations du Tell septentrional, au nord de la Medjerda, ont un nombre annuel moyen de jours de pluie égal ou supérieur à 100. Ces jours de pluie se regroupent en épisodes pluvieux de durée (la durée la plus fréquente est celle d'un jour) séparés par des intervalles secs assez longs. Le faible regroupement des jours pluvieux et l'importance des intervalles secs augmentent au fur et à mesure que l'on va vers le sud. Les jours à faible apport pluviométrique dominant.





#### Répartition géographique des ressources

Les eaux de surface sont concentrées dans la partie nord du pays qui reçoit les plus grandes quantités des précipitations (plus de 400 mm/an).

Le Centre reçoit entre 400 mm et 200mm/an et au le Sud, (moins de 200 mm).

Le tableau suivant montre la répartition spatiale du réseau hydrographique et des précipitations dans les trois grandes régions hydrologiques du pays.

Le Nord offre 81% des ressources, le Centre, 12% et le Sud, 7%. Ce dernier représente 62% de la superficie du pays.

Régions du Nord	Régions du Centre	Régions du Sud	Total
2190	320	190	2700
81	12	7	100
1796	156	6	1955
82	48	5	100

Source : Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche - 2015

#### Eaux souterraines

Les ressources en eau souterraines sont estimées 2 165 millions de m3 dont 610 millions non renouvelables au Sud, répartis ainsi :

Eaux souterraines		En millions de m3
215 réservoirs profonds au nord et au centre		745
314 réservoirs profonds au sud		1420 (dont 610 non renouvelables)

Source : Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche - 2015

Les aquifères surexploités sont ainsi la seule option opérationnelle qui permet aux puits et forages de continuer à assurer leur rôle de mobilisation des ressources en eaux souterraines.

Dans ce contexte, une Stratégie Nationale de Préservation des Eaux Souterraines a été mise en place durant la période 2010-2014. Elle fixe des objectifs d'efficience, de durabilité et de préservation des eaux souterraines. Elle concerne les différents aspects de la préservation des ressources et prévoit la réalisation d'actions techniques, institutionnelles et organisationnelles.

#### Mobilisation des eaux non conventionnelles

La Tunisie a recours aux eaux non conventionnelles par :

- le dessalement d'eau de mer pour l'alimentation en eau potable des grandes villes côtières est envisagé par la SONEDE pour soulager les grands transferts des eaux du Nord et les nappes d'eaux souterraines surexploitées ;
- la réutilisation des eaux usées traitées (295 millions de m3 en 2013 sont produites par l'ONAS) pour l'irrigation et la recharge des nappes.

#### Barrage Sidi Salem

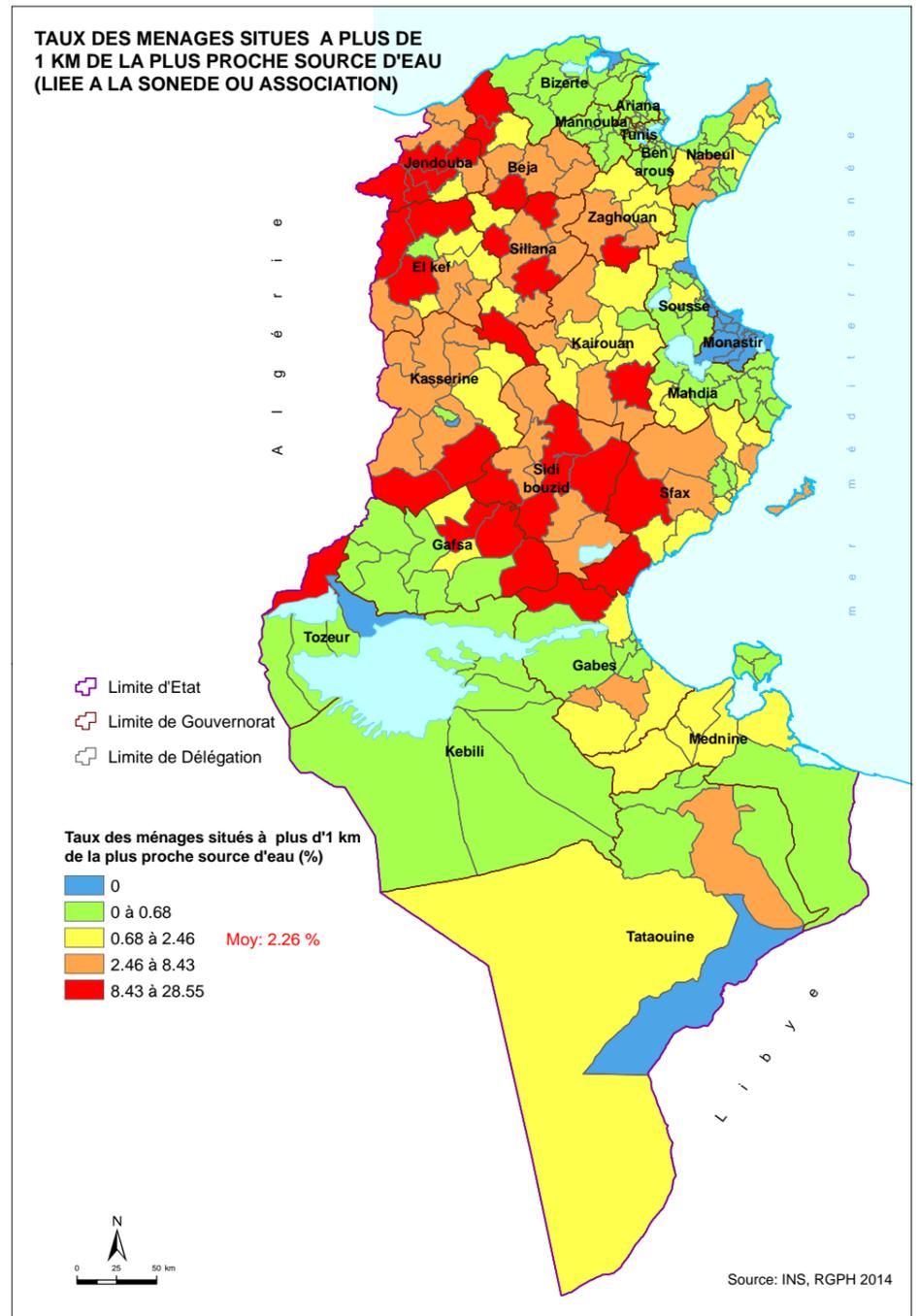
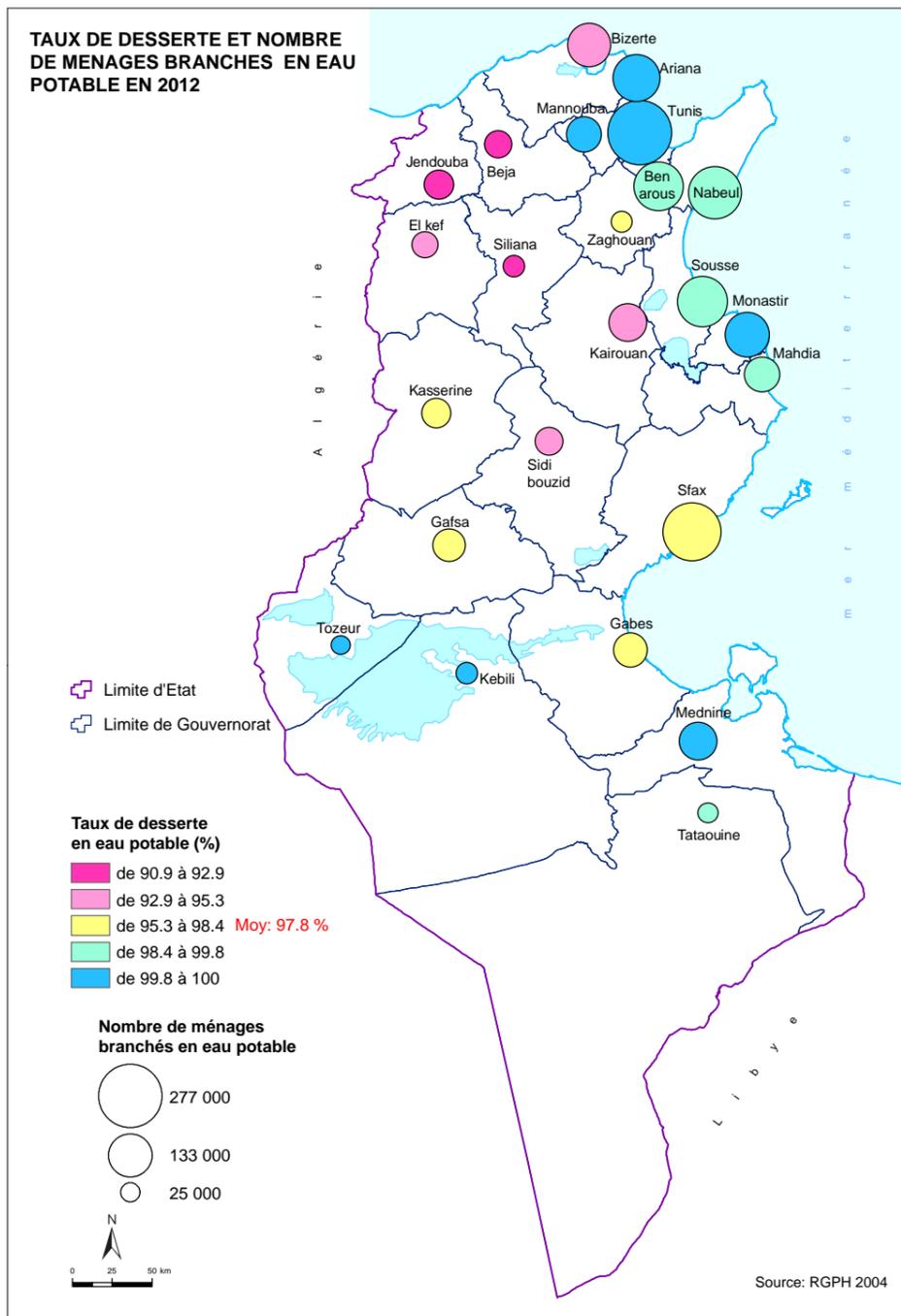


	Capacité en m3/j	Date d'installation	Salinité g/l	Conversion	Maitre d'œuvre
Kerkena	3 300	1983	3,6	75%	SONEDE
Gabès	34 000	1995	3,2	75%	SONEDE
Zarzis	15 000	1999	6	75%	SONEDE
Djerba	20 000	2000	6	75%	SONEDE
Skhira 1	10 000	2007	6	75%	GCT
Skhira 2	12 000	2009	9	75%	TIFERT
Autres	43 500		40	75%	tourisme+ individu
<b>TOTAL</b>	<b>137 800</b>				

Source : SONEDE

	Capacité	Nature de l'eau	Mise service	Etat d'avancement
Djerba	50 000	Eau de mer	2016	En cours de réalisation
Amélioration qualité	36 200	Eau saumâtres	2016	En cours de réalisation
Sfax	100 000	Eau de mer	2017	
Amélioration qualité	35200	Eau saumâtres	2018	2ème phase
Gabès Zarrat	50 000	Eaude mer	2018	En étude
Djerba(3eme unité)	25 000	Eaude mer	2025	
Sfax(2eme unité)	100 000	Eaude mer	2027	
<b>Total</b>	<b>416 400</b>			

Source : SONEDE



### Les besoins en eau

L'utilisation de l'eau en Tunisie est répartie comme suit :

- 83% des ressources utilisées sont destinées à l'agriculture qui constitue dans un environnement aride et semi aride, un secteur stratégique du développement économique et social
- 17% des ressources utilisées sont destinées à l'eau potable dont 11% pour le domestique, 5% pour l'industrie et 1% pour le tourisme

### Equipement du pays en eau potable

La priorité donnée par les autorités au développement de la desserte en eau potable a permis d'atteindre des taux de couverture remarquables. Les dessertes en eau potable urbaine et rurale sont respectivement en 2013 de 100% et 94.7%. Ces taux varient d'une région à l'autre :

Desserte en %	Urbaine	Rurale	Ensemble
District De Tunis	100	99,2	99,9
Nord Est	100	95,1	98,1
Nord Ouest	100	89,3	93,4
Centre Est	100	97,4	99,3
Centre Ouest	100	94,3	96,2
Sud Est	100	97,9	99,4
Sud Ouest	100	97,0	99,0
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>94,7</b>	<b>98,2</b>

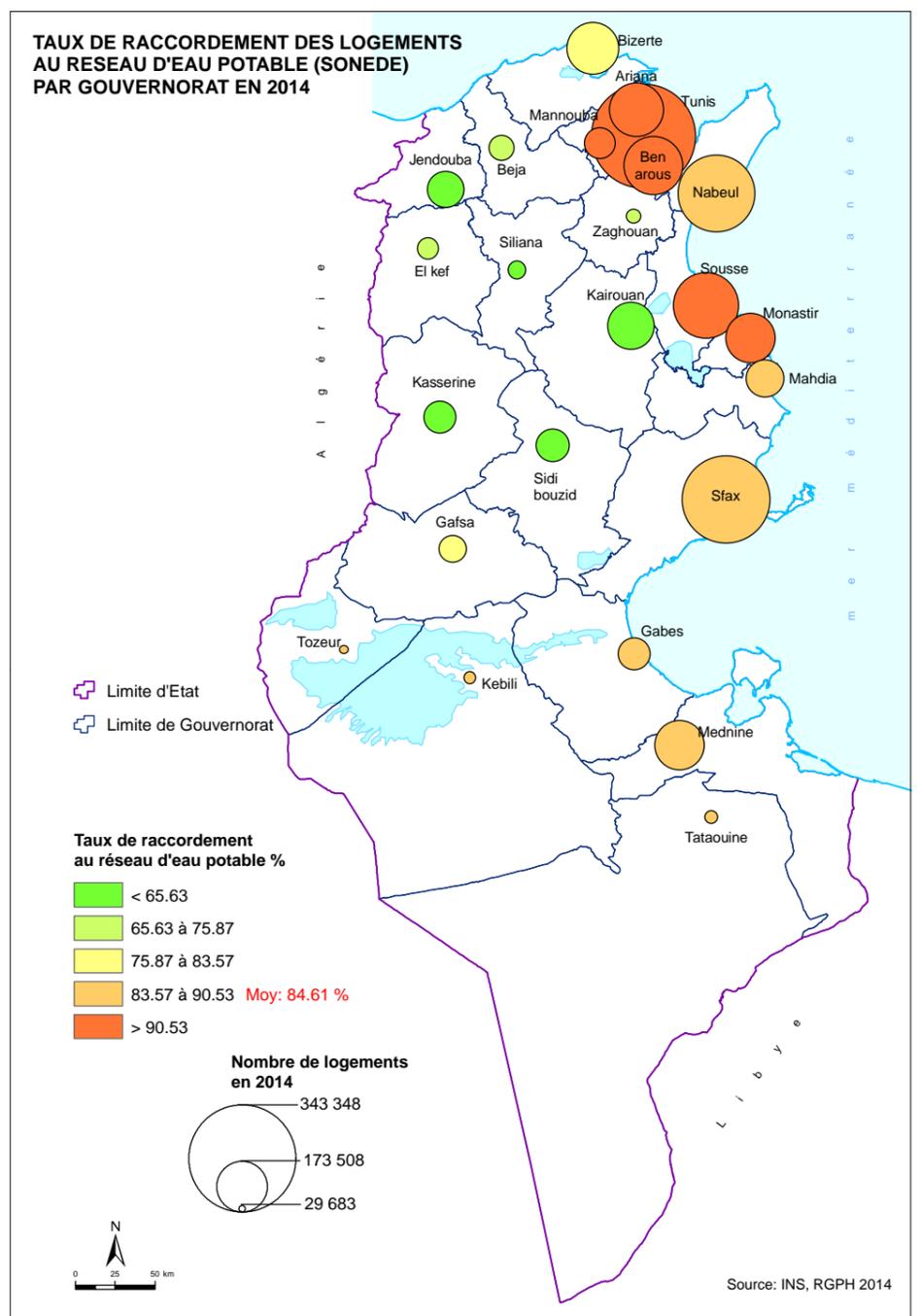
Source : SONEDE - 2013

La SONEDE exploite un réseau de production et de transport d'eau brute et potable bien maillé (47 454 km) et dessert environ 2 369 000 abonnés.

### Transferts d'eau inter-régions

Plusieurs projets de transfert d'eaux ont été réalisés pour la satisfaction des besoins en eau potable, des cités du littoral, des agglomérations rurales, ainsi que pour les pôles industriels et touristiques.

Le principal axe de transfert est celui qui relie les barrages de la Medjerda, de l'Ichkeul et de l'extrême nord au Grand Tunis, du Cap Bon et du littoral oriental du pays. Ce complexe, géré par la société SECA du Nord, s'étend sur 120 km et couvre les besoins en eau du Grand Tunis et ceux de Sousse-Monastir- Mahdia et Sfax. Il est prévu de renforcer cet ensemble par la réalisation d'un barrage réservoir de régulation de 40 millions de m3 de capacité à Kalaa Kébira.



## VIII- ASSAINISSEMENT

L'ONAS desservait en 2013 1,697 millions de clients domestiques, industriels, et touristiques contre 123 000 en 1974. L'infrastructure mise en place a crû en moyenne de trois stations par an et de 400 km de réseau.

### Taux de branchement

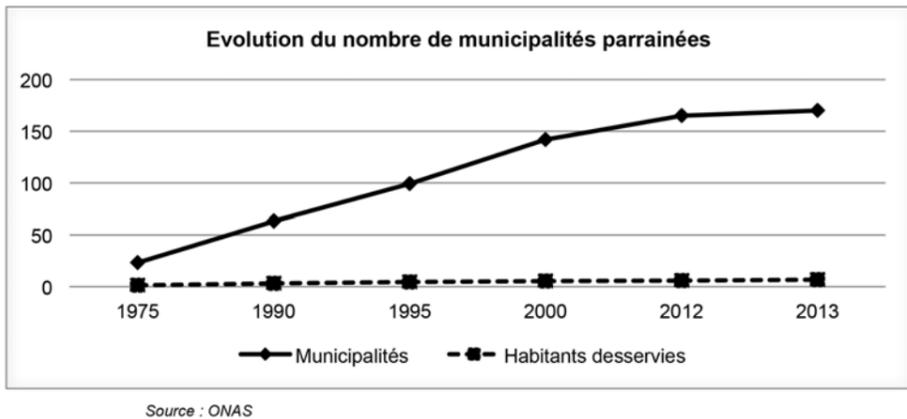
Le taux de raccordement des ménages au réseau public d'assainissement qui était de 35% en 1975 est passé à 59,9% en 1994 puis à 86% en 2013, réalisant largement l'objectif du millénaire fixé par les Nations Unies.

### Couverture du pays par l'ONAS

A la fin de 2013, sur une population urbaine totale de 6,7 millions d'habitants, l'ONAS en couvre 5,8 millions, soit 57,6% de la population totale et 87,8% de la population urbaine. Une population de 813.000 hab est encore sous la responsabilité des communes en matière d'assainissement. Le taux de branchement est très fort dans les zones couvertes par les activités de l'ONAS (90,7%)

### Evolution du nombre de municipalités parrainées

Le nombre des municipalités parrainées par l'ONAS est passé de 144 en 2006 à 170 en 2013 pour une desserte d'environ 6,6 millions d'habitants :



### Evolution du nombre des stations d'épuration

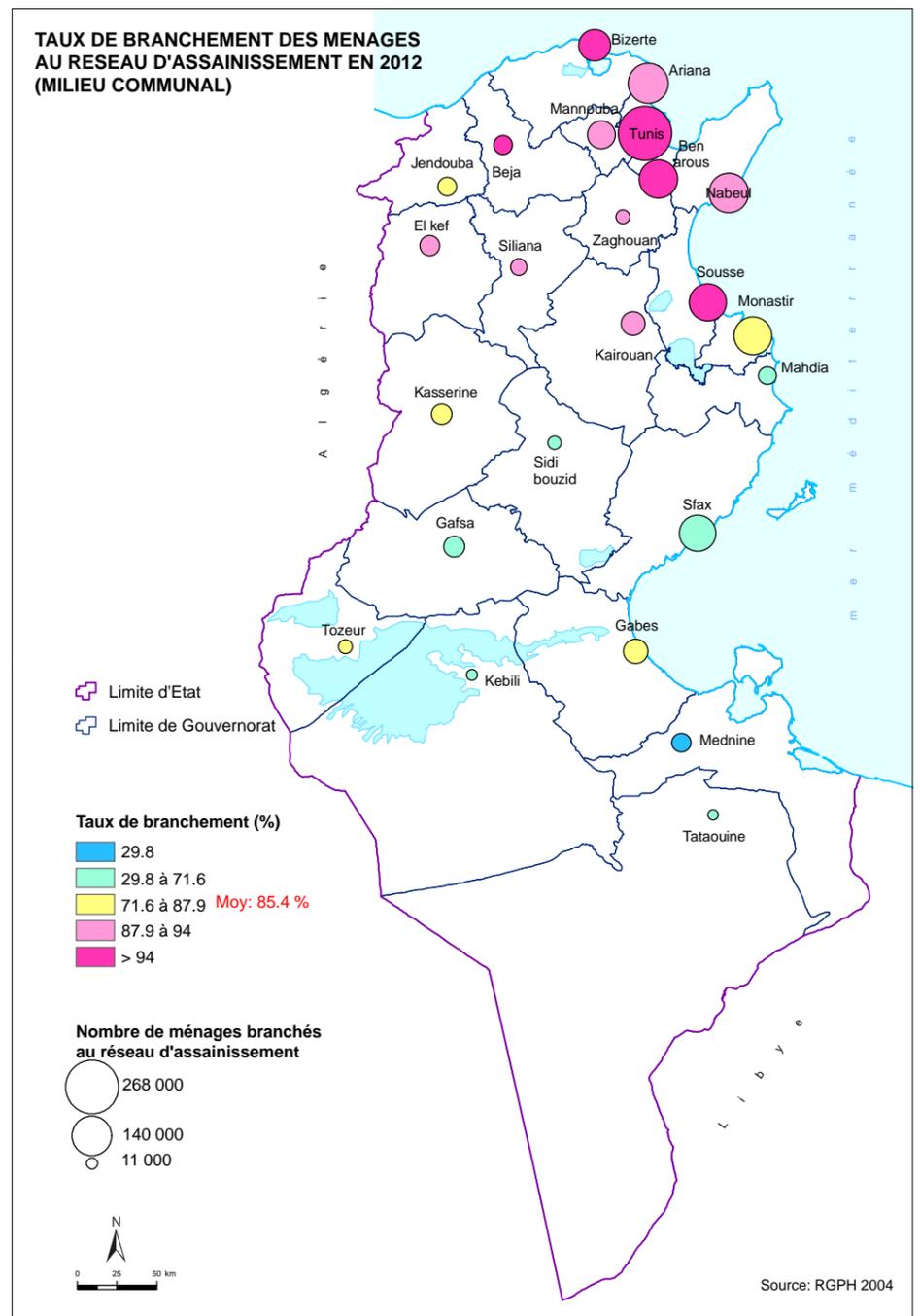
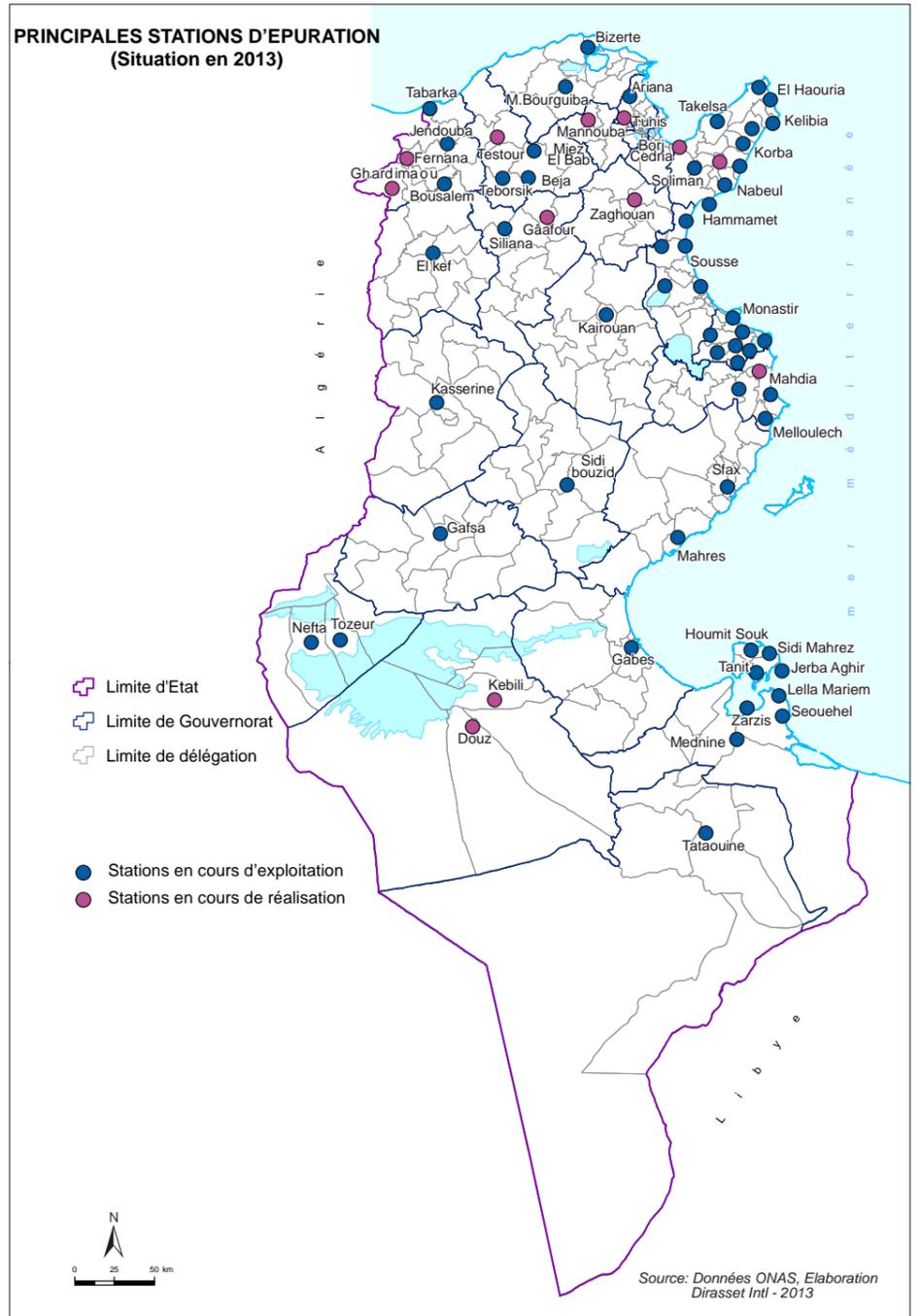
	1975	1990	2000	2011	2012	2013
Nombre de stations	5	24	61	103	110	110
Eaux usées traitées (Mm <sup>3</sup> )	6	88	156	230	295	295
Linéaires du réseau en km	900	4402	9532	2652	14265	15730

Source : ONAS

Station d'épuration Kerkennah



Station d'épuration El Attar



Barrage Oued Mellegue



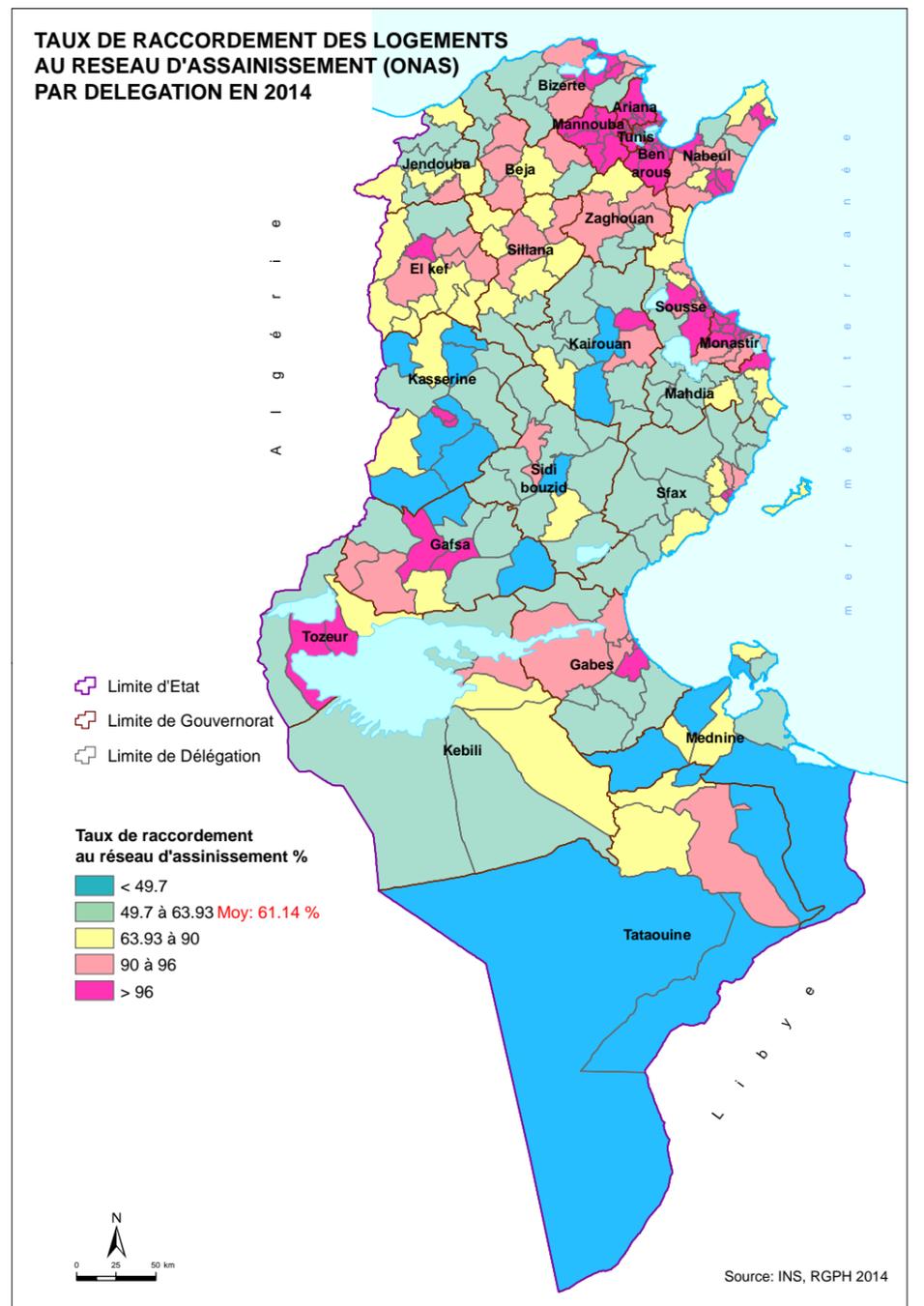
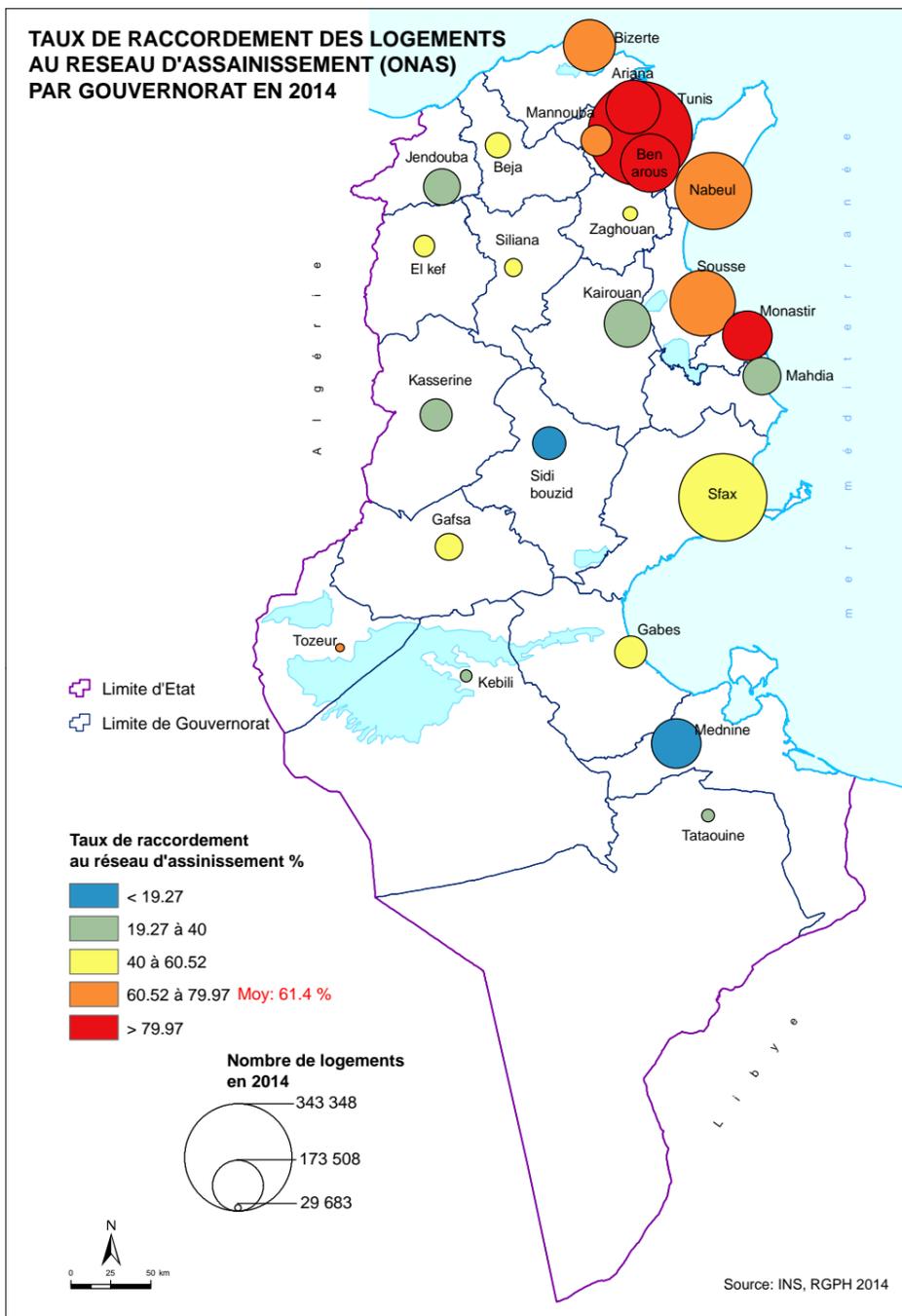
Barrage de Sidi Saad



Barrage Sarrat



Barrage Kasseb



## IX- TELECOMMUNICATIONS

Le réseau de la téléphonie est totalement numérisé. La densité téléphonique était de 126,7 lignes par 100 habitants en 2013 comparé à 93.2 en 2008, soit un taux de pénétration de 9,3% par la téléphonie fixe et de 116,1% pour la téléphonie mobile.

Les investissements réalisés durant les cinq dernières années s'élèvent à 9 milliards de DT contre 4,5 milliards de DT pour le 11ème Plan. Ce doublement du volume d'investissement résulte essentiellement du rôle important qu'a joué le secteur privé, dont la part représente 52% des investissements globaux. Ces investissements ont permis de créer 30 000 emplois au cours des cinq dernières années.

Le taux de croissance annuel moyen du secteur est évalué à 20% pour le quinquennat 2009-2013 et sa part dans le PIB est de 7,5% à fin 2013 contre 2,5% en 2002.

Le paysage du secteur des télécommunications se présente comme suit (fin 2013) :

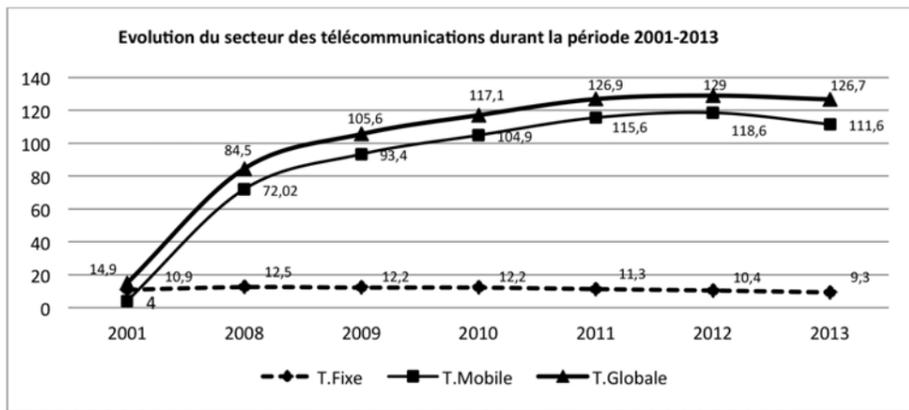
### Secteur des TIC en Tunisie (2013)

	2012	2013	2015
<b>TELEPHONIE</b>			
Parc global	110	103	
Densité globale	128,7	125,4	
Parc fixe (milliers)	1099	1022	929
Densité fixe	10,1	9,3	
Parc mobile (milliers)	12632	12712	14457
Densité mobile	118,6	116,1	
<b>INTERNET</b>			
Abonnés internet (milliers)	1114	1402	
Internet fixe (milliers d'abonnés)	548	556	
Internet 3G (milliers d'abonnés)	556	846	11933
Taux de pénétration (%)	10,3	12,8	

Source : Instance Nationale des Télécommunications

### Les types d'activités télécoms

La téléphonie mobile (GSM) a fortement progressé depuis la libéralisation du marché du mobile en 2002 et couvre aujourd'hui la quasi-totalité du pays. Cependant, la téléphonie fixe n'a pas connu jusqu'à présent le même essor, d'où le potentiel très élevé de ce marché.

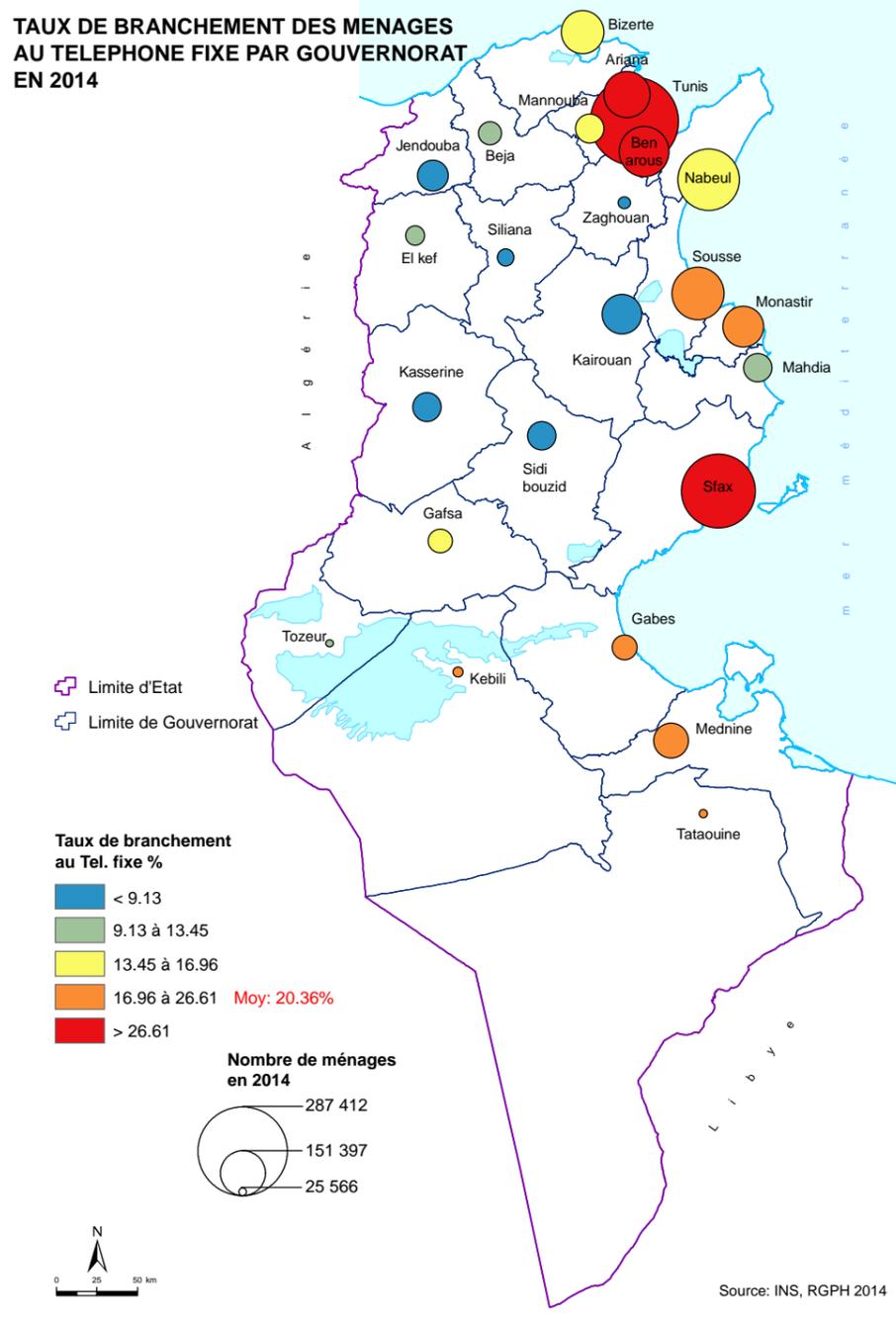


Source : INT

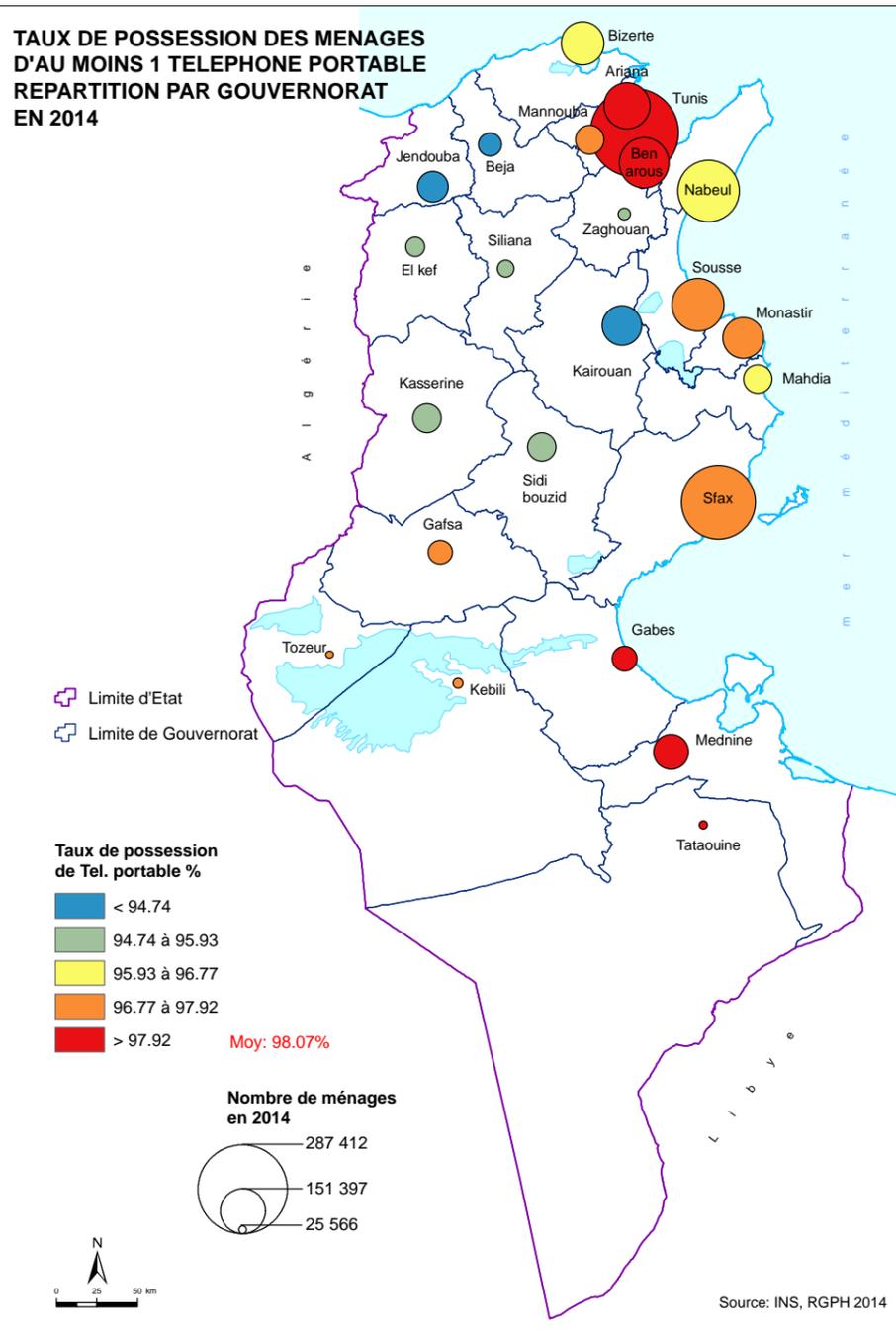
### Tunis



### TAUX DE BRANCHEMENT DES MENAGES AU TELEPHONE FIXE PAR GOUVERNORAT EN 2014



### TAUX DE POSSESSION DES MENAGES D'AU MOINS 1 TELEPHONE PORTABLE REPARTITION PAR GOUVERNORAT EN 2014



## Téléphonie fixe : situation en 2013

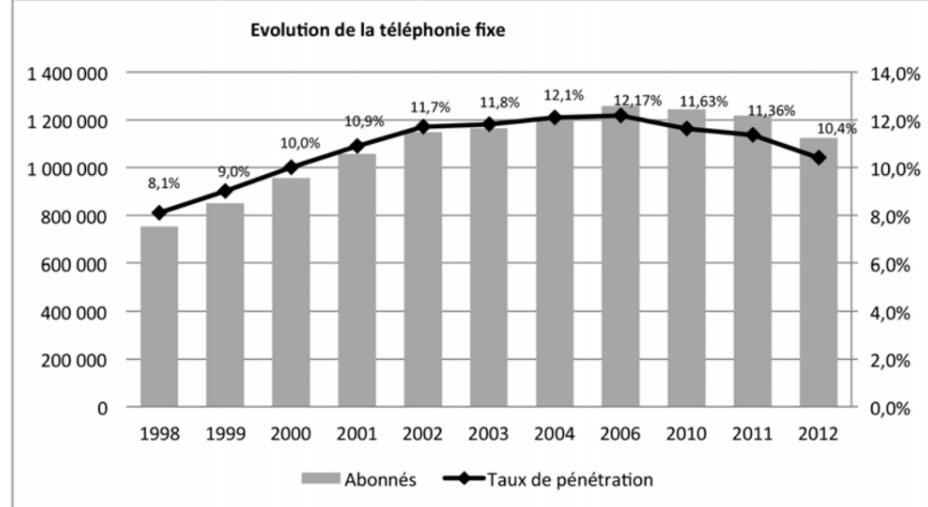
En 2013, la Tunisie compte 10 266 millions d'habitants, correspondant à 2,378 millions de ménages. Ainsi, le taux de pénétration de la téléphonie fixe était de 10,4% pour les habitants et 35% pour les ménages.

### Evolution du parc d'abonnés fixes

	2009	2010	2011	2012	2013
Parc global	1279	1290	1218	1099	1022
Taux de pénétration (%)	12.2	12.2	11.3	10.1	9.3

Source : INT

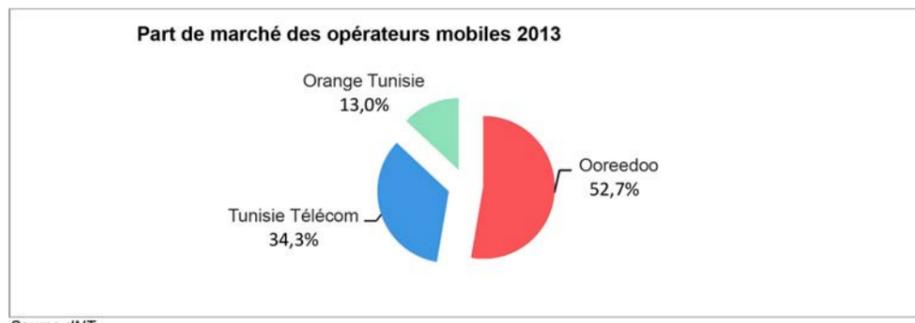
### Evolution du taux de pénétration de la téléphonie fixe



Source : INT

## Téléphonie mobile : situation en 2013

Le marché tunisien de la téléphonie mobile a régressé de 2,7% en 2013. Il comptait 12 712 millions d'abonnés à fin 2013 dont 4,356 millions d'abonnés pour Tunisie télécoms, soit une part de marché de 34,3%, 6 699 millions pour Tunisiana soit 52,7% et 1 657 millions pour orange Tunisie soit 13%.



Source : INT

## Evolution des abonnés mobiles

Le marché du secteur continue à progresser par rapport au marché global depuis son ouverture en 2003. Le marché de la téléphonie mobile a enregistré une progression passant de +240% en 2003 à +94% en 2004 et +52% en 2005 mais il commence à régresser depuis 2012, ceci est dû à la saturation du marché de la téléphonie mobile.

### Évolution des abonnés de la téléphonie mobile numérique

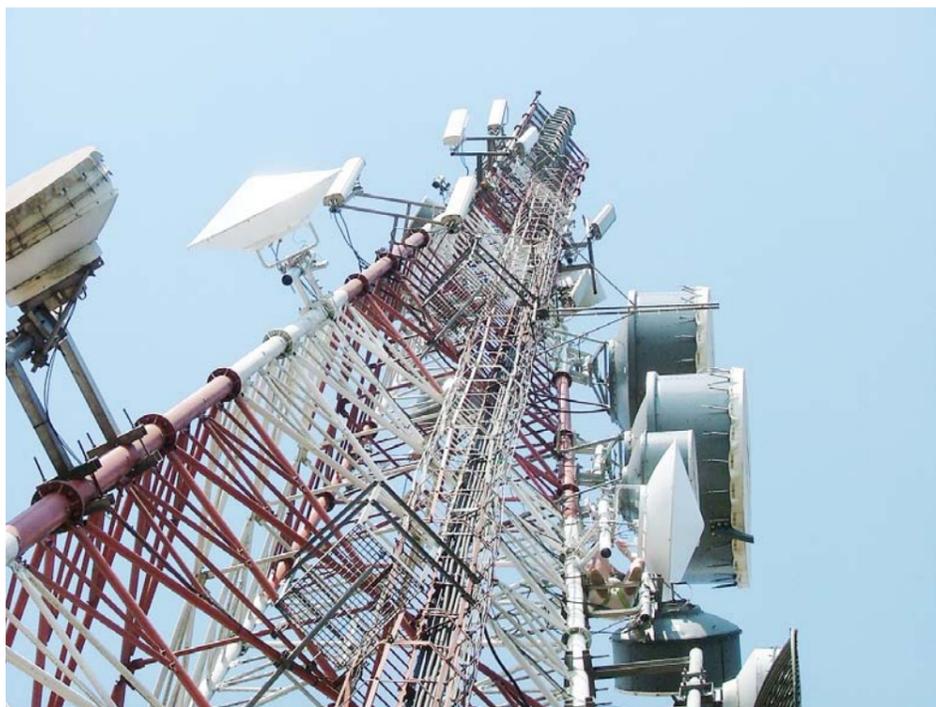
	2009	2010	2011	2012	2013
Tunisie tel	4 587	4 537	4 635	4 555	4 356
Tunisiana	5 210	5 929	6 619	6 752	6 699
Orange		650	1 132	1 534	1 657
<b>Total</b>	<b>9 797</b>	<b>11 114</b>	<b>12 388</b>	<b>12 841</b>	<b>12 712</b>

Source : INT

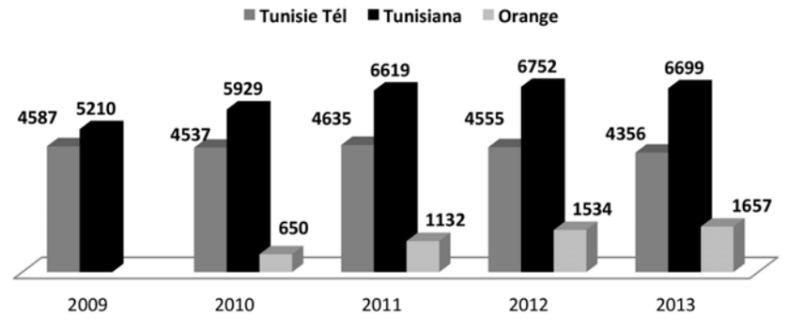
## Taux de pénétration du téléphone mobile

En 2013, le taux de pénétration de la téléphonie mobile est de 116,1% contre 118,6% fin 2012 et 115,3% fin 2011.

## Antenne de communication



### Evolution des abonnés de la téléphonie mobile numérique (2009-2013)



	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de pénétration (%)	93.4	104.9	115.3	118.6	116.1

Source : INT

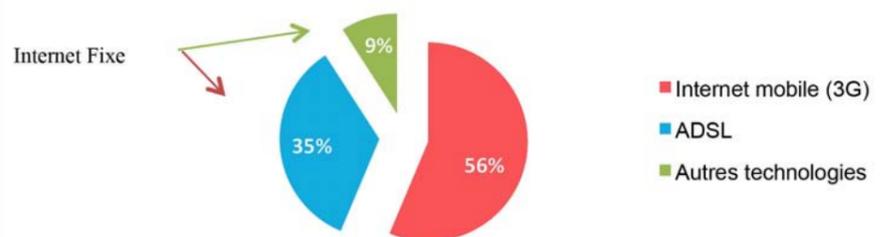
## Transmission de données et Internet : Situation au 31/12/2013

La Tunisie a mis en place un programme de popularisation de l'accès au réseau de transmission de données, notamment à travers la commercialisation des accès ADSL grand public qui a démarré en décembre 2004. Le nombre d'abonnés au 31 décembre 2013 est de 1 402 268 répartis ainsi :

Type de service	2013
Internet fixe	555 896
ADSL	518 760
Autres technologies	137 136
Internet mobile	846 372
3G	846 372
<b>total</b>	<b>1 402 268</b>

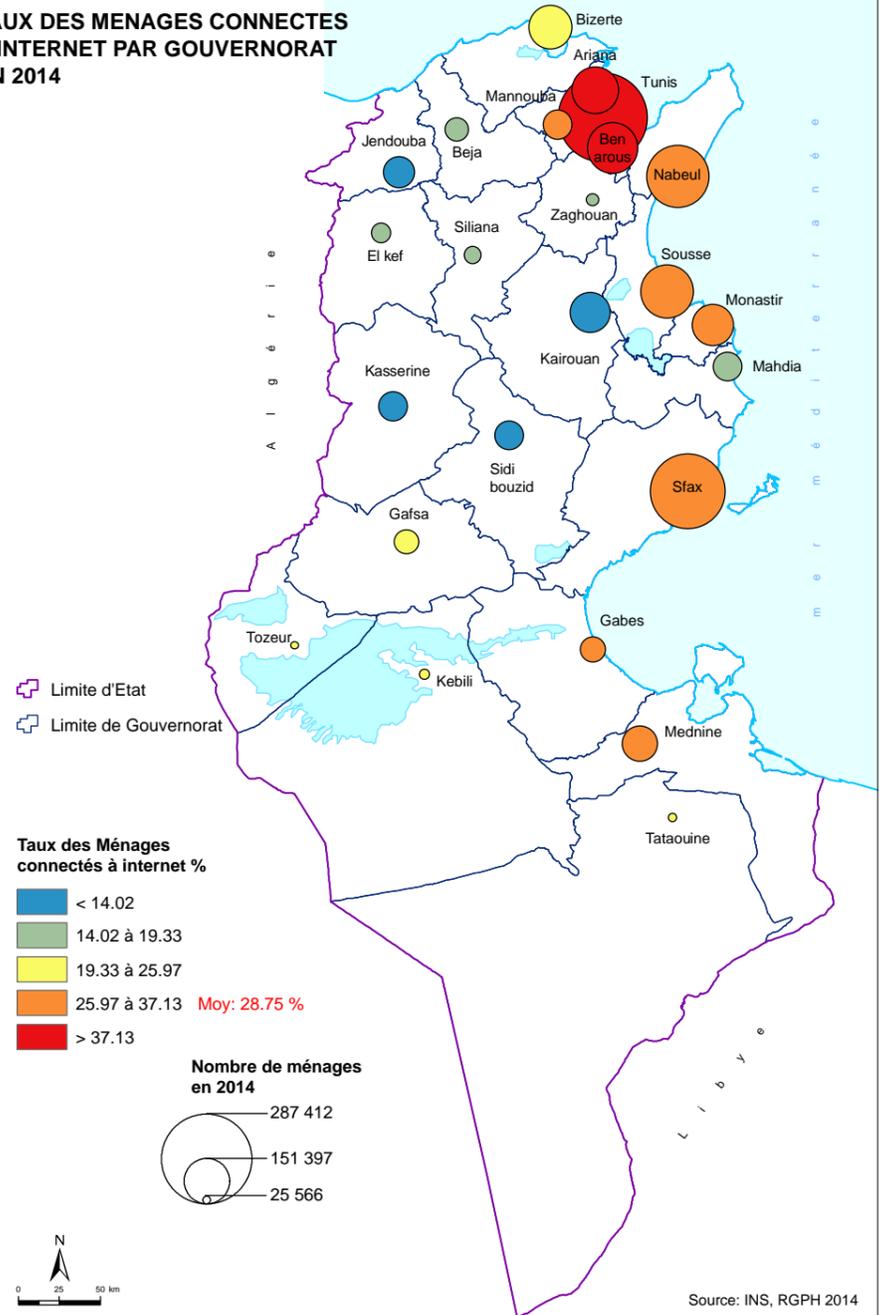
Source : INT

### Répartition des abonnés au 31 décembre 2013



Source : INT

## TAUX DES MENAGES CONNECTES A INTERNET PAR GOUVERNORAT EN 2014



# POLE EQUIPEMENTS

## I- SANTE

### SITUATION SANITAIRE GENERALE

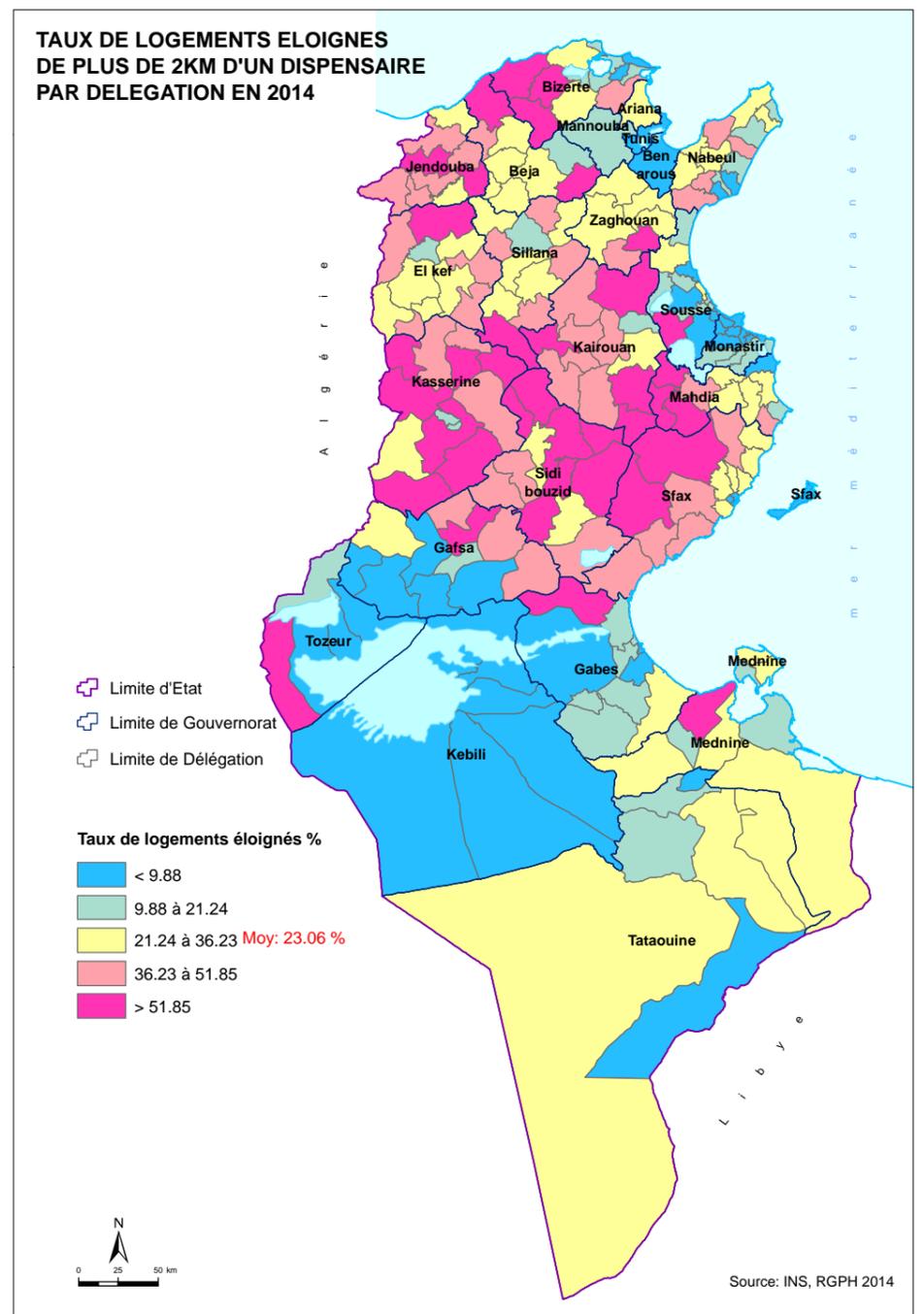
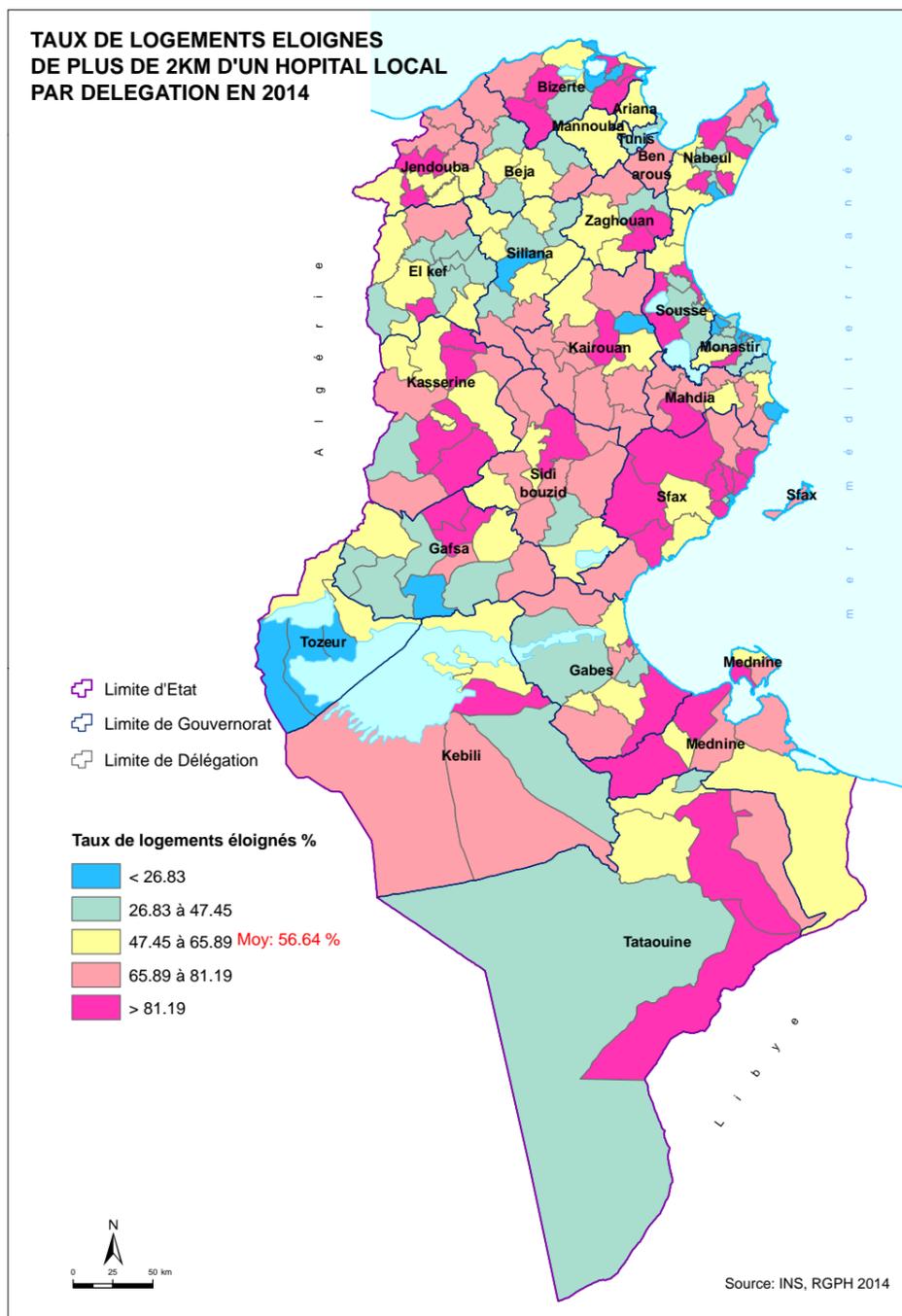
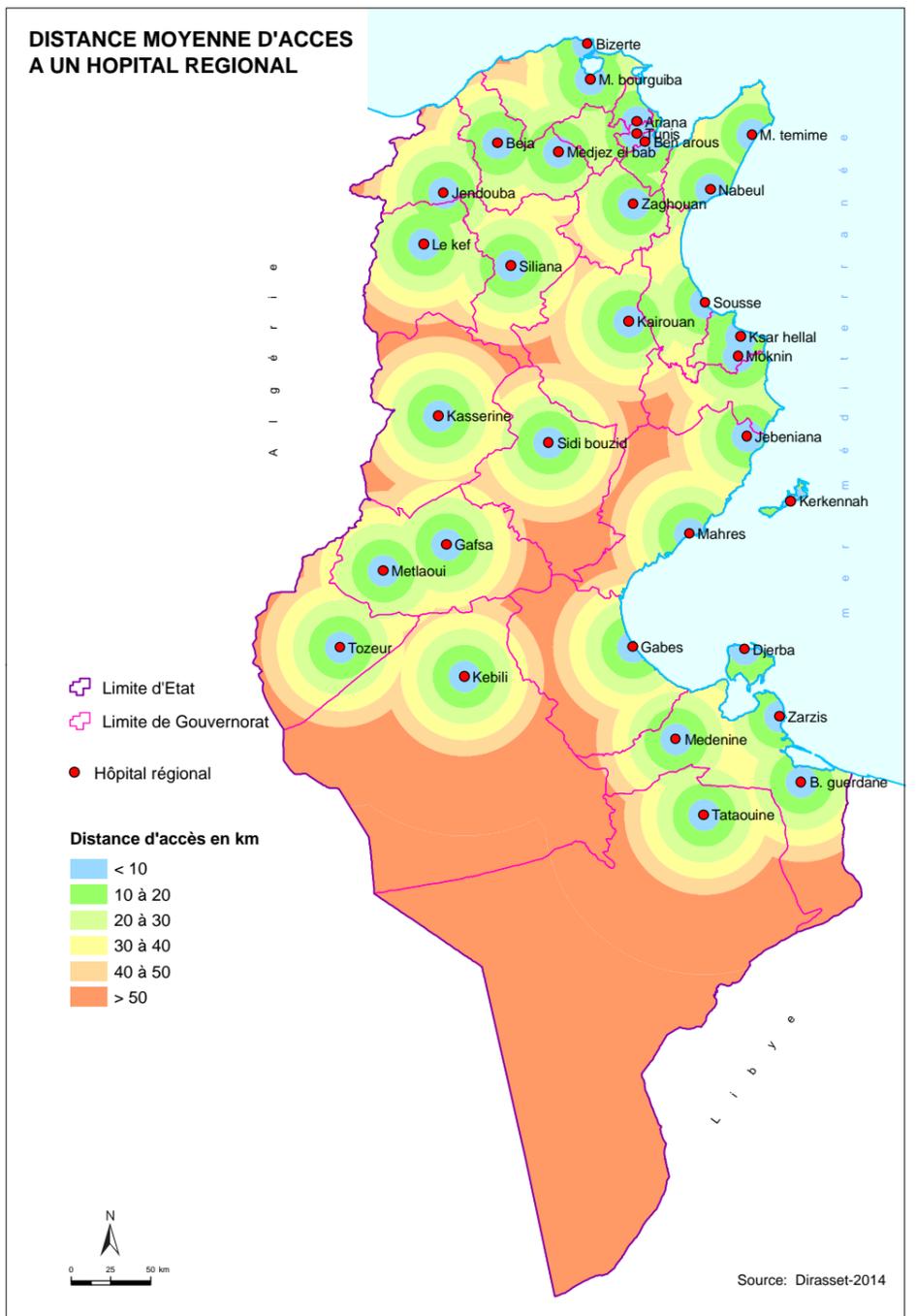
L'Etat tunisien s'est doté de politiques visant à améliorer l'accès aux services de santé, la gestion des problèmes de santé, la maîtrise des dépenses et la qualité des services. Néanmoins, la Tunisie présente plusieurs défaillances et de fortes disparités régionales révélant la nécessité d'engager un éventail de réformes.

### LES INDICATEURS

Un des indicateurs les plus pertinents des progrès accomplis en matière sanitaire est le taux de mortalité qui a presque baissé de moitié : 25‰ en 2000, 14‰ en 2012. Dans la même période, les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile<sup>1</sup> ont également connu une forte décade. L'augmentation de l'espérance de vie de cinq ans au cours des quinze dernières années traduit aussi le progrès sanitaire du pays. Toutefois, la Tunisie est située au premier rang devant le Maroc et l'Algérie et très loin devant les pays d'Afrique.

### Planification Familiale

Le Programme de Planification Familiale en Tunisie a été lancé durant les premières années de la décennie 60. Le planning familial a été l'un des principaux facteurs de déclenchement de la transition démographique. Par la suite, l'Office National de la Famille et de la Population ONFP a eu pour mission de développer ce programme de planification familiale/santé de la reproduction pour réaliser une bonne couverture en moyens contraceptifs, grâce à des services cliniques de qualité (sage-femme, gynécologues) et à une communication de proximité auprès de ces femmes. L'ONFP a également réussi à intégrer ses activités dans les centres de santé de base pour assurer une large couverture de la contraception.



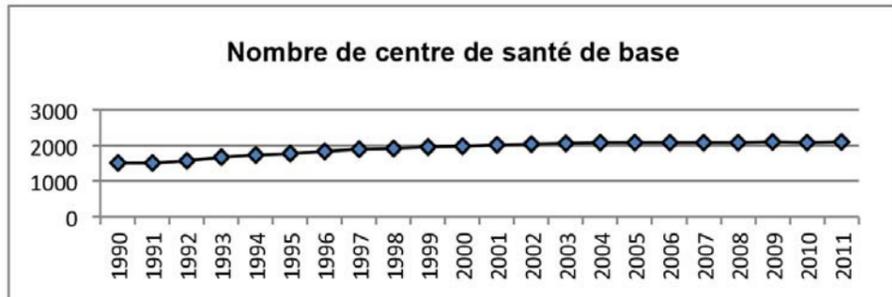
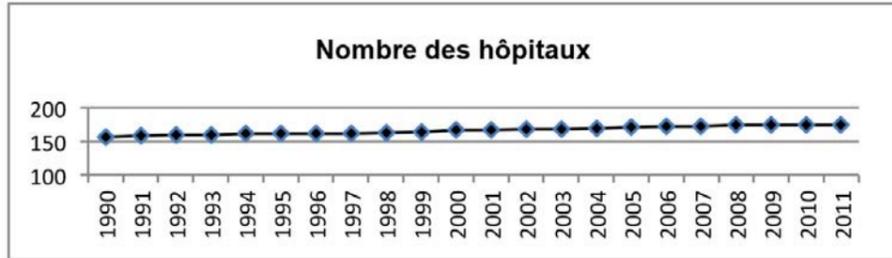
## INFRASTRUCTURE SANITAIRE

Le système sanitaire tunisien est assuré par un dispositif composé de structures publiques, et parapubliques et de structures privées.

### Type de structures

Publiques	Parapubliques	Privées
Hôpital de circonscription (109 HC)	Polycliniques de la CNSS (6)	Cliniques (81)
Hôpital régional (33HR)	H. Militaires (04)	Cabinets de libre pratique (4641)
Etablissements publics de santé à vocation universitaire (24 EPS)	Hôpital des forces de sécurité intérieure (01)	
Centre de santé de base (2091 CSB)		

Source : Ministère de la Santé - 2011



Source : Ministère de la Santé

### Evolution du nombre des hôpitaux par type de structures

Structures	1980	1990	2000	2008	2011
CHU/EPS	8	22	22	22	24
Hôpitaux régionaux	20	24	32	34	33
Hôpitaux circonscription	50	90	108	108	109
Centres de santé de base	765		2 008	2 067	2 091
<b>Total Hôpitaux Publics</b>	<b>78</b>	<b>136</b>	<b>162</b>	<b>164</b>	<b>166</b>

Source : Ministère de la Santé

### Capacité et densité hospitalière

La Tunisie compte un hôpital pour 64 668 habitants (2011), nettement supérieur aux normes OMS (un hôpital pour 100 000 habitants). Elle compte aussi un centre de santé pour 5 133 habitants contre un pour 10 000 habitants (norme OMS). Néanmoins, beaucoup de ces infrastructures nécessitent une réhabilitation et sont mal localisées.

Le recensement des lits d'hôpitaux est un indicateur de la disponibilité des services hospitaliers. Il n'existe pas de norme mondiale pour la densité de lits d'hôpitaux. En Europe, la population bénéficie de 53 lits d'hôpitaux pour 10 000 habitants, contre 8 pour 10 000 dans la Région africaine.

### Infrastructures et installations technologiques

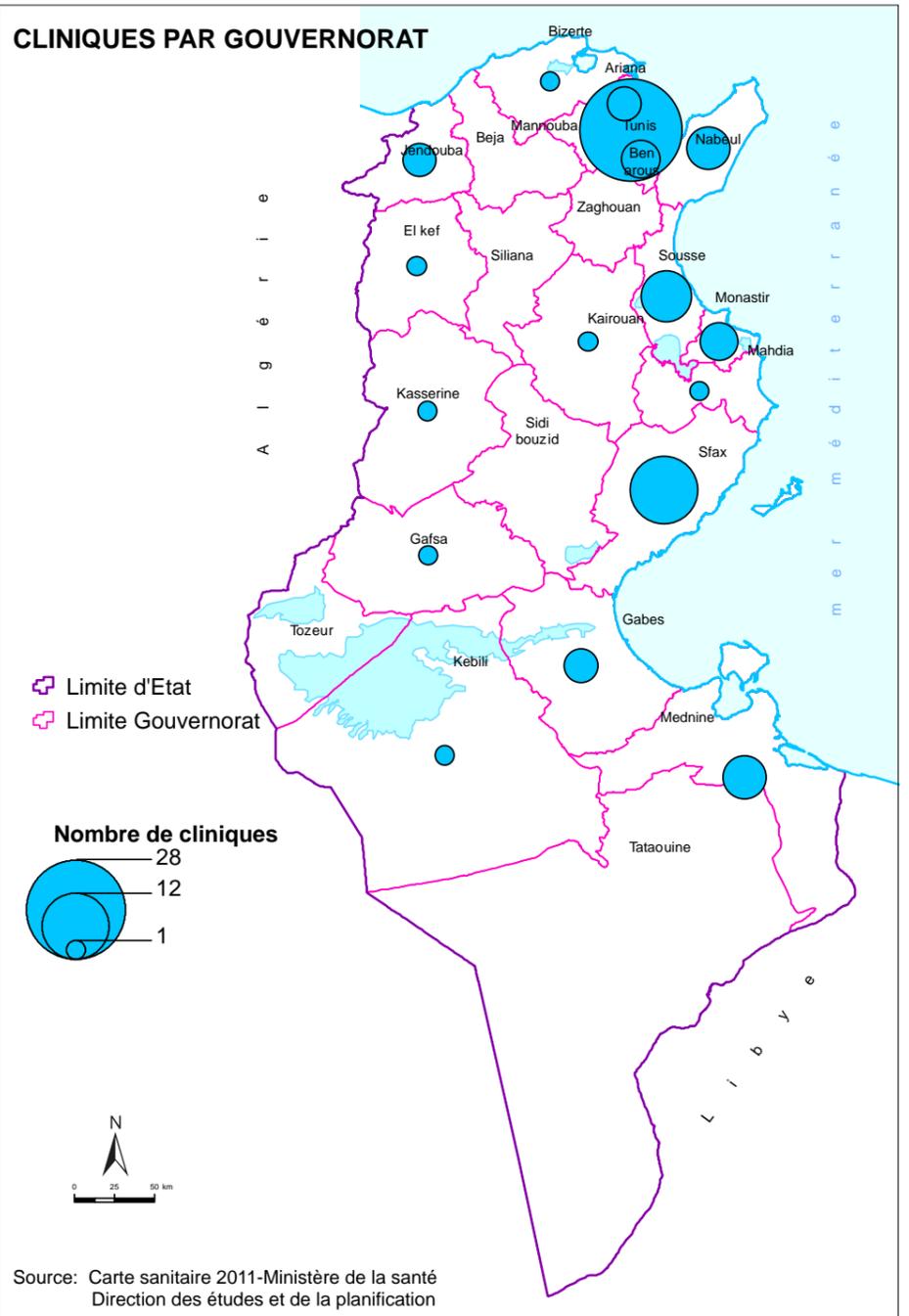
	Hôpitaux	Lits d'hôpitaux	Lits en psychiatrie	Unités de radiothérapie
	pour 100000 habitants	pour 10 000 habitants		par million d'habitants
	2013	2006-2012		2013
Tunisie	2,3	21	0,9	1,6
Algérie	-	17	1,4	0,4
Maroc	2,1	9	0,7	0,4
Région africaine	0,8	8	0,6	0,1
Région européenne	-	53	6,3	4
Mondial	-	27	2,5	1,8

Source : Statistiques Sanitaires Mondiales 2014 - OMS-

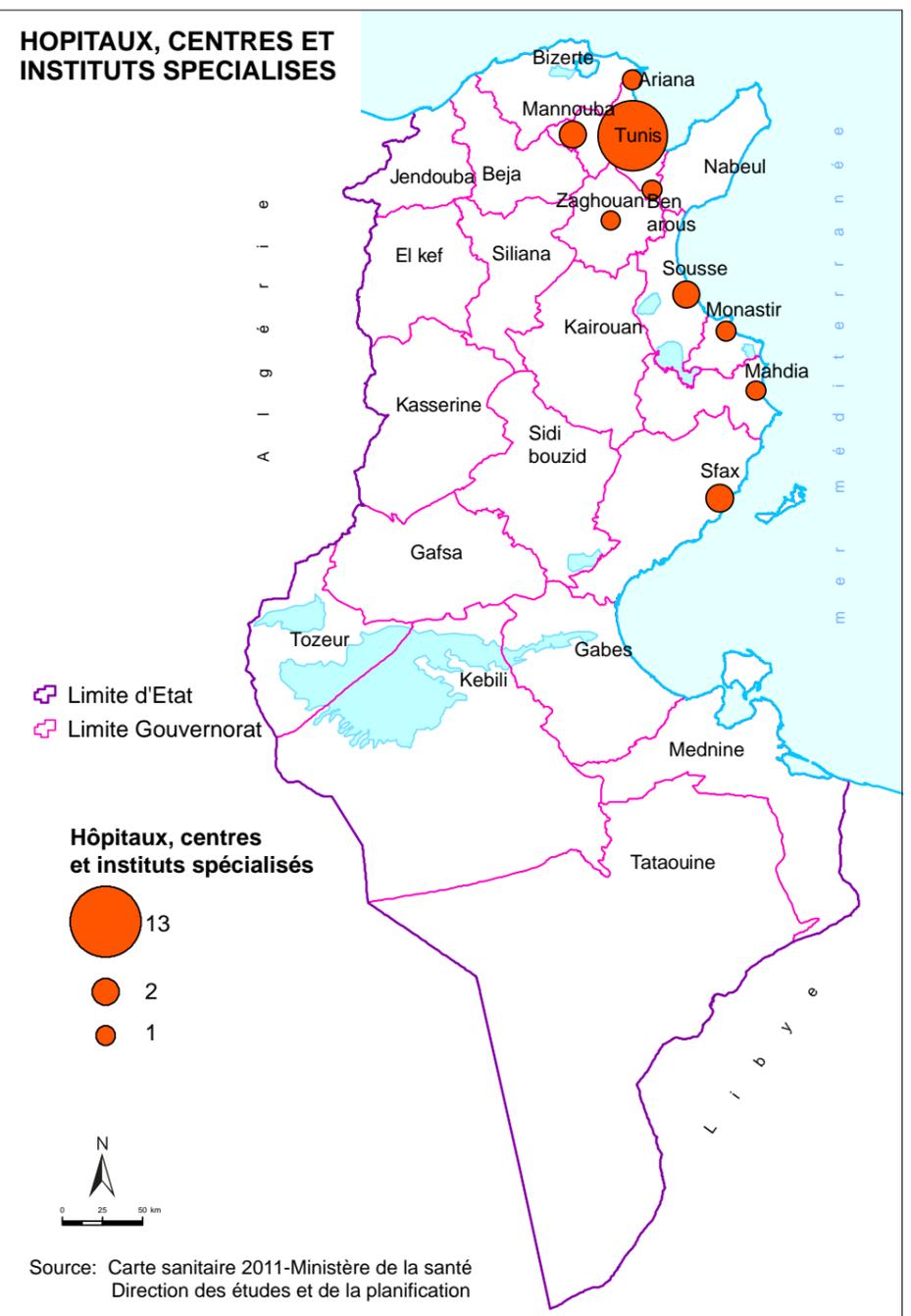
### Hôpital Militaire de Tunis



## CLINIQUES PAR GOUVERNORAT



## HOPITAUX, CENTRES ET INSTITUTS SPECIALISES



**Evolution du nombre de lits hospitaliers publics et privés (1996-2011)**

Lits hospitaliers	1996	2008	2011
Secteur Public	15 792	17 978	19 632
Secteur Privé	1 974	2 578	3 326
<b>Total</b>	<b>19 766</b>	<b>20 556</b>	<b>22 958</b>
% lits publics	79%	87%	85%

Source : Ministère de la Santé / Annuaires statistiques INS - 1996 - 2008 - 2011

L'action conjuguée des deux secteurs a permis la stabilisation de l'indicateur global moyen du nombre de lits, avec une nette prédominance du secteur public en matière de capacité hospitalière, même si l'on observe une tendance à la diminution relative de l'écart entre les deux secteurs.

**Capacité d'hospitalisation par type de structure**

	Nombre des structures	lits autorisés	% lits
Hôpitaux de circonscription	109	2 891	12,54
Hôpitaux régionaux	33	6 988	30,30
Hôpitaux, centres et instituts spécialisés	24	9 523	41,30
Cliniques	81	3 658	15,86
<b>Total</b>	<b>247</b>	<b>23 060</b>	<b>100,00</b>

Source : Ministère de la Santé / Annuaires statistiques INS - 2011

**Evolution du personnel de santé**

Professionnels de santé	1990	1995	2000	2008	2011
Médecins	4 424	5 965	7 444	9 805	13 686
Dentistes	809	1 038	1 315	2 300	3 736
Pharmaciens	1 240	1 499	1 951	3 050	2 404
Paramédicaux	23 743	25 874	27 392	31 858	35 863
Hab pour 1 médecin	1 825	1 500	1 284	865	784
Hab pour 1 paramédical	340	346	340	252	299
Hab pour 1 dentiste				4 490	2 873
Hab pour 1 pharmacien				3 386	4 465

Source : Ministère de la Santé / Annuaires statistiques INS - 1990 - 2011

**Répartition des médecins par secteur de soin**

	Secteur public			Secteur privé			Total des médecins
	Généralistes	Spécialistes	Total	Généralistes	Spécialistes	Total	
Nombre de médecins	4 260	2 711	6 971	3 101	3 614	6 715	13 686

Source : Ministère de la Santé / Annuaires statistiques INS - 2011

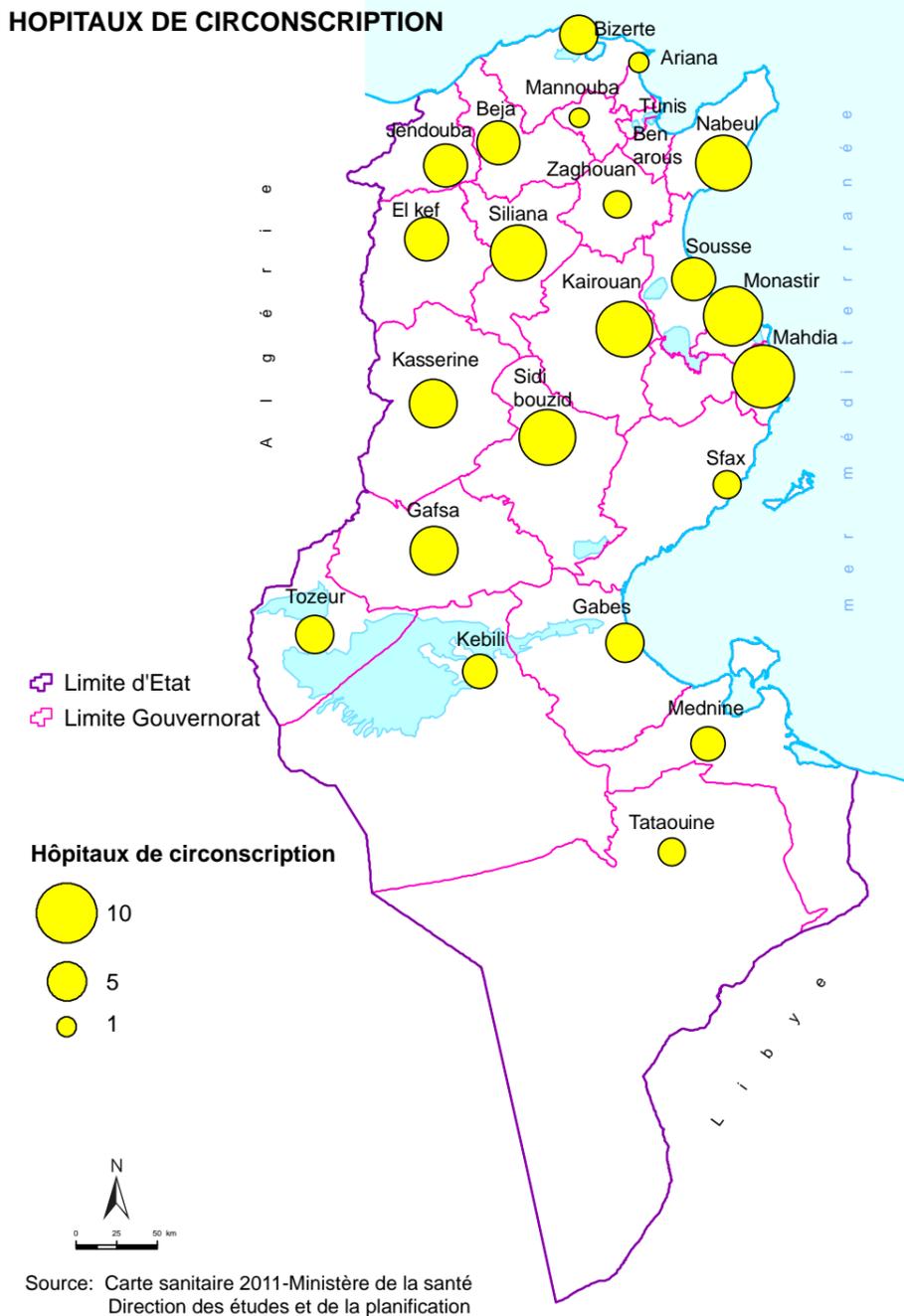
Institut Salah Azaiz (Tunis)



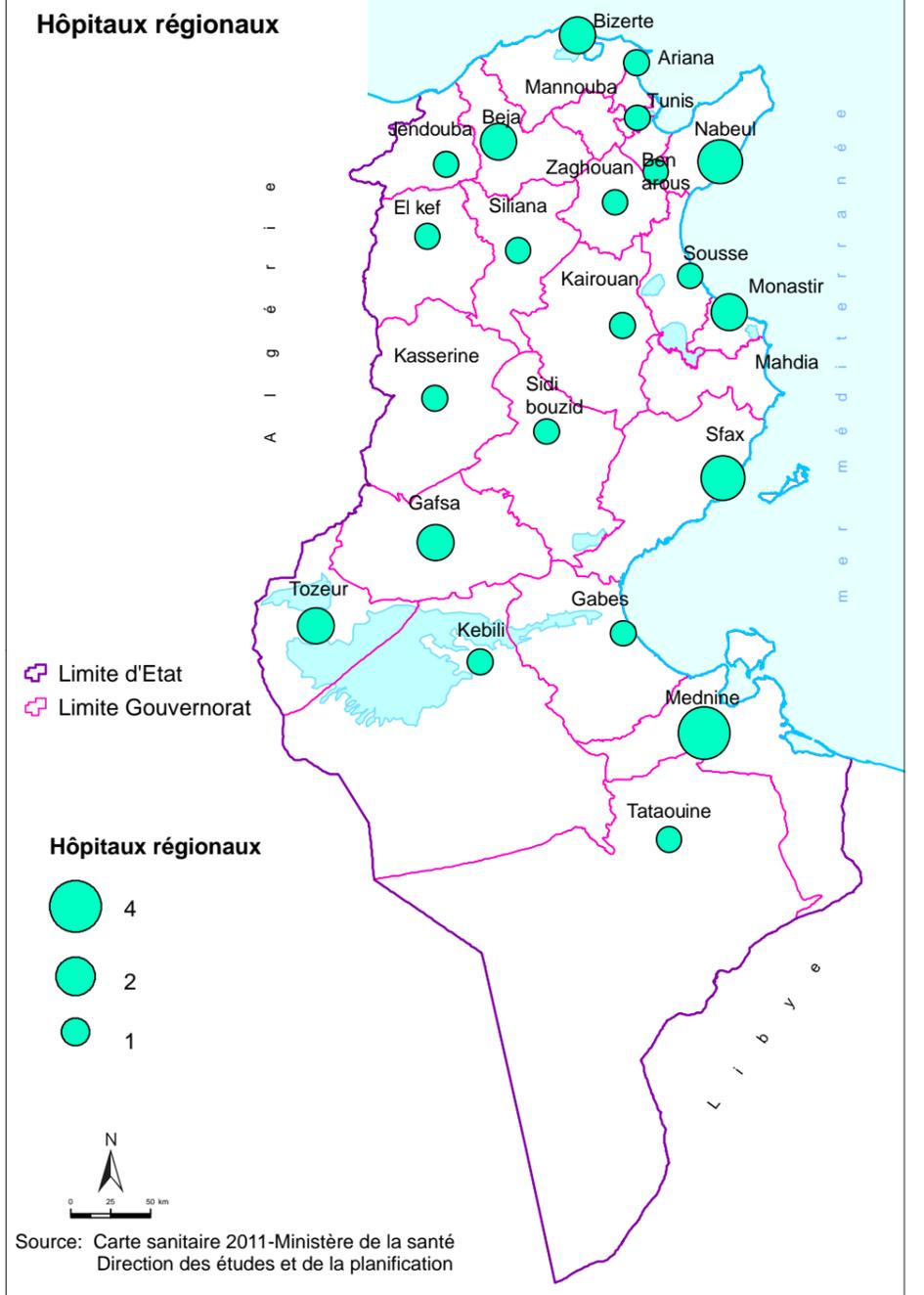
Hôpital d'Enfant Béchir Hamza (Tunis)



**HOPITAUX DE CIRCONSCRIPTION**



**Hôpitaux régionaux**



### Les équipements lourds

Les équipements lourds	Public	Privé	Total
Appareil d'angiographie numérisée	7	10	17
Installation de cathétérisme	11	20	31
Installation CEC	7	16	23
Accélérateur linéaire	3	4	7
Laser Excimer	1	13	14
Scanner	35	98	133
Lithotriporteur	3	17	20
IRM	6	20	26
Télécobalt	4	7	11
Simulateur de radiothérapie	3	3	6

Source : Carte sanitaire 2013

Le nombre que la Tunisie doit avoir en appareils IRM et en appareils Scanners est de 194 appareils. Néanmoins, la Tunisie n'a seulement que 157 appareils pour les deux secteurs (publics privés).

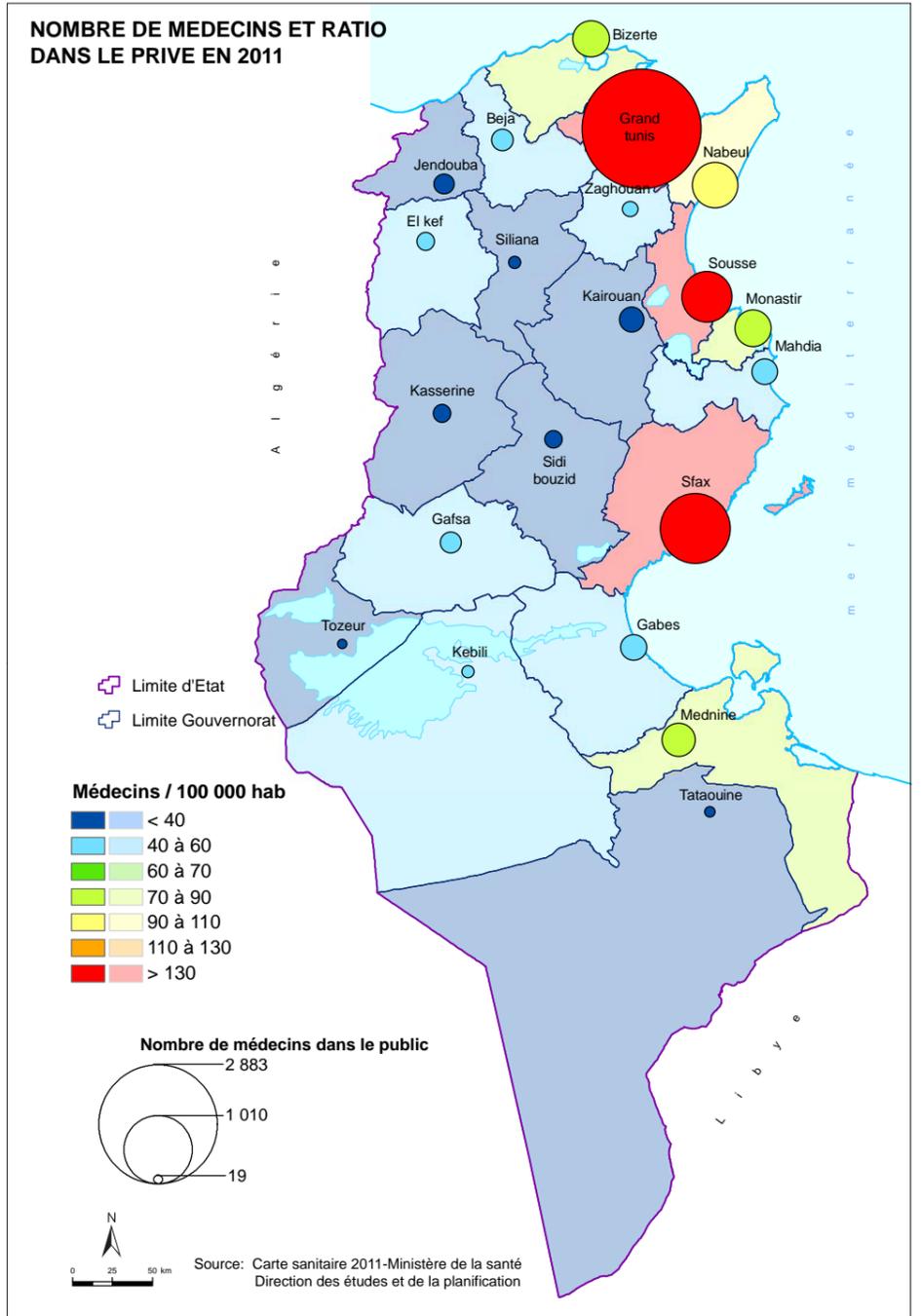
Le taux d'équipement de scanners pour 100 000 habitants (1,24) classe la Tunisie trop loin derrière les pays européens comme la France (11,84) et la Turquie (11,56). On constate dans certains pays comme l'Italie, des moyennes qui frôlent les 30 scanners par 100.000 d'habitants (31,72).

En plus du manque d'équipement dans les infrastructures sanitaires, on relève la défaillance de l'entretien et de la maintenance de ces équipements du fait de l'insuffisance de ressources humaines qualifiées nécessaires.

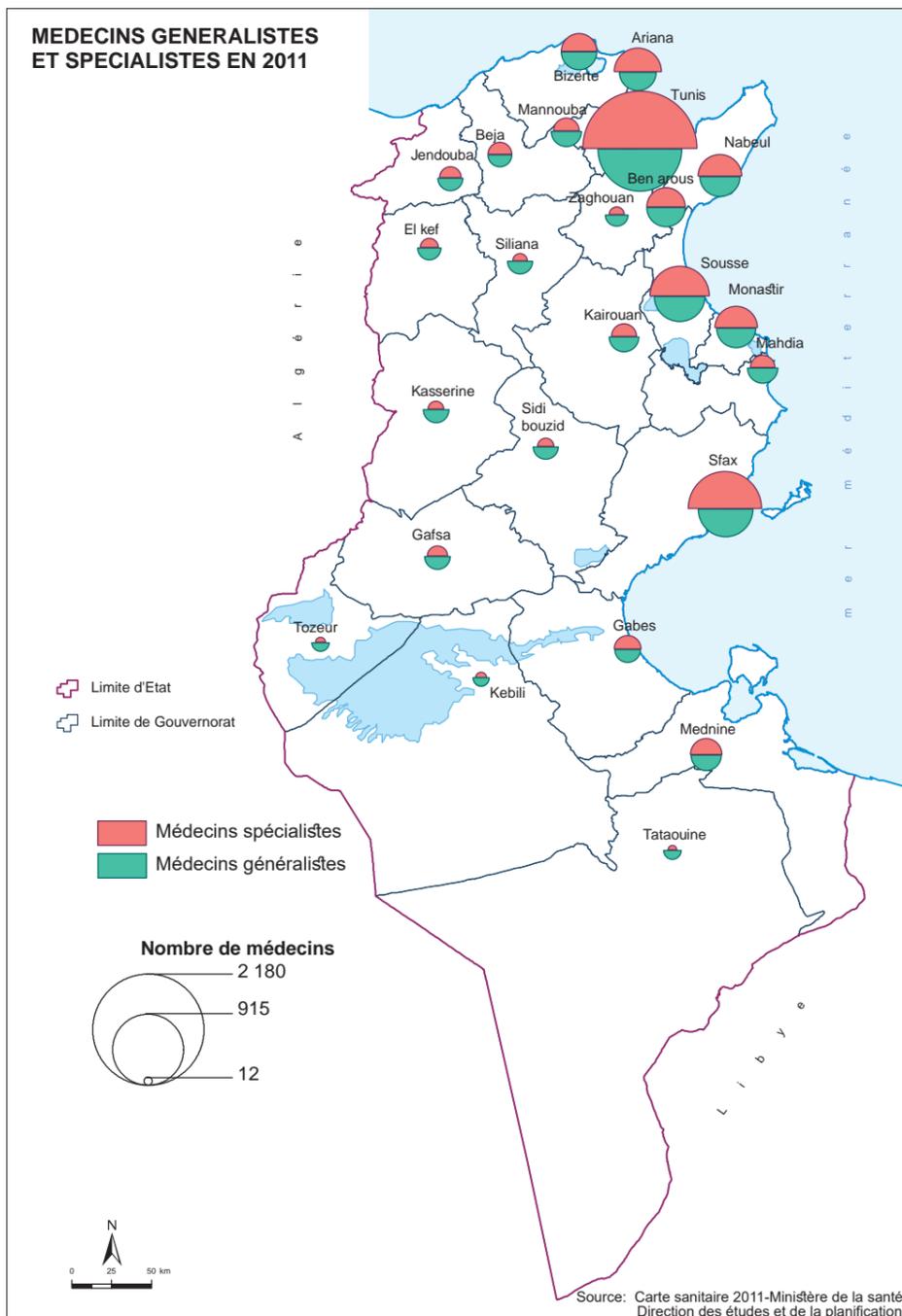
Ces équipements sont parfois sur-utilisés surtout dans les structures de niveau 3 (durée de vie, nombre de cycles...).

Le Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) recense 13 686 médecins actifs en Tunisie fin 2011 contre 4 424 en 1990. Il y a vingt ans, la Tunisie comptait un médecin pour 1825 habitants ; alors qu'en 2011, il y a un médecin pour 784 habitants.

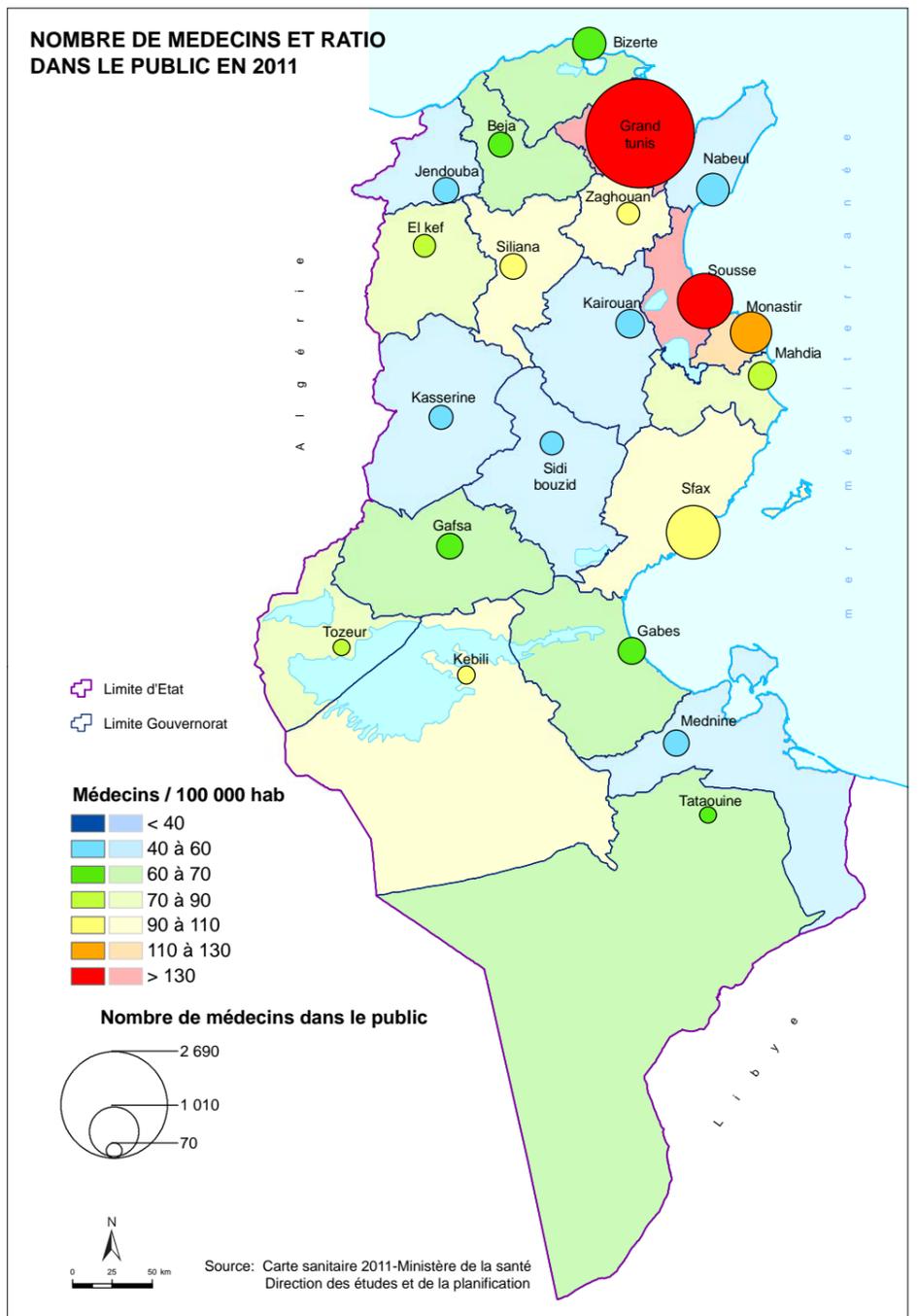
### NOMBRE DE MEDECINS ET RATIO DANS LE PRIVE EN 2011

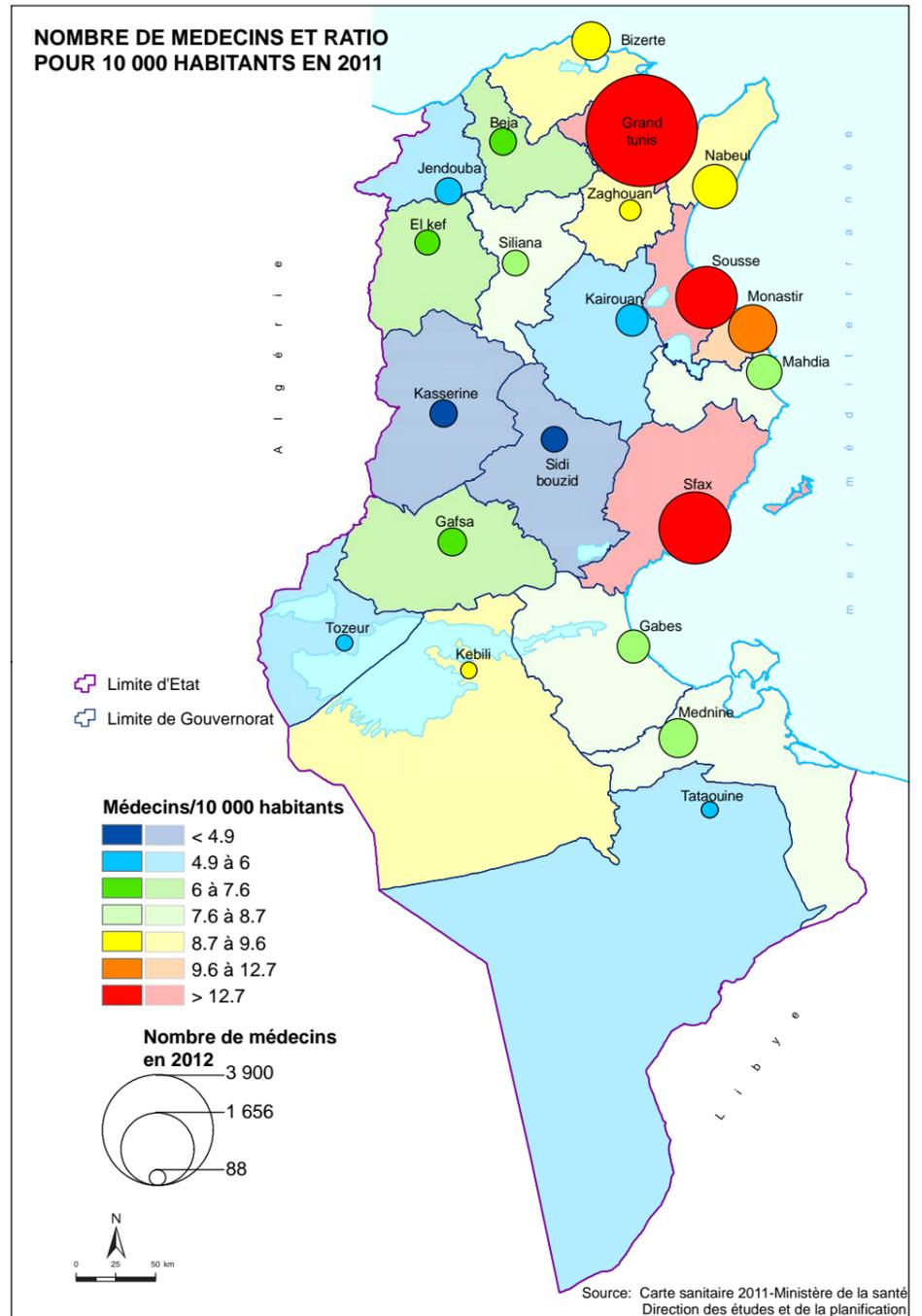
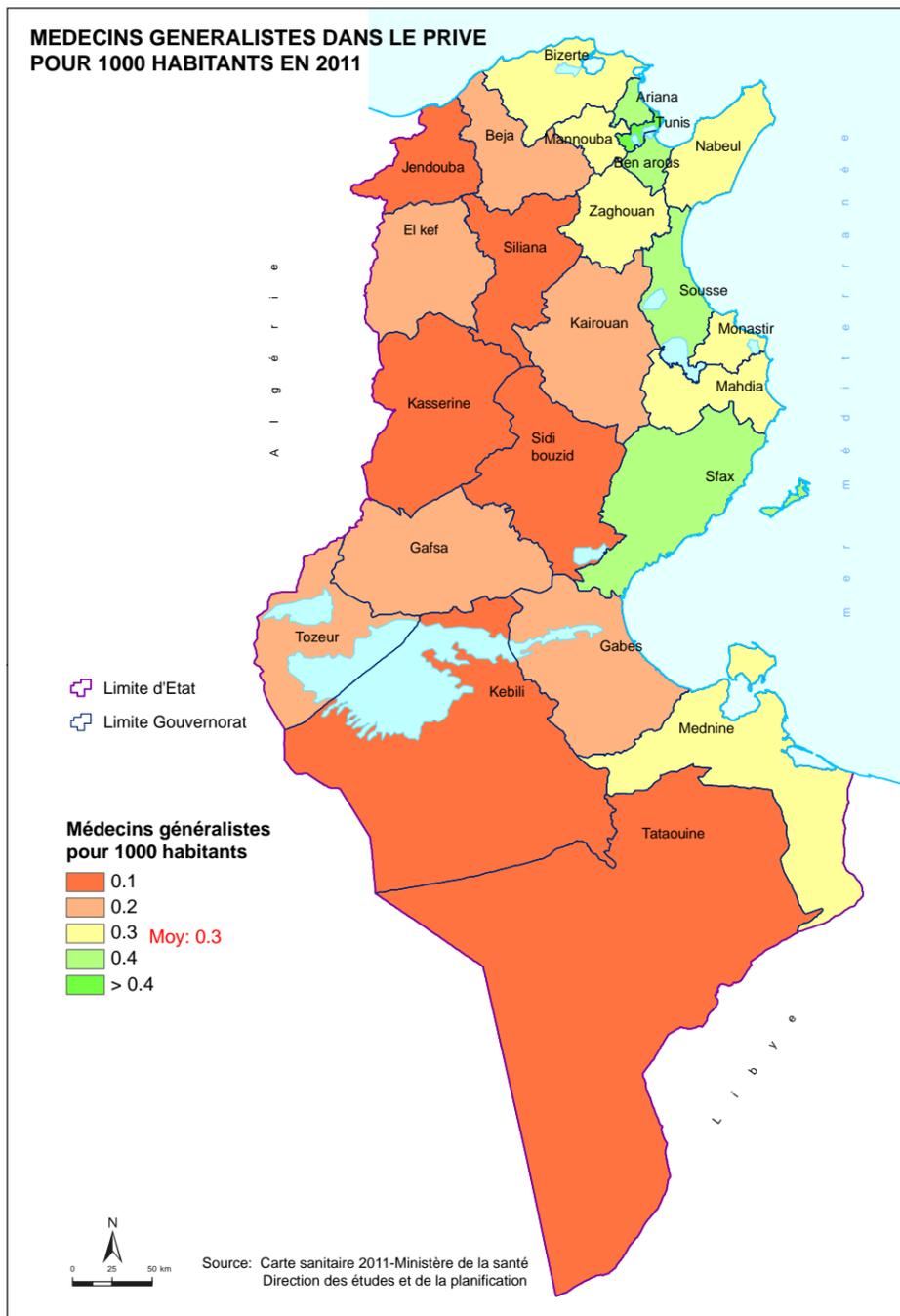


### MEDECINS GENERALISTES ET SPECIALISTES EN 2011



### NOMBRE DE MEDECINS ET RATIO DANS LE PUBLIC EN 2011





## PERSONNELS DE SANTE

### a. Les médecins

La densité globale (secteur public et privé réunis) est de 128 médecins pour 100.000 habitants (soit environ 1 médecin/780 hab), mais avec des variations inter-régionales importantes : 388,9 pour les zones côtières et 70,6 pour les gouvernorats du Centre-Ouest et du Sud. Cette disparité est encore plus marquée pour les spécialistes que pour les généralistes, puisque le ratio varie de 1 à 3 pour les médecins généralistes contre 1 à 10 pour les médecins spécialistes.

La répartition est très hétérogène allant de 368 médecins pour 100 000 habitants dans le gouvernorat de Tunis à 45 à Kasserine. La répartition entre médecins généralistes et médecins spécialistes est de 54% contre 46% (61% contre 39% dans le secteur public et de 47% contre 53% dans le secteur privé).

### b. Les paramédicaux

La densité des paramédicaux en Tunisie se situe en moyenne au niveau des valeurs européennes (>à 300 pour 100 000). Mais l'effectif des paramédicaux est mal réparti dans le pays et il y a lieu de renforcer plus particulièrement ces effectifs dans les gouvernorats ici classés dans le premier quartile (Ariana, Ben Arous, Sidi Bouzid, Kasserine, Nabeul et Zaghouan).

### c. Les dentistes

La répartition inter-régionale montre une certaine disparité quoique beaucoup moins marquée que celle des médecins : pour une densité moyenne de 35 dentistes pour 100 000 habitants, elle variait de 81 pour les gouvernorats les plus favorisés à 18,4 pour les moins favorisés.

### d. Les pharmaciens

Au total, 2404 pharmaciens exerçaient à la fin 2011, dont près de 80% en libre pratique (officine). La répartition inter-régionale ne montre pas de grandes disparités, puisque l'ouverture d'une officine est soumise à un quota de population nécessaire : pour une densité moyenne de 22,5 pharmaciens pour 100 000 habitants, elle variait de 41,9 pour les gouvernorats les plus favorisés à 16,7 pour les moins favorisés.

Hôpital Régional de Ben Guerdane



Hôpital Régional de Bizerte



Au niveau du secteur de la santé, les propositions sont :

1. La création d'agences régionales de santé (ARS) :

Qui seront la clé de voute d'une nouvelle organisation territoriale du système de santé dans notre pays. C'est une nouvelle structure qui vient s'ajouter et renforcer et non remplacer les directions régionales de santé (DRS) qui existent actuellement pour chaque gouvernorat.

2. L'instauration de groupements hospitaliers de territoire (GHT)

Grâce à ces derniers, les synergies territoriales entre hôpitaux garantiront un égal accès à des soins sécurisés et de qualité pour tous les citoyens.

Ainsi quatre niveaux organisent la hiérarchie hospitalière : Le CHU ; L'hôpital régional ; L'hôpital de circonscription et le Centre de santé de base (dispensaire).

3. Le lancement d'un programme d'accréditation des hôpitaux :

L'accréditation est un ensemble d'initiatives permettant l'évaluation externe des hôpitaux par rapport à des normes définies et explicites afin de stimuler l'amélioration continue de la qualité dans le secteur de la santé.

4. Le renforcement du rôle et des missions de l'hôpital public :

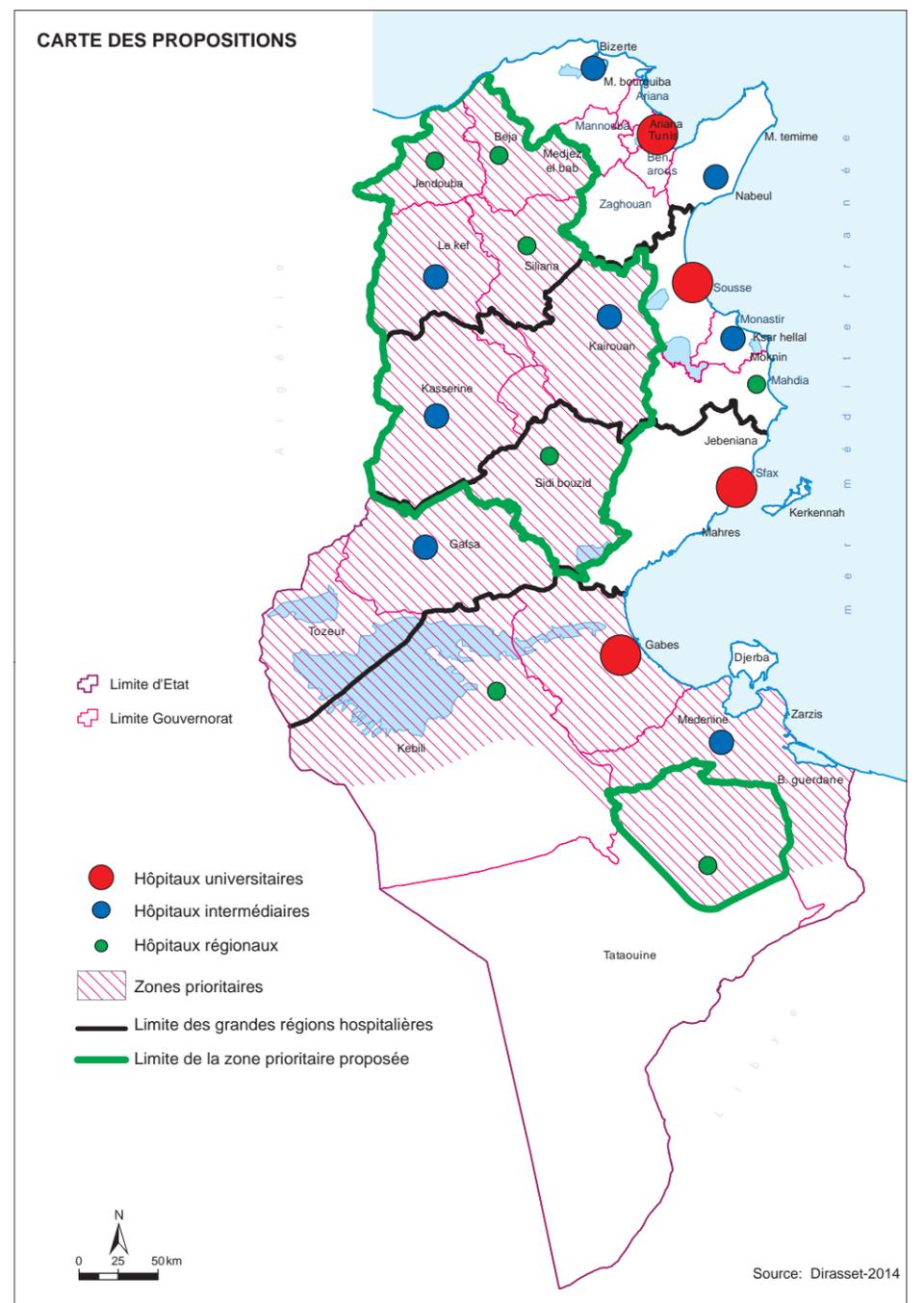
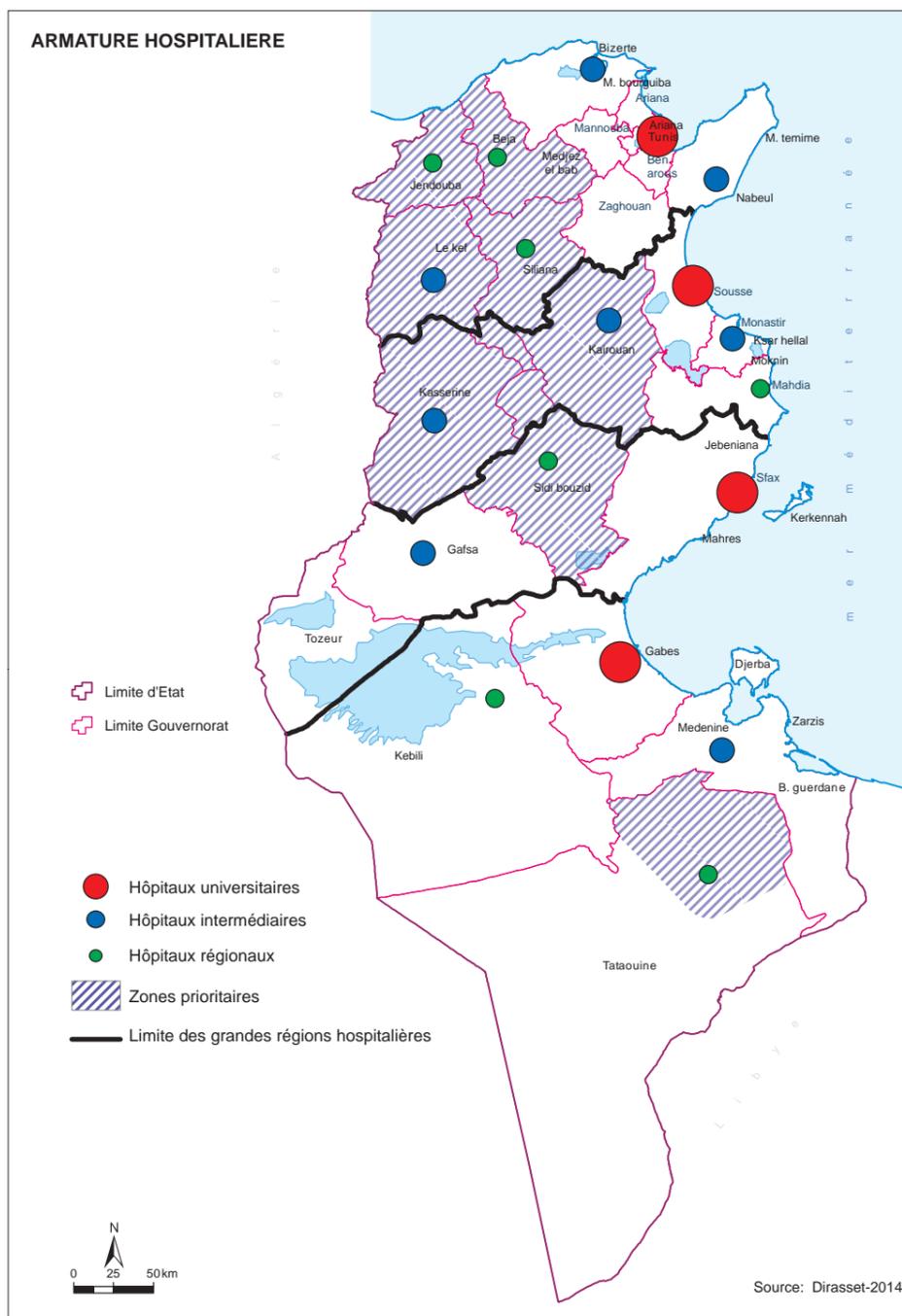
L'hôpital public est une institution importante et joue un rôle croissant en termes de recours social pour les personnes en situation de précarité. Cela est notamment vrai pour les nouveaux pauvres exclus d'un système économique en pleine mutation, et en particulier du système de soins ambulatoire de plus en plus formaté pour une prise en charge « normalisée ».

5. Mettre en place des clusters de santé destinés au tourisme médical (CSTM)

Centre de traumatologie et des grands brûlés (Ben Arous)



Hôpital Charles Nicolle de Tunis



## II- ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

### ORGANISATION DU SYSTEME UNIVERSITAIRE

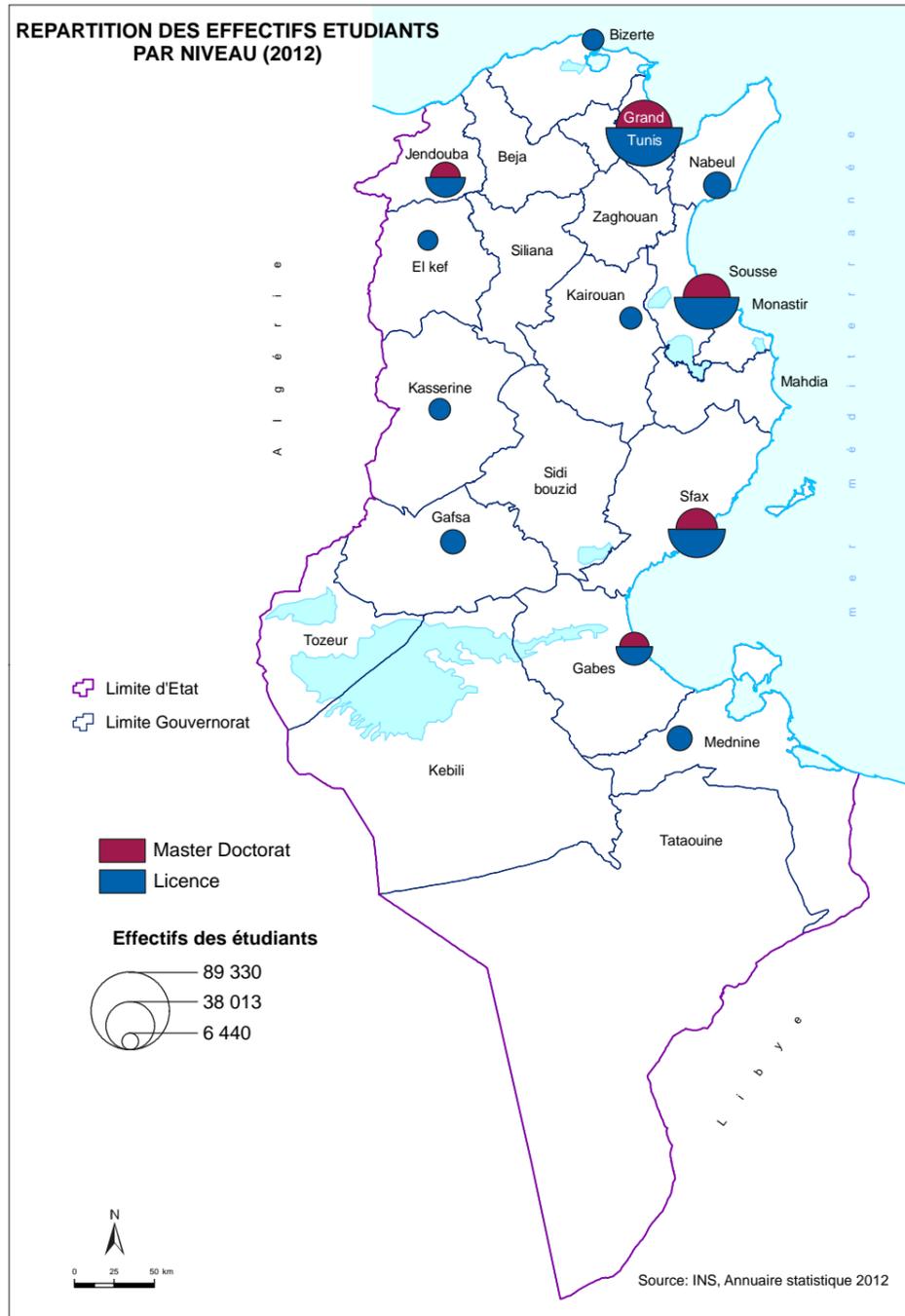
L'enseignement supérieur est dispensé par les universités, les instituts supérieurs d'études technologiques, les écoles supérieures et les instituts supérieurs de formation des maîtres. Il est placé, soit sous la tutelle directe du Ministère de l'enseignement supérieur, soit sous la cotutelle du ministère de l'enseignement supérieur et d'autres ministères (santé, communication, agriculture, affaires sociales, jeunesse et sports...).

Ce système universitaire se caractérise ces dernières années par une massification importante du nombre des étudiants (263 817 étudiants en 2015-2016) alors que la structure et le corps enseignant se sont mal adaptés à cette évolution vu que le nombre des enseignants chercheurs reste insuffisant (1 enseignant pour 44 étudiants). On constate aussi une baisse de la qualité de l'enseignement due à la quasi-absence de la pédagogie ce qui s'explique par le manque de formation spécifique des les nouveaux enseignants.

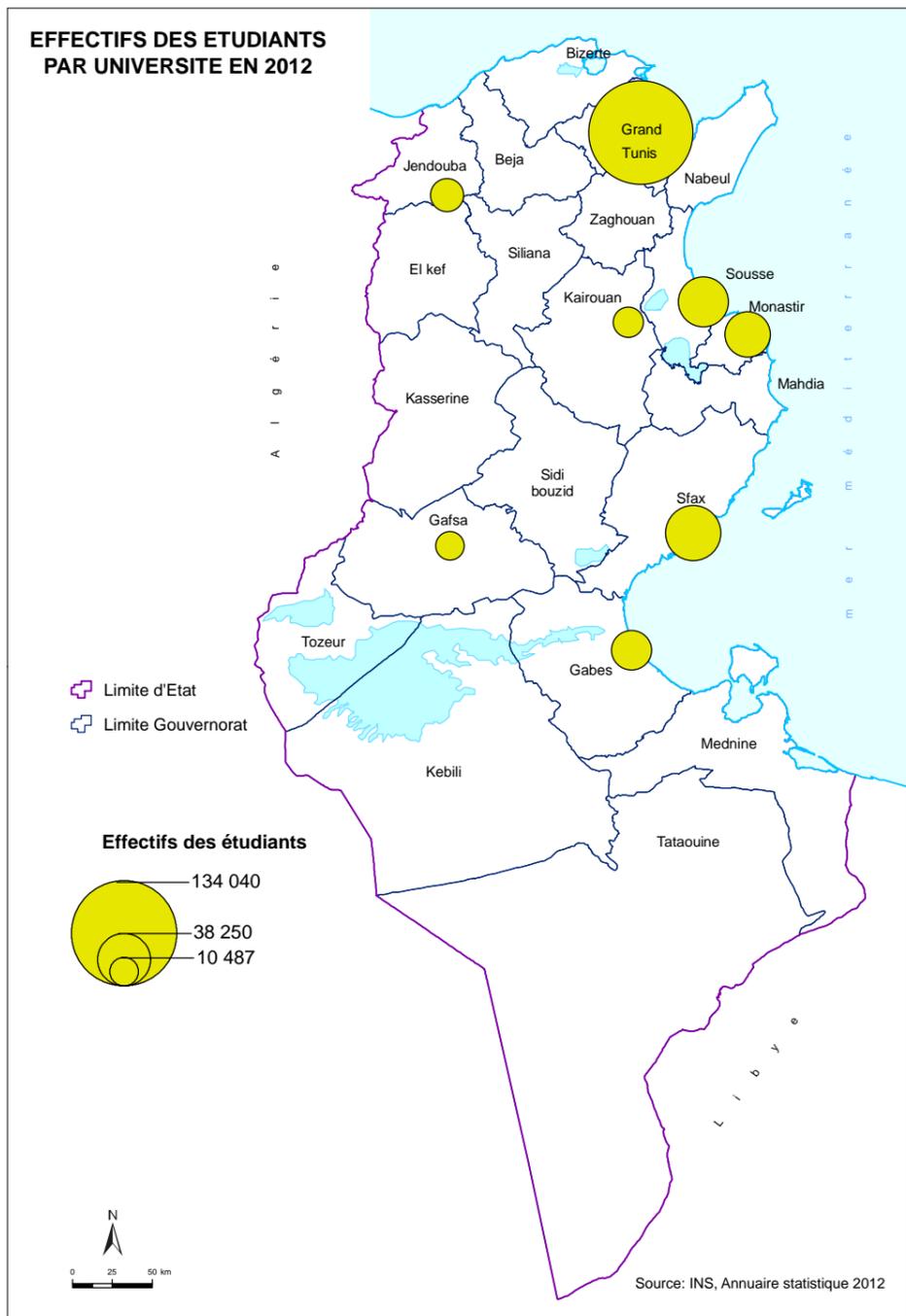
Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis



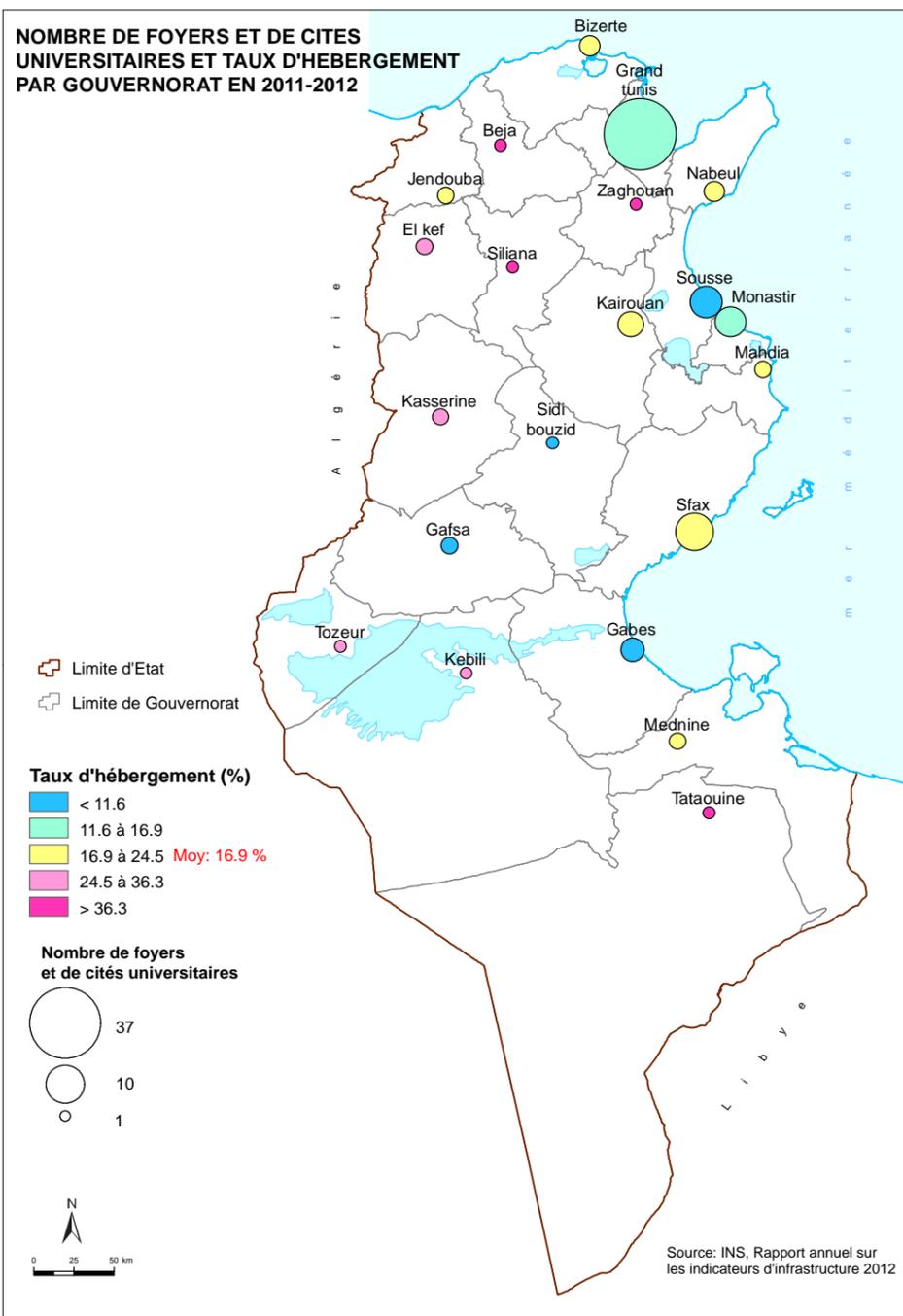
REPARTITION DES EFFECTIFS ETUDIANTS PAR NIVEAU (2012)



EFFECTIFS DES ETUDIANTS PAR UNIVERSITE EN 2012



NOMBRE DE FOYERS ET DE CITES UNIVERSITAIRES ET TAUX D'HEBERGEMENT PAR GOUVERNORAT EN 2011-2012



## LES IMPLANTATIONS UNIVERSITAIRES

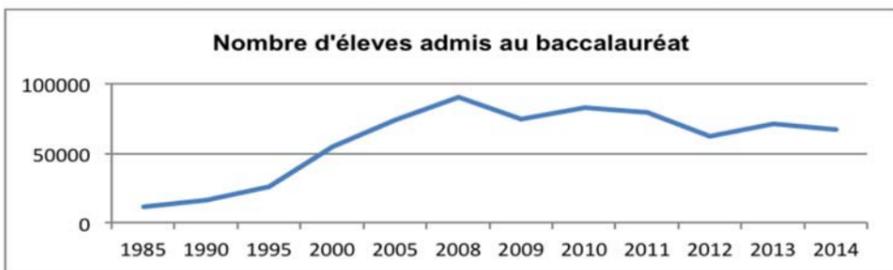
L'accroissement des effectifs scolarisés a été particulièrement remarquable dans les dernières décennies. Avec à peine plus de 5 000 étudiants en 1965 soit six années après la fondation de l'université tunisienne, le nombre des étudiants prend lentement son essor à raison d'un taux annuel de croissance ne dépassant pas 5 % entre 1965 et 1985. En 1970, les établissements universitaires qui accueillent à peine 10 000 étudiants, n'avaient pas quitté la ville de Tunis. À partir de 1990, c'est l'essor avec un taux annuel de croissance de 11 % jusqu'en 1998 et plus de 15 % à partir de 2000-2001.

Parmi les 195 établissements universitaires que compte l'enseignement supérieur durant l'année universitaire 2012-2013, 71 sont situés dans de petites ou moyennes villes dont 19 établissements, créés après 1990, dans les régions du Nord-Ouest et du Centre-Ouest.

Actuellement, le paysage universitaire est stable, avec d'une part, le poids prépondérant de Tunis, et de l'autre, quelques centres universitaires régionaux.

## L'ACCES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Les évolutions démographiques et les difficultés d'accès au marché du travail pèsent particulièrement sur les structures de l'enseignement supérieur. Les effectifs des étudiants se sont ainsi fortement accrus, d'autant plus que l'accès à l'enseignement supérieur est garanti par l'État. Le taux actuel de scolarisation de la population âgée de 20 à 24 ans s'élève à plus de 36%. Ce taux était limité à 25% en 2002. L'accès à l'université publique étant garanti à tous les bacheliers, le taux de réussite au baccalauréat se répercute directement sur les inscriptions dans les établissements universitaires. Ce taux stagne depuis le pic de 2008 (90 917 admis).



Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique / Annuaire statistiques INS

## Répartition des étudiants inscrits par domaine d'études (CITE)<sup>(2)</sup> et par secteur 2015 - 2016

secteur	Public		Privé		Total	
	Nbre. étudiants	Dont femmes	Nbre. étudiants	Dont femmes	Nbre. étudiants	Dont femmes
Formation des formateurs et sciences de l'éducation	840	663			840	663
Arts	10951	8108	597	342	11548	8450
Lettres	34617	26533	99	77	34716	26610
Affaires commerciales et administratives	37942	26106	6810	2798	44752	28904
Droit	16624	12395	904	483	17528	12878
Journalisme et sciences de l'information	1431	1084	68	42	1499	1126
Sciences sociales et du comportement	16961	12131	282	116	17243	12247
Mathématiques et statistiques	3767	2153			3767	2153
Sciences informatiques et multimédia	32046	17922	6560	1965	38606	19887
Sciences de la vie	7499	6545	576	444	8075	6989
Sciences physiques	12975	9461			12975	9461
Industrie de transformation et de traitement	4224	3350			4224	3350
Architecture et bâtiment	6455	2619	2411	736	8866	3355
Ingénierie et techniques apparentées	41113	16671	4718	1077	45831	17748
Sciences vétérinaires	342	221			342	221
Agriculture sylviculture et halieutique	4915	3692			4915	3692
Santé	20714	14974	7644	5784	28358	20758
Services sociaux	1078	951			1078	951
Protection de l'environnement	1699	1354			1699	1354
Services de transport	1744	1145			1744	1145
Services aux particuliers	5880	2158			5880	2158
<b>Total</b>	<b>263817</b>	<b>170236</b>	<b>30669</b>	<b>13864</b>	<b>294486</b>	<b>184100</b>

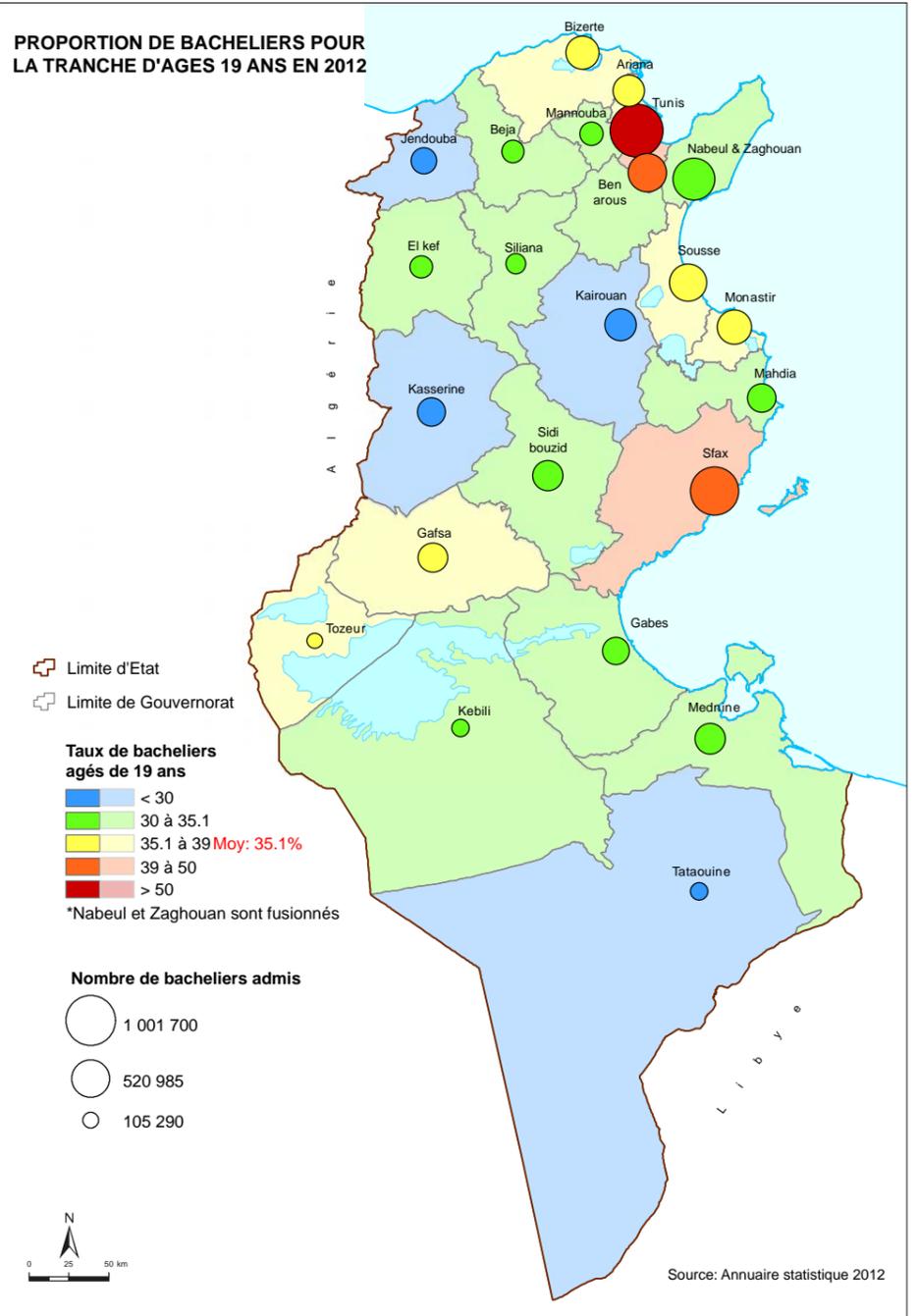
(1): Ministère de la Santé, Ministère de la jeunesse et des sports, Ministère de l'Agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche, Ministère des Affaires Sociales, Ministère du Tourisme et de l'artisanat et Ministère des affaires religieuses, Ministère des Technologies de la communication et de l'économie numérique, Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance.

(2): Classification internationale type de l'éducation

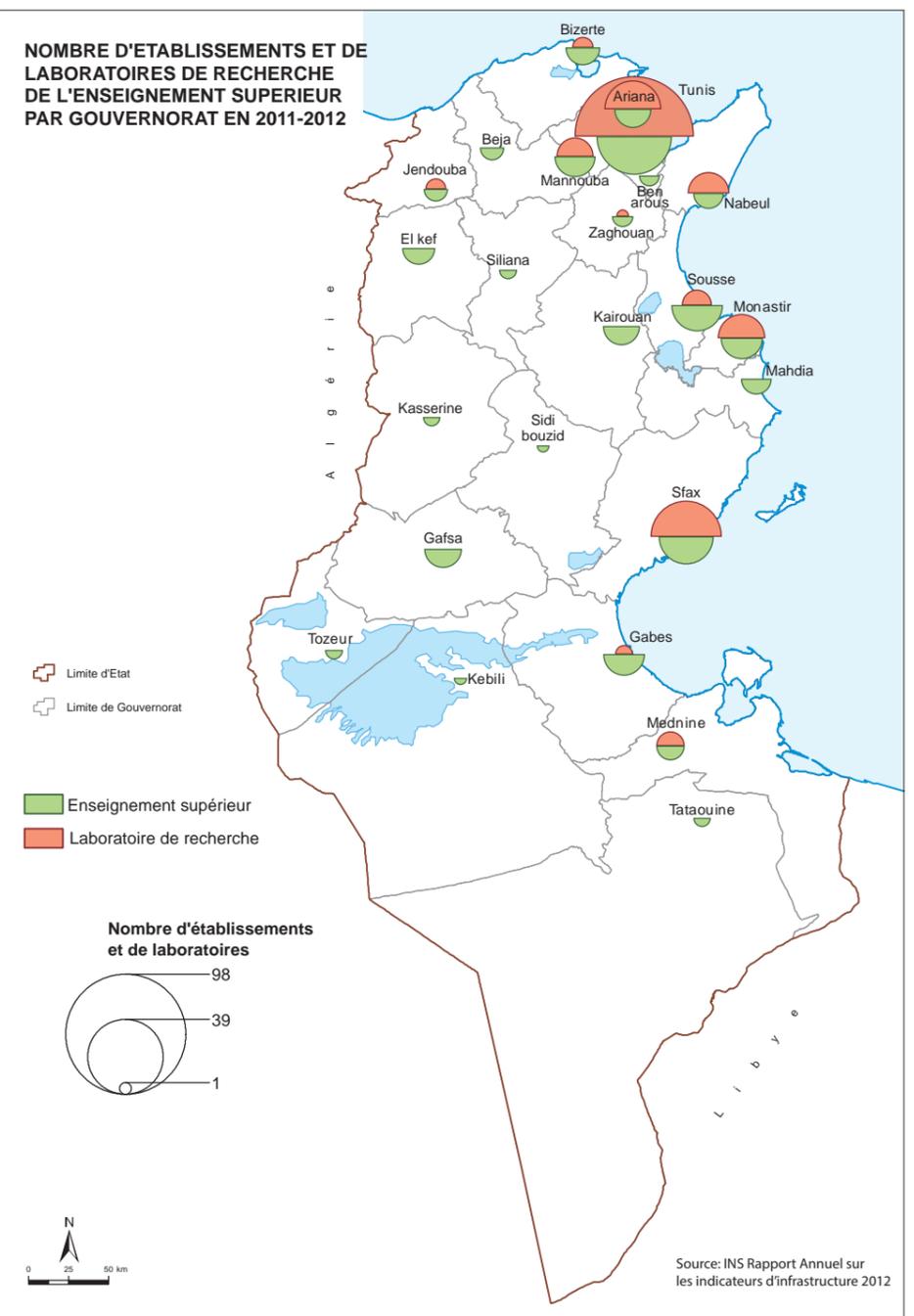
Les inscriptions dans l'enseignement supérieur résultent de l'impact simultané de la croissance de la population du groupe d'âge en question et de l'amélioration des taux de scolarisation dans l'enseignement de base et l'enseignement secondaire. L'effectif étudiant est passé de 226 000 en 2002 à 340 000 en 2012, soit une augmentation d'environ 50%. Cette croissance, très rapide à partir de 2000, s'est ralentie depuis 2008 du fait des fluctuations du nombre de bacheliers.

Le nombre des étudiantes a atteint 209 000 en 2012, soit 61,5% de l'effectif global. Les établissements sous la tutelle du MES comptent 315 291 étudiants (92,8%) et les établissements relevant de la cotutelle regroupent un effectif de 24 328 étudiants.

## PROPORTION DE BACHELIERS POUR LA TRANCHE D'AGES 19 ANS EN 2012



## NOMBRE D'ETABLISSEMENTS ET DE LABORATOIRES DE RECHERCHE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PAR GOUVERNORAT EN 2011-2012



### III- FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle est assurée par des opérateurs publics (l'Agence Tunisienne de Formation Professionnelle – ATFP- la Défense Nationale, l'Agence de la Vulgarisation et de la Formation Agricoles, l'Agence de Formation en métiers de Tourisme et les Ministères techniques à travers leurs Centres Techniques de Formation) et des opérateurs privés (des établissements privés agréés par le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'emploi).

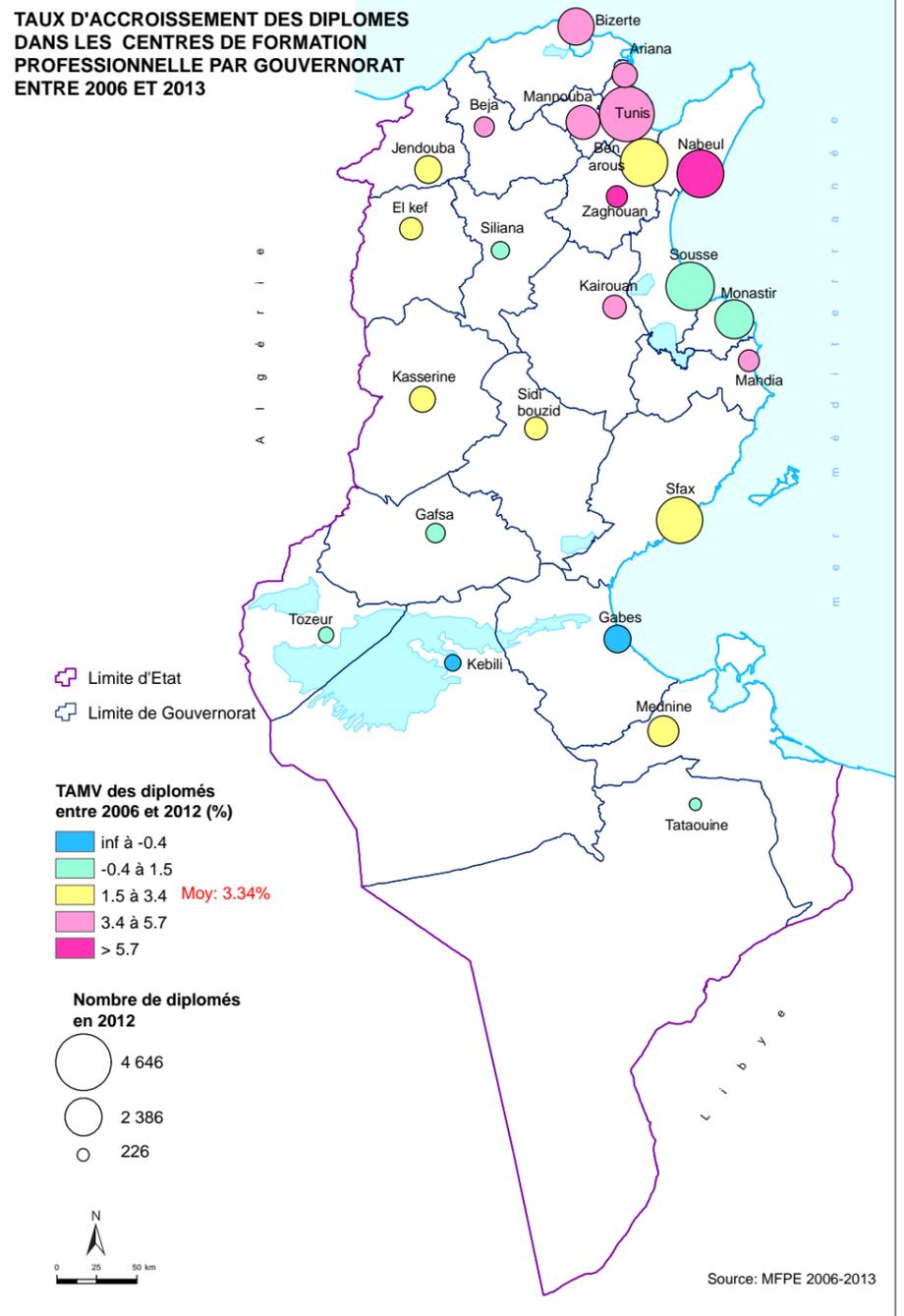
En 2013, on comptait en tout 196 centres publics répartis sur tout le territoire tunisien ; ils proposaient plus de 270 spécialités. Le tableau ci-dessous représente le nombre de centres de formations dans chaque gouvernorat, entre 2006 et 2016, ainsi que les capacités d'accueil, le nombre de formés et le nombre de diplômés qui en ressortent ;

**Nombre de centres de formations dans chaque gouvernorat**

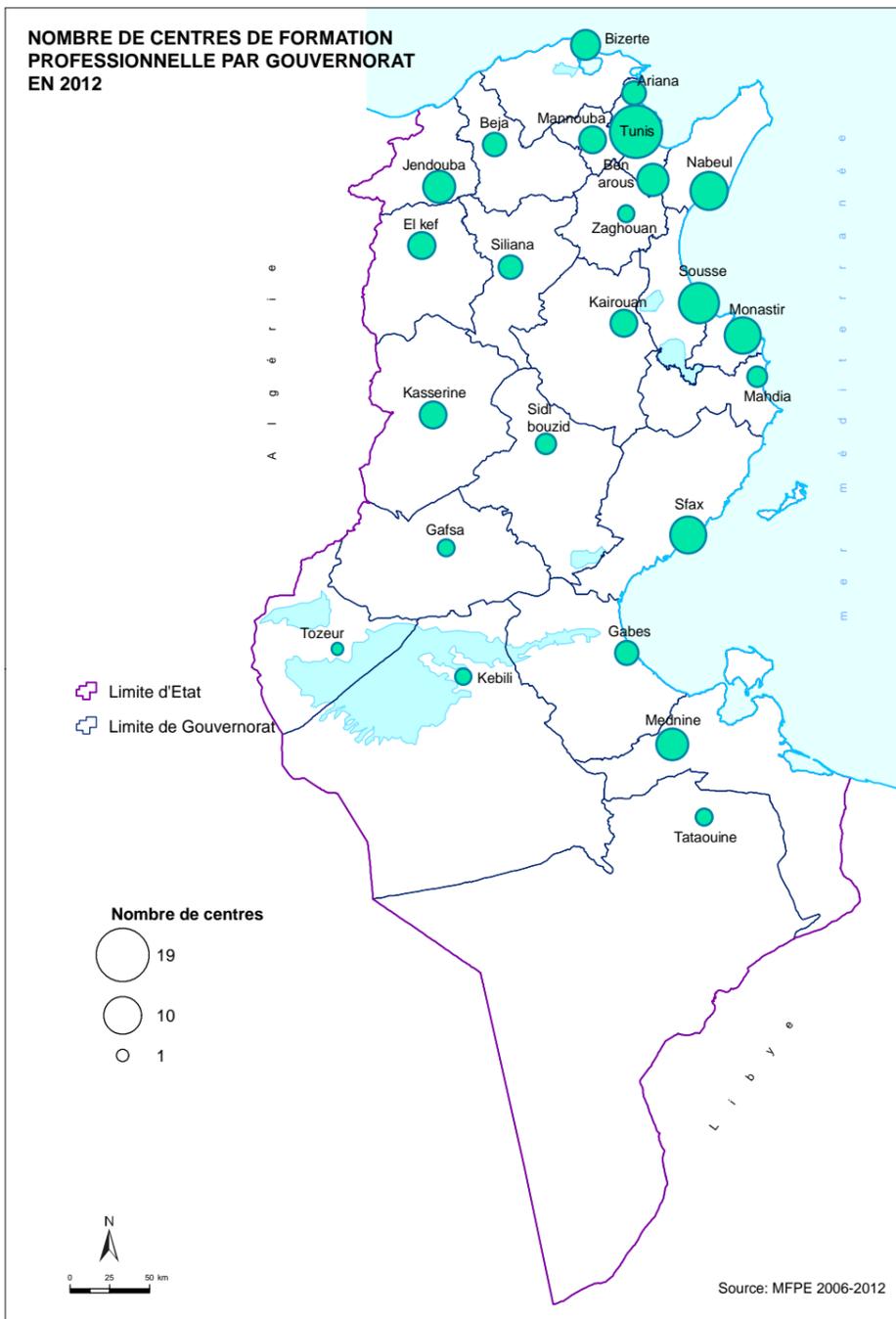
Gouvernorat	Nb de centres			Capacité d'accueil		Nb de formés		Nb de diplômés	
	2006	2013		2006	2013	2006	2013	2006	2013
		Total	dont ATFP						
Tunis	19	20	19	7 780	7 825	12 762	14 538	3 330	4 646
Ariana	4	6	4	1 340	1 900	3 610	3 459	719	996
Ben Arous	7	8	7	5 200	5 200	7 043	9 531	3 060	3 460
Manouba	5	9	5	2 800	2 240	5 265	4 452	1 385	1 804
Nabeul	10	17	10	4 200	4 200	9 185	8 910	2 337	3 437
Zaghouan	2	3	2	580	580	1 024	1 579	452	701
Bizerte	6	11	6	1 900	1 900	4 086	4 444	1 571	2 144
Beja	4	8	4	1 140	680	1 201	1 787	483	651
Jendouba	7	11	7	2 120	2 120	2 648	3 001	976	1 166
Kef	5	6	5	960	1 000	2 241	1 874	710	822
Siliana	3	6	4	360	920	785	1 156	518	525
Kairouan	5	7	5	1 180	1 180	2 292	2 917	698	895
Kasserine	4	6	5	1 120	1 240	1 394	2 651	889	1 079
Sidi Bouzid	3	4	3	1 140	1 040	932	1 753	677	828
Sousse	12	14	11	3 870	3 760	8 137	11 203	3 306	3 610
Monastir	7	12	9	2 920	2 940	3 878	6 116	2 248	2 386
Mehdia	3	5	3	860	920	1 722	2 713	580	761
Sfax	9	13	10	2 790	3 400	6 906	9 416	2 877	3 334
Gafsa	2	5	2	550	1 240	1 328	1 927	562	588
Tozeur	1	3	1	360	360	901	1 064	400	405
Kebilli	2	3	2	200	200	1 039	994	468	448
Gabes	4	7	4	1 540	1 560	3 032	3 644	1 173	1 145
Medenine	6	9	6	670	1 190	2 474	3 438	1 291	1 470
Tataouine	2	3	2	620	620	734	972	212	226
<b>Total</b>	<b>132</b>	<b>196</b>	<b>136</b>	<b>46 300</b>	<b>48 215</b>	<b>84 619</b>	<b>104 039</b>	<b>30 923</b>	<b>37 658</b>

Source : Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi - 2006 - 2013

**TAUX D'ACCROISSEMENT DES DIPLOMES DANS LES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAR GOUVERNORAT ENTRE 2006 ET 2013**



**NOMBRE DE CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAR GOUVERNORAT EN 2012**



En ce qui concerne l'implantation des centres de formation dans les différents gouvernorats du pays, Tunis est bien évidemment le plus mieux loti avec 19 centres en 2012, chiffre qui n'a pas évolué depuis 2006. Viennent ensuite Sousse avec 11 centres, puis Nabeul avec 10 centres.

**Evolution annuelle des inscrits en formation par niveau**

	Secteur public				
	2007	2008	2009	2010	2011
BTS	9 440	11 088	12 021	12 817	11 412
BTP	28 084	30 733	31 145	31 175	26 857
CAP	27 302	28 914	28 254	31 179	26 078
<b>Total</b>	<b>64 826</b>	<b>70 735</b>	<b>71 420</b>	<b>75 171</b>	<b>64 347</b>
	Secteur privé				
	BTS	1 045			2 692
	BTP	2 394			4 257
	CAP	277			667
<b>Total</b>	<b>3 666</b>		<b>4 000</b>	<b>4 850</b>	<b>7 616</b>

Source : Données fournies par ATFP, AVFA, MDN, MSP et ONTT- Direction de la cotutelle de la formation

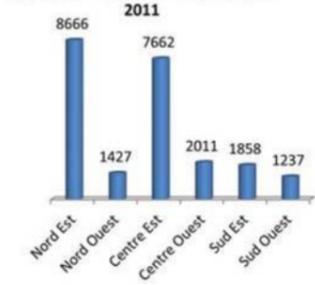
Dans le secteur public, les formés préfèrent s'inscrire dans des formations aboutissant à un CAP (certificat d'aptitude professionnelle) (26 000 en 2011), ceux qui sont inscrits dans un centre privé optent plutôt pour un BTS (brevet de technicien supérieur) avec 4257 en 2011 sur un total de 7616 formés. Mais pour comprendre la différence entre les différents diplômes délivrés en fin de cycle de formation, il faudrait revenir à leur définition exacte ; D'autres formations «non diplômantes » sont organisées par différents opérateurs et ne sont pas sanctionnées. Ce sont des formations organisées dans les centres relevant de l'Union Nationale de la Femme Tunisienne, et les centres de la Jeune Fille Rurale.

**Evolution de la répartition des effectifs en formation selon le mode (%)**

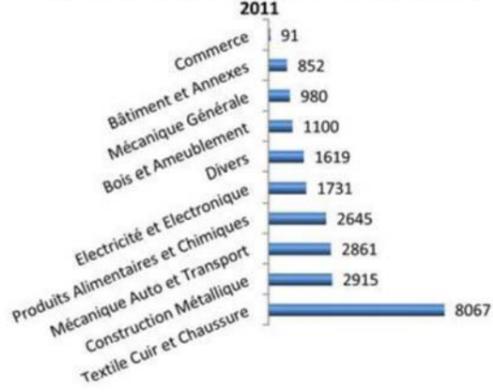
Année	Formation résidentielle	Formation en alternance	Apprentissage
2002	63,8	27,9	8,3
2003	49,4	41,1	9,5
2004	32,9	55,2	11,9
2005	25,1	64,3	10,6
2006	17,2	64,2	18,6
2007	21,2	68,1	10,7
2008	12,1	68,8	19,1
2009	10,1	71,7	18,2
2010	7,8	70,9	21,3
2011	9,0	73,1	17,9

Source : Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi

Répartition des apprentis par région 2011



Répartition des apprentis par secteur d'apprentissage 2011



Source : Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi

Répartition des inscrits en formation par secteur en 2011

Secteur	Nombre d'inscrits	Pourcentage
Electricité et électronique	20 467	31,8%
Textile et habillement	9 039	14,0%
Bâtiment, travaux publics et annexes	7 809	12,1%
Transport, conduite et maintenance des véhicules et des énergies de travaux publics et agricoles	6 277	9,8%
Mécanique générale et construction métallique	5 936	9,2%
Tourisme et hôtellerie	4 991	7,8%
Emplois de bureau, commerce et informatique	4 273	6,6%
Services et industries divers	3 199	5,0%
Métiers d'art et artisanat	669	1,0%
Pêche et aquaculture	501	0,8%
Industries agroalimentaires	441	0,7%
Cuir et chaussures	392	0,6%
Agriculture	353	0,5%
<b>Total</b>	<b>64 347</b>	<b>100%</b>

Source : Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi

Centre de Formation en Habillement de Tunis



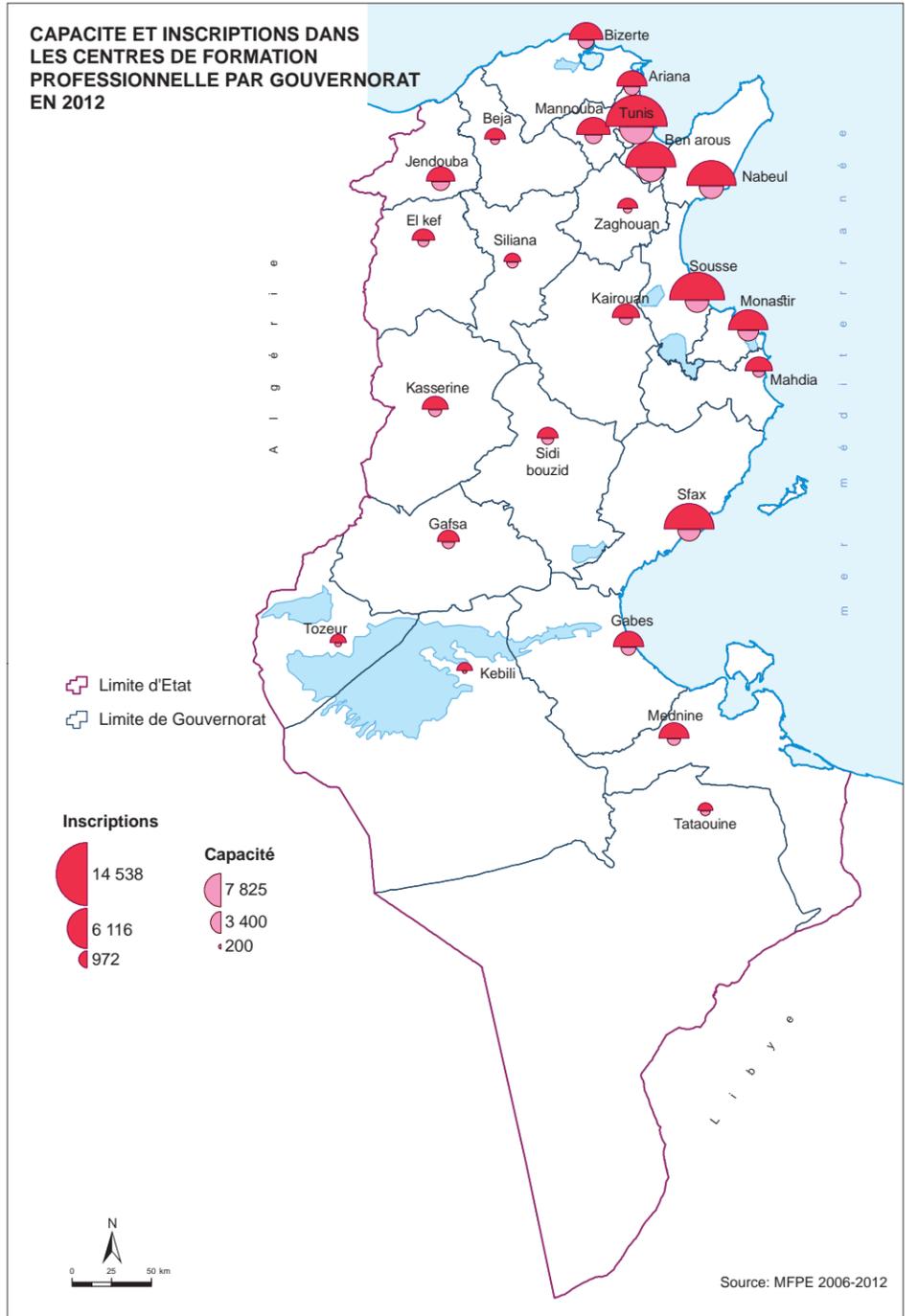
## Secteur privé

Répartition des inscrits en formation par secteur 2011

Secteur	Nombre d'inscrits	Pourcentage
Emploi de bureau, commerce et informatique	4 170	54,8%
Services et industries divers	1 586	20,8%
Tourisme et hôtellerie	978	12,8%
Electricité et électronique	566	7,4%
Bâtiment, travaux publics et annexes	176	2,3%
Textile et habillement	140	1,8%
<b>Total</b>	<b>7 616</b>	<b>100%</b>

Source : Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi

CAPACITE ET INSCRIPTIONS DANS LES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAR GOUVERNORAT EN 2012



Centre Sectoriel de Formation en Electricité Maintenance et Equipements Bio Médicaux de Tunis



Centre de formation de Bir Kassaa, Ben Arous



# POLE ACTIVITES ECONOMIQUES

## I- INDUSTRIE

La libéralisation de l'économie et l'ouverture du commerce extérieur au cours de la décennie 1990 plaçaient l'industrie tunisienne devant un double défi : celui de se confronter à la concurrence internationale et celui de s'adapter et de se moderniser en permanence.

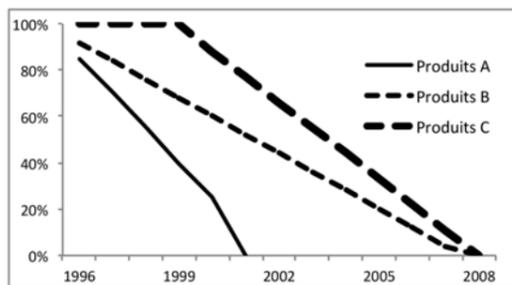
Un ensemble de mesures et de programmes d'accompagnement ont été mis en place pour améliorer la productivité et la compétitivité de l'industrie. Le Programme de Mise à Niveau (PMN), lancé en 1995 avait pour principal objectif d'accroître la compétitivité des entreprises tunisiennes afin qu'elles puissent résister à la concurrence tant sur le marché local qu'à l'exportation et faire face à l'abaissement progressif des droits de douanes sur les produits en provenance de l'Union Européenne; l'ouverture complète aux importations a été réalisée à la fin de l'année 2008.

D'autres mesures fiscales et financières ont été prises pour encourager le développement régional. Toutefois, ces mesures de décentralisation ne semblent pas avoir suffisamment attiré les investisseurs qui, pour des raisons d'efficacité économique et confrontés aux marchés étrangers, ont préféré ne pas s'éloigner des positions industrielles privilégiées (proximité des ports, de la main d'œuvre qualifiée etc.).

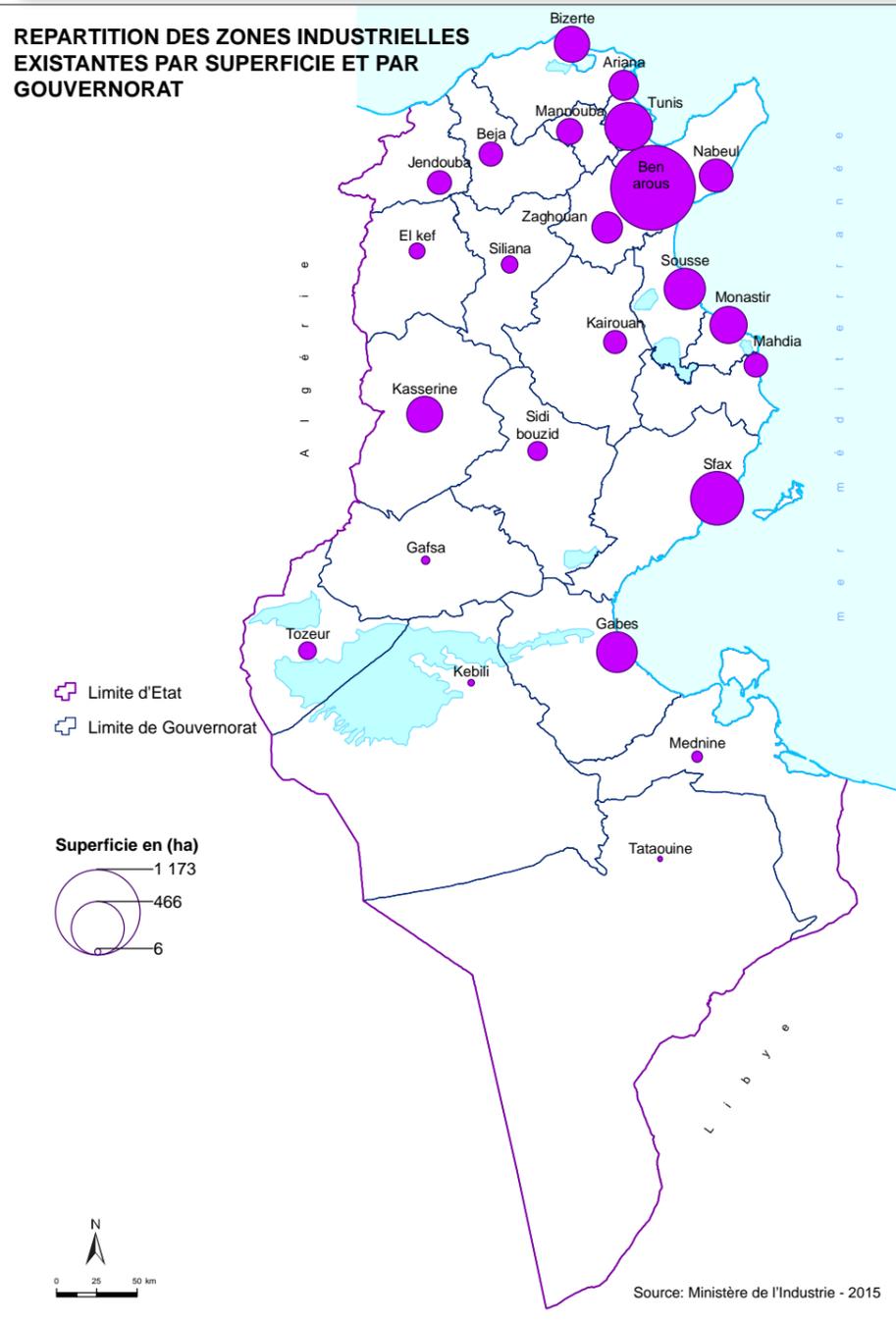
	1995	2009	Evolution annuelle moyenne
Exportations vers l'UE	4,5	18,7	10,7%
Emploi	236	488	5,3%
Investissement	0,58	1,4	6,5%
Nombre d'industries certifiées	6	1300	46,8%

Valeurs en millions de dinars (prix courants)/Emploi : en milliers

Source : API/FIPA



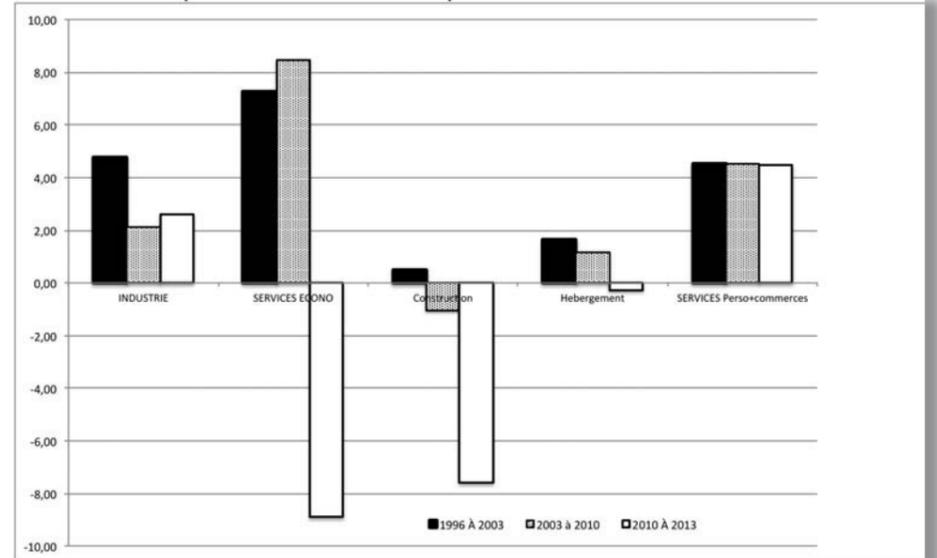
Source : Elaboration Dirasset Intl.



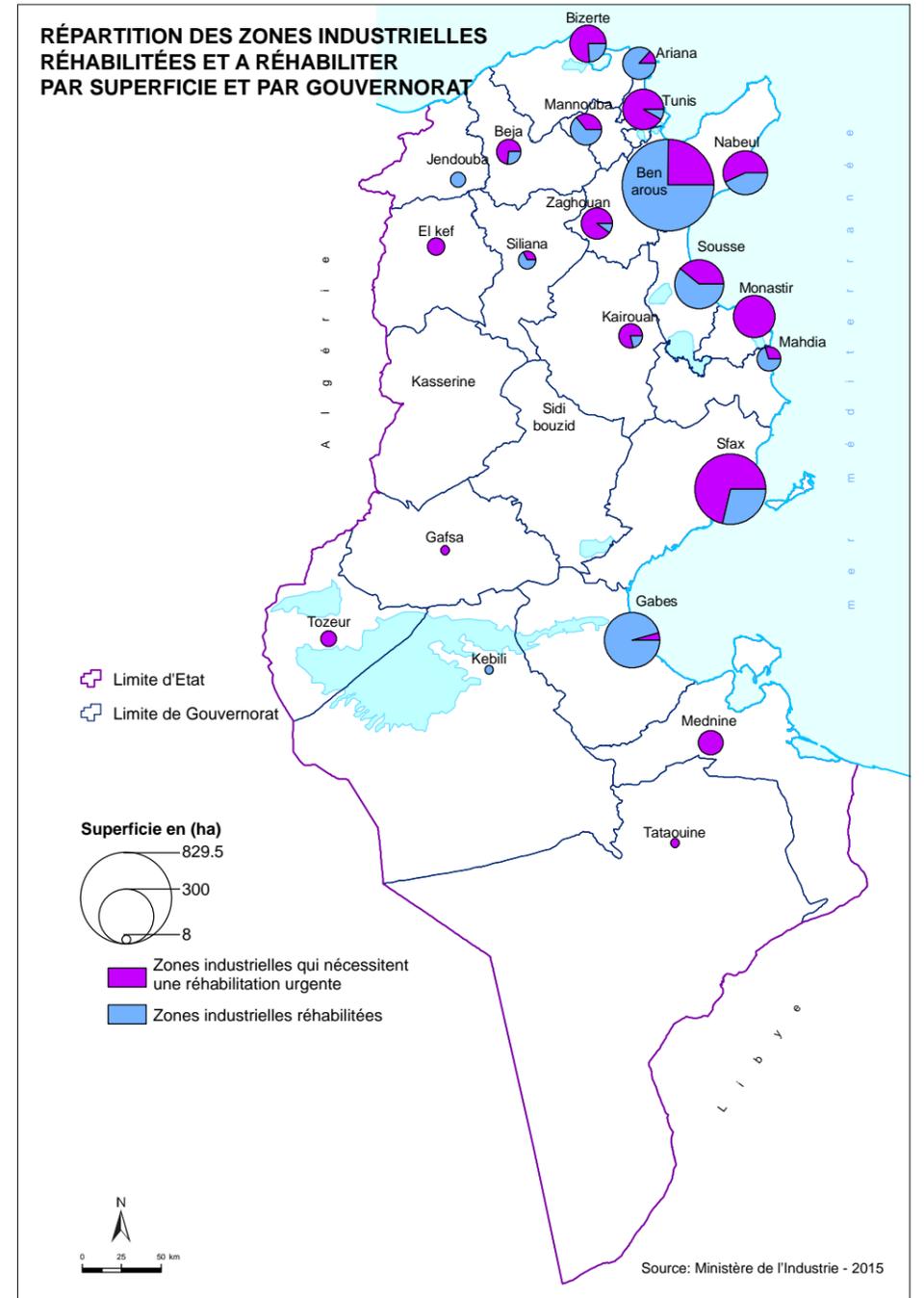
En 2010, les industries manufacturières représentent 16,7% du PIB, loin derrière le secteur des services (45,5%). L'industrie est le secteur économique qui a créé le plus d'emplois, y compris pendant la période de 2010 à 2013. En vingt ans les effectifs se sont accrus de 230 000, passant de 284 000 en 1996 à 514 000 en 2014.

Le graphique ci-dessous compare l'évolution de l'emploi des différents secteurs économiques au cours de trois phases : 1996-2003, 2003-2010 et 2010-2013. L'industrie crée des emplois au cours des trois périodes, y compris depuis 2010, à la différence des services économiques, de la construction et du tourisme.

Evolution de l'emploi des secteurs économiques



Industrie pharmaceutique



## STRUCTURE DES INDUSTRIES MANUFACTURIERES

Le secteur compte actuellement 5 638 unités parmi elles 2 579 (45,7%) sont totalement exportatrices. Les sept branches emploient 514 656 personnes. Plus de 90% des unités sont de petites et moyennes entreprises ne dépassant pas 200 employés.

**Principaux indicateurs en 2014 (valeurs en millions de dinars / prix de marché)**

Secteurs	Nb. unités	nb unités dont TE*	nb. TE/ nb. total	Emploi	Export	Invest
ITH	1 788	1 501	83,9%	172 336	5 388	120
IAA	1 045	199	19,0%	71 129	1 365	827
IMM	644	193	30,0%	42 088		
IEE	372	244	65,6%	93 765	11 574**	608**
ICH	561	132	23,5%	47 021	2 316	360
IMCCV	452	19	4,2%	29 963	543	927
ID	517	100	36,1%	30 102	1 417	643
ICC	259	191	73,7%	28 252	1 073	16
<b>Total</b>	<b>5 638</b>	<b>2 579</b>	<b>45,7%</b>	<b>514 656</b>	<b>23 675</b>	<b>2 893</b>

\* totalement exportatrice/\*\*Ces valeurs concernent les IMM et les IEE

Source : API

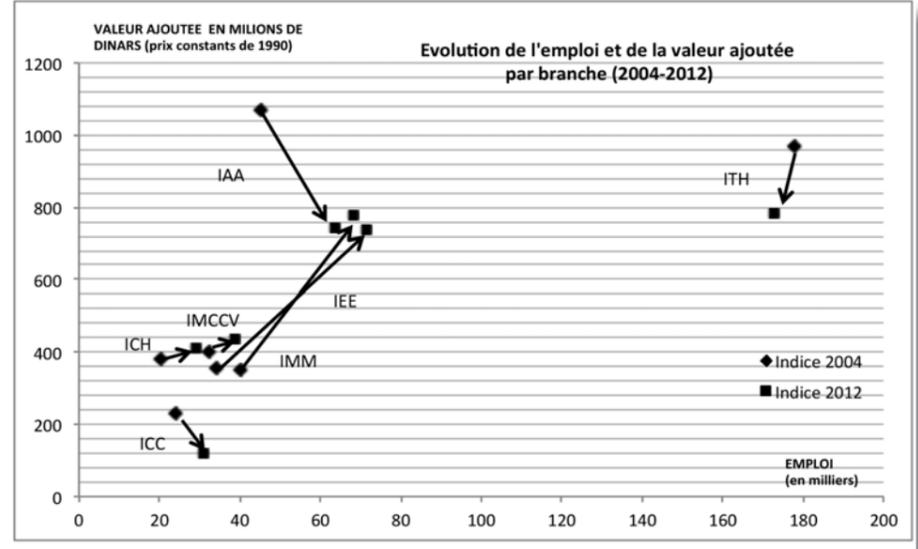
	2004		2012		Evolution moyenne (2004-2014)	
	Emploi	VA	Emploi	VA	Emploi	VA
IAA	45	1071	64	745	4,3%	-4,4%
IMCCV	32	400	39	434	2,3%	1,0%
IMM	40	350	68	777	6,8%	10,5%
IEE	34	356	71	737	9,7%	9,5%
ICH	20	380	29	411	4,7%	1,0%
ITH	178	969	173	782	-0,3%	-2,6%
ICC	24	229	31	118	3,2%	-7,9%
<b>Total</b>	<b>400</b>	<b>4237</b>	<b>507</b>	<b>4457</b>	<b>3,0%</b>	<b>0,6%</b>

VA : en millions de dinars et aux prix constants de 1990/Emploi : en milliers  
Source : API/Calculs Dirasset Intl.

## PERFORMANCES DU SECTEUR

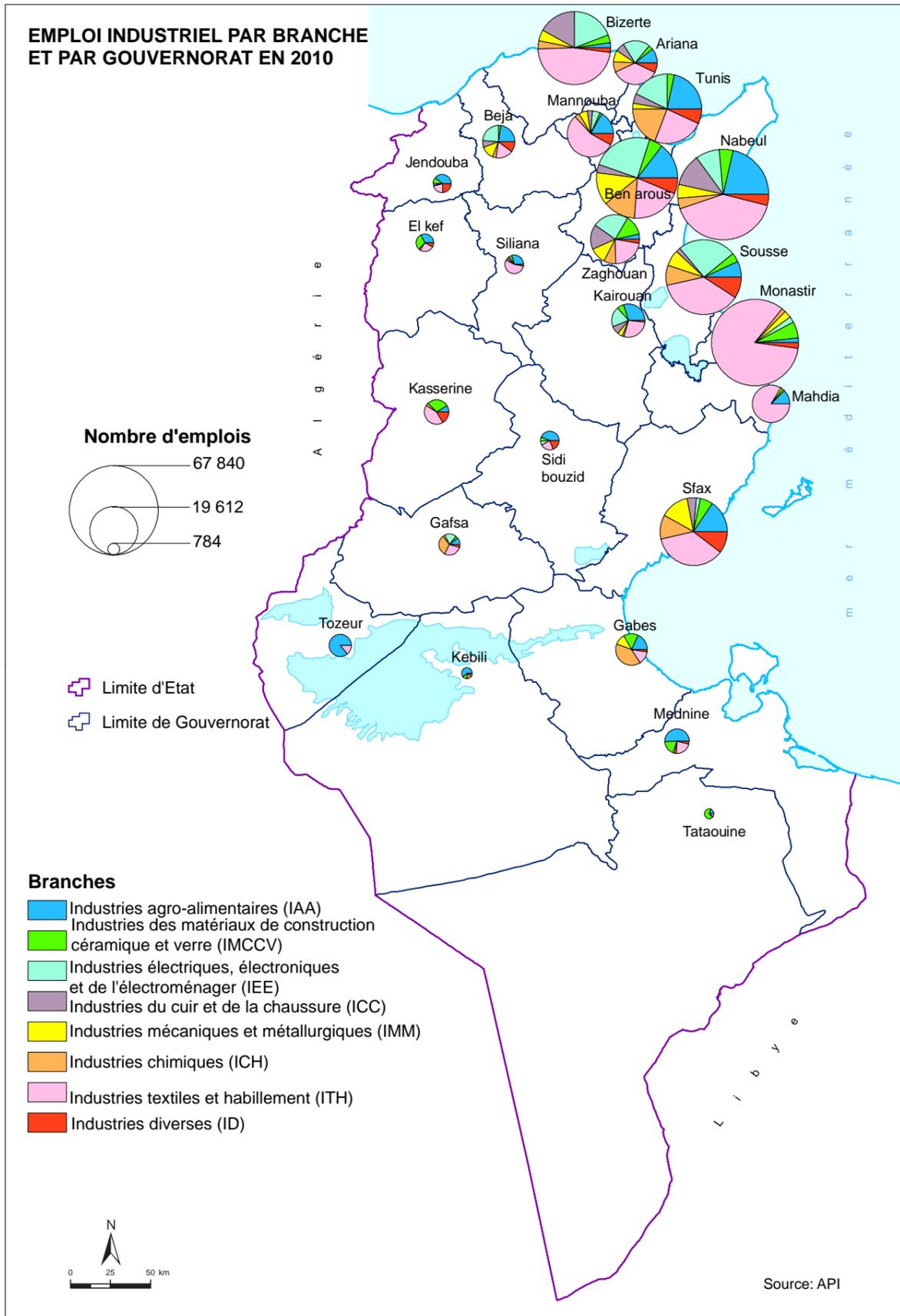
L'analyse de l'évolution de la valeur ajoutée et les investissements dans le secteur industriel de 1995 à 2010 montre une progression annuelle moyenne respectivement de 4,6% et de 4,2%. Entre 2010 et 2012, suite à la crise interne, la valeur ajoutée a connu une diminution de 0,7% par an, inférieure à celle des investissements (-5,5% par an). Ceci montre que le secteur a relativement bien résisté à la baisse des investissements. L'évolution des différentes branches manufacturières montre que certaines enregistrent des évolutions importantes de leur valeur ajoutée et d'autres, au contraire, connaissent des régressions.

Le graphique ci-après, représente l'évolution de la valeur ajoutée et de l'emploi des branches, entre les années 2004 et 2012.



Source : API/Calculs Dirasset Intl.

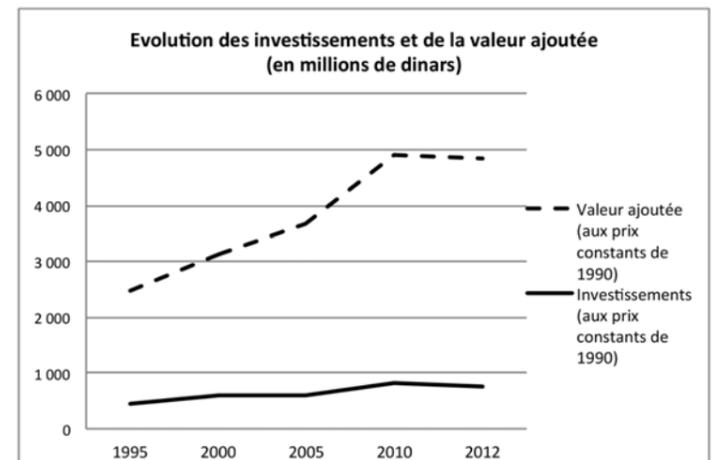
## EMPLOI INDUSTRIEL PAR BRANCHE ET PAR GOUVERNORAT EN 2010



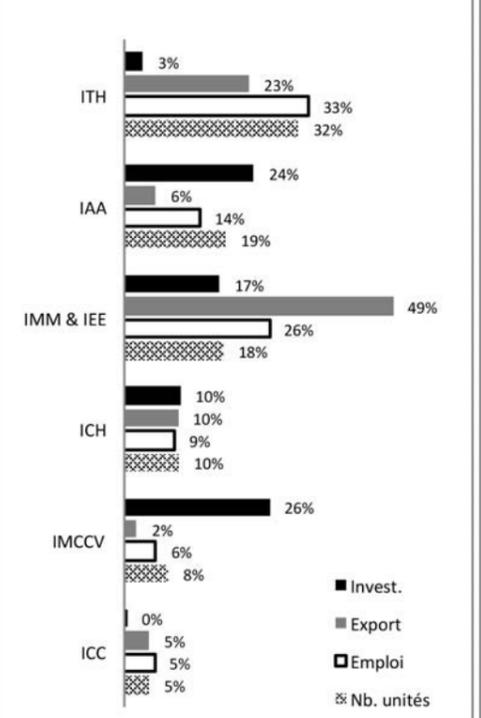
Source: API

Les ITH, première branche en terme d'emploi, accuse une diminution annuelle moyenne de 0,3% de ses effectifs et une diminution de sa valeur ajoutée de 2,6%.

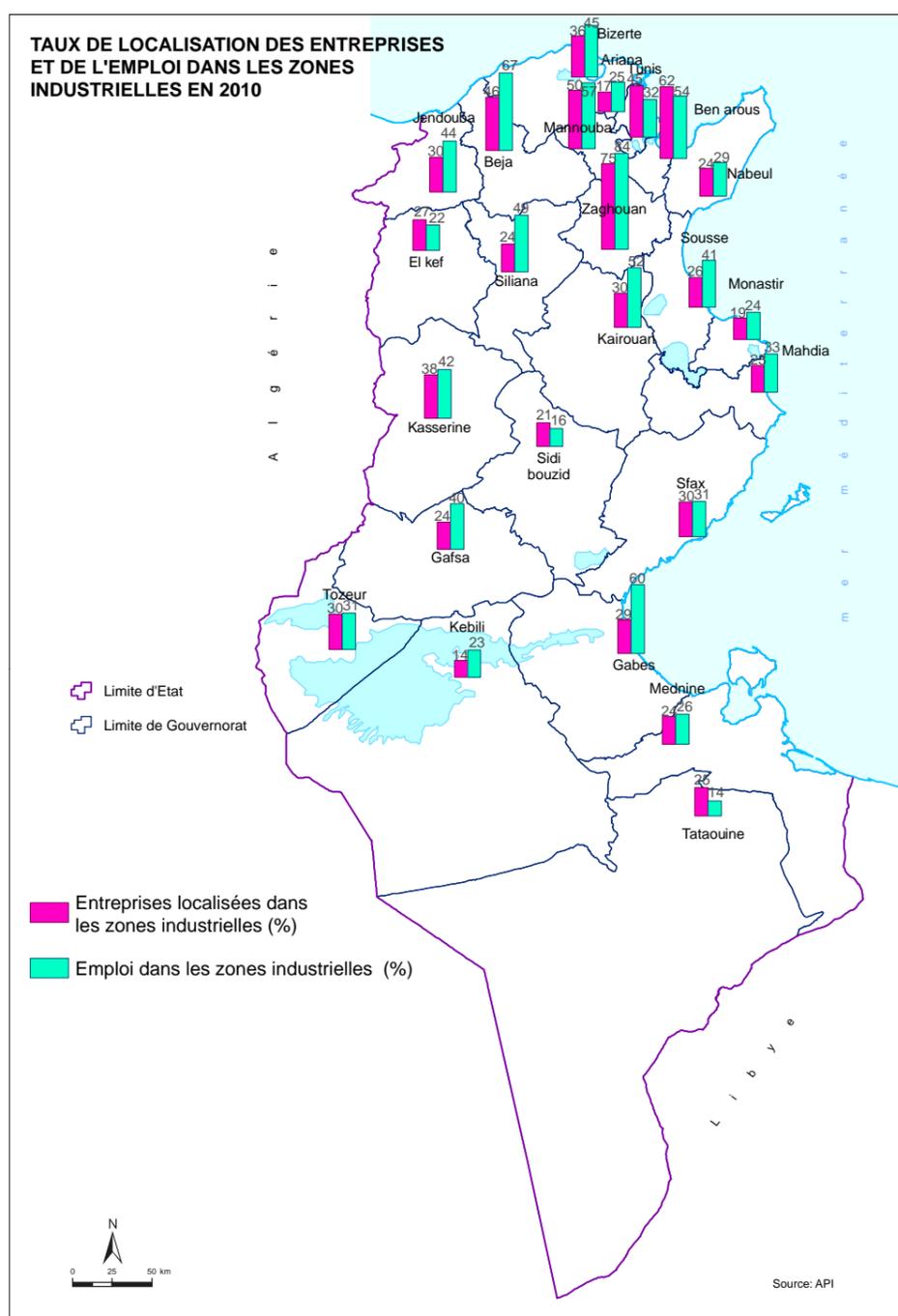
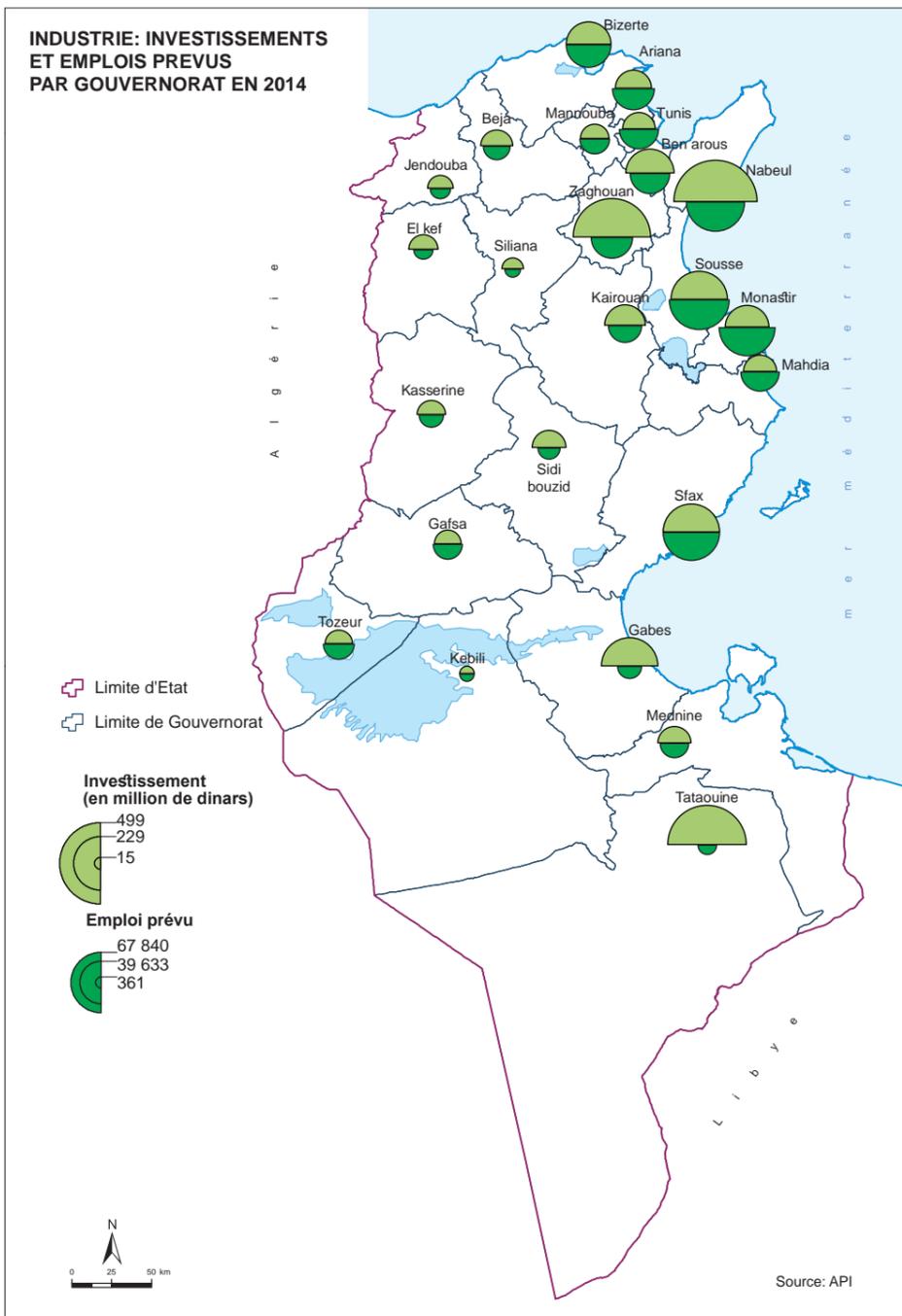
Les IAA, qui réalisaient les meilleurs résultats au niveau de la valeur ajoutée en 2004 (1071 millions de dinars) voient leurs résultats chuter pour atteindre 745 millions de dinars en 2012 (diminution annuelle de 4,4%). Toutefois, cette diminution s'est accompagnée d'une évolution des effectifs de + 4,3% et indique donc une perte de productivité.



## Structure du secteur industriel en 2014



Les IMM et les IEE sont les deux branches qui connaissent les taux d'évolution les plus élevés de l'emploi (respectivement de 6,8% et 9,7%) et de la valeur ajoutée (respectivement de 10,5% et 9,5%) ; en 2012, ils atteignent respectivement 777 et 737 millions de dinars et se rapprochent des réalisations des IAA et des ICH (respectivement 745 et 782 millions de dinars) Les ICH et les IMCCV se maintiennent et enregistrent des évolutions assez faibles de la valeur ajoutée (1%) mais plus importantes pour l'emploi (respectivement de 4,7% et 2,3%). On constate aussi une perte de productivité. Avec une chute de 7,9% de la valeur ajoutée, et une évolution de 3,2% des effectifs, les ICC sont en perte de rentabilité.



### DISPERSION DES INDUSTRIES ET ESPACES INDUSTRIELS

Les entreprises industrielles demeurent très fortement concentrées sur les 10 gouvernorats du littoral Nord-Est : en 2010, elles représentent 79,7% du nombre d'unités et 84% de l'emploi. Le reste des 14 gouvernorats comprennent 20,3% du nombre d'unités et 16% de l'emploi.

Les régions du sud et du centre se caractérisent également par une faible diversification : les IMCCV prédominent avec 42,7% du nombre d'unités de la branche (33,9% d'emploi de la branche), suivis par les IAA avec 39,8% d'unités et 27% d'emploi et des ICH avec 19,7% d'unités et 18,9% d'emploi. Seulement 33,8% des entreprises sont implantées dans des zones industrielles aménagées (39,4% de l'emploi industriel). La carte des taux de localisation des unités et de l'emploi dans des ZI montre que dans certains gouvernorats, les unités installées dans des ZI sont plus nombreuses, c'est notamment le cas dans les gouvernorats de Zaghouan (74,6% des 260 unités 83,8% de l'emploi), de Ben Arous (62% des 573 unités et 54% de l'emploi) et de Manouba (50,5% des 184 unités et 57,2% de l'emploi). Cette concentration s'explique par la proximité des infrastructures de liaison comme les ports et les aéroports, par l'importance du bassin d'emploi que représente le Grand Tunis et par la qualité de la main d'oeuvre.



Industrie Textile



Industrie Chimique Gabès



Technopole de Sousse

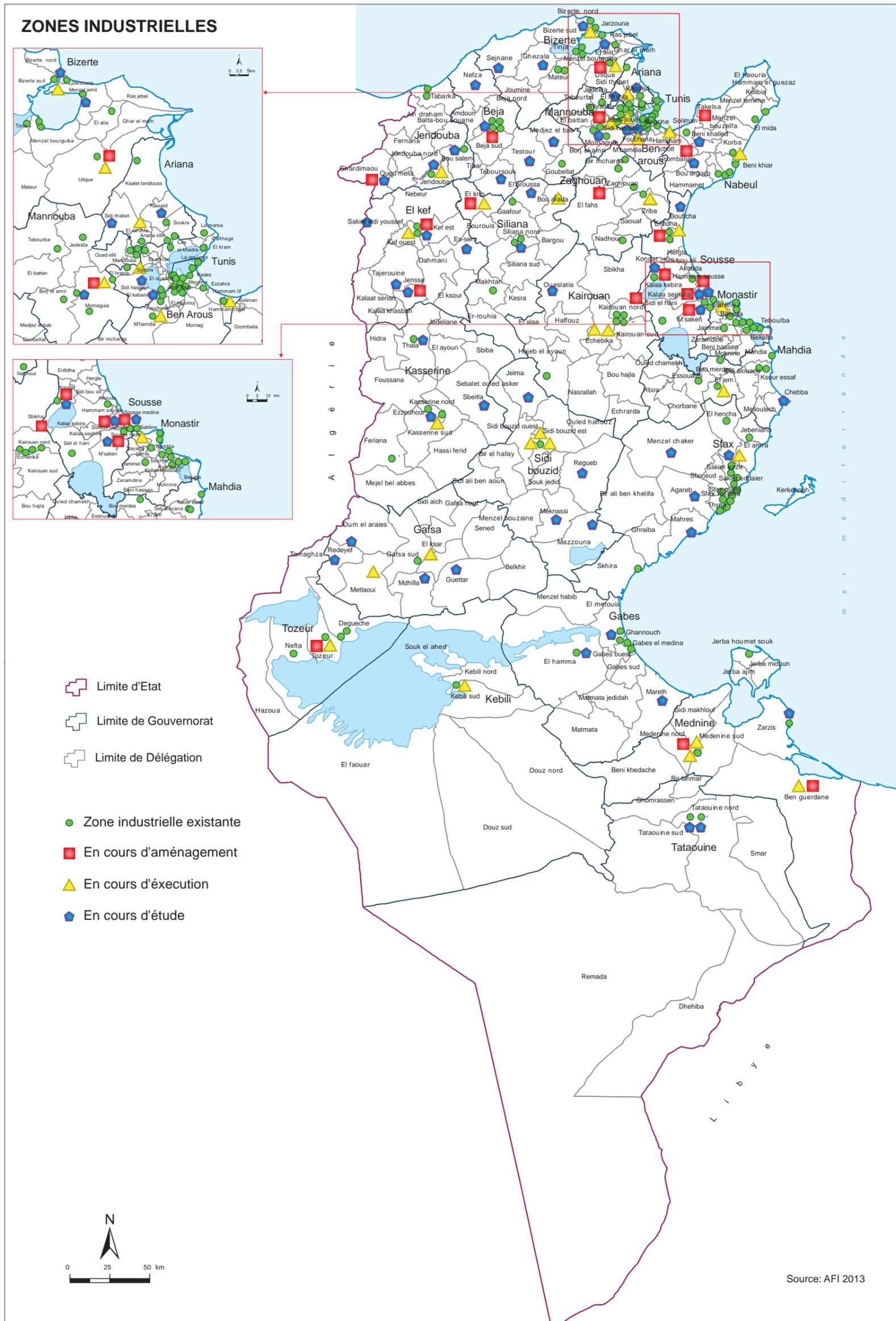
## LES ZONES INDUSTRIELLES ACTUELLES

Selon l'API, il existe 354 zones dédiées à l'industrie (10 741 ha), accueillant 4 651 entreprises. La dispersion territoriale de ces zones est représentée dans la « carte des zones industrielles » ci-après.

Près de 45% des ZI sont implantées dans le Grand Tunis et près de 80% le sont dans les centres urbains du littoral. Le taux d'exploitation de ces zones ne dépasse pas 60% laissant des terrains vides et difficiles à commercialiser. L'état des infrastructures dans la plupart des ZI est en dégradation. Près de 25% des ZI connaissent des problèmes d'accessibilité, près de 30% comprennent des unités d'habitations. La pollution n'est pas maîtrisée puisque 30% des ZI pratiquent des rejets hydriques non contrôlés.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation comme :

- la non-conformité aux normes (sous-dimensionnement, absence de services, etc.) lors de leur aménagement,
- l'absence de structure responsable de la gestion, de la maintenance et du contrôle,
- l'absence de fonds dédiés,
- les problèmes de choix de site (inondations, précipitations, etc.),
- l'absence de gouvernance locale,
- le comportement individualiste et parfois irresponsable (exemple : rejets de déchets dans la nature) des entreprises installées,
- et surtout une mauvaise intégration de la zone d'implantation dans l'environnement.



## II- TOURISME

La Tunisie a connu une grande ruée vers les investissements touristiques, surtout hôteliers, à partir des années 1980; mais depuis 6 ans et avec les périodes d'insécurité et de terrorisme qu'a connu le pays (attentat à Sousse, Le Bardo) le secteur a connu une chute des nuitées.

### REPARTITION TERRITORIALE DE LA CAPACITE D'HEBERGEMENT

Le secteur compte 846 unités d'hébergement et offre au titre de l'année 2012, 241 997 lits. Ces équipements sont composés 576 hôtels classés avec 212 574 lits (88%), de 151 hôtels non classés offrant 11 345 lits (4,7%) et de 119 autres unités d'hébergements tel que les appart-hôtels, les gîtes ruraux, les pensions de familles ou les camps, avec 17 778 lits (7,4%).

La mise en exploitation de ces unités, qui a été évaluée à 88% en 2000, a subi une forte baisse de 14 points (74% en 2012). Cet indicateur enregistre l'arrêt de certains établissements et témoigne des difficultés que rencontrent les hôteliers à maintenir leur activité et le niveau de qualité de leurs prestations.

Evolution du nombre de lits (2000-2012) par région touristique

	2000	2010	Evolution moyenne 2000/2010	2012	Evolution moyenne 2010/2012	Capacité mise en exploitation en 2000	Capacité mise en exploitation en 2012
Jerba-Zarzis-Gabès	42 636	52 112	2,0%	55 381	3,1%	87%	71%
Nabeul – Hammamet	42 552	44 333	0,4%	41 475	-3,3%	88%	78%
Sousse – Kairouan	35 796	41 275	1,4%	40 713	-0,7%	96%	79%
Monastir – Skanès	20 432	25 449	2,2%	24 823	-1,2%	86%	63%
Tunis – Zaghouan	19 052	23 485	2,1%	24 811	2,8%	87%	73%
Yasmine Hammamet	10088	18 820	6,4%	18 862	0,1%	73%	84%
Mahdia-Sfax	9879	14 449	3,9%	14 006	-1,5%	85%	83%
Gafsa -Tozeur	9 958	11 318	1,3%	11 547	1,0%	87%	61%
Tabarka-Ain Draham	3 868	6 696	5,6%	6 472	-1,7%	84%	64%
Bizerte-Béja	2 647	3 157	1,8%	3 455	4,6%	88%	69%
Sbeitla-Kasserine	545	434	-2,3%	452	2,1%	78%	71%
<b>Total</b>	<b>197 453</b>	<b>241 528</b>	<b>2,0%</b>	<b>241 997</b>	<b>0,1%</b>	<b>88%</b>	<b>74%</b>

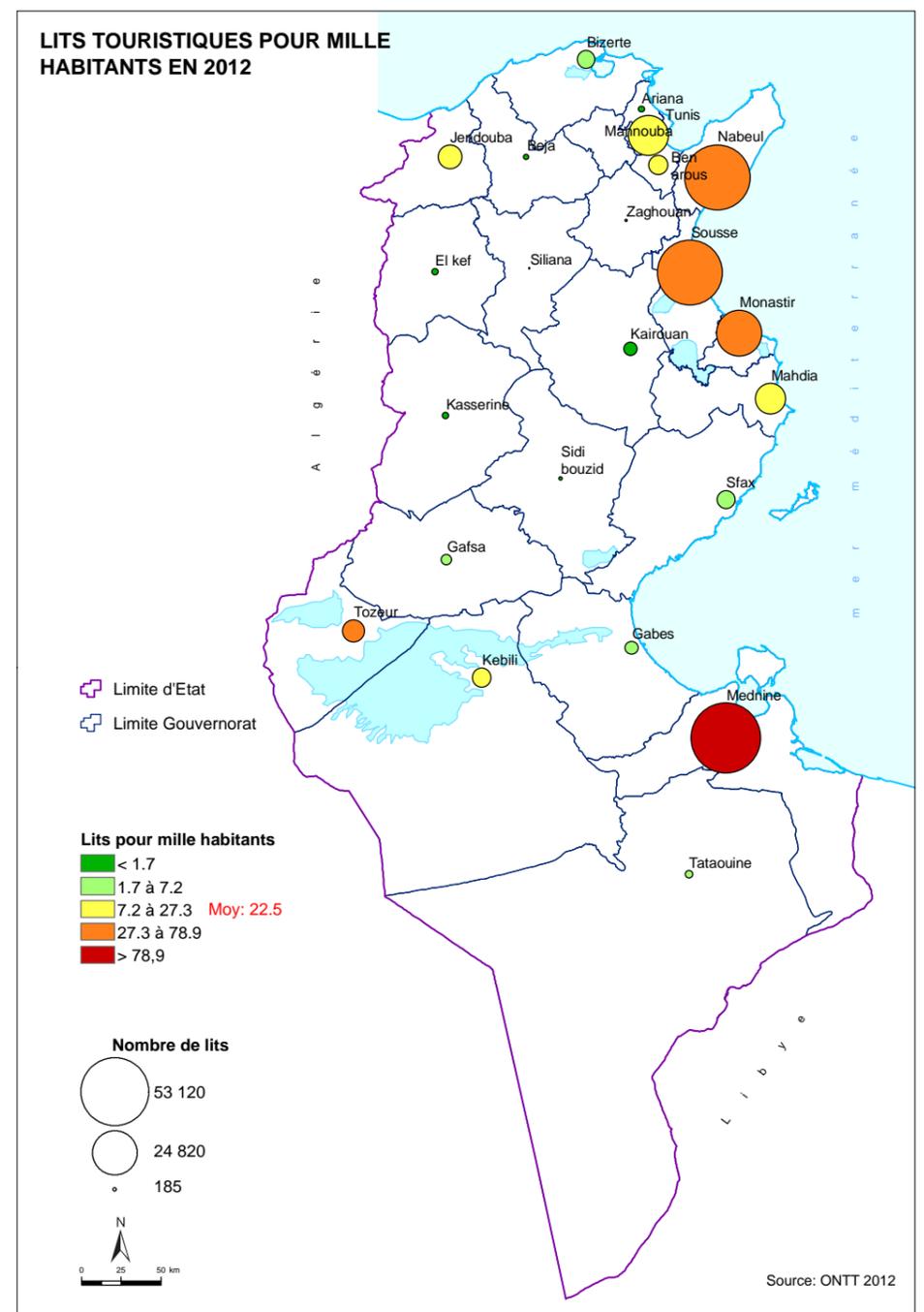
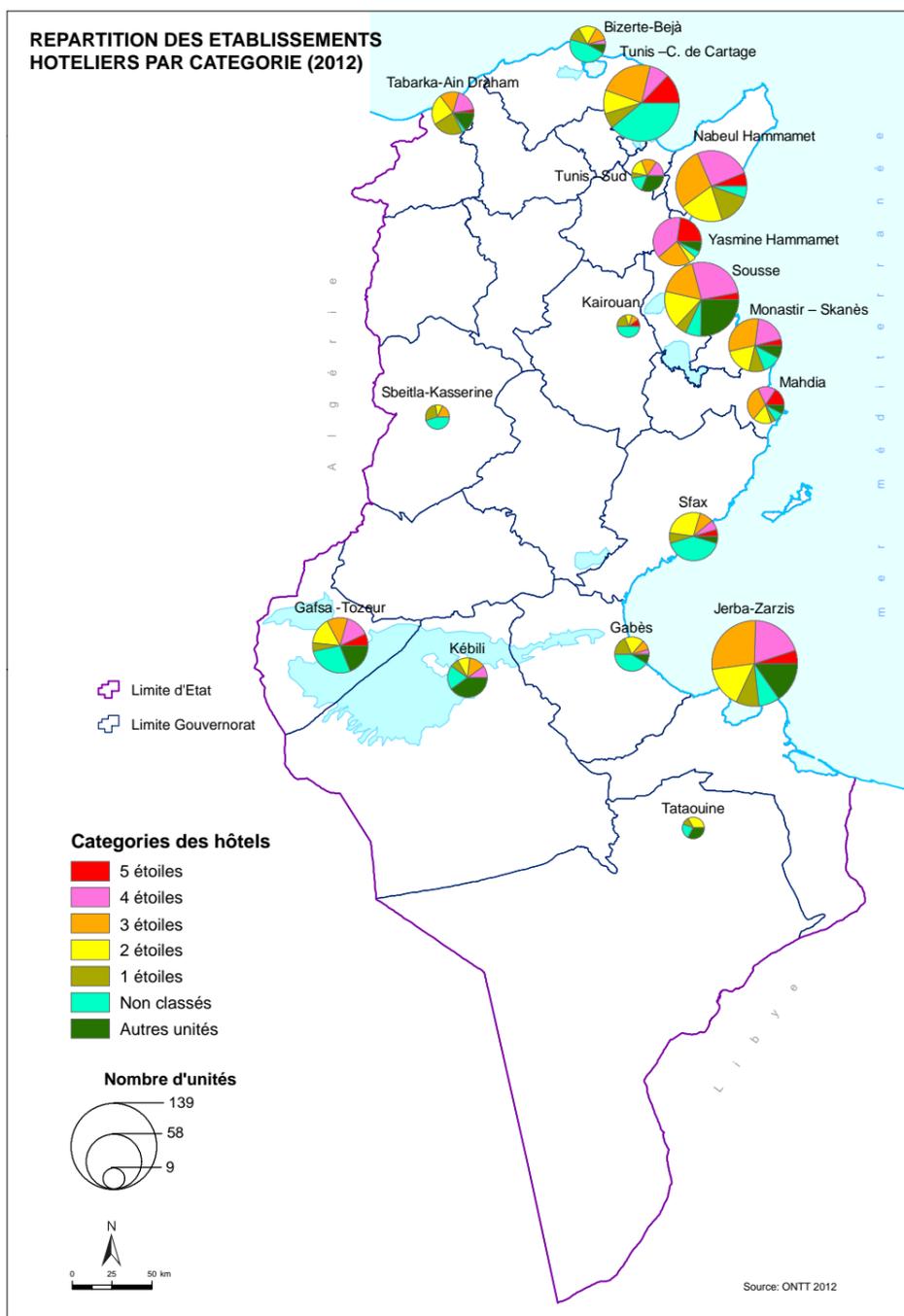
Source : Office National du Tourisme Tunisien

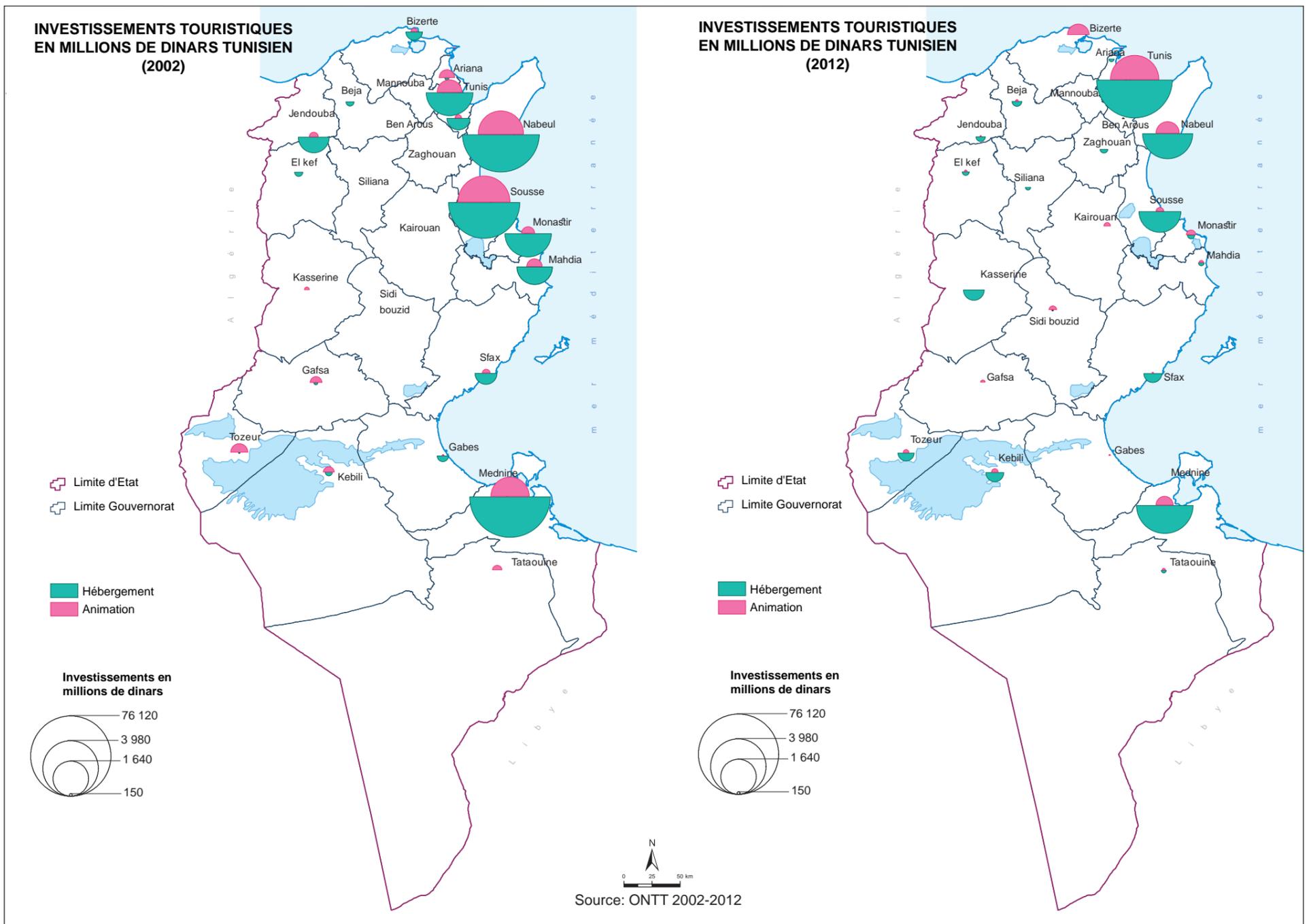
Durant la décennie 2000-2010, la Tunisie a créé environ 4 000 lits par an (Evolution annuelle moyenne de 2%). Trois régions ont enregistré les plus fortes progressions : Yasmine-Hammamet avec 6,4%, Tabarka-Ain Draham avec 5,6% et Mahdia-Sfax (3,9%). La progression dans le reste des régions a varié entre 1,3% et 2,2%, hormis Sbeitla-Kasserine qui a enregistré une baisse de 2,3%.

### QUEL TOURISME ET QUELS MARCHES ?

La clientèle traditionnelle Européenne représente le principal marché (82,7% des nuitées en 2010). Toutefois, elle a connu une transformation de ses marchés. En effet, la clientèle individuelle s'est progressivement fait substituer par une clientèle de groupe. Très sensible à l'actualité nationale et internationale, ce tourisme de masse a contribué à l'essoufflement du secteur et à l'altération de l'image de la destination tunisienne, notamment après les événements du 11 septembre 2001 et ceux de la Ghriba en 2002. Cette régression s'est effectuée à un rythme de 7,6% de diminution des arrivées aux frontières entre 2000 et 2010 et d'une baisse moyenne de 2,4% au niveau des nuitées touristiques.

Korbous : Station Thermale





**Evolution des investissements et de la VA (en millions de dinars)**

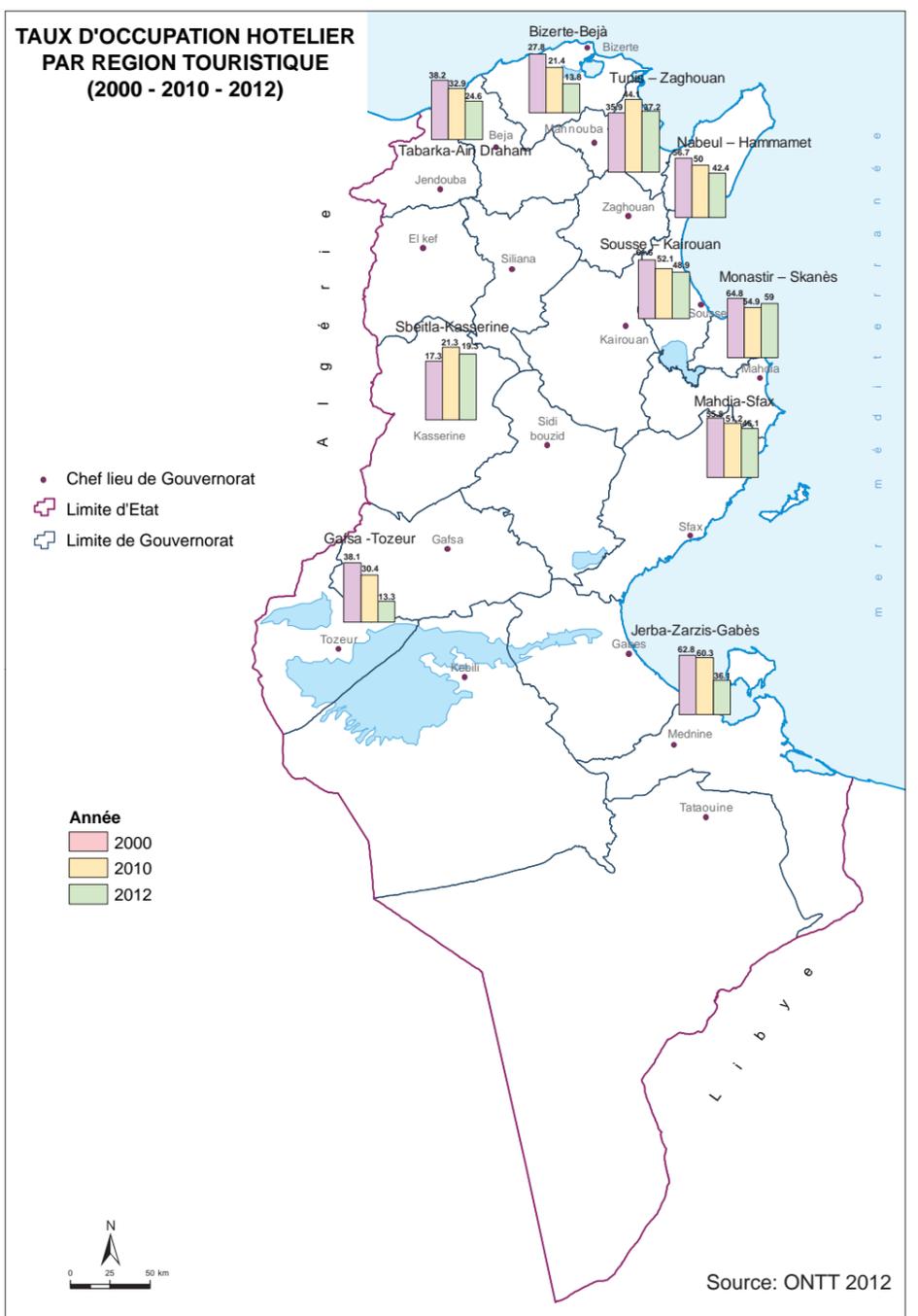
	1990	1995	2000	2005	2010	2012
Investissements (au prix de marché)	118,8	449,1	322,4	246,2	376,4	240,1
Investissements (aux prix constants de 1990)	119,0	344,4	207,9	140,0	176,9	102,8
Valeur ajoutée (au prix de marché)	457,0	742,0	1164,2	1453,3	2027,1	1932,1
Valeur ajoutée (aux prix constants de 1990)	457,0	568,9	750,7	826,3	952,7	826,9

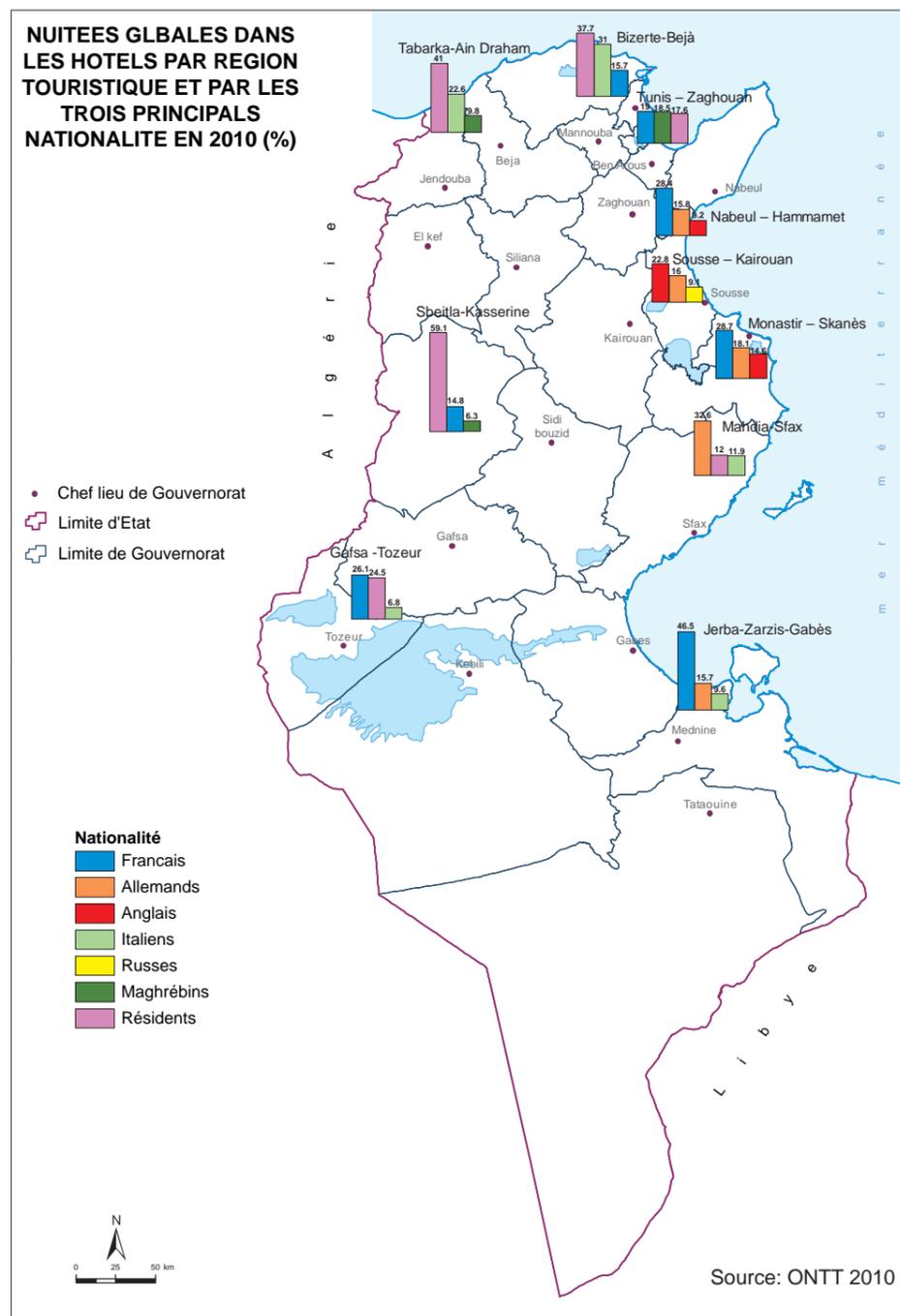
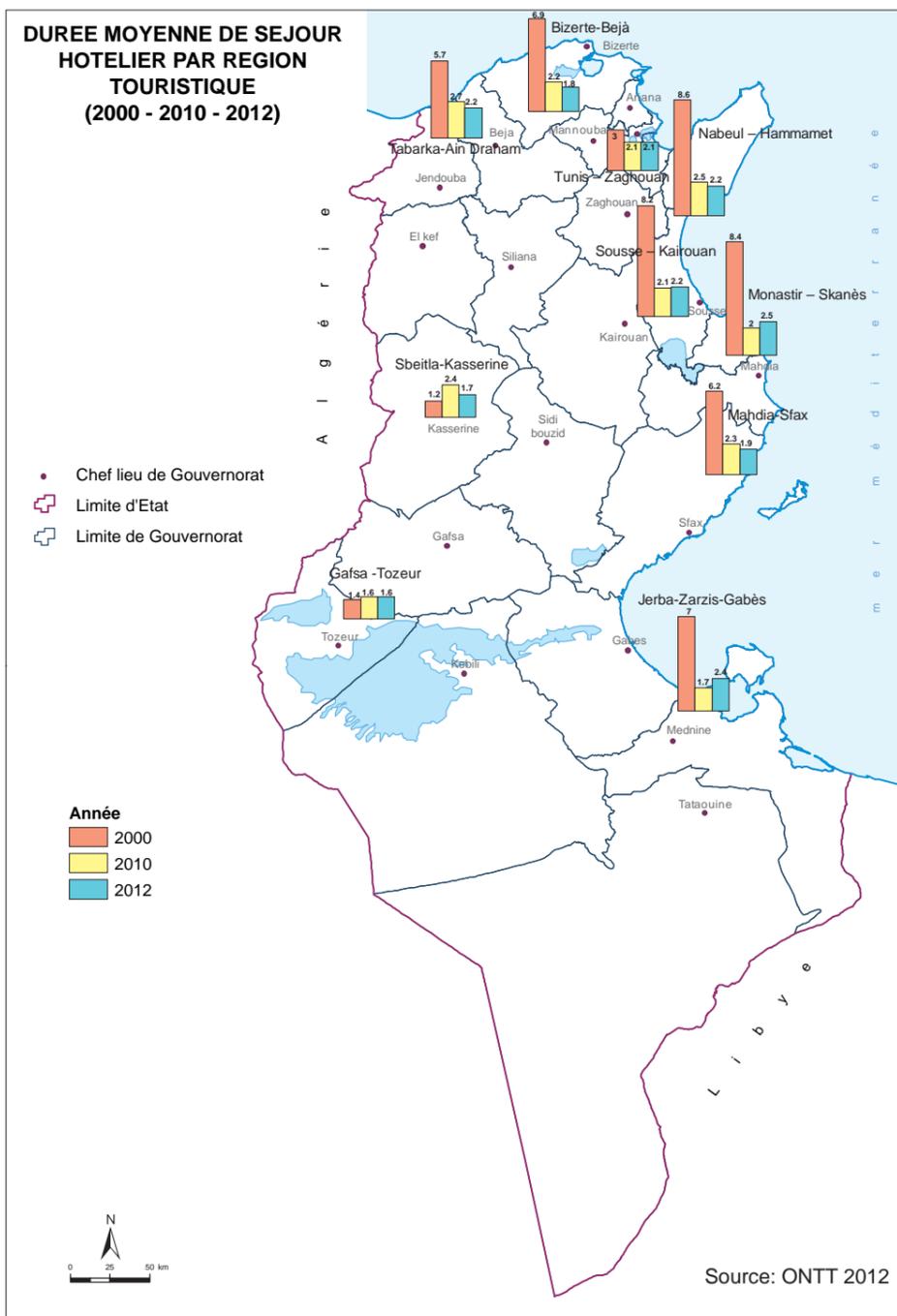
Source : Office National du Tourisme Tunisien

**Les investissements touristiques :**

A partir des années 80, la Tunisie a connu une grande ruée vers les investissements touristiques et plus particulièrement dans les unités hôtelières. Cette phase de construction, modeste au départ, a connu ensuite un rythme plus soutenu. Au cours de la décennie 1990-2000, les investissements dans l'hôtellerie ont atteint 3 300 millions de dinars, soit quatre fois le montant total de la décennie précédente (1980-1990). En plus de la facilité de financement et de la convertibilité du dinar, d'autres encouragements ont été mis à la disposition des investisseurs : disponibilité de terrains aménagés, encouragements financiers et fiscaux etc. Les premiers investisseurs, pour la plupart n'ayant pas acquis d'expérience dans le domaine du tourisme, étaient motivés par la rentabilité de l'activité ou par les plus-values immobilières que pourraient générer la construction d'hôtels. L'absence d'investisseurs étrangers et des grandes enseignes internationales a constitué un handicap majeur pour la pérennité du secteur.

De plus, cette performance dans la construction hôtelière a devancé l'élaboration d'une offre touristique, d'une politique touristique et d'aménagement de zones dédiées. Cette situation a enclenché une vaste baisse des prix des séjours de la part des Tours opérateurs des principaux marchés émetteurs et ainsi une détérioration des recettes. Le manque de formation dans ce domaine a contribué à la substitution d'une clientèle traditionnelle européenne, à une clientèle en provenance des pays de l'Est attirée par les bas prix. Cette crise dans laquelle le secteur touristique s'est installé, a engendré des répercussions fâcheuses sur une bonne partie des unités hôtelières, qui se sont trouvées seules face aux tours opérateurs exigeant des prix de plus en plus bas et aux banquiers menaçants.





Le secteur compte 846 unités d'hébergement et offre au titre de l'année 2012, 241 997 lits. Il existe une forte concentration des lits touristiques dans les zones du littoral oriental. Ces équipements sont répartis dans les zones touristiques historiques de Nabeul-Hammamet-Sousse-Monastir et dans le gouvernorat de Médenine, plus particulièrement dans l'île de Djerba. Les événements qu'a connus la Tunisie après Janvier 2011, notamment les problèmes sécuritaires, ont été à l'origine de la baisse de la capacité hôtelière entre 2010 et 2012 où on a assisté à la mise en arrêt de plusieurs établissements. Cette baisse a été importante au niveau du marché Européen qui a enregistré une baisse annuelle moyenne de 11,2% (la plus forte baisse a été réalisée par les Italiens avec 25,6%). Toutefois, la décennie 2000-2010 a été marquée par la progression remarquable des visiteurs libyens avec 10,3% d'évolution par an pour atteindre plus de 1 826 mille visiteurs en 2010.

#### Evolution des arrivées aux frontières des principales nationalités (en milliers)

Nationalités	2000	2010	Structure en 2010	Evolution moyenne 2000-2010	2012	Evolution moyenne 2010-2012
Libyens	685	1 826	26,4%	10,3%	1 888	1,7%
Français	998	1 385	20,1%	3,3%	985	-15,7%
Algériens	612	1 060	15,4%	5,7%	902	-7,8%
Allemands	1 011	459	6,6%	-7,6%	412	-5,2%
Italiens	394	354	5,1%	-1,1%	217	-21,8%
Anglais	299	353	5,1%	1,7%	330	-3,4%
Russes	21	188	2,7%	24,5%	251	15,4%
Polonais	50	151	2,2%	11,8%	110	-14,9%
Total Européens	3 616	3 814	55,3%	0,5%	2 965	-11,8%
Total Maghrébins	1 340	2 928	42,4%	8,1%	2 843	-1,5%
<b>Total général</b>	<b>5 058</b>	<b>6 903</b>	<b>100,0%</b>	<b>3,2%</b>	<b>5 950</b>	<b>-7,2%</b>

Source : Office National du Tourisme Tunisien

#### Evolution des nuitées globales par région touristique (en milliers)

Région touristique	2002	2010	Structure en 2010	Evolution moyenne 2000/2010	2012	Evolution moyenne 2010/2012
Jerba-Zarzis-Gabès	6 703	8 482	23,8%	3,0%	7 300	-7,2%
Sousse – Kairouan	6 597	7 462	21,0%	1,6%	5 730	-12,4%
Nabeul – Hammamet	5 649	6 329	17,8%	1,4%	4 994	-11,2%
Monastir – Skanès	2 923	3 675	10,3%	2,9%	3 403	-3,8%
Yasmine Hammamet	1 438	3 025	8,5%	9,7%	3 087	1,0%
Tunis – Zaghouan	2 035	2 589	7,3%	3,1%	2 484	-2,1%
Mahdia-Sfax	1 574	2 157	6,1%	4,0%	1 962	-4,6%
Gafsa –Tozeur	930	998	2,8%	0,9%	562	-25,0%
Tabarka-Ain Draham	452	631	1,8%	4,2%	373	-23,2%
Bizerte-Béja	189	184	0,5%	-0,4%	120	-19,1%
Sbeitla-Kasserine	28	34	0,1%	2,5%	23	-18,5%
<b>Total</b>	<b>28 519</b>	<b>35 565</b>	<b>100,0%</b>	<b>2,8%</b>	<b>30 035</b>	<b>-8,1%</b>

Source : Office National du Tourisme Tunisien

#### Ksar Ouled Soltane, Sud-Est de Tataouine



#### Evolutions des nuitées hôtelières par principaux marchés (en milliers)

Nationalités dont :	2002	2010	Structure en 2010	Evolution moyenne 2002/2010	2012	Evolution moyenne 2010/2012
Français	6 067	8 701	24,5%	4,6%	5 887	-17,7%
Allemands	6 805	5 336	15,0%	-3,0%	4 781	-5,3%
Anglais	2 678	3 359	9,4%	2,9%	2 996	-5,6%
Russes	537	1 902	5,3%	17,1%	2 533	15,4%
Belges	1 102	1 503	4,2%	4,0%	1 483	-0,7%
Italiens	2 679	2 216	6,2%	-2,3%	1 226	-25,6%
Polonais	353	1 328	3,7%	18,0%	911	-17,2%
Total Européens	24 418	29 404	82,7%	2,3%	23 171	-11,2%
Maghrébins	832	1 424	4,0%	7,0%	1 715	9,8%
Résidents	2 621	3 429	9,6%	3,4%	4 115	9,5%
<b>Total Général</b>	<b>28 519</b>	<b>35 565</b>		<b>2,8%</b>	<b>30 035</b>	<b>-8,1%</b>

Source : Office National du Tourisme Tunisien



# STRATEGIE NATIONALE DE PLANIFICATION



## I. LES BESOINS D'UNE VISION STRATEGIQUE

Face à cette configuration fonctionnelle duale du territoire, le développement régional est à la croisée d'enjeux divergents :

- L'enjeu de l'arrimage aux hauts lieux de la mondialisation. Celle-ci met les territoires en compétition. L'émergence de nouveaux sites adaptés au système-monde obéit désormais au critère de l'excellence. Dans ce contexte, l'aménagement du territoire tend à stimuler les sites émergents. Il se transforme en véritable « management » du territoire mettant en avant le principe de « gouvernance » et de « développement durable »,
- L'enjeu de l'équité territoriale justifié par l'affirmation grandissante du principe de citoyenneté. L'aménagement du territoire est appelé ainsi à ajuster les injustices socio-spatiales par une répartition raisonnable et équitable des équipements socio-collectifs. Etant un principe fondamental dans la mise en œuvre des actions publiques, la notion « d'équité territoriale » fait référence à la dimension spatiale de la justice sociale.

L'Etat tunisien est donc tenu à assurer à tous les tunisiens les mêmes conditions d'accès aux biens et aux services d'intérêt général, qu'ils s'agissent des infrastructures de transport, de l'accès aux services de santé, à l'éducation, à la culture, à l'eau et aux diverses commodités de la vie.

L'équité territoriale, outil d'aide, permet de corriger l'injustice spatiale constatée. La politique publique est donc invitée à appliquer le principe de la discrimination positive inscrit dans la constitution.

L'enjeu principal reste le développement de toutes les régions. Pour ce faire, il convient de :

- 1-faciliter l'accès des populations aux ressources naturelles locales et régionales en l'exploitant avec doigté et de façon rationnelle selon les principes du développement durable,
  - 2-veiller à l'instauration d'une véritable décentralisation avec une autonomie financière conséquente et un transfert des compétences tout en respectant les choix stratégiques nationaux,
  - 3-faire évoluer l'action régionale de manière appropriée et inclusive et introduire de nouveaux mode de gestion publique comme par exemple le mode contractuel « contrat-programme » que les autorités centrales établit avec les régions, contrat défini de manière consensuelle et responsable.
  - 4-identifier des zones prioritaires nécessitant des programmes spéciaux de développement, d'aménagement et d'équipement.
  - 5-renforcer les collectivités territoriales par des moyens matériels et humains.
- En outre, le système communal devrait être élargi à l'ensemble du territoire permettant aux citoyens de participer à la vie locale,
- 6-consolider et développer le dispositif de collecte statistique au niveau régional,
  - 7-accroître les possibilités des transferts financiers au profit des régions favorisées. Il est donc primordial de consolider et d'adapter les infrastructures de transport et de développer les activités logistiques.

## II- UNE NOUVELLE VISION DU TERRITOIRE NATIONAL

Les contrastes entre l'intérieur et le littoral devraient être traités comme une caractéristique physique et historique qu'il faut savoir gérer dans l'intérêt général. Cette posture implique une vision « transversale » du territoire, un découpage en bandes orientées ouest-est de façon à associer les différents types d'espaces compris entre la frontière algérienne et la mer. Ainsi, on propose le découpage du territoire national en 4 grandes régions (le découpage en trois grandes régions peut aussi être envisagé) :

- 1-la zone Nord : elle regroupe la région de Tunis, le NO, Bizerte et le Cap-Bon, soit un total de 5.350 000 habitants (48,7 % du total),
- 2- la zone Centre : elle associe les gouvernorats du Sahel de Sousse, Kairouan et Kasserine, soit un total de 2 650 000 habitants (24,1 %),
- 3 – la zone Sud avec Sfax, Gafsa, Sidi-Bouazid et Tozeur. Elle compte 1 830 000 habitants (16,7 %),
- 4- le Grand Sud : regroupe Gabes, Kébili, Médenine et Tataouine. Elle compte 1 million d'habitants (9,1 %).

Dans le cadre de cette organisation spatiale, on propose de prolonger la rangée interfaciale vers le sud jusqu'à la frontière libyenne et de l'épaissir en intégrant le Zaghuanais, le Kairouanais, Médenine et Tataouine.

## III- UNE NOUVELLE GOUVERNANCE REGIONALE

### 1- Une déconcentration réelle : la déconcentration pour accompagner la décentralisation

La déconcentration administrative constitue l'un des axes majeurs de modernisation de l'administration territoriale tunisienne. Elle vise à capitaliser les efforts, à optimiser les ressources disponibles et à assurer une couverture territoriale des différents départements.

Les missions de la déconcentration élargie sont :

- Doter les services déconcentrés de prérogatives de prise de décision,

- Encourager l'externalisation de certaines actions au profit du secteur privé,
- Réduire le nombre de services et les fusionner afin d'augmenter la coordination entre eux.

Les mécanismes de mise en œuvre de la politique de déconcentration devraient prévoir :

- Création d'une commission de déconcentration administrative au niveau de chaque ministère ayant pour objectif d'opérationnaliser le processus de la déconcentration,
- Identifier les compétences conférées à l'administration centrale et celles devant être transmises aux services extérieurs,
- Evaluation du bon fonctionnement des services extérieurs grâce notamment aux inspections générales,
- L'administration centrale doit assumer les missions de coordination de l'information technique et administrative,
- L'établissement d'un recueil des décisions de gestion susceptibles d'être déléguées aux services extérieurs,
- La détermination des conditions de transfert des ressources humaines et matérielles au profit des services extérieurs.

### 2- Un système de planification articulé aux territoires

La prise en compte du territoire « local » est l'expression de l'utilisation rationnelle des potentialités endogènes. La Tunisie devrait s'engager dans un processus qui consolide ce choix en adoptant une approche territoriale.

A- Mener de pair, prévision socio-économique et aménagement du territoire  
L'approche territoriale consiste à concilier les aspects territoriaux du développement et les approches sectorielles assurant ainsi une meilleure coordination et cohérence entre les différents projets sectoriels.

B- Encourager la planification décentralisée et participative  
La planification décentralisée et participative est un processus où la planification régionale émanant de la base est gérée et prise en charge par les collectivités territoriales et les services déconcentrés en conformité avec les orientations générales de l'Etat, notamment à travers le plan national.

Il incombe au niveau central la responsabilité de définir la stratégie de développement et la maîtrise des équilibres généraux. Mais c'est aux collectivités décentralisées régionales et locales que revient l'initiative de l'identification des besoins hiérarchisés tout en adoptant une approche participative où toutes les parties prenantes ont leur mot à dire.

Un autre aspect de la planification décentralisée consiste à inclure la notion de « contrat de développement » entre l'Etat et les collectivités décentralisées.

C- Voies et étapes de mise en œuvre  
La planification décentralisée doit être abordée de manière progressive et sélective. Pour l'étape transitoire, il s'agit surtout de :

- Prendre en compte les aspects spatiaux de développement dans le système de planification,
- Accorder une place importante aux programmes de développement local et régional,
- Mettre en place des instances et des moyens de concertation (niveaux régional et local).

Les actions visant à définir une politique de développement local et régional permettant la mise en œuvre de la planification décentralisée sont de 4 types :

- « Diagnostics stratégiques » au niveau des districts, régions et communes
- Etablissement d'indicateurs socio-économiques et environnementaux pour les différents niveaux territoriaux,
- Elaboration des outils de planification régionale,
- Etude des projets au point de vue coûts/avantages pour les différents partenaires ainsi que des études d'impacts environnementaux.

Il est possible de dégager 4 types d'investissements :

- Investissements à caractère national relatifs aux projets préparés, mis en œuvre, gérés et suivis au niveau central. Il s'agit de projets d'intérêt national et susceptibles de ne pas avoir un impact direct sur les régions dans lesquelles ils sont implantés,
- Investissements de niveau District : il s'agit d'investissements répondant aux besoins d'un groupe de régions,
- Investissements au niveau de la région, ils sont relatifs au niveau du gouvernorat identifiés et étudiés par les collectivités décentralisées dans le cadre des orientations et des enveloppes fixées au niveau central,
- Investissements de niveau local : relatifs aux communes. Les collectivités locales établissent la liste des projets classés par ordre de priorité avec les moyens humains, financiers et techniques requis.

Dans ce contexte, il convient de mettre en place une grille de critères de sélection des projets pour assurer les arbitrages nécessaires entre niveaux, collectivités et secteurs.

# BESOINS, MESURES ET ACTIONS A L'HORIZON 2030



# POLE 1 : INFRASTRUCTURES DE BASE

## I. LE TRANSPORT ROUTIER : CONSOLIDER LES PROJETS POUR UNE MEILLEURE COMPETITIVITE DU TERRITOIRE

### 1- Les choix stratégiques de la CNIGEC

Les transports routiers revêtent une importance stratégique capitale pour les raisons suivantes :

- Le réseau routier assure 80 % du transport des marchandises et la grande majorité des déplacements des personnes,
- C'est un vecteur d'intégration économique,
- Il assure la cohésion territoriale garantissant l'intégrité et la sécurité du territoire,
- Les pistes rurales constituent une voie irremplaçable de désenclavement à l'échelle locale.

### 2- Les orientations de la CNIGEC

- Accorder un grand intérêt au camionnage. Ce mode de transport est nécessaire à différents stades de la chaîne de production et de distribution des PME.
- Promouvoir le réseau routier tunisien par des nouveaux aménagements tels que le renforcement, le calibrage, des ceintures routières contournant les grandes agglomérations et la réalisation de voies structurantes (permettant ainsi de renforcer les liens inter-régionaux).
- Classer tout le réseau routier. Cette classification fonctionnelle est un outil de gestion important.
- Promouvoir des axes économiques littoral-intérieur : les axes sont conçus comme des couloirs de développement économique. Appuyé par des infrastructures de liaison moderne.
- Promouvoir le binôme Sousse-Kairouan. Le binôme économique et urbain a pour fonctions de renforcer Kairouan sur le plan économique et permettre à Sousse d'affiner son mode d'occupation des sols.

## II. LE RESEAU FERROVIAIRE

### 1- Les orientations du secteur

Les nouveaux choix stratégiques des transports ferroviaires ne devraient pas ignorer les faits agissant sur la compétitivité du secteur notamment la concurrence des transports routiers :

- a- la trop grande dépendance du secteur minéralier (2/3 du trafic en période normale) bouleverse les comptes de la SNCFCT en cas de chute brutale de l'activité des phosphates,
- b- l'activité économique tunisienne donne l'avantage au trafic par camionnage,
- c- étant donné la taille réduite du pays où les distances parcourues par les marchandises et les voyageurs sont courtes, il est difficile d'entrevoir l'amélioration de la compétitivité du mode ferroviaire, habituellement conçu comme un mode de transport de masse, plus rentable sur les longs trajets.

### 2- Propositions de la CNIGEC

La priorité, avant tout projet d'extension, sera de normaliser (reconvertir les voies métriques à l'écartement normal) le système ferroviaire tunisien. Cette option est nécessaire non seulement pour avoir un système ferroviaire homogène, mais aussi pour rendre ce dernier plus performant et accroître la vitesse de pointe des trains. Ce dernier élément est primordial pour améliorer la compétitivité du rail par rapport à la route.

Dans ce cadre la CNIGEC propose la réalisation de 12 projets comprenant 15 actions qui sont complémentaires et qui pourront être effectuées de façon concomitante ou séparée (selon la disponibilité des ressources financières).

**Projet 1** : Doublement de la voie et leur mise aux normes (voie à écartement normal) depuis Tunis jusqu'à Gabès

**Projet 2** : Prolongement de la voie depuis Gabès jusqu'à Médénine puis ramification en 2 lignes: l'une vers Zarzis et Ben Guerden et l'autre vers Tataouine. Il s'agit de créer une nouvelle ligne à double voie (normale) depuis Gabès jusqu'à Ben-Guerdane en passant par Médénine et Zarzis.

**Projet 3** : Doublement de la voie depuis Tunis Jusqu'à Ghardimaou

**Projet 4** : Electrification des deux lignes Tunis-Ben Guerden et Tunis-Ghardimaou

**Projet 5** : Normalisation de la voie Sousse-Mahdia et de la rendre en voie double

**Projet 6** : Réouverture et mise à niveau de la ligne Mateur-Tabarka

**Projet 7** : Doublement de la voie Tunis Bizerte

**Projet 8** : Electrification du réseau ferroviaire surtout la ligne Tunis Tabarka

**Projet 9** : Mise à niveau et modernisation de toutes les gares

**Projet 10** : Connexion et construction de gares LGV pour le Trans-maghrébin

**Projet 11** : Construction et mise à niveau des dépôts de maintenance

**Projet 12** : Achat de nouveaux matériels roulants

L'exécution de ces 12 projets dotera le pays d'un réseau ferroviaire moderne rapide et performant et améliorera de façon notable la qualité des services offerts par la SNCFCT et augmentera la compétitivité du transport ferroviaire par rapport à d'autres types de transport sans oublier l'effet bénéfique sur l'environnement et la qualité de vie.

Intitulé du projet	Nature de l'action	Consistance physique	Coût estimé (en millions de DT)
Projet1	Action 1 : Doublement de la voie (écartement normal) entre Msaken et Gabès	265 km	2 000
	Action 2 : Normalisation des deux voies Borj Cédria-Msaken	120 km	900
	Action 3 : Normalisation de la voie ferrée Tunis-Borj Cédria	30 km	300
	Action 4 : Normalisation de la voie métrique Tunis-Gabès	415 km	3 700
Projet2	Action 5 : Construit de deux voies à écartement normal Gabès-Médénine puis ramification en 2 lignes: l'une vers Zarzis et Ben Guerden et l'autre vers Tataouine ainsi que les gares et les divers ouvrages.	240 km	8 000
Projet 3	Action 6 : Doublement de la voie Tunis-Ghardimaou	90 km	800
Projet 4	Action 7 : Electrification des deux lignes Tunis-Ben Guerden et Tunis-Ghardimaou	217 km	2 000
Projet 5	Action 8 : Normalisation de la voie Sousse-Mahdia et de la rendre en voie double	240 km	300
Projet 6	Action 9 : Réouverture et mise à niveau de la ligne Mateur-Tabarka	103 km	400
Projet 7	Action 10 : Doublement de la voie Tunis Bizerte	100	500
Projet 8	Action 11 : Electrification du réseau ferroviaire	1 300 km	4500
Projet 9	Action 12 : Mise à niveau et modernisation de toutes les gares		8 000
Projet 10	Action 13 : Connexion et construction de gares LGV pour le Trans-maghrébin	12	5000
Projet 11	Action 14 : Construction et mise à niveau des dépôts de maintenance		2 500
Projet 12	Action 15 : Achat de nouveaux matériels roulants		15500
	Frais divers (études, frais de dossiers...)		100
	<b>Total</b>		<b>54 500</b>

## III. PROMOTION D'UN SYSTEME DE TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE

### 1- Les projets proposés

A- aménagement d'une ligne de tramway entre Hammamet sud et Maamoura  
Ce projet concerne une aire urbaine de 220 000 habitants (5 communes). Les raisons du choix de ce mode de transport :

- le tramway nécessite une emprise au sol pour son site propre un peu moins large que le BHNS.
- il a des capacités de transport plus élevées que le BHNS.



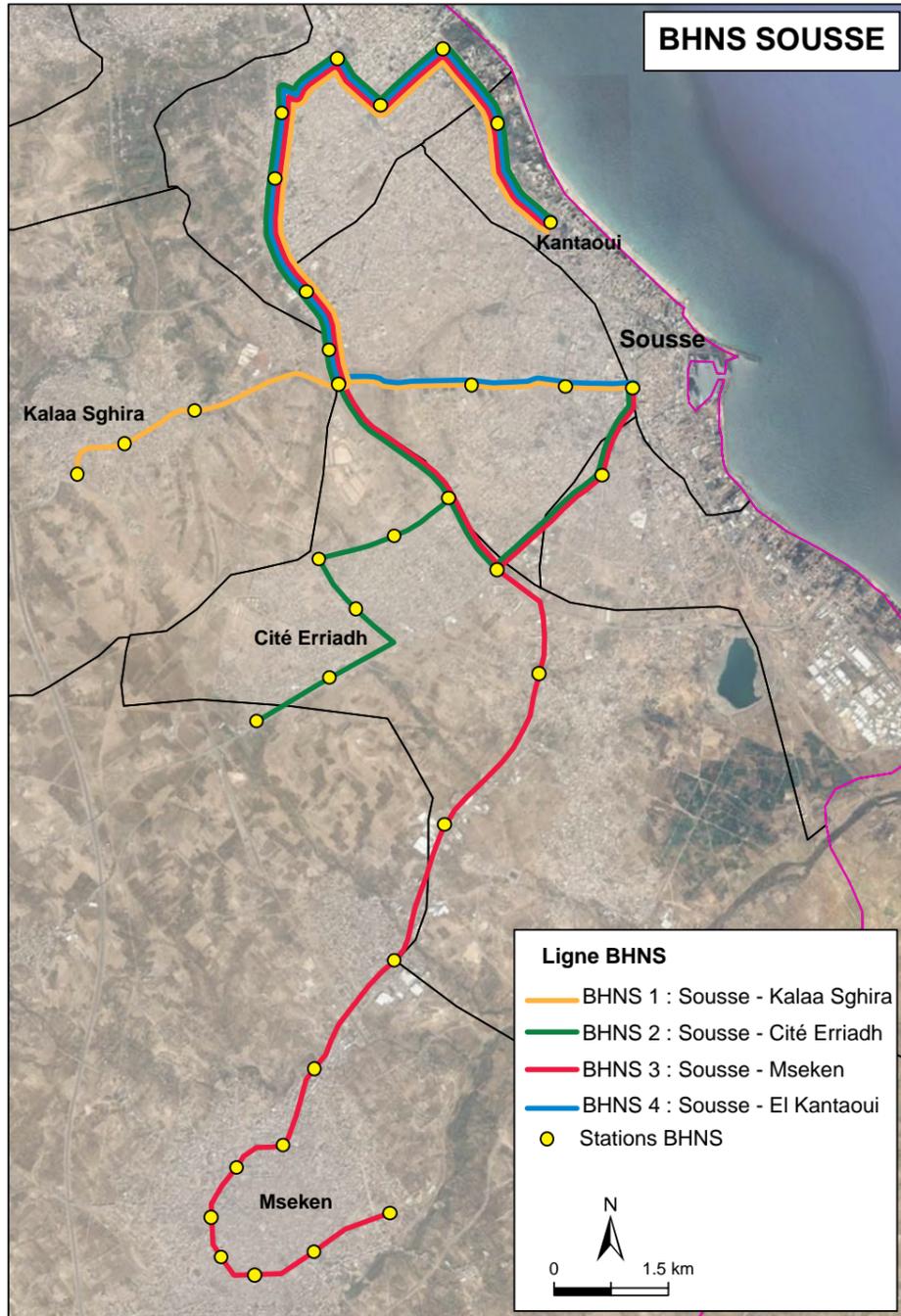
Ligne	Bassin de vie	Longueur de la ligne	Nombre de stations	Vitesse commerciale	Temps de parcours	Taux de rotation	Fréquence					
							Heure de pointe (15 minutes)		Heure moyenne (20 minutes)		Heure creuse (30 minutes)	
Hammamet-Maamoura	220 000	33 kms	26	22,3 km/h	1h8m in.	4	tram	voyageurs	tram	voyageurs	tram	voyageurs
							12	8160	10	6800	6	3840



B- aménagement de 4 lignes BHNS dans le Grand Sousse

- a- La ligne Sousse-Kalaa Sghira (BHNS 1).
- b- La ligne Sousse-Cité Erriadh (BHNS 2)
- c- La ligne Sousse-Msaken (BHNS 3)
- d- La ligne Sousse-El Kantaoui (BHNS 4)

Le nombre total des passagers que les 4 lignes BHNS permettent de transporter est de 125 000 voyageurs/jour. Le coût total du projet (4 lignes) est estimé à 320 millions de dinars.



Les caractéristiques des 4 lignes BHNS du Grand Sousse

Ligne	Bassin de vie	Longueur de la ligne(kms)	N. de stations	Vitesse commerciale (km/h)	Durée du parcours	Taux de rotation	Nombre de voyageurs			Total	Nombre de bus à acheter
							H. de pointe	H. moyenne	H. creuse		
Sousse-KalaaSghira	60 000	8	7	23	21	2	13340	8960	960	23260	14
Sousse-cité Erriadh	80 000	9,6	9	19	28	3	14400	13440	1440	29280	14
Sousse-Msaken	100 000	16,6	14	19	50	3	23040	17872	1440	42382	15
Sousse-El Kantaoui	50 000	13,5	12	22	40	4	15360	13340	1440	30240	11
<b>Total</b>	<b>290 000</b>	<b>34,6</b>	<b>42</b>				<b>66240</b>	<b>53712</b>	<b>5280</b>	<b>125232</b>	<b>54</b>

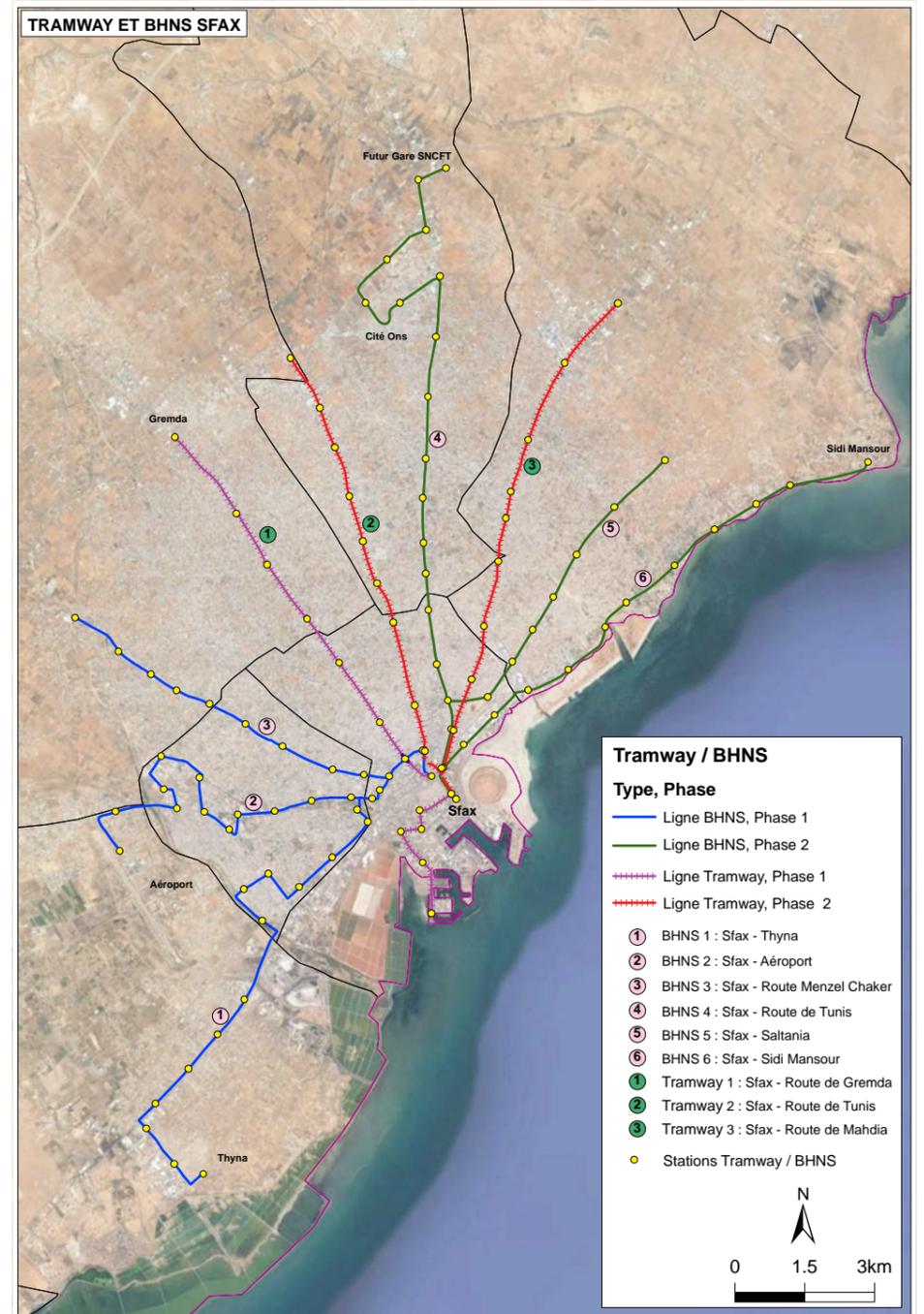
C- aménagement de 3 lignes BHNS et d'une ligne de tramway dans le Grand Sfax (première phase)

Dans une première phase, la CNIGEC propose la création de 3 lignes BHNS dans la partie ouest de la ville et une ligne de tramway. Quatre autres lignes BHNS et deux lignes tramway pourraient être programmées dans la deuxième phase après le transfert de la gare actuelle des voyageurs de la SNCFT qui pourrait devenir la gare centrale des 7 lignes BHNS.

- Les 3 lignes BHNS de la première phase
  - D- La ligne Sfax centre-Thyna (BHNS 1)
  - E- La ligne Sfax centre-aéroport (BHNS 2)
  - F- La ligne Sfax centre-route Menzel Chaker (BHNS 3)
- G- Une ligne de tramway sur la route de Gremda (Tram 1)

Le total des voyageurs pour les 3 lignes BHNS et la ligne du tramway est de 147 280 passagers/jour. Les 4 lignes remplissent bien leur fonction de transport de masse.

Quatre lignes BHNS et deux lignes de tramway de la deuxième phase Dans une deuxième phase qui ne pourra être envisagée qu'après le transfert de la gare actuelle des voyageurs de la SNCFT, 4 lignes BHNS et 2 lignes de tramway pourront être programmées.



Les caractéristiques des 3 lignes BHNS et une ligne de tramway du Grand Sfax

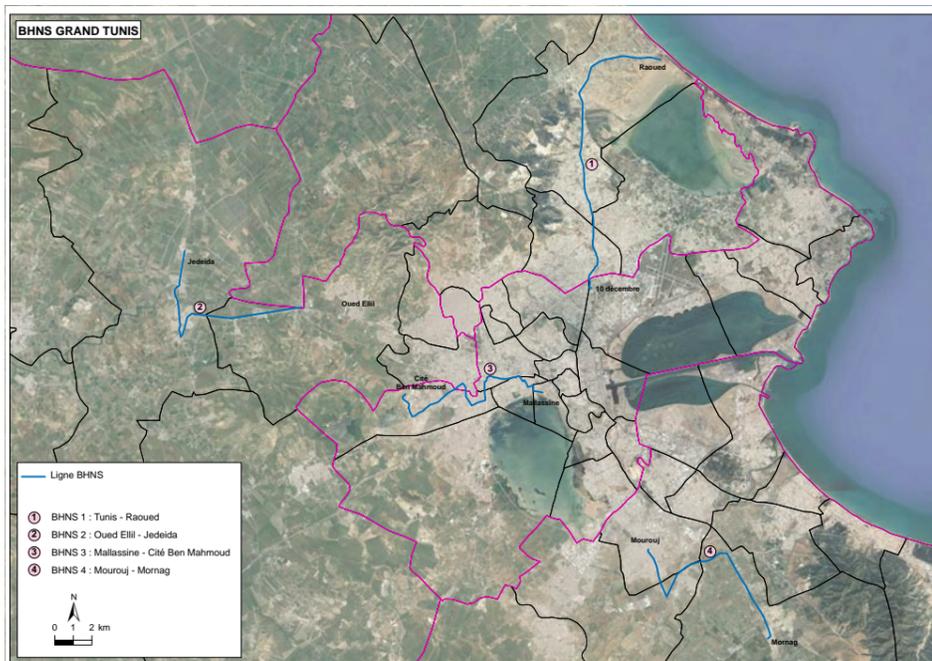
Ligne	Bassin de vie	Longueur de la ligne (km)	Nombre de stations	Vitesse commerciale (km/h)	Durée du parcours	Taux de rotation	Nombre de voyageurs			Total	Nombre de bus à acheter
							H. de pointe	H. moyenne	H. creuse		
Sfax-Thyna	90 000	15	18	19	50	4	19200	19200	1680	40080	14
Sfax Aéroport	90000	12,6	18	19,6	39	4	19200	19200	1680	40080	14
Sfax-route M.Chaker	50 000	10	15	20	32	3	11520	10080	1260	22860	12
Sfax route de Gremda (tramway)	80 000	9	8	22,5	27	4	23040	19200	1920	44160	9 tramway
<b>Total</b>	<b>310 000</b>	<b>43,6</b>	<b>59</b>				<b>72960</b>	<b>67680</b>	<b>6540</b>	<b>147 180</b>	<b>40b+1 t</b>



#### D- aménagement de 4 lignes BHNS dans le grand Tunis

Il s'agit de créer un nouveau réseau de transport de masse performant et de grande qualité qui complétera l'offre actuelle.

- A- La ligne Ariana-Raoued (BHNS 1)
- B- La ligne Oued Ellil-Jdeida (BHNS 2)
- C- La ligne Mellassine-Cité Ben Mahmoud (BHNS 3)
- D- La ligne Mourouj-Mornag (BHNS 4)



Les caractéristiques des 4 lignes BHNS du Grand Tunis

Ligne	Bassin de Vie	Longueur de la ligne	Nombre de stations	Vitesse commerciale	Durée du parcours (minutes)	Taux de rotation	Nombre de voyageurs			Total	Nombre de bus à acheter
							H. de pointe	H. moyenne	H. creuse		
Ariana-Raoued	90 000	16,5	17	18	52	4	23040	19200	2240	44480	15
Oued Ellil-Jdeida	60 000	12,3	8	23	30	3,5	16800	12600	980	30380	12
Mellassine cité Ben Mahmoud	100 000	12	19	16	45	4	23040	19200	2520	44760	15
Mourouj-Mornag	50 000	12,4	10	23	30	3	11520	10800	840	22160	10
<b>Total</b>	<b>300 000</b>	<b>53,2</b>	<b>54</b>				<b>74400</b>	<b>61800</b>	<b>6580</b>	<b>142720</b>	<b>52</b>

#### IV- LA CHAÎNE PORTUAIRE

La chaîne portuaire tunisienne se compose de 7 ports. Tous les sites portuaires sont gérés par l'Office de la Marine Marchande et des Ports (OMMP).

##### 1- les orientations du secteur

- a- la rationalisation et l'optimisation de l'existant à court terme en vue :
  - d'éviter les surcoûts liés aux pertes de temps et le congestionnement des espaces portuaires.
  - de faciliter les procédures administratives et commerciales.
  - de renforcer la sécurité maritime et la préservation du milieu marin.
  - d'améliorer les niveaux de formation des compétences professionnelles et du personnel marin.
- b- la promotion et le développement de la flotte maritime nationale par des mesures de soutien et d'encouragement:
- c- la modernisation et le renforcement des infrastructures portuaires:
  - par la création à moyen et à long terme d'un port en eau profonde.
  - et par la mise en œuvre de projets complémentaires dans les ports existants.

Port de Sfax



#### 2- Les orientations de la CNIGEC

Les orientations stratégiques devraient tenir compte des contraintes et réalités suivantes :

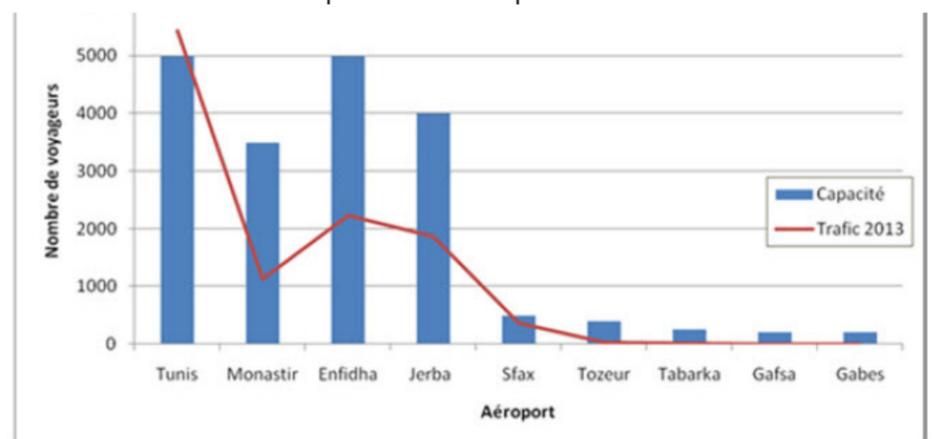
- a- Les mutations profondes qui ont marqué le transport maritime depuis plus d'un demi-siècle :
  - la spécialisation des navires, l'unitarisation des cargaisons et le développement fulgurant de la logistique.
  - la libéralisation du commerce et du transport internationaux qui a généré une progression rapide des trafics et mis en avant la recherche d'économies d'échelle entraînant le regroupement des armateurs et des opérateurs portuaires.
- b- les 7 ports disposent, à l'exception de Rades, d'un hinterland étroit, régional et parfois local.
- c- situés sur le canal de Sicile, sur l'une des autoroutes principales de la navigation maritime, les ports de la Tunisie du nord (en particulier le port de la Goulette) sont des sites favorables au transit des marchandises. L'expansion des ports découle de l'augmentation de la taille des porte-conteneurs et de la profondeur des eaux, il est important d'envisager la création d'un port capable d'accueillir les gros navires.

#### V. LE TRANSPORT AERIEN

##### 1- Les orientations stratégiques du secteur

- a- compte tenu du trafic qui se stabilise entre 10 et 11 millions de voyageurs durant la période 2004-2013, il est clair que la Tunisie dispose d'une importante réserve de capacité. Le taux d'utilisation de cette capacité est de 58 %. Avec la reprise souhaitée du tourisme, ce taux va s'améliorer pour Jerba, Monastir et Enfida. L'évolution soutenue de l'aéroport de Tunis-Carthage nécessite une augmentation de la capacité à hauteur de 7 millions de passagers.
- b- le développement des pôles générateurs de trafic est le seul garant de l'amélioration des performances du transport aérien qui sert de support à l'activité touristique et non l'inverse. Corrélativement, les transports aériens ne jouent qu'un rôle indirect dans la configuration du territoire comme le montre l'expérience de Tabarka.
- c- Le trafic se fait principalement avec l'UE qui concentre 80 % du nombre des passagers. Par ailleurs, la libération des tarifs à partir de 1996 a provoqué une baisse substantielle des tarifs. L'avenir de l'aviation civile tunisienne dépendra de sa capacité d'adaptation aux nouvelles stratégies des méga-transporteurs en recherchant les clients-touristes dans des contrées moins traditionnelles et en libéralisant l'accès de marché. La suppression des restrictions d'accès au marché engendrerait une réponse dynamique à la demande et stimulerait le marché.
- d- le marché intérieur des transports aériens ne semble pas offrir de belles perspectives. Pourtant, la configuration du territoire tunisien exige le maintien des lignes intérieures Tunis-Jerba, Tunis-Sfax, Tunis-Tozeur en l'absence de solutions de rechange (moyen de transport concurrent comme la LGV).

Capacité des Aéroports Tunisiens



##### 2- les projets programmes par le secteur

- A- le projet d'extension et modernisation de l'aéroport de tunis\_carthage
  - Les composantes du projet sont:
    - 1- La continuation du projet de réhabilitation de l'infrastructure et de l'aménagement des pistes et chemin d'accès à l'aéroport Tunis Carthage: 38 MDT.
    - 2 - Le remplacement des stations radar à Tunis Carthage et du radar secondaire à Sidid Zid, ainsi que du réseau de conversion des données radar des deux stations: 17 MDT.
- B- Les projets de renforcement des infrastructures par la mise en œuvre de projets d'aménagement: la réhabilitation des infrastructures des aéroports: Djerba\_Zarzis, Gafsa\_Ksar.

# PÔLE 2 : RESEAUX DIVERS

## I. L'ÉNERGIE

### 1- Les choix stratégiques et les scénarios du secteur

Afin de mieux cerner la problématique énergétique, il est bon de rappeler les grandes lignes des scénarios menés par le Ministère de l'industrie.

Scenario 1: la formule « business as usual »

Il s'agit de maintenir la prépondérance du gaz naturel dans la production de l'électricité.

Scenario 2 : l'option des énergies renouvelables à partir des centrales solaires et de parcs éoliens

En 2012 le pays a adopté le « plan solaire tunisien » dont l'objectif consiste à porter la contribution des énergies renouvelables à 30 % de la capacité du réseau d'ici 2030

Scenario 3 : l'option charbon

Cette option n'est pas sans avantages : les prix du charbon sont relativement bas, les réserves mondiales sont abondantes. Cependant, le taux d'intégration est faible et les impacts environnementaux sont considérables.

Scenario 4 : l'option nucléaire

Cette option est sans doute la plus onéreuse et poserait des problèmes plus sévères. Le taux d'intégration locale étant presque nul, le nucléaire augmentera la dépendance énergétique et technologique du pays.

Compte tenu principalement des besoins en électricité, les objectifs retenus dans le domaine énergétique consisteraient à :

a - promouvoir les énergies renouvelables à hauteur de 30 % des besoins à l'horizon 2030,

b- intensifier sur le territoire national, y compris en mer, les efforts de prospection de gaz naturel conventionnel,

c- accroître les efforts dans le domaine de l'efficacité énergétique et la maîtrise de la consommation électrique.

### 2- les projets programmes par la CNIGEC

Pour réduire la dépendance actuelle au gaz et diversifier les sources d'approvisionnement en énergie un projet de centrales éoliennes sera programmé.

Il s'agit d'installer:

- Des centrales éoliennes sur toute la côte septentrionale de Bizerte à Tabarka et à Nabeul vu que cette zone fait face à des vents violents venant du Nord et du Nord-Ouest qui ont un potentiel éolien énorme.

- Des centres solaires photovoltaïques sur tout le territoire national et en particulier dans le Sud du pays d'une capacité de 2000 MW.

- Ces projets permettront d'augmenter la part des énergies renouvelables de 3 % actuellement à 30% à l'horizon 2030.

## II. APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

### 1- Projets proposés par la CNIGEC

A- Aménagements hydrauliques de la Haute vallée de Mejreda

Nous proposons la mise en place d'un programme d'aménagement hydraulique basé sur les actions suivantes :

1- Aménagement de 3 nouveaux barrages sur les affluents de Mejreda :

Oued mliz, Jorf et Soufi d'une capacité de stockage de 120 millions de m<sup>3</sup>.

2- Aménagement de 6 barrages collinaires avec une capacité de retenue totale de 30 millions m<sup>3</sup>.

3- Le recoupement de quelques méandres sur l'oued Mejreda dans la partie amont de Jendouba.

Ces actions permettent :

- La création de 6000 ha de périmètres irrigués,

- La protection des villes de Jendouba et Bou Salem des crues de Mejreda,

- La satisfaction des besoins des villes de la région en eau potable.

B- Réalisation d'un corridor vert Ben Guerden-Dhiba

Les actions proposées sont les suivantes :

1- Réhabilitation de la route Ben Guerdane-Dhiba longue de 130 km.

2- Aménagement de part et d'autre de la route de périmètres irrigués d'une superficie de 24000 ha.

3- La réalisation d'une station de désalinisation de l'eau d'une capacité de 160 000 m<sup>3</sup>/jour.

4- La création de 20 nouveaux villages et d'une ville nouvelle pouvant accueillir une population de 60 000 habitants.

5- La création de 4 stations de production de l'énergie solaire photovoltaïque.

Les objectifs de ce corridor vert sont multiples :

- Contribuer au développement de cette zone aride et diversifier l'économie locale basée essentiellement sur les activités de la contrebande,

- Créer plusieurs milliers d'emplois (25 000 emplois) contribuant ainsi à réduire le taux de chômage.

- Sécuriser la zone en arrêtant les trafics illégaux de tout genre et l'infiltration des groupes terroristes.

C- Réalisation d'un corridor vert Dhiba - Borj El Khadhra

Les actions proposées sont les suivantes :

- La réhabilitation de la route nationale RN 19 sur une longueur de l'ordre de 200 km ;

- L'aménagement de périmètres irrigués (37 000 ha)

- L'irrigation de ces oasis va se baser sur la mobilisation de l'eau à partir des eaux souterraines. L'approvisionnement durable en eau devrait nécessairement suivre une économie circulaire où elle sera recyclée et réutilisée (des actions sont proposées : station de dessalement à Bir Zar, techniques d'irrigation intelligente, etc...) ;

- La création de nouveaux villages (10 villages, à raison d'un village de 2000 habitants).

- La création de 4 stations de production de l'énergie solaire photovoltaïque ; Les objectifs assignés à ce corridor sont donc multiples et à caractère durable :

- Contribuer au développement agricole de cette région aride du pays et atténuation de la pression sur les anciennes oasis ;

- Créer plusieurs milliers d'emplois. En tout, ce corridor vert va contribuer à créer à peu près 37 000 emplois directs et indirects ;

- Sédentarisation des populations nomades, amélioration du cadre de vie et réconciliation avec l'environnement naturel et culturel de la zone ;

- Limitation voire blocage de l'infiltration des terroristes et des contrebandiers à partir des frontières tuniso-libyennes ou algériennes ;

- Lutte contre la désertification grâce à l'implantation de nouvelles oasis ;

- Mise en valeur du patrimoine naturel et culturel .

## III. ASSAINISSEMENT LIQUIDE, GESTION DES DECHETS SOLIDES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

### 1- Projets proposés par la CNIGEC

Les actions proposées, qu'elles soient correctives ou préventives, s'articulent autour d'une vision de gestion durable des déchets industriels dangereux. Ainsi la CNIGEC propose la création de Centres Régionaux de lutte contre les incendies et les catastrophes naturelles.

6 centres régionaux seront implantés à : Bizerte, Jendouba, Sousse, Kasserine, Tataouine et Tozeur.

Ces centres canaliseront les interventions, seront habilités à prendre les décisions et coordonneront les interventions. Sous l'autorité du gouverneur et l'appui des Présidents de régions et de District (prévu dans le cadre de la décentralisation).

# PÔLE 3 : LES GRANDS EQUIPEMENTS COLLECTIFS

## I. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

### 1- Les orientations stratégiques (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique)

Le Ministère a élaboré un « Plan stratégique de la réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique 2015-2025 » qui comprend 5 objectifs généraux, 27 objectifs spécifiques, 100 sous objectifs spécifiques, des résultats attendus, les activités principales à effectuer et des indicateurs.

Objectif général 1 : améliorer la qualité de la formation universitaire et l'employabilité des diplômés.

Objectif général 2 : promouvoir la recherche et l'innovation.

Objectif général 3 : promouvoir la bonne gouvernance et optimiser la gestion des ressources

Objectif général 4 : réviser la carte universitaire pour un meilleur ancrage et équilibres régionaux définir une politique de création des Universités et des EESR.

Objectif général 5 : promouvoir la formation pédagogique des enseignants.

### 2- Les propositions de la CNIGEC

Les établissements qui existent sont largement suffisants pour satisfaire les besoins en infrastructures universitaires pour les années à venir ; d'autant plus que les effectifs des étudiants ne cessent de se contracter d'année en année après le pic réalisé pendant la rentrée universitaire 2008-2009 où il avait atteint 349 142 dont 208 616 filles.

Le contexte actuel est favorable pour passer d'une politique de massification des effectifs à une politique de qualité de l'enseignement supérieur.

Comme l'horizon de la présente étude se prolonge jusqu'à 2030, nous estimons qu'il est nécessaire de programmer à moyen terme deux types d'établissements universitaires ayant pour objectif d'atteindre un haut niveau d'excellence :

- Des pôles d'excellence universitaire dans les trois grandes métropoles (Tunis, Sfax et Sousse) ;

- Des INSAT à l'intérieur du pays.

## A- Programmation des pôles d'excellence

Nous proposons la création de 6 pôles d'excellence répartis de la manière suivante :

Tunis et ses environs

- Institut des sciences, des mathématiques et des statistiques de Tunis.
- Ecole internationale de droit de Tunis.
- Ecole de commerce et de management de Tunis
- Institut de l'agriculture et des industries alimentaires à Mograne.

Sfax

- Ecole des ingénieurs de Sfax.

Sousse

- Ecole de médecine de Sousse.

L'effectif dans chacun de ces pôles d'excellence doit être réduit (de 500 à 1500 étudiants) pour garantir une formation de grande qualité.

Un pourcentage des effectifs de ces pôles d'excellence (pas moins de 20 %) sera réservé aux étudiants étrangers.

## B- Les instituts des sciences appliquées et de technologies (ISAT)

Nous proposons la création de 2 ISAT spécialisés et 1 institut des sciences de l'environnement :

- Institut des sciences appliquées et de technologie à Gafsa (ISATG) : il sera spécialisé aux activités et spécialités liées à l'industrie (maintenance industrielle, robotique, mécanique, électronique, nouveaux process, production numérique, métaux,...).

- Institut des sciences appliquées et de technologie de Mednine (ISATM) : il sera spécialisé dans toutes les activités ayant un lien avec l'écologie, les ressources naturelles, la biodiversité, les sciences de la terre, le développement durable,...).

- institut des sciences de l'environnement et de préservation des milieux naturels à Tabarka qui sera spécialisé dans les sciences fondamentales liées à l'environnement naturel (analyse des écosystèmes naturels, sciences de la terre, préservation des milieux et des ressources terrestres et aquatiques, biodiversité,...)

Ces instituts proposent une formation solide et de qualité et accordent une place de choix à la recherche appliquée, et à des stages bien ciblés. Ils seront considérés comme des pôles d'excellence et bénéficient ainsi de tous les critères et conditions qui s'appliquent à eux (organisation, fonctionnement, management, financement,...). L'effectif de chaque ISAT ne doit pas dépasser 1500 étudiants sélectionnés dès la première année.

## II. LA FORMATION PROFESSIONNELLE

### 1-Les propositions/recommandations de la CNIGEC

#### A- Territorialiser la formation professionnelle

En vue d'améliorer l'efficacité globale de la répartition spatiale des centres de formation professionnelle, il serait important de :

- Mieux adapter les spécialités enseignées aux spécificités locales et régionales ;
- Renforcer les capacités de formation des techniciens dans les grandes villes des régions de l'intérieur.
- Rechercher une meilleure adéquation formation-emploi pour le niveau de CAP dans les zones à économie dynamique.
- Eviter la multiplication et l'éparpillement des centres de formation professionnelle de niveau de base en optant pour leur concentration dans des lieux où la demande dans ce genre de niveau de qualification est importante.

#### B- Impliquer les milieux professionnels dans la formation professionnelle

L'association des milieux professionnels à la mise en œuvre des formations devra être systématique. Ainsi, ils

- participeront aux jurys d'examen,
- accueilleront et formeront les jeunes en entreprise
- participeront au financement des formations initiales technologiques et professionnelles.

Les milieux professionnels interviendront aussi dans le cadre du système de formation professionnelle continue. Ce système repose sur l'obligation pour les entreprises de participer au financement de la formation continue des salariés.

#### C- Instaurer le système de la formation par l'apprentissage

C'est ce qu'on appelle une formation en alternance. Elle associe une formation chez un employeur et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis pendant le temps du travail. L'apprenti passe plus de temps en entreprise (entre 60 et 75 %) où il est placé sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage qui lui transmet ses connaissances et son savoir-faire et lui confie quelques tâches et responsabilités.

#### D- Instaurer un dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE)

La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet d'obtenir une certifica-

tion professionnelle par la reconnaissance des compétences et des connaissances acquises dans l'exercice d'une activité salariée ou non. C'est une voie d'accès au diplôme. La validation des acquis permet d'accéder à un titre ou à un diplôme sans nécessairement effectuer la totalité du cursus qui y conduit. Cette voie n'existe pas encore dans notre pays et il va falloir l'instaurer.

#### E- Développer la formation continue

Levier de compétitivité hors coûts, la formation professionnelle continue constitue un facteur essentiel d'innovation et de croissance. Elle accompagne les mutations technologiques, le changement des organisations et permet à plusieurs milliers de personnes chaque année de renforcer leur employabilité.

#### F- Professionnaliser davantage l'offre de formation

Le couple « professionnalisation / compétence » s'impose de façon croissante dans les milieux de travail et de formation. Professionnaliser davantage l'offre de formation via le développement de l'alternance, des stages, la participation plus large des professionnels à l'élaboration des programmes de formation, la mise en œuvre de l'évaluation de la formation (habilitation, certification, référentiels de qualité).

#### G- Inclure la formation professionnelle dans l'enseignement secondaire

La filière professionnelle est absente dans le cycle de l'enseignement secondaire. Or, l'existence de cette filière est cruciale pour orienter une bonne partie de notre jeunesse vers l'acquisition de compétences leur permettant d'accéder facilement à des métiers valorisants et bien rémunérés.

L'effectif dans la branche professionnelle de l'enseignement secondaire devra être d'au moins 20 % (pour la phase de démarrage) de l'effectif total des lycéens. En France, leur part avait atteint 37 % (2008-2009).

#### H- Evaluer, améliorer les dispositifs d'insertion professionnelle des jeunes et les modalités de leur mise en œuvre

Les dispositifs existants font appel à plusieurs logiques :

- Une logique « qualifiante » permettant aux demandeurs d'emploi de mettre à profit leur période de chômage pour acquérir une qualification ou pour remettre à jour leurs connaissances ;
- Une logique d'adaptation immédiate aux emplois disponibles ;
- Une logique d'insertion sociale et professionnelle pour ceux qui ont un faible niveau de formation initiale et qui sont les plus éloignés de l'emploi.

## III. SANTE : PLANIFICATION TERRITORIALE ET GOUVERNANCE

### La CNIGEC propose:

A- De nouveaux outils de planification territoriale de la santé

- 1- L'organisation et la division territoriale du pays en secteur sanitaire ;
- 2-La prescription d'un schéma de référence permettant de gérer les demandes d'autorisation de structures nouvelles ;
- 3-La promulgation d'une loi définissant les règles du jeu pour l'élaboration d'un SROS. L'absence de références nationales peut constituer un obstacle majeur pour l'établissement des SROS.

B- Création des agences régionales de santé (ARS)

Les agences régionales de santé sont la clé de voute d'une nouvelle organisation territoriale du système de santé dans notre pays. C'est une nouvelle structure qui vient s'ajouter et renforcer et non remplacer les directions régionales de santé (DRS) qui existent actuellement pour chaque gouvernorat.

Ce seront des établissements sous tutelle ministérielle directe mais qui pourront disposer d'une autonomie décisionnelle et financière. En attendant le nouveau découpage administratif par grandes régions, nous suggérons la mise en place de huit agences régionales de santé : Tunis, Nabeul, Jendouba, Kasserine, Sousse, Sfax, Mednine, Gafsa.

C- Instauration des groupements hospitaliers de territoire (GHT)

Le GHT doit permettre :

- La mise en place d'une gradation des soins hospitaliers et le développement des stratégies médicales et soignantes de territoire orientées par les besoins de santé et leur bassin d'implantation ;
- La diminution des inégalités d'accès aux soins grâce à une approche territorialisée de la prise en charge des patients,
- Une adéquation entre les besoins et l'offre pour chaque filière. C'est en partant d'une étude approfondie des besoins qu'il deviendra possible de questionner l'offre (s'interroger sur les manques comme sur les redondances).

D- Lancement d'un programme d'accréditation des hôpitaux

L'accréditation est un ensemble d'initiatives permettant l'évaluation externe des hôpitaux par rapport à des normes définies et explicites afin de stimuler l'amélioration continue de la qualité dans le secteur de la santé.

E- Renforcement du rôle et des missions de l'hôpital public

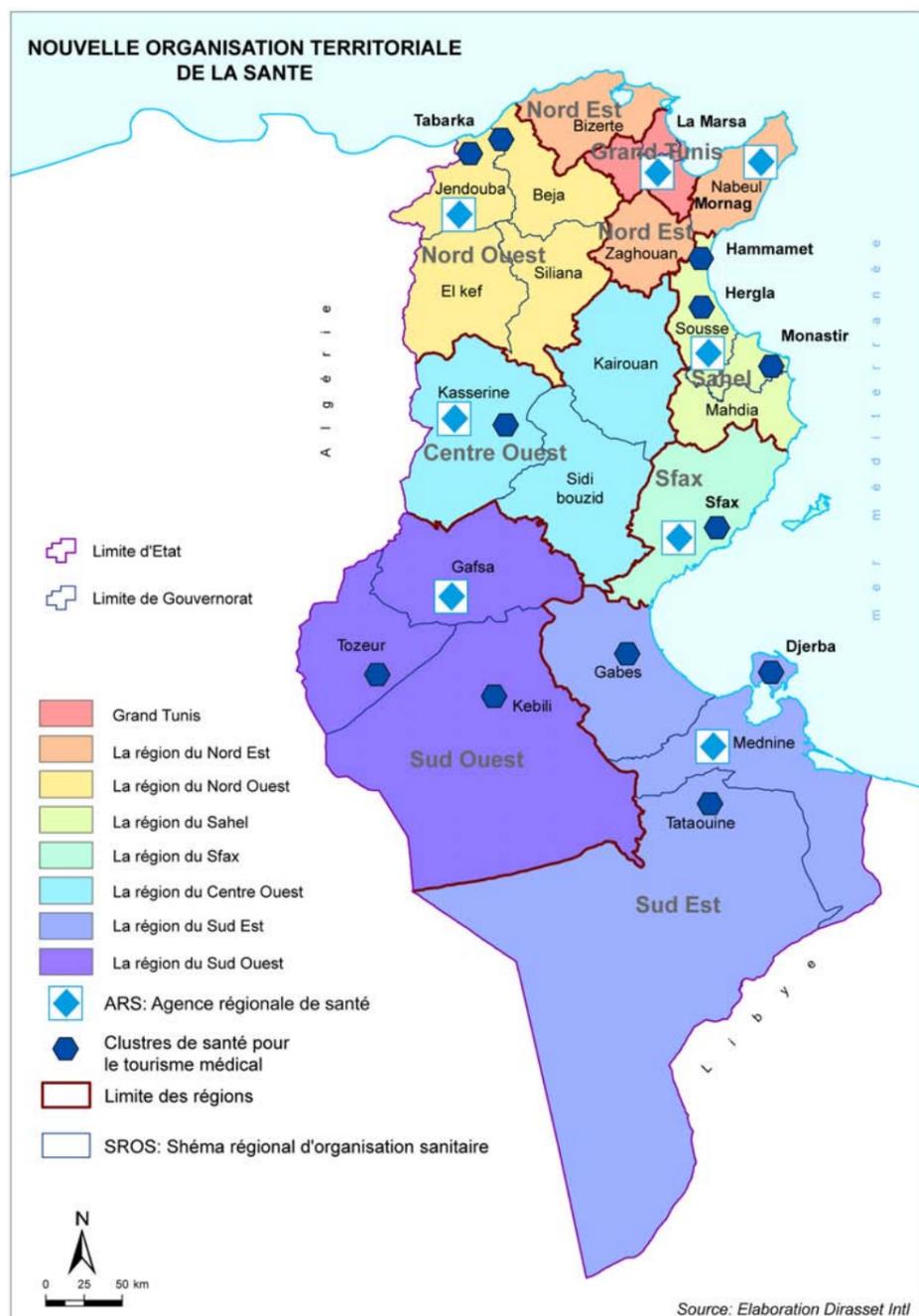
- Gérer rationnellement les cartes de soins gratuits et réviser les critères de leur attribution. Mais au préalable, il faut instaurer l'identifiant unique pour chaque tunisien comme cela se fait dans de nombreux pays.
- L'Etat doit gérer plus rationnellement les autorisations de création de lits

hospitaliers considérés comme suffisants mais mal répartis sur le territoire national.

- Introduire plus de rationalité en procédant d'une part à la fermeture progressive des CSB qui n'arrivent pas à assurer une bonne périodicité d'ouverture et, d'autre part, à l'amélioration progressive de la périodicité des consultations de soins de santé de base (6 jours par semaine) pour tous les CSB.

- Instaurer des normes de création, d'équipement et de fonctionnement qui devraient être mises en place et respectées par toutes les parties prenantes.

Elaborer et mettre en œuvre un projet d'établissement pour chaque hôpital qui se déclinent en différents projets. Le projet d'établissement aura une durée de 5 ans. Elaboré de façon participative, il repose sur une dynamique associant les différentes catégories de personnel et les instances représentatives.



#### F- Création de clusters de santé destinés au tourisme médical (CSTM)

La Tunisie est appelée à mettre en place une stratégie nationale globale favorable à l'internationalisation des soins qui repose sur deux volets :

- Organiser la venue de patients étrangers sur son territoire de manière encadrée,  
 - Favoriser le rayonnement de son système de santé et ses compétences à l'étranger.

Pour concrétiser le premier volet des actions sont nécessaires :

- Adapter le cadre juridique : répondre aux exigences du tourisme médical.  
 - De créer des cliniques et des hôpitaux off-shore, cela accroîtrait la compétitivité du secteur,

- Elargir l'offre des soins médicaux : actuellement, le tourisme médical n'est assuré que par les cliniques privées. Dans le sillage de ces dernières, les établissements publics de qualité pourraient acquérir des parts de marché à condition de s'y préparer,

- Elargir le champ des prestations des services : pour garantir des soins de qualité et faire face à la concurrence, la prestation ne doit pas se limiter à l'acte technique.

- Maîtriser les langues étrangères chez le personnel soignant. Cela permettrait au personnel de santé de parler la langue maternelle des patients ce qui faciliterait la communication et établirait des relations de confiance entre les patients et le personnel soignant.

- Jouer la carte de transparence : Il est primordial que le patient étranger soit au courant des prix de soins qu'il va payer afin d'éviter les mauvaises surprises lorsqu'il reçoit la facture des soins et services rendus.

- Doter les cliniques et les hôpitaux de services d'interpréariat pour faciliter le contact entre les patients et le personnel soignant.

- Signer des conventions bilatérales de sécurité sociale avec les pays émetteurs.

- Création au sein du Ministère de santé d'une direction chargée du tourisme.

- Création au sein du Ministère du tourisme d'un service qui sera chargé du tourisme médical. Il collabore avec la direction créée au sein du Ministère de santé.

- Conquérir de nouveaux marchés.

- La création de Clusters de santé dédié au tourisme médical Il s'agit d'un territoire d'une certaine superficie (5 à 10 hectares), proche d'un aéroport.

Dans le but d'offrir un lieu bien aménagé, on regroupe toutes les activités qui ont un lien avec le tourisme médical .

Nous proposons la création de 12 Clusters de santé pour le tourisme médical :

- Tabarka
- Ain Drahem (Jendouba)
- Hammamet
- Hergla
- Monastir
- Sfax
- Djerba
- Sbeitla (Kasserine)
- El Hamma (Gabès)
- Tozeur
- Kébili
- Tataouine

## IV. LES EQUIPEMENTS CULTURELS

### 1- Orientations et perspectives d'avenir

#### A- Diffuser la culture à tous les publics

Il est indispensable de permettre à chacun d'accéder à la formation culturelle correspondant à son besoin de développement professionnel et personnel. Le développement des centres culturels correspond à ce type d'évolution car ils rencontrent des besoins variés émanant de publics divers.

Leur polyvalence les confronte à un certain nombre de contradictions produites par la divergence même des intérêts culturels des uns et des autres. S'ils veulent rester des institutions plurielles, ils doivent trouver des équilibres entre plusieurs paramètres :

- Un équilibre entre culture traditionnelle et ouverture sur le monde,
- Un équilibre entre culture populaire et culture savante,
- Un équilibre entre création exigeante et marché de la culture,
- Un équilibre entre pratiques artistiques d'amateurs et formes classiques ou contemporaines de l'art.

#### B- Permettre l'égalité d'accès et la participation à la culture

L'appréhension sur différentes formes culturelles constatées chez des individus appartenant à certaines catégories sociales défavorisées qui considèrent la culture comme un produit de luxe, les éloigne des pratiques culturelles. L'introduction de la culture parmi les préoccupations majeures des individus nécessite un apprentissage qui doit se faire à un âge précoce pratiqué en particulier dans les établissements scolaires, sans lequel on ne peut légitimement parler d'accès à la culture.

#### C- Protéger les droits et les propriétés intellectuelles et artistiques

Les textes législatifs et réglementaires protégeant le droit d'auteur doivent être précis et complets, traitant toutes les questions ayant trait avec la question. La propriété littéraire et artistique devient une matière d'une particulière importance, de plus en plus sollicitée à toutes occasions. Le développement des NTIC complique encore la tâche de la protection des droits d'auteur et on assiste à des piratages quasi-quotidiens des œuvres artistiques qu'il faut protéger.

### 2. Les recommandations de la CNIGEC

Des actions spécifiques sont à mettre en place pour créer par la culture les conditions d'appartenance et faciliter une citoyenneté active.

- a- Redéfinir le rôle des équipements culturels face aux attentes de la société.
- b- Multiplier les rencontres entre producteurs et consommateurs de la culture.
- c- Etablir des liens entre le Ministère de l'éducation et le Ministère de la culture.
- d- Etendre le rayonnement du musée du Bardo.
- e- Innover et adapter l'offre culturelle aux besoins des différents publics.
- f- Concevoir des maisons de culture pour la durée.
- g- Personnaliser les maisons de culture en respectant l'identité des lieux.
- h- Etablir une nomenclature claire et précise des différents équipements culturels.

### 3. Propositions de la CNIGEC :

#### a. Elaboration d'une grille d'équipements culturels

Parmi les facteurs d'incitation ou de répulsion, certains éléments peuvent jouer un rôle non négligeable : l'adaptation des équipements aux besoins des différents niveaux urbains, leur insertion dans l'environnement, l'aspect architectural, la diversité de l'offre culturelle, l'organisation intérieure et le management de l'établissement ainsi que les tarifs demandés pour assister aux spectacles et aux diverses manifestations culturelles.

Trois niveaux urbains correspondant à trois volumes de population à desservir semblent retenir l'attention :

- Le quartier qui compte entre 5000 et 20000 habitants (certains quartiers dans les grandes agglomérations en comptent davantage). Il s'agit surtout d'équipements culturels de proximité visant à une sensibilisation culturelle et à l'animation sociale locale.
- Les communes petites et moyennes (entre 20 000 et 100 000 habitants). Les équipements culturels sont souvent groupés en complexes culturels qui ont des activités culturelles variées.
- Les grandes agglomérations (plus de 100 000 habitants) où les grands équipements culturels (GEC) et les équipements de diffusion culturelle l'emportent.

### b. Création de grands équipements culturels (GEC)

Les GEC ont pour mission la création artistique, la valorisation du patrimoine, l'éducation artistique, l'aide aux associations locales.

Nous proposons la création d'un Grand Equipement Culturel (GEC) par région économique, soit un total de 6 GEC :

- Pour la région du Nord-Est, la CNIGEC propose un GEC à Bizerte
- Pour la région du Nord-Ouest, la CNIGEC propose un GEC à Jendouba
- Pour la région du Centre-Est, la CNIGEC propose un GEC à Sousse
- Pour la région du Centre-Ouest, la CNIGEC propose un GEC à Kasserine
- Pour la région du Sud-Est, la CNIGEC propose un GEC à Tataouine
- Pour la région du Sud-Ouest, la CNIGEC propose un GEC à Tozeur

## PÔLE 4 : ECONOMIE ET ACTIVITÉS PRODUCTIVES

### I. LES PLATES-FORMES LOGISTIQUES

#### 1-Les orientations stratégiques DE LA CNIGEC

La CNIGEC propose certaines orientations stratégiques pouvant servir à la mise en place d'une politique cohérente et adaptée pour le développement de la logistique et son déploiement sur le territoire national.

- Une vision stratégique de développement des activités logistiques pour un territoire donné est nécessaire pour le choix de localisation de la plate-forme logistique.
- Une prise en compte du développement durable pour la logistique
- Une adaptation des activités Logistiques aux évolutions des systèmes d'informations
- Un soutien à la multi-modalité
- la poursuite de l'optimisation du mode routier.

#### 2- Proposition et caractérisation territoriale des plates-formes logistiques

A- Présentation des différents critères retenus pour la sélection des PFL

Dans le cadre de l'étude CNIGEC, nous proposons 10 critères :

- 1- poids démographique, bassin de vie et présence métropolitaine/ ou urbaine.
- 2- Intensité des activités économiques en particulier richesse du tissu industriel
- 3- Qualité et diversité des infrastructures et des modes de transport
- 4- Intensité des flux de marchandises intra et extrarégionale
- 5- Positionnement du territoire par rapport aux frontières terrestres et maritimes
- 6- Demande potentielle forte, exprimée par les utilisateurs des services logistiques
- 7- Disponibilité, qualité foncière et prix du foncier
- 8- Performance énergétique et environnementale
- 9- Présence et compétence d'une main d'œuvre qualifiée en logistique
- 10- Niveau d'enclavement et facilités d'accès

A chaque site est attribuée une note pour chacun des 10 critères retenus, ce qui donne les résultats suivants :

On remarque que les six premières zones proposées obtiennent des scores intéressants et se détachent nettement des autres. Pour les trois dernières qui obtiennent des scores relativement faibles, nous avons jugé qu'il est opportun de les maintenir en vue d'un meilleur maillage territorial.

Le total des superficies des 14 PFL proposées par la CNIGEC s'élève donc à 550 ha, que nous considérons suffisants jusqu'à l'horizon 2030. Des études plus poussées concernant la typologie de la PFL, la nature des entreprises et des services proposés et l'étude de marché sont nécessaires pour arrêter le choix définitif de la PFL, l'emplacement exact du site, et sa superficie, etc.

#### B- Typologie régionale de l'activité logistique

Le territoire national peut être divisé, du point de vue logistique, selon une typologie construite autour de l'importance de l'activité logistique :

- 1- Une région centrale: Elle comprend l'espace urbain des 4 gouvernorats du Grand Tunis ainsi que l'agglomération de Bizerte au nord et la conurbation de Nabeul Hammamet au sud, la PFL de Belli et de Bir Mcherga étant incluses. Dans cet espace, on y trouve des activités logistiques liées à la fois aux échanges internationaux (ports, aéroport), à la présence de la grande agglomération de Tunis (logistique urbaine) et des villes régionales (Bizerte, Menzel-Bourguiba, Nabeul et Hammamet). La région centrale comprend 5 PFL.
- 2- Une région intermédiaire: Elle comprend la région de Sousse-Monastir,

l'agglomération de Sfax, l'agglomération de Gabes et le port de Zarzis. Les activités logistiques sont moins présentes que dans la région centrale. Elle comprend aussi 5 PFL.

3- Les régions périphériques: Elles se caractérisent par une densité d'activités logistiques beaucoup plus faibles liées soit à la présence de villes de taille assez importante (Kairouan, Gafsa), soit à une situation géographique près de la frontière (Ghardimaou, Kasserine). Entre ces îlots logistiques peu nombreux (4 au total), dans le reste du territoire, les activités logistiques sont quasi absentes.

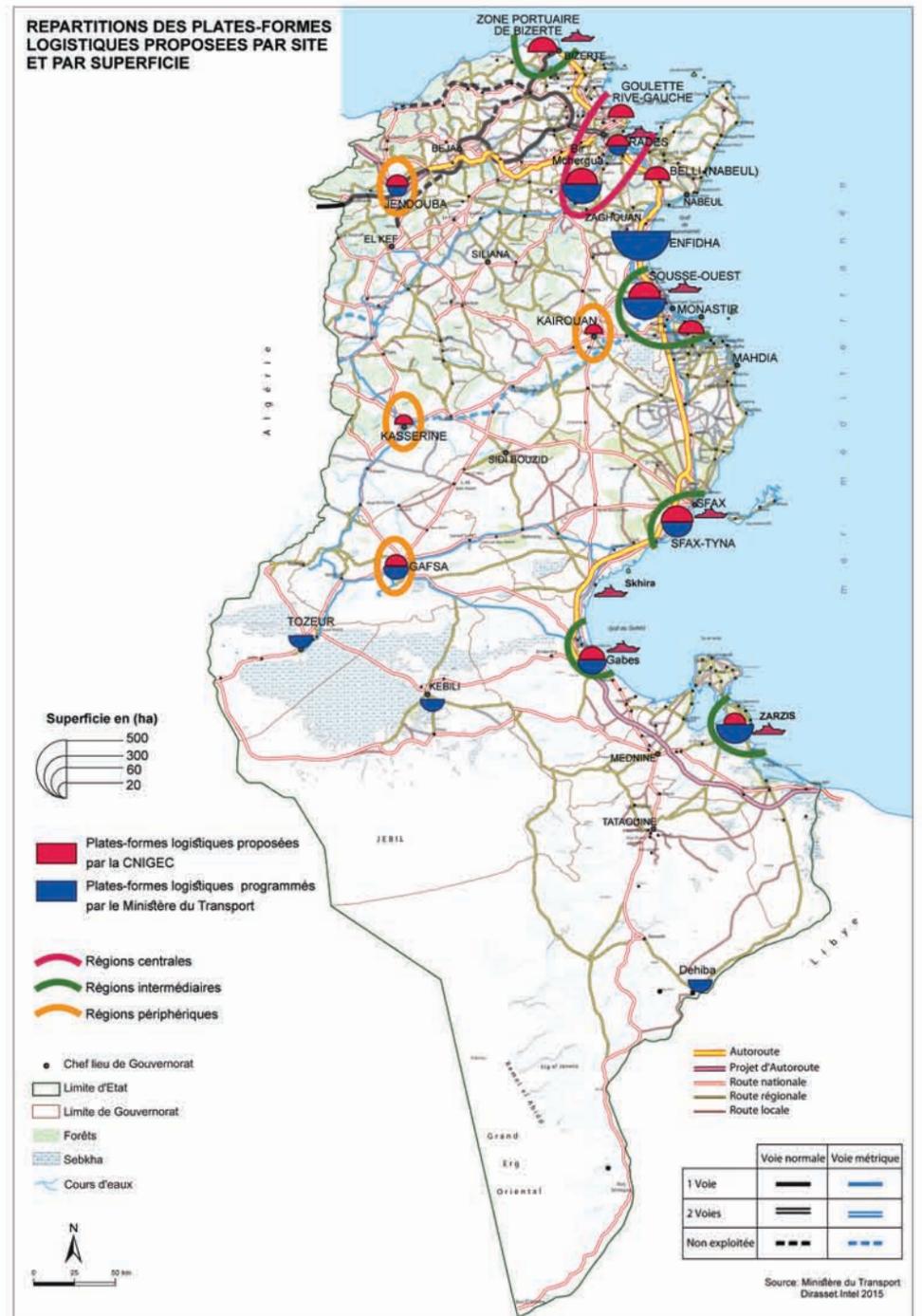
#### D- Les mesures d'accompagnement

Pour soutenir l'activité logistique, des mesures sont nécessaires à prendre :

- Légiférer des règles organisant l'activité logistique
- Développer la formation dans les métiers de logistique
- Sensibiliser les acteurs institutionnels et économiques sur l'importance de la logistique.

Présentation des critères utilisés, scores des différentes PFL proposées et classification

critère	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total	rang	Superficie (ha)
Zone logistique													
Zone portuaire de Rades	10	9	9	10	9	10	2	3	10	3	75	5	30
Goulette rive-gauche	10	9	9	10	8	10	6	8	10	8	88	1	40
Bir Mcherga	9	9	6	8	6	6	7	7	6	5	69	6	60
Zone portuaire de Bizerte	7	7	7	6	6	7	5	7	7	7	67	7	50
Belli (Nabeul)	7	7	9	7	6	6	10	8	7	10	77	4	40
Jendouba	6	3	6	5	8	5	7	7	4	6	57	10	30
Sfax	8	8	8	8	8	8	8	7	9	8	80	2	60
Sousse	8	8	8	8	7	8	8	7	8	8	78	3	60
Monastir	7	8	6	7	6	8	7	7	8	7	71	7	40
Gabes	6	6	6	6	5	5	6	6	6	6	58	9	40
Gafsa	5	3	4	5	5	3	6	6	5	5	47	12	30
Zarzis	5	3	6	3	8	3	7	6	4	3	48	11	30
Kairouan	5	3	3	4	4	4	6	6	3	4	42	13	20
Kasserine	4	3	3	3	6	3	6	6	3	3	40	14	20



La CNIGEC a identifié 14 sites possibles d'implantation des PFL : Rades; la Goulette; Bir Mcherga / Aïn Boumerrra ; Bizerte; Belli ; Sfax ; Sousse; Monastir ; Jendouba ; Gabes ; Gafsa; Zarzis ; Kairouan ; Kasserine.

## II- LES ESPACES INDUSTRIELS

### 1- La requalification des zones industrielles

A- Les enjeux de la requalification des zones industrielles

Dans cette perspective, trois objectifs principaux guideront les choix pour aborder la requalification des zones industrielles :

- Dresser un état des lieux quantitatif des zones industrielles;
- Mettre en évidence le montage juridique et financier, le projet technique ;
- Aborder le rôle des opérateurs privés dans les opérations d'aménagement et/ ou de requalification nécessaires à mener.

B- La réhabilitation des zones industrielles

Le nombre des ZI qui ont été réhabilités s'élève à 33 couvrant une superficie

#### Répartition par gouvernorat des zones industrielles réhabilitées

Gouvernorat	Superficie
Ben Arous	623,5
Gabes	287
Sousse	145
Sfax	140
Ariana	91
Nabeul	84
Manouba	61
Mahdia	40
Bizerte	32
Jendouba	22
Siliana	21
Béja	16
Tunis	13,5
Kairouan	12
Zaghouan	10
Kébili	7
Total	1605

Source : Ministère de l'industrie 2016

#### Répartition par gouvernorat des zones industrielles qui nécessitent une réhabilitation urgente

Gouvernorat	Superficie	Nombre de zone
Sfax	350	8
Ben Arous	206	5
Monastir	171	8
Tunis	150	1
Nabeul	110	5
Bizerte	102	4
Sousse	93	3
Zaghouan	88	3
Mednine	60	4
Kairouan	44	2
Béja	44	2
Manouba	34	5
Le Kef	30	1
Tozeur	24	1
Mahdia	17	1
Ariana	14	1
Gabes	13	2
Siliana	10	1
Tataouine	8	2
Gafsa	8	1
Total	1576	60

Source : Ministère de l'industrie 2016

de 1605 ha répartis sur 16 gouvernorats :

D'autres ZI nécessitent une réhabilitation urgente. Elles sont 60 zones réparties sur une superficie de 1576 ha.

C- Les orientations stratégiques de la CNIGEC

- 1- Diversifier les activités, intégrer les services et la fonction résidentielle
- 2- Trouver des solutions innovantes pour financer la requalification
- 3- Augmenter le nombre des entreprises implantées dans les zones industrielles
- 4- Améliorer la gestion des zones industrielles
- 5- Réussir les opérations de requalification des ZI

### 2- L'aménagement de nouvelles zones d'activité industrielle (ZAI)

A- Les orientations stratégiques

Face à ces questions, quatre orientations stratégiques sont proposées englobant le champ économique et celui de l'aménagement.

- La décentralisation industrielle,
- Le choix d'implantation des zones industrielles,
- L'accroissement du nombre des entreprises industrielles installées dans des zones aménagées
- La localisation des zones industrielles.

1- La décentralisation industrielle

La stratégie industrielle doit impérativement reposer sur la compétitivité internationale, c'est-à-dire sur la capacité des entreprises à s'imposer sur les marchés extérieurs. Si cette condition est remplie, alors on rétablit durablement notre balance commerciale, le plein-emploi, la croissance et l'élévation du niveau de vie des citoyens. D'autre part, le rôle de l'Etat doit se limiter à un rôle régulateur des marchés et non se substituer à lui, d'arbitrage entre les différents groupes d'intérêt, de contrôle des différents paramètres de l'économie et d'incitation vers les secteurs porteurs et innovants.

Il n'est pas dans notre propos de réduire le caractère attractif des pôles économiques dynamiques du pays mais, au contraire, de les renforcer car c'est le seul moyen de pouvoir affronter la concurrence étrangère. D'un autre côté, il faut tout faire pour que les conditions d'accueil des industries dans les villes de l'intérieur du pays soient améliorées afin que celles-ci deviennent plus attractives pour les investisseurs locaux, nationaux ou étrangers.

2- Eviter l'éparpillement des zones industrielles

Les zones industrielles de taille suffisante réussissent mieux que les petites zones industrielles. Un seuil minimum de 40 ha devrait être visé.

3- La problématique de la localisation des ZAI

La dimension territoriale du développement est devenue un enjeu majeur autant au niveau des entreprises qu'au niveau des institutions. Pour les premières, les préoccupations essentielles résident dans le choix de localisation des activités et des formes de coopération entrepreneuriale. Pour les secondes, la problématique récurrente est celle de l'aménagement. A l'évidence, ces deux enjeux sont différents. La logique des entreprises est surtout basée sur la rentabilité, l'efficacité et la performance. Quant aux institutions, leurs préoccupations premières est la recherche d'un égalitarisme territorial même si cela se fait au détriment de l'efficacité et parfois du bon sens.

B- Les facteurs de réussite d'une zone d'activités industrielle

1- Le choix du site

2- La situation

3- Programmation et superficie de la ZAI

4- Les infrastructures et les réseaux divers

5- Le tissu industriel

6- L'image et la visibilité de la zone d'activité industrielle

7- L'organisation interne de la zone d'activités

8- Une gestion environnementale de la ZAI

9- Le respect des normes et des exigences environnementales

10- Répondre durablement aux besoins des entreprises.

#### Localisation et superficie des ZAI proposées

Gouvernorat	Lieu	Superficie (ha.)	Origine de la proposition
Ariana	Jaafar-Raoued	50	AFI
Manouba	Tébourba	76	Technopôle S. Thabet
Nabeul	Belli	50	Dirasset
	Menzel Témime	55	AFI
Bizerte	Menzel Jemil	40	Dirasset
Zaghouan	El Fahs	50	AFI
	Jebel El Oust	50	
Béja	Mejez El Bab	90	AFI
Jendouba	Irtiah (B. Salem)	50	AFI
	Jendouba	40	Dirasset
Sousse	Enfida	50	Technopôle
	Sousse	50	Dirasset
Monastir	Sahline	50	Ejja
	Monastir	40	Dirasset
Sfax	Dokhane	100	AFI
	Sidi Mansour	65	Technopôle
	Sfax	50	Dirasset
Kairouan	Kairouan	40	Dirasset
Kasserine	Kasserine 4	50	AFI
Gabes	Gabes 3	50	AFI
	Hamma nord	40	AFI
Mednine	Zarzis	40	Dirasset
Tataouine	Bir Lahmar	40	AFI
Gafsa	Rhiba	50	Technopôle
Tozeur	Hamma Jérid	40	AFI
	Nefta	40	AFI
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>1356</b>	

C- La programmation de nouvelles ZAI

La CNIGEC à limiter le nombre de ZAI à 26 en rapport avec les propositions faites par le Ministère de L'industrie pour certaines zones et en tenant compte la programmation de PFL (voir la partie de l'étude consacrée aux plates-formes logistiques). La superficie totale des nouvelles ZAI s'élèverait à 1 356 ha dont 410 ha soit 30% se trouvent dans les régions intérieures du pays. Ce qui fait une moyenne de 52 ha. Cette nouvelle offre foncière industrielle est largement suffisante pour couvrir les besoins du pays jusqu'à l'horizon 2040. D'autant plus que des centaines d'hectares dans les anciennes zones industrielles se trouvent actuellement inoccupées et donc disponibles et qui vont faire l'objet d'un programme de requalification.

#### D- Mécanismes de mise en œuvre des propositions

La **CNIGEC** propose d'emprunter la démarche de développement durable avec l'emploi d'indicateurs pertinents permettant de suivre la mise en place de cette politique.

1- Inscrire les enjeux du développement durable dans la programmation et la gestion de la ZAI.

2- La gestion durable des ZAI

La plupart des zones industrielles existantes dans le pays sont anciennes et peu ou pas entretenues. De plus, les ZI sont créées au gré des opportunités foncières, sans souci de cohérence avec un objectif de satisfaire la majorité des communes (chacune souhaitant avoir sa zone industrielle, c'est notamment le cas dans le gouvernorat de Monastir). Les conséquences sont :

a- La dégradation du paysage des entrées des villes et des bords de route.

b- Une inadéquation des zones avec souvent une mono-activité (l'industrie) et l'absence d'activités tertiaires et autres fonctions urbaines.

c- Une absence de gestion et d'animation.

d- La dégradation des conditions de travail ressentie par les entreprises avec comme risque de les voir péricliter.

e- Une sous-occupation de la zone industrielle

Pourtant les collectivités locales pourraient faire de leurs zones industrielles un outil de développement économique efficace pour leur territoire.

Les attentes concernant les ZAI ont aujourd'hui évoluées. Que ce soit au niveau des entreprises, des employés ou des riverains. La simple logique d'aménager des parcelles et d'assurer leur commercialisation a montré ses limites.

E- Les mesures d'accompagnement

1- Dispositifs réglementaires concernant les ZAI à prévoir dans le nouveau CATU.

A l'occasion de la révision du CATU, il est nécessaire de prévoir des dispositifs réglementaires relatifs aux ZAI qui mentionnent, à titre d'exemple, les points suivants :

a- Le statut juridique de la ZAI (qui sera forcément différent de celui actuel de zones industrielles)

b- La requalification des anciennes zones industrielles

c- Les organismes ou acteurs privés autorisés à aménager les ZAI et à vendre les parcelles

d- Les types d'occupation, d'activités ou d'utilisation du sol (autorisés, autorisés sous conditions ou interdits)

e- Les implantations des constructions par rapport aux voies et emprises publiques

f- L'introduction de la mixité fonctionnelle au sein de la ZAI

g- Le respect des enjeux environnementaux et les principes du développement durable.

2- Inclure des ZAI dans le nouveau code d'investissement

Le projet du nouveau code d'investissement n'a pas prévu des dispositions spécifiques relatives aux ZAI, en particulier le droit du secteur privé à l'aménagement de ZAI et la vente des parcelles. Cependant, pour assurer la bonne cohérence sur le territoire national, l'AFI (en concertation avec les collectivités locales) gardera un droit de regard sur les autorisations de réalisation des ZAI.

3- Les services et les activités annexes

Le bon fonctionnement de l'activité industrielle nécessite l'existence dans la zone industrielle de services liés à l'industrie et des activités qui l'accompagnent. Ces activités annexes doivent être aussi complètes que possible.

4- L'enseignement supérieur, la formation professionnelle et la recherche scientifique

Il y a une relation forte entre le développement industriel, les progrès scientifiques et la multiplicité des recherches académiques et appliquées. Ainsi, l'existence de grandes écoles et des instituts techniques spécialisés, des instituts et des laboratoires de recherches ; des centres de formation professionnelle assurant l'encadrement et la formation d'ouvriers spécialistes capables de s'adapter aux progrès techniques et aux innovations technologiques ; tout ceci permettra l'amélioration des capacités techniques et productives des ressources humaines.

### III. CREATION D'UN NOUVEAU MARCHÉ D'INTERET NATIONAL (MIN) POUR LE GRAND TUNIS

#### 1- Les objectifs du nouveau MIN

Plusieurs objectifs accompagnent la création d'un nouveau marché d'intérêt national (MIN):

1- Réunir sur le même lieu des vendeurs et des acheteurs,

2- Créer une nouvelle plate-forme de commerce de gros de produits frais,

3- Adapter l'offre à la demande, écouler une production en cas de crise et garantir l'approvisionnement des commerçants détaillants en produits frais,

4- Assurer une fonction d'import-export et permettre des expéditions sur de longues distances,

5- Massifier les flux des importations et des approvisionnements,

6- Assurer de nouvelles fonctions commerciales : marketing, packaging, validation des produits ainsi que les activités de promotion,

7- Valoriser des produits de qualité et de « petites séries »,

8- Former des prix « justes » et contribuer à la constitution des indicateurs officiels de prix,

9- Diversifier les produits qui seront traités par le MIN par la prise en charge de nouvelles filières,

10- Intégrer les fonctions de labellisation des produits de qualité et de normes ISO de sécurité alimentaire,

11- Moderniser la profession des mandataires et aider à l'émergence de nouveaux opérateurs,

12- Faire évoluer le statut du MIN en réservant une bonne partie du capital de la société gestionnaire du MIN au secteur privé,

13- Introduire de nouvelles pratiques de management moderne plus adaptées aux nouvelles exigences locales et internationales de l'activité.

Nous avons retenu 8 critères pour établir une classification et faire une analyse comparative entre les divers sites proposés. Ces critères permettent de faire ressortir les avantages et les inconvénients de chacun des sites proposés qui sont :

- Sidi Thabet

- Belli-Cap Bon

- Jebel El Oust

- Jdeida

- Mornaguia

- Soliman

- Béja

Les critères et les sous-critères n'ont pas la même importance. Ainsi, les notes maximales attribuées à chacun d'eux sont donc pondérées.

a- Proximité géographique

b- Accessibilité de la zone

c- Disponibilité foncière

d- Desserte par les infrastructures

e- Grands projets structurants projetés ou existants

f- Impact du 2ème MIN sur celui existant de Bir El Kasaa

g- Impact environnemental et socio-économique du MIN

h- Coûts d'aménagement

Les notes attribuées aux sites potentiels pour la programmation d'un nouveau MIN pour le Grand Tunis donnent le classement suivant :

1- Belli : 77 points

2- Soliman : 65 points

3- Jbel El Oust et Béja : 63 points

4- Jdeida: 62 points

5- Sidi Thabet: 61 points

6- Mornaguia : 56 points

Ainsi, le site retenu sera celui de Belli-Cap-Bon qui arrive en tête du classement et devance de 12 points le site de Soliman, arrivé en 2ème position.

### IV. LES CHAINES DE VALEUR

#### 1. Orientations stratégiques de la CNIGEC

La situation actuelle des produits du terroir tunisiens nécessite une révision. La CNIGEC vise la mise en place d'une chaîne de valeur durable et intégrée pour chaque filière productive.

- Organisation professionnelle des acteurs de la chaîne de valeur

- Encouragement de l'innovation

- Encouragement de la création de l'emploi et l'inclusion des femmes

- Respect de l'environnement et encouragement de la production verte

- Sauvegarde de l'unicité et de l'originalité des produits du terroir

- Management de la qualité et amélioration du conditionnement des produits

- Réorganisation de la commercialisation

- Cadrage institutionnel.

#### 2. Propositions de la CNIGEC

En se basant sur les orientations stratégiques formulées et à la lumière du projet PAMPAT organisé par l'ONUDI en Tunisie, nous proposons la valorisation des chaînes de valeur à l'échelle régionale :

- Pour la région du Sud : nous proposons le développement de 7 chaînes de valeur : Les dattes ou autres variétés (Blah Rochdi de Gabès, Deglet ennur de Tozeur) ; Les grenades de Gabès ; La viande de chamelon de Gabès ; Le lait de chamelle de Douz ; Le Rob de dattes de Kébili et de Tozeur.

- Pour la région du Centre : nous proposons le développement de 7 chaînes de valeur : Les pistaches de Kasserine ; Les amandes de Sidi Bouzid ; Les figues de barbarie de Kairouan, Kasserine et Sidi Bouzid ; Les navets de Gu-

dara à Sidi Bouzid et l'eau de rose de Kairouan.

- Pour la région du Nord : nous proposons le développement de 7 chaînes de valeur : Les fraises de Ouechtata ; Les fromages au lait de brebis de Beja ; Le Miel de Fernana et Bargou ; Les graines du pin d'Alep « zgougou » de Kesra et du Kef et les noix d'Essakia au Kef

## V. LES TECHNOPOLES

Les technopôles sont l'espace ou l'ensemble des espaces intégrés et aménagés pour accueillir des activités dans le domaine de la formation et de la recherche scientifique d'une part, et les domaines de la production et de développement technologique d'autre part, dans une spécialité ou un ensemble de spécialités.

Les objectifs

- Développer des compétences de haut niveau capables de gérer les projets innovants,
- Soutenir la recherche scientifique dans les domaines liés aux priorités nationales et aux besoins du monde économique,
- Promouvoir l'innovation technologique,
- Favoriser l'incubation et la création d'entreprises innovantes par la valorisation des résultats de la recherche,
- Promouvoir des projets innovants à haute valeur ajoutée,
- Attirer les entreprises dont les activités sont basées sur la R&D et l'innovation technologique,
- Stimuler la création d'emploi en particulier pour les diplômés de l'enseignement supérieur,
- Améliorer la capacité compétitive des entreprises tunisiennes,
- Promouvoir le PPP,
- Impulser les IDE

Actuellement la Tunisie compte 10 technopôles : El ghazala, Borj Cédria, Bizerte, Sidi Thabet, Sousse, Monastir, Sfax, Jendouba, Gafsa, Médenine.

**Proposition de la CNIGEC : programmation de technopoles à belli et à kairouan.**

1- L'emplacement stratégique du territoire de Belli est le plus indiqué pour la création d'un technopôle agro-alimentaire. Les buts de ce technopôle sont :

- Regroupement des activités liées à la filière agro-alimentaire locale et régionale.
- Cohérence de l'offre territoriale par le développement d'un pôle intégré, accessible, visible et attractif.
- Promouvoir l'enseignement supérieur et la recherche & développement dans la filière agro-alimentaire.

2- Le technopole du Kairouan aura les mêmes buts mais avec une orientation dans les deux domaines de l'agroalimentaire et de l'environnement.

## VI. LES ZONES FRANCHES ECONOMIQUES

On distingue 4 catégories de zones franches :

Les zones de libre-échange

Les zones franches industrielles d'exportation

Les zones économiques spéciales

Les zones spéciales (industrielles)

Actuellement, il existe seulement deux zones franches dans le Nord et le Sud du pays (Bizerte et Zarzis).

Les orientations du Plan 2016-2020

- Deux autres zones franches seront projetées à Ben Guerdane et Dehiba.

## VII. LE TOURISME : ORIENTATION VERS LES ZONES NON LITTORALES A POTENTIEL NATUREL ET CULTUREL

Les institutions publiques et les investisseurs privés sont restés majoritairement mobilisés sur des schémas d'aménagement et de développement dépassés, notamment avec une faible anticipation foncière sur les espaces non littoraux. Une nouvelle étape d'organisation et de planification stratégique de l'aménagement touristique du territoire devra être engagée.

Objectifs

- Renforcement de la cohérence des aménagements avec les tendances des marchés touristiques (tourisme de découverte, écotourisme etc.)
- Diversification et enrichissement de l'offre touristique nationale
- Une meilleure valorisation des ressources et du patrimoine
- Dynamisation de l'économie dans régions intérieures notamment celles détenant des richesses naturelles, archéologiques et culturelles.

La CNIGEC propose l'élaboration d'un « Schéma directeur d'aménagement des territoires touristiques » .

### 1- Les territoires touristiques

1- Le territoire touristique des Ksours :Les Ksours sont essentiellement concentrés dans le sud-est du pays, dans la zone comprise entre Matmata et Tataouine, où l'on en dénombre environ 150.

2- Le territoire touristique des Oasis de Montagne : Le territoire Midès-Tameghsa est connu pour ses oasis de montagne.

3- Le territoire touristique de Senad-Orbata : Le Djebel Orbata est situé à l'est de la ville de Gafsa entre les villes d'El Ksar et de Sened.

4- Le territoire Touristique de Chaambi-Sbeitla : Le Djebel Chambi est le point culminant de la Tunisie (1 544 m1. On peut y accéder par un chemin emprunté par les véhicules tout-terrain jusqu'à une altitude de 1 300 mètres.

Sbeitla, connue dans l'antiquité sous le nom de Sufetula a été le point d'entrée de la conquête de l'Afrique du Nord par les Arabes musulmans, elle est surtout connue pour son important site archéologique dont il subsiste de nombreux vestiges ainsi que de son musée.

5- Le territoire touristique de Kesra-Bargou : Le Jebel Bargou est un site préservé à son état naturel. Kesra est un village berbère du centre-ouest, le plus haut de Tunisie avec 1100 mètres d'altitude, célèbre pour ses monuments mégalithiques, sa cascade d'eau et ses escaliers taillés dans le roc. Il abrite un joli petit musée des arts et traditions populaires.

6- Le territoire touristique de Mogod-Khemir-Majerda-Melleg : Les Mogods constituent une chaîne de montagnes du Nord de la Tunisie, culminant à 500 mètres d'altitude, à l'extrémité de l'Atlas tellien. La Kroumirie est couverte de forêts extensives de chênes lièges et de chênes zeen. Elle compte deux parcs nationaux où la faune, la flore et le milieu naturel sont protégés: le parc national d'El Feija dans le gouvernorat de Jendouba et le parc national d'El-Kala dans la wilaya d'El Tarf.

7- Le territoire touristique de Majerda-villes andalouses.

Ces Territoires sont reconnus par la richesse de leur patrimoine naturel et culturel, à l'intérieur desquels la population et les professionnels devront s'organiser pour accueillir les touristes, garantir des services de qualité en matière d'hébergement et de restauration, proposer des activités et des animations attractives, et surtout, un accueil professionnel de qualité. La population et les professionnels de ces territoires devront s'organiser dans des groupements intercommunaux et mettre en œuvre un projet de développement pluriannuel de l'économie touristique locale.



### 2-Les types de tourisme potentiel

A côté des segments classiques déjà amplement exploités depuis 50 ans (balnéaire, golf, plaisance, thalassothérapie, congrès...), la CNIGEC propose à la fois de consolider ces segments majeurs et d'approfondir les créneaux suivants : Le tourisme culturel, l'éco-tourisme, le tourisme d'aventure et de désert, le tourisme de circuits, le tourisme oasien.

# PÔLE 5 : UNE STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ET L'EXCLUSION SOCIALE

La mise en place des infrastructures et des grands équipements sous-tend un projet de développement intégré qui propose une stratégie globale de modernisation du territoire national. Ce projet est incomplet s'il ne s'adosse pas à un volet social qui l'accompagne.

Pour toutes ces raisons, la CNIGEC propose une stratégie de lutte contre la précarité et l'exclusion sociale. Elle est proposée pour assurer la durabilité de la mise en œuvre de tous les projets de la CNIGEC.

Lutter contre la précarité et l'exclusion sociale, c'est favoriser le bien-être de toutes les personnes sans discrimination, encourager l'équité entre femmes et hommes et, surtout, veiller au respect de la dignité humaine et des droits fondamentaux de chacun. C'est aussi créer une synergie entre le développement social et le développement économique.

Le défi pour notre pays est de soutenir les valeurs de l'équité et de solidarité dans un environnement international marqué par la mondialisation qui contribue certes à l'accroissement des richesses mais qui n'assure pas automatiquement sa juste redistribution, laquelle doit demeurer un axe central de l'action publique.

## 1- LES ORIENTATIONS ET LES AXES D'INTERVENTION DE LA STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

### A- Favoriser le développement du potentiel des personnes

Une stratégie de lutte contre la pauvreté dont l'un des fondements est de permettre aux tunisiennes et aux tunisiens de développer leur potentiel interpelle un ensemble de partenaires et commande des actions dans des domaines variés.

Les actions mises de l'avant dans la stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (SLPES) afin de développer le potentiel des personnes devraient s'articuler autour de trois axes d'intervention :

- Soutenir la famille : cellule de base du développement des personnes et de la société
- Soutenir davantage la jeunesse
- Soutenir les personnes âgées et les adultes appartenant à des groupes vulnérables

### B- Renforcer le filet de sécurité sociale et économique

- Rehausser le revenu de base garanti aux individus et aux familles pauvres  
- Faire du logement social le point d'ancrage des démarches d'insertion des personnes en difficulté

### C- Favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail par :

- La formation, la capacité des personnes à accéder à des emplois de qualité et à s'y maintenir,
- Favoriser l'insertion des personnes plus éloignées du marché du travail et qui ont besoin d'une aide préalable pour cheminer vers l'emploi,
- Reconnaître la spécificité de certains groupes, dont les femmes, et ajuster l'offre de services de manière à répondre à leurs besoins,
- Accroître la capacité d'accueil des entreprises économiques à l'égard des groupes vivant des obstacles (jeunes garçons et filles sans expérience de travail, ex-détenus, handicapés, etc.) en leur accordant des avantages fiscaux,
- Soutenir l'adaptation des milieux du travail aux besoins spécifiques de certains groupes tels les personnes handicapées.

### D- Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société :

- Favoriser la participation citoyenne
- Soutenir les initiatives locales et régionales
- Elaborer une stratégie de développement rural
- Valoriser les entreprises socialement responsables

## 2- LES CONDITIONS DE REUSSITE D'UNE STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET L'EXCLUSION SOCIALE

La stratégie proposée est basée sur 3 axes principaux :

### A- Une approche novatrice et adaptée

Il est proposé d'adopter une démarche plus dynamique de lutte contre la pauvreté qui soit :

- Une large participation de la société civile, des institutions élues ;
- Fondée sur une bonne compréhension de la nature et des facteurs déterminants de la pauvreté;
- Axée sur la réalisation d'objectifs mesurables en termes de résultats concrets dans la lutte contre la pauvreté.

### B- Une stratégie axée sur les résultats

Il convient de fixer des objectifs à moyen et à long terme de réduction de la pauvreté, y compris les résultats clés et les indicateurs intermédiaires afin de s'assurer que les politiques sont bien conçues, mises en œuvre efficacement et suivies attentivement.

### C- Une stratégie globale

Il ne sera pas possible de faire reculer la pauvreté de manière durable sans une croissance économique rapide ; la stabilité macroéconomique, les réformes structurelles et la stabilité sociale sont indispensables pour engager le pays dans la voie d'une croissance durable plus forte. Une stratégie de lutte contre la pauvreté doit intégrer des interventions d'ordre institutionnel, structurel et sectoriel à un cadre macroéconomique cohérent.

## 3- PROPOSITIONS

### A- Instaurer un revenu de solidarité pour les individus et les familles vivant sous le seuil de pauvreté

### B- Créer une caisse de solidarité pour financer les revenus de solidarité et d'autres activités

D'après les récentes estimations, le nombre des familles pauvres s'établit à 230 000. Ainsi, nous pouvons estimer le nombre total des individus qui pourront bénéficier d'une aide monétaire de l'Etat au titre de solidarité pourrait s'élever à 1 million d'individus toutes catégories confondues. Pour financer le revenu de solidarité, un fonds spécial devra être créé à cet effet qu'on pourrait appeler Caisse Nationale de Solidarité (CNS). Pour l'alimenter, nous suggérons le changement de la vocation et de la mission actuelle de la caisse de compensation pour la transformer en caisse nationale de solidarité qui vient en aide et au soutien uniquement pour les individus et les familles vivant au-dessous du seuil de la pauvreté.

### C- Mettre en place des dispositifs pour développer les emplois de solidarité

Le but des emplois de solidarité est de créer le maximum d'emplois et donc de revenus réguliers, même modestes, pour toutes les personnes vivant une situation de chômage plus ou moins prolongée et qui aspirent à travailler.

Les institutions qui seront chargées de ces emplois de solidarité sont variées, soit des institutions publiques (le conseil régional, les communes, les offices nationaux, les services de l'armée, ...), soit des institutions privées ou associatives en vue de faciliter aux personnes cherchant de l'emploi l'insertion dans la vie professionnelle.

### D- Elaborer une stratégie de développement rural

Le développement rural constitue un domaine d'action extrêmement important. Malgré les nombreux programmes mis en place par le gouvernement depuis des décennies (PDR, PDRI, caisse de solidarité 26-26) et d'autres actions sectorielles (planning familial, pistes rurales, femmes rurales, eau potable,...), les habitants des zones rurales n'ont pas connu une grande amélioration de leurs conditions de vie et une augmentation significative de leurs revenus.

De ce fait, le renforcement de la politique du développement rural est une grande priorité. La stratégie du développement rural devra viser les objectifs suivants :

- Amélioration de la compétitivité des secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la sylviculture ;
- Une meilleure gestion des ressources naturelles, de l'environnement et du paysage rural ;
- Amélioration de la qualité et des conditions de vie en milieu rural et encouragement de la diversification de l'économie rurale.

### E- Créer un observatoire de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Il permettra :

- D'assurer le suivi des indicateurs pour mesurer la performance des objectifs retenus ;
- De réunir toutes les données spécifiques aux zones rurales et plus particulièrement les zones pauvres et reculées : Les actions programmées, en cours ou réalisées faites en faveur des zones rurales ;
- De favoriser le développement de la recherche sur les causes et les conséquences de la pauvreté et améliorer notre connaissance sur ces phénomènes et sur notre capacité à les contrer.

# MISE EN ŒUVRE





#### **D. Les Technopoles**

38. Création de nouveaux technopoles à Belli et à Kairouan

#### **E. Les Zones franches économique**

39. Réhabilitation des zones franches économique à Bizert et Zarzis

#### **E. Tourisme: orientation vers les zones non littorales a potentiel naturel et culturel**

38. Schéma directeur d'aménagement de structure de territoires touristiques

#### **V. Pôle : Une Stratégie de lutte contre la précarité et l'exclusion sociale**

39. Elaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

## **PLAN D' ACTIONS**

Les actions retenues pour la mise en œuvre de la CNIGEC sont :

### **I. Pôle des infrastructures de base**

#### **A. Le Transport routier: consolider les projets pour une meilleurs compétitivité du territoire**

1. Renforcer le camionnage
2. Renforcement et Calibrage
3. Classification des routes

#### **B. Le Réseau ferroviaire**

4. Réhabilitation, modernisation, électrification du réseau ferroviaire

#### **C. Promouvoir d'un système de transport en commun en site propre (TCSP)**

5. Aménagement d'une ligne de Tramway entre Hammamet Sud et Maamoura
6. Aménagement de 4 lignes BHNS dans le Grand Sousse
7. Aménagement de 3 lignes BHNS et d'une ligne de tramway dans le Grand Sfax
8. Aménagement de 4 lignes BHNS dans le Grand Tunis

#### **D. Le Transport Aérien**

9. La modernisation et la réhabilitation des Aéroports

#### **E. La Chaîne portuaire**

10. Intégration de la rangée interfaciale Bizerte-Sousse dans un régime BOT

### **II. Pôle des réseaux divers**

#### **A. Energie :**

11. Création de centrales éoliennes dans le Nord du pays
12. Création de centrales solaires dans le Sud

#### **B. Approvisionnement en eau potable**

13. Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de la haute vallée de la Medjerda
14. Réalisation d'un corridor vert entre Ben Guerdane et Dhiba
15. Réalisation d'un corridor vert entre Dhiba et Borj El Khadhra
16. Une stratégie nationale pour l'économie de l'eau

#### **C. Assainissement liquide, gestion des déchets solides et développement durable**

17. Assainissement des zones rurales
18. Nouvelles gestions des eaux pluviales
19. Nouvelle politique pour la gestion des déchets
20. Création de centres de luttés contre les incendies et les catastrophes naturelles

### **III. Pôle des grands équipements collectifs**

#### **A. L'enseignement supérieur**

21. Création de 6 pôles d'excellence : Tunis-Sfax- Sousse
22. Création de 2 ISAT : Gafsa, Médenine et 1 ISE à Tabarka

#### **B. La Formation professionnelle :**

23. Territorialiser la formation professionnelle : Articulation avec les bassins d'emploi
24. Elaboration d'une stratégie de développement de la formation professionnelle

#### **C. La santé : planification territoriale et gouvernance**

25. Création d'agences régionales de Santé (ARS)
26. Instaurer les groupements hospitaliers de territoire (GHT)
27. Mettre en place un programme d'accréditation des hôpitaux
28. Renforcement du rôle et des missions de l'hôpital public
29. Création de 12 clusters de santé

#### **D. Les Equipements culturels :**

30. Elaboration d'une nouvelle grille d'équipements culturels
31. Création de Grands Equipements Culturels (GEC)

### **IV. Pôle économique et activités productives**

#### **A. Les Plates-formes logistiques**

32. Elaboration d'une vision stratégique de développement des activités logistiques
33. Création de plateformes logistiques

#### **B. Les Espaces industriels**

34. Requalification des zones industrielles existantes
35. Création de nouvelles zones industrielles

#### **C. Creation d'un nouvelle marché d'intéret national pour le Grand Tunis**

36. Création d'un nouveau Marché d'intérêt National à Belli

#### **D. Les Chaines de valeurs**

37. Mise en place de chaines de valeurs durables et intégrées

**CARTE NATIONALE DES INFRASTRUCTURES ET DES GRANDS EQUIPEMENTS COLLECTIFS A L'HORIZON 2030**  
CALENDRIER DE REALISATION

Programmes	N°	Actions	Localisation	1ère Quinquennale	2ème Quinquennale	3ème Quinquennale	Total
<b>Pôle Grandes Infrastructures</b>	1	Renforcer le camionnage	Nationale	50			50
	2	Renforcement et calibrage	Nationale	3 000	3 500	3 500	10 000
	3	Classification des routes	Nationale	4 000	3 000	3 000	10 000
	4	Réhabilitation, modernisation, électrification du réseau ferroviaire	Nationale	22 000	22 000	10 500	54 500
	5	Aménagement d'une ligne Tramway Hammamet Sud Maamoura	Nabeul Hammamet	240	240		480
	6	Aménagement 4 lignes BHNS Grand Sousse	Sousse	100	220		320
	7	Aménagement 3 lignes BHNS et 1 ligne Tramway Grand Sfax	Sfax	200	270		470
	8	Aménagement 4 lignes BHNS Grand Tunis	Tunis	50	342		392
	9	Intégration de la rangée portuaire interfaciale Bizerte-Sousse	Bizerte, Tunis, Sousse	500	500		1 000
<b>Pôle Réseaux divers</b>	10	Création de centrales Eoliennes dans le Nord	Jendouba, Bizerte, Nabeul	600	1 000	800	2 400
	11	Création de centrales solaires dans le Sud	Les gouvernorats de Sud	2 000	2 000	4 000	8 000
	12	Schéma Directeur d'Aménagement Haute Vallée Mejerda	Jendouba, Kef, Siliana	100	300	300	700
	13	Réalisation d'un corridor vert entre Ben Guerdane et Dhiba	Ben Guerdane, Dhiba	700	700	650	2 050
	14	Réalisation d'un corridor vert entre Dhiba et Borj El Khadhra	Dhiba, Borj El Khadhra	800	1 000	400	2 200
	15	Stratégie Nationale Economie de l'Eau	Nationale	50			50
	16	Programme d'assainissement des zones rurales	Nationale	875	1 000	1 000	2 875
	17	Nouvelle gestion des eaux pluviales	Nationale	10			10
	18	Nouvelle politique de gestion des déchets solides	Nationale	40	120		160
19	Création de centres de lutte contre les incendies et les catastrophes naturelles	Régionale	180			180	
<b>Pôle Grands Equipements Collectifs</b>	20	Création de 6 Pôles d'excellence	Tunis, Sfax, Sousse	30	70	50	150
	21	Création de 2 ISAT et 1 ISE	Gafsa, Médenine, Tabarka	40	40	40	120
	22	Programme de Territorialisation de la Formation Professionnelle	Nationale	10			10
	23	Elaboration Stratégie de Développement de la Formation Professionnelle	Nationale	50	100	100	250
	24	Création d'Agences Régionales de Santé	Nationale	10	10		20
	25	Mise en place des Groupements Hospitaliers de Territoire	Nationale	10	10		20
	26	Programme d'accréditation des hôpitaux	Nationale	10			10
	27	Renforcement du rôle et de la mission de l'hôpital public	Nationale	10			10
	28	Création de 12 clusters de santé (Tourisme médical)	Nationale	300	450	450	1 200
	29	Elaboration d'une nouvelle grille d'équipements culturels	Nationale	0,2			0,2
	30	Création de 6 Grands Equipements Culturels (GEC)	Régionale	100			100
<b>Pôle Economique</b>	31	Elaboration d'une Vision Stratégique pour le développement de la Logistique	Nationale	0,5			0,5
	32	Création de Plates formes logistiques	Nationale	40	50	50	140
	33	Requalification des zones industrielles existantes	Nationale	50	80	29	159
	34	Création de nouvelles zones industrielles	Nationale	50	120	100	270
	35	Création d'un nouveau Marché d'Interêt National	Belli	45			45
<b>Pôle Lutte contre la Précarité et l'exclusion sociale</b>	36	Mise en place de chaînes de valeur durables et intégrées	Gabès, Tozeur, Douz, Kébili, Kasserine, Sidi Bouzid, Kairouan, Ouechtata, Béja, Fernana, Bargou, Kesra, Kef	65			65
	37	Création de nouveaux Technopôles	Belli, Kairouan	30			30
	38	Schéma directeur d'aménagement de structure de territoires touristiques	Matmata, Tataouine, Tameghza, Midès, Senad Orbata, Chaambi Sbeitla, Kesra Bargou, Oueslatia, Mogod, Khemir,	105			105
39	Elaboration d'une Stratégie Nationale de Lutte contre la Précarité et l'Exclusion Sociale	Nationale	0,5			0,5	
<b>Total Général</b>			<b>36 401</b>	<b>37 122</b>	<b>24 969</b>	<b>98 492</b>	<b>37%</b> <b>38%</b> <b>25%</b> <b>100%</b>

# LA CNIGEC : CARTES NATIONALE ET REGIONALES





L'étude de la CNIGEC donne une vision claire sur la situation actuelle du développement du territoire national, dévoile les principales défaillances et donne les éléments susceptibles de traiter les contrastes de développement entre l'intérieur et le littoral, considérés comme une caractéristique physique et historique. En outre, elle vise à créer de ce déséquilibre territorial une opportunité de développement.

Comme le système routier s'avère une entité clé pour le développement économique, il est important d'accorder un plus grand intérêt au développement et au renforcement des infrastructures viaires et ferroviaires à l'échelle nationale. Pour ce faire, la CNIGEC propose principalement, l'extension du réseau autoroutier vers le Sud et vers le Nord-ouest et le Centre-ouest, le doublement des voies intra et inter-gouvernorales et l'aménagement de voies rapides entre les régions. De même, l'étude propose de renforcer le réseau ferroviaire, principalement par le biais de doublement et la mise aux normes de la voie Tunis-Gabes, son prolongement à Ben Guerdane, le doublement de la voie depuis Tunis jusqu'à Ghardimaou, et l'électrification des deux lignes Tunis-Ben Guerdane et Tunis-Ghardimaou.

Sur un autre plan, le transport aérien qui joue un rôle crucial pour le tourisme, mérite à son tour une attention particulière. Conséquemment, la CNIGEC propose l'extension et la modernisation de l'aéroport de Tunis-Carthage.

Pour les zones industrielles, la requalification des zones existantes et la création de nouvelles tout en limitant dans l'avenir le nombre des ZAI programmées aboutira à un meilleur choix de localisation. Cette optimisation va de pair avec la promotion de la qualité environnementale et paysagère, à même de créer un environnement plus propice à l'investissement.

En matière de santé, tous les discours sur ce système soulignent sa qualité. Mais, soulignent également ses limites, notamment, en termes de disparité et d'inégalité territoriale. La CNIGEC propose de mettre en exergue la nécessité de dépasser ce modèle, en garantissant un égal accès à des soins sécurisés et de qualité pour tous les citoyens, et en améliorant le fonctionnement, la gestion et la qualité des soins des différents établissements hospitaliers. Et ce, à travers la création d'Agences Régionales de Santé (ARS), l'instauration de Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT), la mise en place d'un programme d'accréditation des hôpitaux et la création de 8 clusters de santé pour le tourisme médical.

Les cartes de synthèses ci-après inscrivent les principaux traits de l'organisation de principales infrastructures et des grands équipements répartis par région :

Dans la première carte, **la région Nord Est** qui regroupe avec Bizerte, Nabeul et Zaghouan, les quatre gouvernorats du Grand Tunis, enregistre des taux d'évolution démographique important atteignant à elle seule plus de 4 000 000 habitants, joue le rôle d'une métropole nationale, et bénéficie de la présence de la grande majorité d'infrastructures et des équipements de base et des équipements structurants. Cherchant à améliorer la compétitivité économique et à assurer une fonction d'import-export et permettre des expéditions des produits agroalimentaires sur de longues distances, la CNIGEC propose la création d'un marché d'intérêt national (MIN) dans le Grand Tunis qui viendra, entre autres, intégrer les fonctions de labellisation des produits de qualité et de normes ISO de sécurité alimentaire. Il est également proposé la création d'une plateforme logistique ayant pour objet la gestion des flux des produits et le traitement des marchandises et la création d'un pôle d'excellence universitaire et d'un technopole dans l'objectif de promouvoir l'enseignement supérieur et la recherche et le développement dans la filière agroalimentaire et de regrouper des activités liées à la filière agro-alimentaire locale et régionale.

Cette région forme avec **la région Centre Est**, qui compte plus de 2 500 000 habitants, une « dorsale » économique et financière de Bizerte à Mahdia, qui fait de la Tunisie un pays ouvert à l'économie mondiale, grâce, entre autres, aux infrastructures portuaires réparties le long de la bande littorale. Afin de développer de plus en plus le rôle des ports tunisiens, il convient d'intégrer la rangée interfacile Bizerte- Sousse dans un régime BOT, de recadrer le projet au sein de la rangée en intégrant, dans la complémentarité, les autres ports du Nord-Est et du Sahel et y prévoir les aménagements adéquats.

Toujours en rapport avec la métropole nationale, les deux métropoles régionales Sousse et Sfax bénéficieront de la création de deux plates-formes logistique, et de deux pôles d'excellence universitaire où l'amélioration du niveau de la formation universitaire et le renforcement des capacités et du positionnement des universités tunisiennes à l'échelle internationale sont les objectifs

à atteindre.

Pour **les régions de Sud, Centre Ouest et Nord-Ouest**, dont le nombre de population atteint plus de 4 200 000 habitants, la CNIGEC propose d'engager une stratégie d'aménagement touristique, afin de dynamiser l'économie dans les régions intérieures notamment celles détenant des richesses naturelles et culturelles. Cette activité devra induire également de l'emploi dans le domaine de l'artisanat, de l'animation et des services. Elle vise en outre la constitution de territoires touristiques assurant la diversification et l'enrichissement de l'offre touristique nationale tout en profitant du patrimoine naturel et culturel.

L'étude propose de promouvoir Gabes au rang de métropole régionale, faire de Médenine une ville relais de métropole, et d'assurer la connexion entre le littoral et l'intérieur à travers la création des axes économiques fonctionnels. Ces derniers permettent de créer une dynamique économique dans les villes de l'intérieur en assurant la connexion de Béja, Jendouba, El Kef et Siliana à la métropole nationale, Kasserine et Kairouan à la métropole régionale de Sousse, Tozeur, Gafsa et Sidi Bouzid à la métropole régionale de Sfax et Kebelli, Médenine et Tataouine à la métropole de Gabes, dans l'objectif de tirer profit de ces métropoles et de traiter les différences comme des complémentarités.

- ARMATURE URBAINE**
- EXISTANT: Métropole nationale (grand cercle), Autres chefs lieux de gouvernorat (cercles), Villes relais des métropoles (petits cercles), Chefs lieux sous régionaux (très petits cercles), Autres villes (population > 20 000 habitants) et fonctionnel des villes (très petits cercles).
  - PROJETE: (cercles plus clairs)
- INFRASTRUCTURES ET AXES ECONOMIQUES**
- EXISTANT: Axe économique fonctionnel littoral / intérieur (double ligne), Limite des interrégions - planifications des équipements, espaces de planification (double ligne), Autoroute (double ligne), Transversales (Projets CNIGEC) (double ligne), Route express (double ligne), Route nationale (double ligne), Axe de maillage régional (double ligne), Piste (double ligne), Voie ferrée double (double ligne), Voie ferrée simple (normalisation de la voie) (double ligne), Voie ferrée simple (long terme) (double ligne).
  - PROJETE: (lignes plus claires)

\*NB: La taille des cercles tient compte à la fois du contenu démographique et fonctionnel des villes

- AUTRES INFRASTRUCTURES**
- EXISTANT: Aéroport international: modernisation et réhabilitation (icône avion), Port en eau profonde (Enficha) (icône navire), Port de commerce: renforcement et modernisation (icône navire), Port pétrolier (icône navire), Port de pêche à moderniser (icône navire), Raffinerie (icône raffinerie), Station de prélèvement de gaz naturel (icône gaz), Station de compression de gaz naturel (icône gaz), Unité de production de gaz naturel (icône gaz), Centre régional de lutte contre les inondations et les catastrophes (icône catastrophe), Centrales éoliennes (icône éolienne), Barrage (icône barrage).
  - PROJETE: (icônes plus claires)

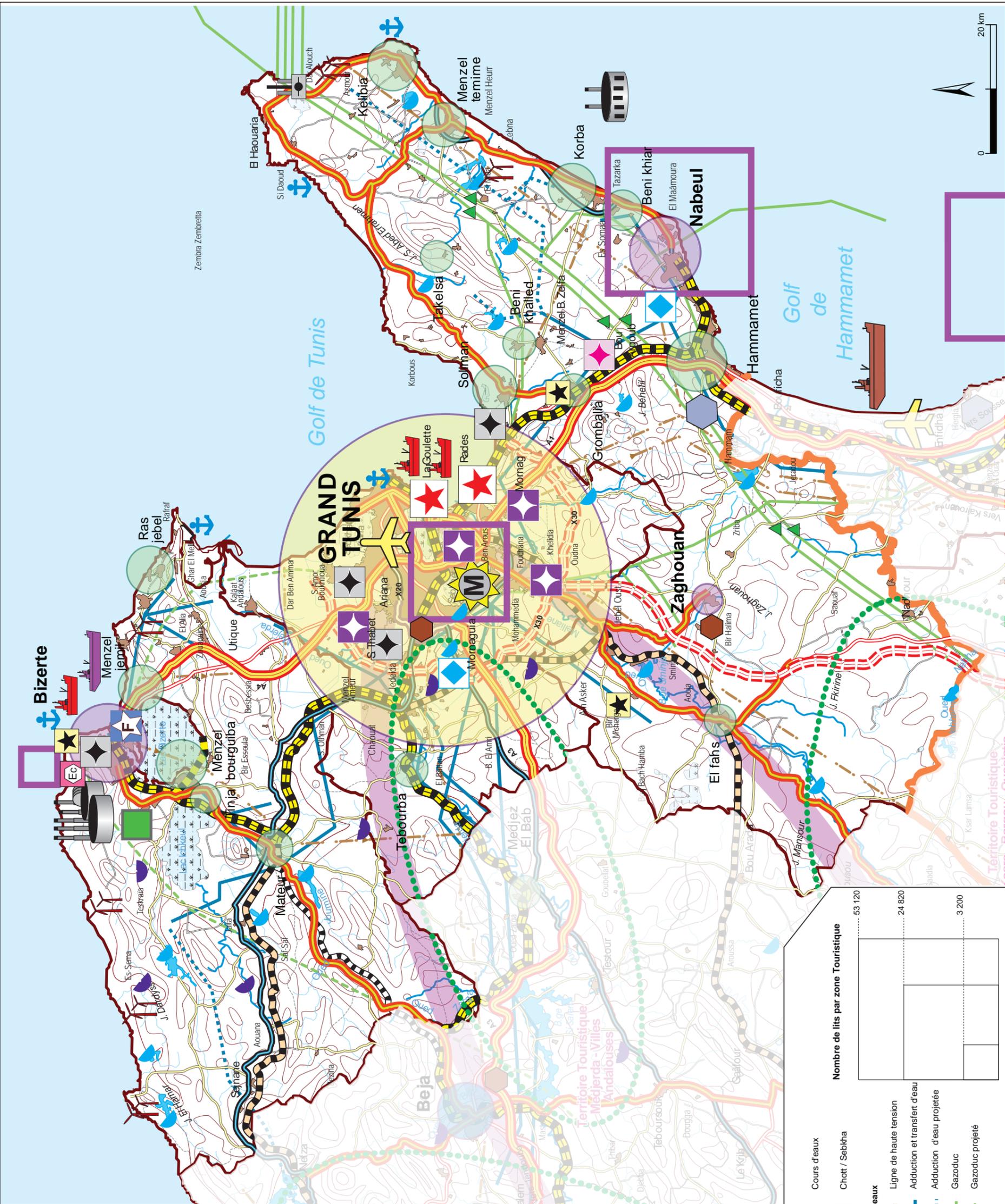
- GRANDS EQUIPEMENTS COLLECTIFS ET ECONOMIQUES**
- EXISTANT: Clusters de santé pour le tourisme médical (icône hôpital), ARS: Agence régionale de santé (icône ARS), Grands Equipements Culturels (icône théâtre), Territoire touristique (icône soleil), Pôle Touristique (icône soleil), Plate-forme logistique internationale et internationale (icône camion), Zone franche économique (icône dollar), Marché d'Intérêt National (MIN) (icône dollar), Technopôle (icône ordinateur), pôle d'excellence universitaire (icône université), Décharges contrôlées (icône décharge).
  - PROJETE: (icônes plus claires)

**Autres réseaux**

- PROJETE: Ligne de haute tension (double ligne), Adduction et transfert d'eau (double ligne), Adduction d'eau projetée (double ligne), Gazoduc (double ligne), Gazoduc projeté (double ligne).

**Nombre de lits par zone Touristique**

Cours d'eaux	53 120
Chott / Sebkhha	24 820
Autres réseaux	3 200





<b>ARMATURE URBAINE</b> EXISTANT:  Villes relais des métropoles Chefs lieux sous régionaux Autres villes (population > 20 000 habitants) *NB: La taille des cercles tient compte à la fois du contenu démographique et fonctionnel des villes		<b>AUTRES INFRASTRUCTURES</b> EXISTANT:  Aéroport Port de pêche à moderniser Station de compression de gaz naturel Centre régional de lutte contre les inondations et les catastrophes Poste frontalier Centrales éoliennes Barrage		<b>Autres réseaux</b> Cours d'eaux Chott / Sebkhia Ligne de haute tension Adduction et transfert d'eau Adduction d'eau projetée Gazoduc Gazoduc projeté	
<b>INFRASTRUCTURES ET AXES ECONOMIQUES</b> EXISTANT:  Autoroute Transversales (Projets CNIGEC) Route express Voie de désenclavement des régions frontalières Tracé schématique Route nationale Axe de maillage régional Piste Voie ferrée double Voie ferrée simple (normalisation de la voie) Voie ferrée simple (long terme)		<b>GRANDS EQUIPEMENTS COLLECTIFS ET ECONOMIQUES</b> EXISTANT:  Clusters de santé pour le tourisme médical ARS: Agence régionale de santé Grands Equipements Culturels Territoire touristique Pôle Touristique Technopôle Plate-forme logistique régionale et internationale Instituts des sciences de l'environnement et de préservation des milieux naturels Décharges contrôlées		<b>Nombre de lits par zone Touristique</b> 6266	



**ARMATURE URBAINE**

EXISTANT    PROJETE

- Métropole régionale à promouvoir : rayonnant régional (Sfax)
- Métropole régionale à renforcer : équipements et fonctions économiques (Sousse)
- Autres chefs lieux de gouvernorat
- Autres villes (population > 20 000 habitants)

*\*NB: La taille des cercles tient compte à la fois du contenu démographique et fonctionnel des villes*

**INFRASTRUCTURES ET AXES ECONOMIQUES**

EXISTANT    PROJETE

- Axe économique fonctionnel littoral / intérieur
- Binôme urbain sousse kairouan
- Limite des interrégions : planifications des équipements, espaces de planification
- Autoroute
- Corridor routier (Projets MEHAT)
- Transversales (Projets CNIGEC)
- Route nationale
- Axe de maillage régional
- Piste
- Voie ferrée double
- Voie ferrée simple (normalisation de la voie)

**AUTRES INFRASTRUCTURES**

EXISTANT    PROJETE

- Aéroport international: modernisation et réhabilitation
- Port en eau profonde (Enfidha)
- Port économique (Skhira)
- Port de commerce : renforcement et modernisation
- Port pétrolier (Bizerte, Skhira, Zarzis)
- Port de pêche à moderniser
- Unité de production de gaz naturel
- Centre régional de lutte contre les inondations et les catastrophes

**GRANDS EQUIPEMENTS COLLECTIFS ET ECONOMIQUES**

EXISTANT    PROJETE

- Clusters de santé pour le tourisme médical
- ARS: Agence régionale de santé
- Grands Equipements Culturels
- Pôle Touristique
- Plate-forme logistique internationale et internationale
- Technopôle
- pôle d'excellence universitaire
- Décharges contrôlées
- Stations de compostage

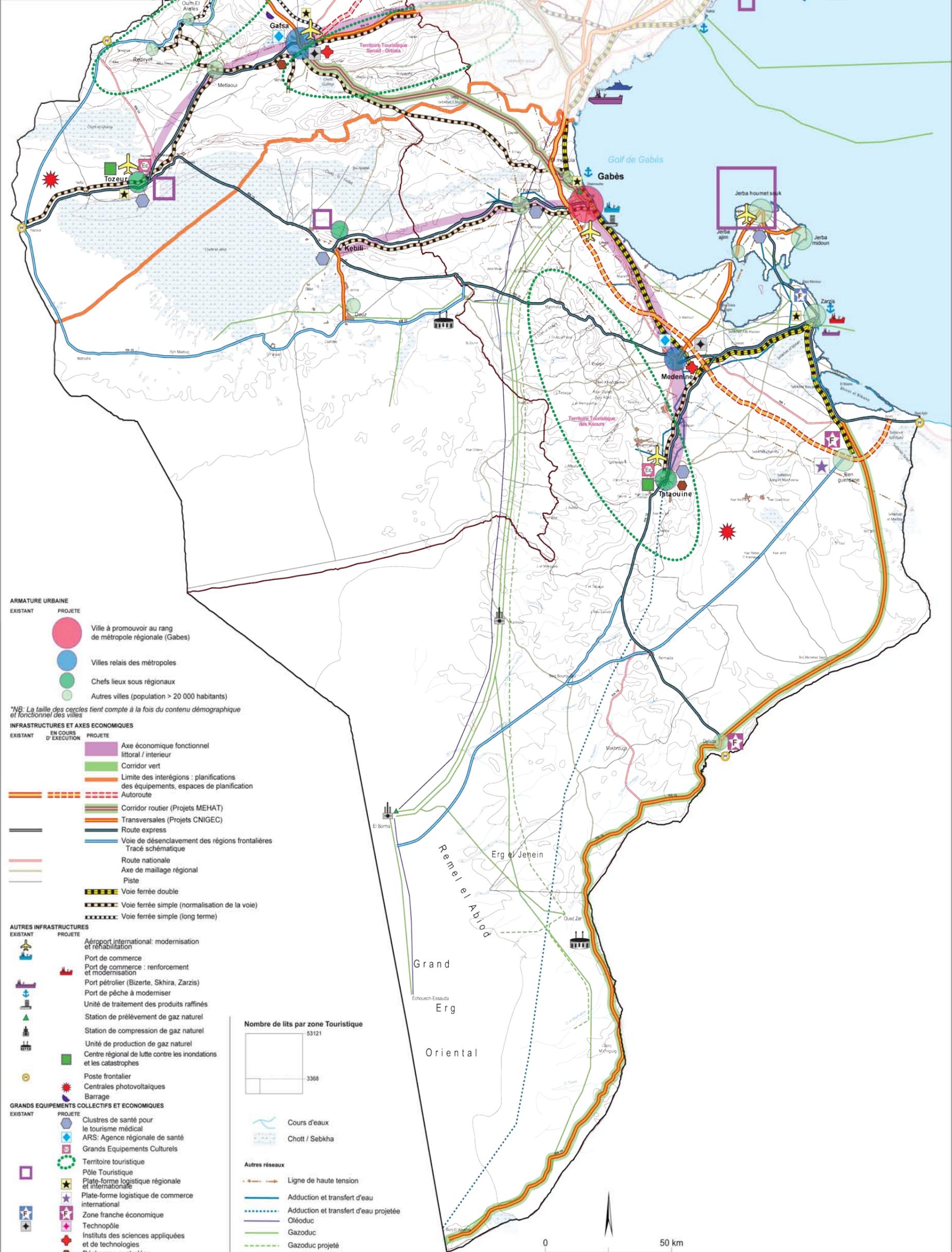


	Cours d'eaux
	Chott / Sebka
<b>Autres réseaux</b>	
	Ligne de haute tension
	Adduction et transfert d'eau
	Olioduc
	Gazoduc

<b>Nombre de lits par zone Touristique</b>	
	53 120
	24 820
	3 200





- ARMATURE URBAINE**
- EXISTANT: Ville à promouvoir au rang de métropole régionale (Gabès)
  - PROJETE: Villes relais des métropoles
  - Chefs lieux sous régionaux
  - Autres villes (population > 20 000 habitants)
- \*NB: La taille des cercles tient compte à la fois du contenu démographique et fonctionnel des villes*
- INFRASTRUCTURES ET AXES ECONOMIQUES**
- EXISTANT: Axe économique fonctionnel littoral / intérieur
  - EN COURS D'EXECUTION: Corridor vert
  - PROJETE: Limite des interrégions: planification des équipements, espaces de planification
  - Autoroute
  - Corridor routier (Projets MEHAT)
  - Transversales (Projets CNIGEC)
  - Route express
  - Voie de désenclavement des régions frontalières
  - Tracé schématique
  - Route nationale
  - Axe de maillage régional
  - Piste
  - Voie ferrée double
  - Voie ferrée simple (normalisation de la voie)
  - Voie ferrée simple (long terme)
- AUTRES INFRASTRUCTURES**
- EXISTANT: Aéroport international: modernisation et réhabilitation
  - PROJETE: Port de commerce
  - Port de commerce: renforcement et modernisation
  - Port pétrolier (Bizerte, Skhira, Zarzis)
  - Port de pêche à moderniser
  - Unité de traitement des produits raffinés
  - Station de prélèvement de gaz naturel
  - Station de compression de gaz naturel
  - Unité de production de gaz naturel
  - Centre régional de lutte contre les inondations et les catastrophes
  - Poste frontalier
  - Centrales photovoltaïques
  - Barrage
- GRANDS EQUIPEMENTS COLLECTIFS ET ECONOMIQUES**
- EXISTANT: Clusters de santé pour le tourisme médical
  - PROJETE: ARS: Agence régionale de santé
  - Grands Equipements Culturels
  - Territoire touristique
  - Pôle Touristique
  - Plate-forme logistique régionale et internationale
  - Plate-forme logistique de commerce international
  - Zone franche économique
  - Technopôle
  - Instituts des sciences appliquées et de technologies
  - Décharges contrôlées
- Nombre de lits par zone Touristique**
- |          |       |
|----------|-------|
| Grand    | 53121 |
| Erg      | 3368  |
| Oriental |       |
- Cours d'eau**
- Cours d'eau
  - Chott / Sebkh
- Autres réseaux**
- Ligne de haute tension
  - Adduction et transfert d'eau
  - Adduction et transfert d'eau projetée
  - Oléoduc
  - Gazoduc
  - Gazoduc projeté